



■ Le principe de précaution  
■ 15 pages d'offres d'emplois  
Demandez notre supplément

## 2002 vu par Lionel Jospin

■ Le premier ministre souhaite inverser l'ordre des élections

■ Placer la présidentielle avant les législatives lui paraît plus « cohérent »

■ Martine Aubry prépare le projet du PS

■ Les patrons dénoncent le « laxisme » budgétaire du gouvernement

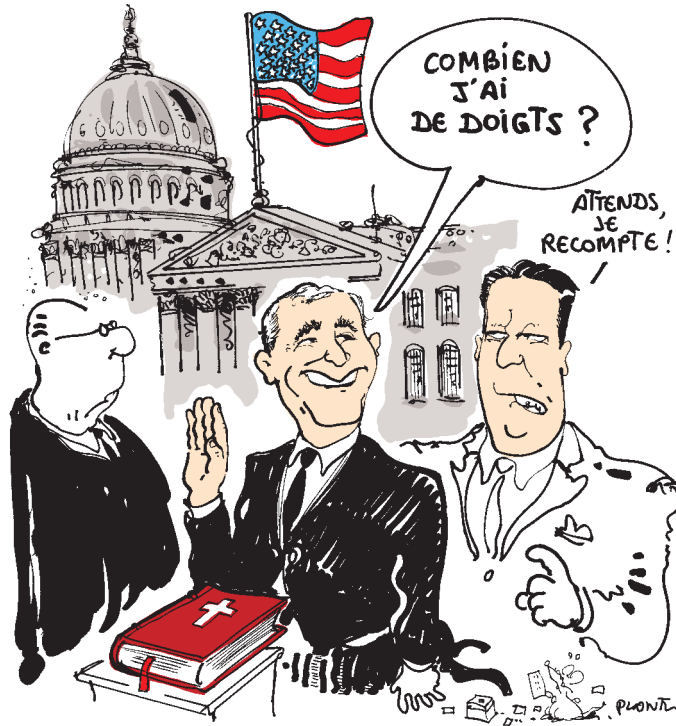
Lire pages 6, 7, 8 et 22

## George W. Bush, président virtuel

- Le candidat républicain est déclaré vainqueur en Floride avec 537 voix d'avance sur 6 millions
- Ce résultat lui donne les 271 grands électeurs nécessaires pour devenir président des Etats-Unis
- Il compose son gouvernement ● Al Gore conteste et saisit la Cour suprême

DIX-NEUF JOURS après le scrutin du 7 novembre, la bataille pour la désignation du 43<sup>e</sup> président américain continue. Tôt dans la matinée du lundi 27 novembre, les autorités de Floride ont déclaré le républicain George W. Bush vainqueur dans cet Etat, ce qui lui donne, théoriquement, la victoire au niveau national. Mais le camp du vice-président démocrate, Albert Gore, a immédiatement contesté ce résultat et porté le conflit devant la Cour suprême des Etats-Unis.

Les autorités de Floride ont annoncé que M. Bush l'emportait par 537 voix (sur près de 6 millions), qui lui permettent de s'attribuer les 25 grands électeurs de l'Etat. Avec ce résultat, le candidat républicain dispose de 271 grands électeurs, soit un de plus que la majorité requise pour être déclaré vainqueur du scrutin présidentiel. M. Bush a saisi l'occasion pour se présenter comme le gagnant : « L'élection était serrée, mais ce soir, après plusieurs décomptes y compris manuels, c'est avec honneur et humilité (...) que nous nous



préparons à servir en qualité de prochain président » des Etats-Unis, a-t-il dit. Il a annoncé qu'il confiait à son candidat pour la vice-présidence, Richard Cheney, le soin de composer son gouvernement, indiquant d'ores et déjà qu'il donnait le poste de secrétaire général de la Maison Blanche à un ancien secrétaire aux transports, Andrew Card.

Par la voix de son porte-parole, Joe Lieberman, candidat à la vice-présidence, le camp démocrate a refusé de reconnaître sa défaite. Il a saisi la Cour suprême, faisant valoir que tous les suffrages dans certains des comtés contestés en Floride n'avaient pas encore été recomptés. Dans un entretien au *New York Times*, M. Gore a indiqué qu'il s'estimerait définitivement lié par la décision de la Cour. Celle-ci, que les républicains avaient également saisie, a quelques semaines pour se prononcer. La Constitution impose au Congrès de proclamer le résultat de l'élection le 6 janvier.

Lire page 2



CLIMAT

## L'échec de La Haye

Le vice-premier ministre britannique, John Prescott (photo), a rejeté, dimanche 26 novembre, la responsabilité de l'échec du sommet de La Haye sur la ministre française de l'environnement, Dominique Voynet. Les participants à cette conférence de l'ONU sur les moyens de lutter contre les gaz à effet de serre s'étaient séparés la veille sans être parvenus à un accord, notamment du fait de l'obstruction de la délégation des Etats-Unis.

p. 4 et notre éditorial p. 20

## Incendies en Corse : le coupable idéal

UNE HISTOIRE de chasse au sanglier se trouve au cœur de l'enquête sur le vaste incendie de l'été en Corse. Dominique Bursachi, rabatteur de gibier et « simple d'esprit » de Tattone, a été mis en examen pour « destruction par incendie volontaire de biens mobilier et immobilier » et écroué. Pour venger une moquerie subie, en 1997, par le chef de sa famille, il aurait allumé une pomme de pin, entraînant la destruction, du 24 au 31 août, de plus de 4 000 hectares à Vivario. A Tattone, personne ne veut croire à cette explication, donnée devant les gendarmes puis niée face au juge. Pour la maire, Danielle Caïtucoli, « Doumé » ressemble surtout au coupable idéal.

Lire page 10

## Quand les robots à deux pattes feront la vaisselle sans casser les assiettes

DU STADE ANIMAL, le robot de compagnie passe à l'« erectus ». Après avoir créé un quadrupède, Aibo, le chien-robot en acier, Sony a lancé un prototype d'androïde qui se tient debout sur ses jambes, danse le parapa (danse à la mode à Tokyo), tape du pied dans un ballon de foot et marche à la vitesse de quinze mètres à la minute. En prime, le Sony Dream Robot (SDR-3X), haut de cinquante centimètres et pesant cinq kilos, parle avec un vocabulaire limité à vingt mots. Ses formules préférées sont « Hello everybody » et « My hobby is soccer [le football] » proférées avec une voix de fausset. Le SDR-3X a fait ses premiers pas en public au Salon Robodex 2000, à Yokohama. Casqué comme un astronaute, le prototype est équipé de capteurs tactiles dans les membres, d'une caméra dans la tête, de deux magnétophones disposés dans ses oreilles, d'un micro à la place de la bouche et de vingt-quatre articulations.

La veille, Honda avait présenté son propre prototype d'androïde, Asimo, en compagnie du président du constructeur automobile, Hiroyuki Yoshino. Haut d'un mètre vingt et

pesant quarante-trois kilos, il est doté des mêmes fonctions que celui de Sony, mais le constructeur automobile compte y ajouter la capacité de reconnaître la voix et d'identifier les visages.

Le Salon Robodex 2000 (www.robodex.org) regorge de créatures mécaniques telles que le Tmsuk 04, qui ressemble à une poupée dont la robe masque les roues. Son propriétaire le pilote à distance grâce à une télécommande dont l'écran affiche l'image captée par la caméra montée sur la tête du robot. Robovie, d'ATR Media Integration & Communication Research Laboratories, vise une intégration plus active dans la société humaine. Muet, il communique à l'aide de mouvements expressifs comme l'inclinaison de la tête et rêve de gardiennage avec patrouille, de ménage ou de baby-sitting. Le Guard Robo de Sogo Keibi Hoshio est plus spécialisé. Autonome, il traque les intrus, les incendies, les fuites et autres dangers. Selon le président de Sony Digital Creatures Laboratory, Toshi Doi, il y aura d'ici peu de moins en moins de différence entre les robots qui sont destinés à amuser et ceux qui effectueront des

tâches ménagères. Pourtant, Yoshihiro Fujita, ingénieur chez NEC, confie à l'agence Associated Press que faire la vaisselle est une tâche si délicate qu'il faudra encore une décennie de recherches pour que les androïdes manipulent des assiettes. Ce technicien rabat-joie croit plutôt à l'avenir commercial des robots domestiques dans le contrôle à distance des équipements. « Le public n'acceptera pas facilement de parler au poste de télévision ou au système d'éclairage », indique-t-il. En revanche, pourquoi ne pas envoyer le robot de service éteindre la lumière ?

Le simple divertissement a néanmoins assuré le succès du robot-chien Aibo, vendu à 45 000 exemplaires, essentiellement au Japon et aux Etats-Unis. Mais le succès d'Aibo relève peut-être du simple engouement pour la nouveauté. L'un des propriétaires, Yoshiki Kuraki, estime qu'il ne crée pas une véritable relation émotionnelle et ne saurait remplacer un chat ou un chien.

Michel Alberganti avec Philippe Pons (à Tokyo)



FOOTBALL

## Bon cru bordelais

Auteurs d'un match nul (0-0) à Sedan, dimanche, les Bordelais (Lassina Diabate en photo) gardent la tête du championnat de France. Seul le match en retard que Nantes doit jouer à Bastia, le 13 décembre, les prive du titre de champion d'automne. Une performance, d'autant que le club se trouvait en position de relégable à l'issue de la 8<sup>e</sup> journée. p. 30 et nos autres résultats sportifs p. 31-32

## Torture en Algérie, l'envie de vérité



PIERRE VIDAL-NAQUET

MILITANT de la première heure contre la torture pendant la guerre d'Algérie, l'historien Pierre Vidal-Naquet s'étonne que « l'envie de vérité » soit si tardive. Pour sa part, Lionel Jospin estime que les exactions en Algérie ne relèvent pas d'une « repentance collective ».

Lire pages 7 et 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.



**VOUS AVEZ LE DROIT**

www.editions-legislatives.fr

Nos praticiens experts vous donnent les réponses que vous attendez sur la réglementation des 35 heures.

Vous pouvez en particulier consulter toutes les conventions collectives à jour sur notre CD Permanent et sur notre site Internet.

Avec les Editions Législatives, vous avez le droit.

EDITIONS LEGISLATIVES

*Vous avez le droit*

01 40 92 36 36

## France-Afrique, jurisprudence ivoirienne

POUR la première fois, le gouvernement de Lionel Jospin prend des risques en Afrique. « Il faut sauver la Côte d'Ivoire » : le mot d'ordre de Maignon est relayé, comme il se doit, au Quai d'Orsay, au Trésor, à la défense et à la coopération. Jamais, depuis mai 1995, les socialistes ne s'étaient engagés de la sorte pour un pays africain. Est-ce l'épreuve du feu d'une « nouvelle politique africaine » ?

La mobilisation pour la Côte d'Ivoire est exceptionnelle. Une fois passé le cap des législatives du 10 décembre, qui ont valeur de test pour les intentions démocratiques du nouveau pouvoir, quelque 800 millions de francs seront décaissés pour permettre à Abidjan d'éponger ses arriérés de dettes, qui bloquent actuellement l'octroi de nouveaux crédits, notamment par l'Agence française de développement et la Banque mondiale. C'est un geste sans précédent depuis qu'Edouard Balladur, alors premier ministre, a édicté comme règle, en mars 1993, que les pays africains bénéficiaires de l'aide bilatérale devaient, au préalable, se mettre en règle avec le FMI et la Banque mondiale. En consentant à la Côte d'Ivoire des fonds d'aide avant le passage devant les institutions financi-

res internationales, Paris commet une première hérésie par rapport à ce qui était, jusque-là, l'irréfragable « doctrine d'Abidjan »...

Avant même le 10 décembre, la diplomatie française aura déjà tout entrepris pour faire taire la querelle de légitimité née des conditions d'accession au pouvoir de Laurent Gbagbo. Régulièrement élu, mais à l'issue d'un scrutin tronqué dont avaient été écartés tous les autres opposants de poids au général-président Guei, notamment l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, le nouveau chef d'Etat a dû faire face à la revendication d'une nouvelle présidentielle, sans exclusive cette fois. Le refus de Laurent Gbagbo a été expliqué par Paris aux « partenaires » africains et occidentaux, aux dirigeants de ses anciennes colonies sur le continent mais aussi au Nigeria, à l'Afrique du Sud, à l'Union européenne et aux Nations unies.

Kofi Annan ayant, lui aussi, réclaté une nouvelle présidentielle, son envoyé spécial, Lakhdar Brahimi, a été « briefé » au Quai d'Orsay, le 8 novembre.

Stephen Smith

Lire la suite page 20



TRANSMUSICALES

## Soul, rap, rock à Rennes

La programmation des Transmusicales de Rennes, qui ont lieu du 29 novembre au 2 décembre, fait cette année la part belle à la soul, qui, avec le rap, a su s'échapper du matérialisme et innover. Invités : Guru (photo, entouré des Franco-Camerounaises les Nubians, et de Kelis, derrière), Bilal, Angie Stone... et, pour les amateurs de rock, At The Drive-In. p. 34

International.....	2	Aujourd'hui.....	30
France.....	6	Offres d'emplois.....	32
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	33
Régions.....	14	Culture.....	34
Horizons.....	16	Immobilier, annonces	36
Entreprises.....	22	Guide culturel.....	37
Communication.....	24	Kiosque.....	38
Tableau de bord.....	26	Abonnements.....	38
Carnet.....	29	Radio-Télévision.....	39



**ÉTATS-UNIS** A la suite de la proclamation officielle des résultats de l'élection présidentielle en Floride, George W. Bush, a revendiqué dimanche 26 novembre, la victoire dans

la course à la présidence des Etats-Unis. ● LE CANDIDAT républicain est arrivé en tête du scrutin du 7 novembre avec une avance de 537 voix. Les démocrates ont immédiatement déclaré qu'ils al-



laient contester ces résultats, les qualifiant d'« incomplets et inexacts ». ● DANS UNE INTERVIEW, publiée lundi par le *New York Times*, Al Gore a déclaré qu'il accepterait sans conteste la dé-

cision de la Cour suprême qui doit examiner, vendredi 1<sup>er</sup> décembre, un recours des républicains contestant la validité de décomptes manuels effectués en Floride.

# La Floride se donne un vainqueur, mais l'Amérique est toujours sans président

Les autorités électorales de Floride ont proclamé la victoire du candidat républicain, George W. Bush, à l'élection du 7 novembre avec une avance de 537 voix sur Al Gore. Les démocrates contestent ces résultats et ont annoncé qu'ils allaient, dès lundi, porter le différend auprès des tribunaux

TALLAHASSEE (Floride)

de notre envoyée spéciale

Au dix-neuvième jour de l'extraordinaire duel post-électoral que se livrent Al Gore et George W. Bush pour la Maison Blanche, la Floride s'est officiellement donné un vainqueur, dimanche 26 novembre, en la personne de George W. Bush, gratifié d'une avance de 537 voix sur 6 millions de suffrages exprimés. Mais l'Amérique n'a toujours pas de président élu : au nom du « droit de vote, simple et sacré, de tout citoyen américain », M. Gore devait contester dès lundi matin devant la justice les résultats définitifs de l'élection en Floride.

« Extraordinaire » est un mot que, par une étrange coïncidence, presque tous les protagonistes ont utilisé dimanche soir pour décrire cette situation qui défie chaque jour un peu plus l'histoire, la logique et la raison. Dimanche a encore été une de ces journées-clés avec rebondissements en cascade à l'issue imprévisible. Cette journée s'est soldée par un gouverneur, M. Bush, qui revendique solennellement la victoire ; un vice-président, M. Gore, qui rejette les résultats officiels à peine proclamés comme « inexacts et incomplets », par la voix de son coéquipier Joe Lieberman ; une Cour suprême fédérale qui, à son corps défendant, a accepté de se sai-

sir du conflit mais ne sait plus à présent si elle aura matière à statuer ; une commission électorale, celle du comté de Palm Beach, qui a travaillé nuit et jour depuis jeudi pour voir tout son travail balayé pour deux heures de retard ; des militants républicains qui n'osent pas célébrer leur victoire, et des militants démocrates qui ne veulent pas admettre que la fin est proche.

« C'EST UNE GIFLE »

La seule qui ait, finalement, tenu son rôle sans surprise, a été la désormais célèbre et intransigeante Katherine Harris, secrétaire d'Etat de Floride dont le rôle équivaut pour la supervision des élections à celui de notre ministre de l'intérieur. Très controversée, en raison de son engagement actif dans la campagne de M. Bush en Floride, M<sup>me</sup> Harris n'a pas faibli lorsque, en début d'après-midi, le président de la commission électorale du comté de Palm Beach, le juge Charles Burton, un personnage très respecté, l'a suppliée de lui accorder une extension de quelques heures du délai dans lequel la commission devait avoir bouclé le recomptage manuel des bulletins litigieux, délai fixé à 17 heures, dimanche.

Après avoir travaillé nuit et jour depuis jeudi, les trois membres de la commission se sont rendu compte

qu'ils n'auraient pas tout à fait fini dans les temps ; non seulement Katherine Harris leur a refusé l'extension du délai, mais elle a finalement exclu les résultats partiels du comté de Palm Beach, communiqués à 17 heures, pour retenir, à la place, les résultats initiaux du décompte mécanique du 7 novembre. « C'est une gifle », a commenté, épuisé, le juge Burton dont la commission a finalement terminé le recomptage manuel à 19 heures, deux heures trop tard.

Après quoi, M<sup>me</sup> Harris a convoqué la presse dans la salle boisée du conseil des ministres de Floride et a longuement paraphrasé des séries de documents sous les crépitements des photographes comme s'il s'agissait de traités nucléaires, avant de proclamer oralement le résultat officiel de l'élection présidentielle en Floride : 2 912 790 voix pour M. Bush, 2 912 253 voix pour M. Gore. « Je déclare donc que le gouverneur Bush a gagné les 25 voix électorales en Floride nécessaires pour remporter l'élection à la présidence des Etats-Unis, a proclamé M<sup>me</sup> Harris. Notre démocratie américaine a triomphé une fois de plus. »

Triomphe est un mot que, bien sûr, le camp Bush avait banni dimanche soir, tout à son affaire d'apparaître modeste après s'être comporté en vainqueur depuis trois

semaines. Dans une allocution prononcée depuis Austin, deux heures à peine après la proclamation des résultats à Tallahassee, le gouverneur du Texas a accepté, « avec honneur et humilité » la victoire en Floride et la « responsabilité de se préparer » aux fonctions de président des Etats-Unis.

FATIGUÉ ET SOUCIEUX

Visiblement fatigué et soucieux, George W. Bush a associé à ses déclarations son coéquipier Dick Cheney, appelé à devenir vice-président, mais absent pour cause de convalescence d'« une légère » attaque cardiaque (sa quatrième) la semaine dernière.

Prudence à la Maison Blanche

Dans son discours de victoire, George W. Bush a indiqué, dimanche, qu'il avait chargé Dick Cheney de prendre contact avec l'administration Clinton en vue d'organiser la période de transition jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau président. Il a précisé avoir nommé Andrew Card, un ancien secrétaire aux transports de l'administration Bush père, futur secrétaire général de la Maison Blanche. Mais, à Washington, la présidence Clinton n'a pas montré le même empressement. Selon un communiqué publié par la Maison Blanche, l'administration Clinton a estimé qu'il n'y avait pas lieu pour l'instant d'ouvrir le traditionnel bureau de transition.

Beth Newburger, un porte-parole des services généraux de l'administration, une agence qui dispose d'un budget de 5,3 millions de dollars pour aider le président élu à préparer son entrée en fonctions, a estimé que, « tant que les deux parties sont toujours en litige » devant les tribunaux, « nous estimons que le résultat reste indéfini ».

sure où quelque 15 000 bulletins de vote ont été totalement omis du décompte dans trois comtés, dont 10 750 dans le seul comté de Miami-Dade où le décompte s'est abruptement arrêté, mercredi.

M. Gore doit lui-même s'adresser à la nation lundi pour expliquer sa démarche, à un moment où, après trois semaines, les Américains – dont la patience a fait l'admiration de tous les politiciens jusqu'ici – commencent peut-être à se demander s'il n'est pas temps d'en finir. Dans sa première interview accordée depuis l'élection, que publie lundi le *New York Times*, le vice-président justifie la poursuite des procédures judiciaires par un principe démocratique essentiel selon lequel « la volonté du peuple américain doit non seulement s'exprimer mais aussi être entendue et respectée ».

M. Gore, qui pourrait puiser de nouvelles forces dans l'indignation de nombreux démocrates face à la décision de M<sup>me</sup> Harris d'ignorer le nouveau décompte de Palm Beach et à l'abandon du décompte à Miami-Dade, cherche par ailleurs à rassurer ses 50 millions d'électeurs : ces recours ne seront pas sans fin, promet-il, l'affaire sera résolue d'ici au 12 décembre et il ne laissera pas le contentieux aller jusqu'au Congrès.

Sylvie Kauffmann

## Les prochaines étapes

- **Lundi 27 novembre** : à 9 heures (locales), David Boies, l'avocat de M. Gore, dépose un recours devant un tribunal local pour contester les décomptes tels qu'ils ont été certifiés dimanche.
- **Mardi 28 novembre** : les deux parties soumettent leurs arguments à la Cour suprême fédérale.
- **Jeudi 30 novembre** : réponses de chacun aux arguments déposés.
- **Vendredi 1<sup>er</sup> décembre** : audition par la Cour suprême à Washington des parties. La Cour examine l'appel du camp Bush contre la décision de la Cour suprême de Floride autorisant les décomptes manuels demandés par les démocrates. La date de la décision de la Cour est inconnue.

les spécialistes font remarquer qu'elle ne prend jamais moins de 4 jours pour se prononcer.

● **Mardi 12 décembre** : expiration du délai pour la désignation des 538 grands électeurs.

● **Lundi 18 décembre** : dans chacun des Etats, les membres du collège électoral votent pour le président et le vice-président. Les résultats sont transmis sous pli scellé au gouvernement fédéral.

● **Mercredi 3 janvier** : début de la nouvelle législature. Prestation de serment des membres du Congrès.

● **Vendredi 5 janvier** : les deux chambres se réunissent pour la cérémonie de lecture de leurs résultats. Cérémonie présidée par le vice-président : Al Gore.

● **Samedi 20 janvier** : prestation de serment du 43<sup>e</sup> président.

## A Tallahassee, les frères Rodgers à la rescousse des manifestants républicains

TALLAHASSEE (Floride)

de notre envoyée spéciale

Le lendemain de l'élection présidentielle, le 8 novembre au matin, Fred Rodgers, qui vit dans l'Indiana, a appelé son frère dans l'Illinois : « C'est inadmissible, ce qui est en train de se passer, s'est-il indigné. Allons à Washington. » Comme son frère, Fred Rodgers avait voté pour George W. Bush et voyait la Floride lui « voler » la victoire. Pragmatique, le frère a répondu : « Allons plutôt en Floride, c'est là que ça se passe – et il y fait plus chaud. »

Un troisième frère fut enrôlé dans l'aventure et, dimanche 26 novembre, les frères Rodgers en étaient à leur troisième voyage à Tallahassee en deux semaines – en voiture, 2000 kilomètres aller-retour à chaque trajet – pour manifester leur colère, une pancarte à la main devant les bâtiments du gouvernement de Floride. Ancien ingénieur chez Whirlpool aujourd'hui à la retraite, Fred Rodgers, soixante ans, grand-père, affirme n'avoir jamais manifesté de sa vie, « mais, cette fois-ci, mon sang n'a fait qu'un tour ». Si jamais Al Gore finit par remporter cette élection, « je ne l'accepterai jamais comme président. Il a déshonoré l'Amérique ». Plus que Bill Clinton ? « Plus que Clinton. Cette histoire m'a encore plus indigné que le verdict sur l'impeachment. Clinton était un escroc sympathique, Al Gore est un escroc antipathique. »

Depuis la nuit du 7 au 8 novembre, l'indignation est du côté républicain. Curieusement, les démocrates de base – qui pourraient eux aussi s'estimer lésés par la bataille judiciaire pour la Maison Blanche, dans la mesure

où leur candidat est clairement en tête des voix dans le décompte national – sont nettement minoritaires dans la rue, n'opposant généralement qu'une présence symbolique aux centaines de manifestants républicains que l'on a vu chahuter aux abords des centres de décompte manuel de West Palm Beach ou de Plantation et des bâtiments officiels de Tallahassee. Le leader noir Jesse Jackson a mené une ou deux manifestations les tout premiers jours puis, rapidement accusé par la droite de tenter de provoquer « des troubles de rue » et peu soutenu par le Parti démocrate, il a disparu, laissant la rue aux républicains.

MANŒUVRES D'INTIMIDATION

Les manifestants républicains sont aussi postés devant l'entrée de la résidence officielle du vice-président à Washington, avec des pancartes intimant l'ordre à Al Gore de « vider les lieux pour Dick Cheney ». Samedi, 2 500 anciens combattants et retraités ont défilé à Pensacola pour Bush. Mais l'action la plus énergique a été le coup de main du mercredi 22 novembre à Miami où, arrivés à plusieurs centaines devant l'immeuble où se déroulait le recomptage des voix du comté de Miami-Dade, dont Al Gore espérait beaucoup, ils sont entrés dans le bâtiment, ont tenté de forcer des portes, poursuivi un responsable démocrate local dans les couloirs et contraint la police à en escorter d'autres. Peu de temps après, la commission électorale de Miami-Dade décidait d'abandonner le recomptage, officiellement parce qu'elle ne pensait pas pouvoir l'achever avant l'heure limite de dimanche

17 heures ; l'un des membres de la commission devait indiquer plus tard que l'attitude de la foule avait influé sur sa décision.

Le coéquipier de M. Gore, le sénateur Joe Lieberman, a protesté contre les manœuvres d'« intimidation orchestrées » par le Parti républicain. Plusieurs manifestants ont en effet reconnu être venus à la demande du parti local et Radio-Mambi, l'une des radios les plus à droite de l'exil cubain, n'a cessé de lancer des appels encourageant ses auditeurs à se rendre à cet endroit. Ailleurs, les manifestants sont transportés par autobus spéciaux. « Nous utilisons les tactiques des démocrates, et ça marche. Mais les démocrates n'en reviennent pas », a expliqué un porte-parole de l'équipe Bush dans la presse locale.

Quant à la rhétorique, l'intensité est aussi très clairement à droite. Si M. Gore a appelé par deux fois ses partisans à ne pas se laisser aller à des débordements verbaux, M. Bush s'est abstenu d'en faire autant. Le délit de « vol d'élection » est devenu un lieu commun dans la bouche des républicains à propos du vice-président Gore ; un élu de New York dépêché à Miami, John Sweeney, a accusé M. Gore de « s'emparer de force de la présidence ». Comme pendant la campagne, les militants républicains, privés de Maison Blanche pendant huit ans et la voyant enfin à portée de bulletin de vote, sont plus mobilisés que les démocrates ; mais certains craignent qu'à ce jeu-là la réconciliation soit plus difficile à mener après la bataille.

S. K.

## Les démocrates resserrent les rangs autour du vice-président

WASHINGTON

de notre correspondant

Avant même l'annonce des résultats de Floride, dimanche, les démocrates avaient serré les rangs autour d'Al Gore. Alors qu'il y a encore quelques jours la stratégie de contestation électorale et judiciaire du vice-président était mise en cause par un nombre croissant de ses amis, le parti donne désormais l'image d'être uni derrière son candidat. Finis les états d'âme, le temps n'est plus aux hésitations ou aux compromis.

Paradoxalement, le vice-président peut presque dire un grand merci à son rival George W. Bush. Plusieurs démocrates modérés, comme le sénateur de Louisiane, John Breaux, laissent encore entendre au début de la semaine dernière que, si Al Gore n'arrivait pas en tête dimanche, il serait temps de jeter l'éponge. Le parti devait garder ses chances pour l'avenir, abandonner toute attitude partisane et placer l'intérêt national avant tout

autre. En saisissant la Cour suprême fédérale, le gouverneur du Texas a dévalué l'annonce officielle des résultats et offert une semaine de répit au vice-président qui, autrement, aurait été soumis à d'intenses pressions pour jeter l'éponge. Al Gore peut donc lancer, en toute légitimité, ses appels à l'assaut des tribunaux pour tenter d'obtenir satisfaction.

ATTAGUES HARGNEUSES

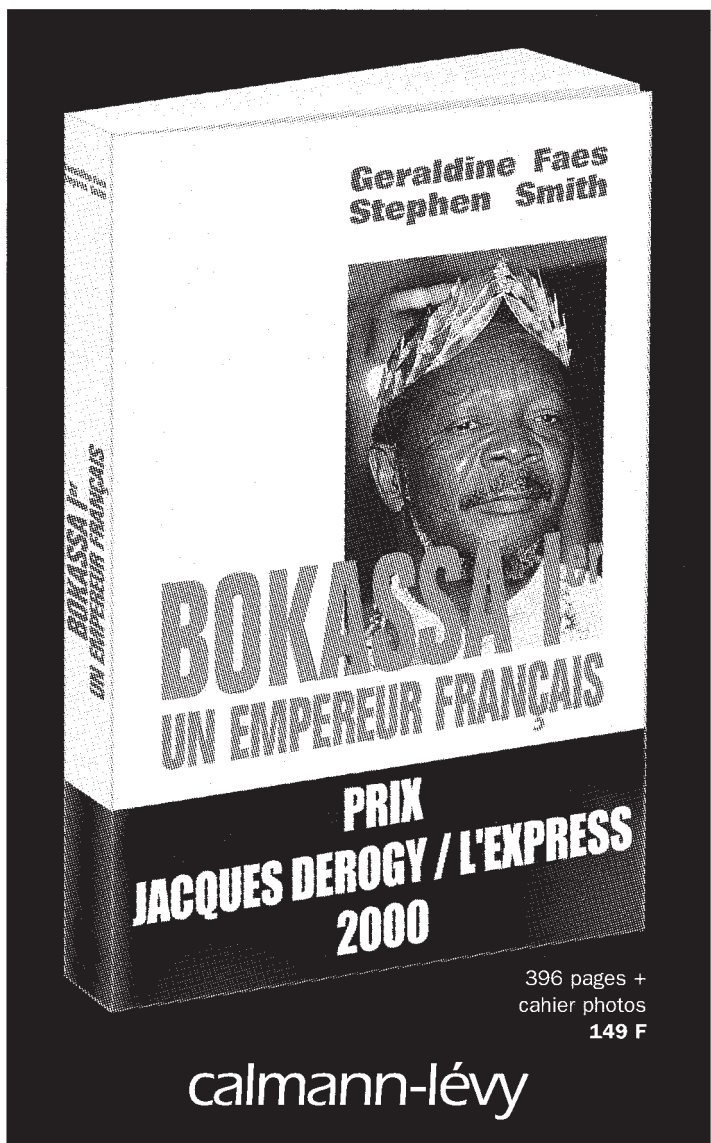
Dans cette atmosphère hostile on voit se rejouer le scénario du Monicagate et du procès en impeachment de Bill Clinton il y a deux ans. Les attaques de plus en plus hargneuses des républicains, qui s'efforcent de diaboliser Al Gore, accusé de vouloir leur voler la présidence, ou les manifestations hostiles ont eu le même effet que les appels haineux à la destitution du président par les managers de la droite républicaine fin 1998 : elles ont refait l'unité autour d'un candidat qui ne suscite pas d'enthousiasme, tout comme les démocrates les plus choqués par l'affaire Lewinsky avaient fait front au Congrès. Le sénateur démocrate qui avait été le plus sévère contre Bill Clinton n'était autre que Joe Lieberman, le colistier d'Al Gore, qui dénonce aujourd'hui les « intimidations » du Grand Old Party.

Comme l'a noté un stratège démocrate à propos des déclarations incendiaires du chef de la majorité républicaine à la Chambre, Dick Arme, et de son collègue, Tom DeLay – tous deux Texans –, qui ont menacé de bloquer l'élection d'Al Gore s'il devait l'emporter en Floride : « Arme et DeLay sont actuellement les meilleurs amis d'Al Gore ! » Ces prises de position ont réussi à faire taire les démocrates qui trouvent le vice-président trop modéré tout comme ceux qui ont jugé sa campagne désastreuse. Selon le président du caucus démocrate à la Chambre, Martin Frost, « les républicains ont fait monter les enchères, leur comportement a tellement dé-

passé les bornes qu'ils ont réussi à renforcer notre détermination et ont ouvert la porte à Al Gore pour qu'il conteste les résultats de l'élection ».

Al Gore et son équipe ont battu le rappel de leurs partisans. Sénateurs et représentants se relaient maintenant devant les caméras de télévision pour soutenir leur chef de file. L'ex-président Jimmy Carter a déclaré que le processus de vérification des résultats « pourrait prendre du temps, mais ce serait du temps bien utilisé (...). Nous ne devons pas sacrifier l'exactitude à la précipitation en décidant qui les électeurs ont choisi ». Cette unité devrait tenir tant que les caciques démocrates ne sentiront pas monter chez leurs électeurs un insupportable sentiment de lassitude. Mais, si les juges de Floride ou la Cour suprême tranchaient en faveur de George W. Bush, nul doute que les amis du vice-président exigent qu'il reconnaisse sans tarder sa défaite.

Patrice de Beer





# Les Haïtiens ont boudé l'élection présidentielle

Jean-Bertrand Aristide devrait revenir au pouvoir à l'issue d'un scrutin désorganisé et qui s'est tenu sans observateurs

PORT-AU-PRINCE  
de notre envoyé spécial

Les Haïtiens ont boudé l'élection présidentielle organisée, dimanche 26 novembre, pour désigner le suc-

## REPORTAGE

« Ici, nous avons voté lavalassement. Tout le monde a voté pour Titid »

cesseur de René Préal. L'opposition avait appelé la population à boycotter cette consultation, qu'elle qualifie de mascarade, et qui était gagnée d'avance par l'ancien président Jean-Bertrand Aristide, seul candidat de poids face à quatre inconnus.

Le climat de peur, à la suite de la vague d'attentats qui ont tué deux enfants et blessé une quinzaine de personnes dans les jours précédant le scrutin, ne suffit pas à expliquer l'abstention massive. Le 21 mai, lors du premier tour des élections législatives et municipales, les électeurs s'étaient rendus en grand nombre dans les bureaux de vote malgré une campagne électorale marquée par une série d'assassinats politiques. Dimanche, un seul incident violent a été rapporté par la police.

Les rues, d'ordinaire grouillantes de monde, du bas de Port-au-

## M. Préal : « Le pays a rompu avec la tradition des coups d'Etat »

Le président René Préal a estimé, dimanche 26 novembre, que la tenue, à la date constitutionnelle, de l'élection présidentielle signifiait pour Haïti une rupture « avec la tradition des coups d'Etat ». « Pour la première fois depuis le vote de la Constitution de 1987, nous avons eu une élection présidentielle à la date prévue par la Constitution », s'est félicité M. Préal.

Quelque 4 800 000 électeurs étaient appelés à élire pour cinq ans un nouveau président haïtien ainsi que 9 sénateurs (sur les 27), dans un scrutin boycotté par l'opposition. Alors que les résultats ne devraient pas être connus avant le milieu de la semaine, M. Préal s'est refusé à commenter la forte abstention constatée, notamment dans la capitale. « Attendons la fin de l'élection pour voir le taux de participation », a indiqué le chef de l'Etat. En réponse à une question sur la situation du pays, il a déclaré que « celui qui sera élu sera dans l'obligation de répondre aux attentes du peuple ». - (AFP)

Prince sont restées désertes dimanche. La très grande majorité des Haïtiens en âge de voter sont restés cloîtrés chez eux tandis que les adolescents transformaient les avenues en terrains de football. Même dans les quartiers populaires de Carrefour ou du Bel-Air, considérés comme des bastions « lavalassiens » acquis à Jean-Bertrand Aristide, très peu d'électeurs sont venus accomplir leur devoir.

Michel Dieudonné n'a pas fait recette. Ce vendeur de sirops glacés avait pourtant installé sa petite cariole à un endroit stratégique, face au collège Le Louveturien où était installé l'un des bureaux de vote de Carrefour. Le 21 mai, la foule d'électeurs débordait de la petite cour du collège. Ce dimanche, elle est restée vide tandis que le bloc de glace du pauvre Dieudonné fondait au soleil tropical.

## ÉTALS DÉSERTS

Au marché Tête-Boeuf, sur le boulevard Jean-Jacques-Dessalines, c'est aussi le calme plat. Le bureau de vote est installé au milieu des étals déserts. « Nous avons eu plusieurs votants. Les Haïtiens sont très croyants : ils doivent encore être à l'église », explique Romain Lionel, le président du bureau, en consultant d'un air las le registre. Mais il est presque midi et la plupart des offices religieux ont pris fin depuis longtemps. Seuls à circuler, des véhicules des entreprises publiques comme la Telem (télé-

phone) et l'EDH (électricité), réquisitionnés par la police et les militants du parti Lavalas, se fauillent entre les tas d'ordures et les carcasses de voitures qui obstruent la chaussée.

A Fort-Saint-Clair, autre quartier miséreux du bas de la ville, les bureaux de vote sont installés dans une maison dont on ne sait si elle est en ruine ou en construction. A la mi-journée, Lona Jean-Philippe, qui préside les opérations, compte 17 votants sur 400 inscrits. Les urnes sont installées en plein soleil dans cette maison sans toit.

Seuls les bureaux de vote de Cité-Soleil sont animés. Cet interminable bidonville, coincé entre la mer et la route nationale N1, demeure un fief incontestable de Jean-Bertrand Aristide. Dreadlocks, une bouteille de rhum à la main, Rodrigue Antoine interpelle un journaliste : « Ici, nous avons voté lavalassement. Tout le monde a voté pour Titid ». Un attroupement se forme. Ce sont les jeunes désœuvrés de Cité-Soleil, ceux qu'on appelle ici les « chimères » et que le pouvoir Lavalas utilise pour intimider l'opposition.

## MULTIPLES IRRÉGULARITÉS

Arborant des tee-shirts et des bandeaux à l'effigie de Jean-Bertrand Aristide, ils se déplacent de bureau en bureau, fêtant la victoire de leur héros bien avant la fin du scrutin. D'ailleurs, si l'on en croit les responsables de plusieurs bureaux de Cité-Soleil, tous les inscrits ont voté avant la mi-journée. A l'école normale de Cité-Soleil, plusieurs personnes dépourvues de cartes ont été autorisées à déposer leurs bulletins dans les urnes. Dans aucun bureau, ces urnes de carton n'étaient scellées.

Un peu partout, les opérations de vote ont été marquées par une grande désorganisation et de multiples irrégularités. Aucun observateur, haïtien ou étranger, n'était visible. Seuls les délégués du parti Lavalas orientaient les électeurs et supervisaient les opérations. Un reporter de Radio Ibo, une station de la capitale, a interviewé un enfant de treize ans qui a pu voter sans encombre.

Alors que le porte-parole du conseil électoral annonçait dans l'après-midi « une participation massive », les journalistes haïtiens n'hésitaient pas à le démentir sur les ondes en décrivant des bureaux déserts. Peu après avoir voté, le premier ministre, Jacques-Edouard Alexis, reconnaissait que la participation était timide dans la capitale, non sans ajouter qu'elle était « massive » en province. Là encore, les reportages des correspondants des radios s'inscrivaient en faux contre cette affirmation.

Votant à la mi-journée à l'école normale située à deux pas du Palais national, le président René Préal est resté prudent, préférant attendre la fin des opérations de vote avant de se prononcer sur la participation et les causes de la désaffection des électeurs. Il s'est félicité que la transmission du mandat présidentiel se fasse « par le vote et non par un coup d'Etat », affirmant que ces élections étaient « vraiment libres ». Entouré de ses gardes du corps américains et de 200 partisans qui vociféraient « Aristide ou la mort ! », le favori de la course semblait soucieux en déposant son bulletin de vote dans une école religieuse de Tabarre, la commune où il a sa résidence.

« Le faible taux de participation représente un véritable camouflet pour l'ancien président Jean-Bertrand Aristide », soulignait Evans Paul, l'une des figures les plus en vue de l'opposition, peu après la fermeture des bureaux de vote. Selon l'ancien maire de Port-au-Prince, qui lutta pour le retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir après le coup d'Etat militaire de 1991, « ce scrutin témoigne de l'impopularité du leader de Lavalas ». Estimant que la participation n'avait pas dépassé 5 %, Evans Paul a appelé l'opposition à s'unir « pour rétablir la démocratie en Haïti ».

Jean-Michel Caroit

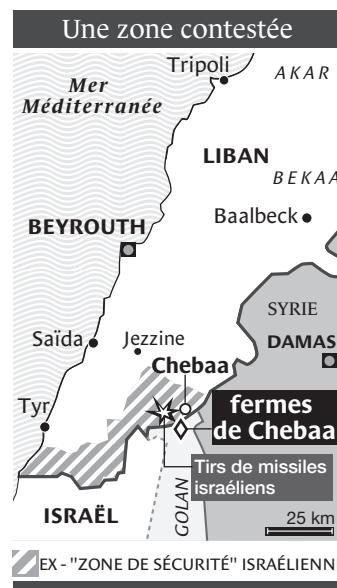
# Le Hezbollah libanais ravive la tension avec Israël autour des « fermes de Chebaa »

Un soldat de Tsahal a été tué et deux autres blessés dans ce petit territoire revendiqué par Beyrouth

Un soldat israélien a été tué et deux autres blessés dans un attentat à la bombe au lieu-dit des « fermes de Chebaa », territoire revendiqué par

le Liban mais qui, avec l'accord des Nations unies, n'a pas été inclus dans ceux que l'armée israélienne a évacués en mai 2000. L'attentat a

été revendiqué par le Hezbollah libanais (iranien) qui, le 17 octobre, avait enlevé trois soldats israéliens dans cette zone.



long sur 13 à 15 kilomètres de large - est libanaise depuis les années 20 et ses terres sont pour la plupart propriétés d'habitants du village de Chebaa qui leur fait face. C'est à partir des années 50 que l'armée syrienne a commencé à s'y installer, à cause notamment de la proximité d'Israël. C'est ce qui explique le fait qu'elles ont été occupées par Tsahal lors de la guerre israélo-arabe de 1967 et non en 1978 comme la zone dite « de sé-

## Les rencontres se multiplient pour tenter d'atténuer les violences

EN DÉPIT de contacts pris pour tenter de réduire les violences, les accrochages entre Palestiniens et armée israélienne se sont poursuivis, dimanche 26 novembre. Le bilan de la nouvelle Intifada s'est encore aggravé : le nombre des victimes s'élève désormais à 287 morts, essentiellement des Palestiniens.

Le chef du Shin Beth, le service de sécurité intérieure israélien, Avraham Dichter, a rencontré dimanche au Caire le chef du service de sécurité préventive palestinienne dans la bande de Gaza, le colonel Mohammad Dahlan, a rapporté lundi la radio publique israélienne. Les deux hauts responsables « ont discuté des moyens de relancer la coopération sécuritaire » qui a complètement cessé depuis le déclenchement de l'Intifada le 29 septembre. Par ailleurs, des officiers supérieurs israéliens et palestiniens ont examiné dimanche, lors de deux rencontres séparées, les moyens de réduire la tension et de reprendre le travail des bureaux de liaison conjoints.

Le commandant de la région militaire centre d'Israël, qui couvre la Cisjordanie, le général Yitzhak Eytan, a rencontré son

## Les résidents étrangers de Ramallah manifestent

Quelque 150 résidents étrangers d'une dizaine de nationalités vivant ou travaillant à Ramallah, en Cisjordanie, ont manifesté, dimanche 26 novembre, pour « déplorer » la décision de différents Etats et organisations internationales de sécurité, leurs employés et leurs citoyens « au moment même où les Palestiniens ont le plus besoin de services et d'une présence internationale ». Se félicitant des récentes critiques internationales quant à l'usage de la force par les Israéliens, et stigmatisant l'attitude jugée timorée du Comité international de la Croix-Rouge qui, selon les termes d'un tract distribué sur le parcours, « n'a pas le courage de dire tout haut, par une déclaration solennelle, depuis son siège de Genève, ce que ses délégués disent en privé », les manifestants ont décidé de s'investir « observateurs internationaux » chargés « d'informer le monde de ce qui se passe en Palestine ». Ils ont réclamé la fin de la colonisation israélienne. - (Corresp.)

curité » qu'Israël s'était taillée au Liban-sud et que l'Etat hébreu a fini par évacuer le 24 mai. Faute toutefois de cartes précises indiquant le bornage - jamais établi - des frontières, Beyrouth n'a pu fournir, à l'appui de ses revendications, que des registres cadastraux jugés insuffisants par les Nations unies. La confirmation, d'abord orale, par la Syrie, des revendications libanaises, a été adressée par écrit vers la mi-octobre seulement aux Nations unies.

## « UNE TERRE LIBANAISE »

Entretemps, pour confirmer le retrait israélien du Liban, l'ONU s'était strictement conformée à la seule résolution 425 du Conseil de sécurité enjoignant à Israël d'évacuer le territoire occupé en 1978. Tout en admettant que leur attitude ne préjuge en rien de la délimitation de la frontière entre la Syrie et le Liban, les Nations unies ont fait valoir que, pour ce qui les concerne, les fermes contestées relevaient, en tout état de cause, de la résolution 242 du Conseil de sécurité relative aux territoires occupés en 1967.

Dès le 27 mai, le cheikh Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah libanais, avait toutefois balayé ces arguments, comme autant d'arguties dont sa formation n'avait que faire : « Pour nous c'est une terre libanaise, et peu importe qu'elle relève de la résolution 242 ou d'une quelconque résolution 5 700... Il faut que le Liban la récupère », s'était-il exclamé sous les applaudissements de milliers de personnes.

Ce qui a été dit a été fait. L'incident de dimanche n'est pas le premier du genre. Le 17 novembre, un engin explosif placé sur le passage d'une patrouille israélienne n'avait pas fait de blessé. Mais le 7 octobre, un commando du Hezbollah s'était infiltré dans les

« fermes de Chebaa » et avait enlevé trois soldats israéliens. Quelques jours plus tard, le cheikh Nasrallah annonçait la capture, dans des conditions dignes d'un roman d'espionnage, d'un quatrième Israélien, présenté comme étant un officier des services de renseignement, mais qui, selon Israël, est un homme d'affaires, officier de réserve de Tsahal. Le Hezbollah exige de les échanger avec les prisonniers

## Un ramadan de solidarité avec les Palestiniens

Le mois du jeûne de ramadan a commencé, lundi 27 novembre, en Arabie saoudite - qui abrite les deux premiers lieux saints de l'Islam, la Mecque et Médine - et dans tous les pays arabes. Il ne devait commencer que mardi 28 en Iran, dont la population est très majoritairement chiite. Dans le calendrier musulman, les dates de début et de fin du ramadan varient en fonction de l'apparition de la nouvelle lune. Les regards seront spécialement tournés, cette année, vers l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, troisième Lieu saint de l'Islam, emblématique du conflit de ces dernières semaines entre Israéliens et Palestiniens. L'accès à ce site est restreint depuis le 13 octobre par les autorités militaires israéliennes qui craignent, pendant ce mois, une recrudescence des incidents.

libanais toujours détenus par Israël, en particulier deux de ses dirigeants, Moustapha Dirani et Abdel Karim Obeid, et le militant communiste Samir El Qantar. A ce jour, le Comité international de la Croix-Rouge n'a pu leur rendre visite.

Mouna Naim

# A l'époque les grands travaux étaient immenses

L'HISTOIRE

DOCUMENT : p. 75  
Les derniers feux de l'islamisme

DOSSIER

## LES BÂTISSEURS DE CATHÉDRALES

les secrets des chers-d'œuvre

Le temps des cathédrales

- Qui les a construites ?
- Une révolution technique ?
- Aux origines de la franc-maçonnerie ?

**AU SOMMAIRE**

Les crimes de la Wehrmacht

L'âge d'or des îles grecques

Le cochon, roi des campagnes

L'HISTOIRE sur Internet : www.histoire.presse.fr

1 942 20 33 00 F

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX



## Le président Khatami se plaint de son manque de pouvoir

**TÉHÉRAN.** Le président iranien, Mohamad Khatami, a déploré dimanche 26 novembre « l'insuffisance de ses prérogatives » et a demandé leur renforcement dans le cadre d'une révision constitutionnelle. « Je dois avouer qu'après trois ans et demi de présidence je me rends compte que le chef de l'Etat ne dispose pas de prérogatives suffisantes pour assurer ses fonctions », a souligné M. Khatami dans un discours à Téhéran, à l'occasion d'un séminaire sur « la Constitution et les délits politiques et de presse ». « Le président n'est pas capable, dans la pratique, d'empêcher la violation de la Constitution ou d'intervenir pour la faire appliquer », a-t-il ajouté. « Parmi les choses importantes et structurelles que nous devons faire figure la dissipation des ambiguïtés afin que le président puisse assurer sa fonction en toute autorité et sur la base de la légalité. » Par ailleurs, lors d'un rassemblement à l'intérieur du campus, les étudiants de l'université technique Amir-Kabir, à Téhéran, ont manifesté dimanche leur soutien aux réformes entreprises depuis plus de trois ans par le président Khatami et ont conspué la justice conservatrice. — (AFP)

## Epreuve de force entre le pouvoir tunisien et la Ligue des droits de l'homme

**TUNIS.** Quatre semaines après la tenue de son congrès, qui avait consacré la victoire des partisans de l'autonomie vis-à-vis du pouvoir, la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH) était convoquée lundi matin 27 novembre devant le juge des référés en vue de sa mise sous administration judiciaire, jusqu'à l'examen d'une plainte, fixé au 25 décembre. Cette procédure d'urgence fait suite à une action pour l'annulation des résultats, intentée par quatre candidats malheureux à la direction de l'organisation. Cette convocation devant le juge des référés s'est produite vingt-quatre heures après les déclarations vendredi à la presse de l'avocat Mohktar Trifi, nouveau président de la LTDH, affirmant que la plainte faisait partie d'une campagne de dénigrement orchestrée par le pouvoir et visant à la dissolution de l'organisation. Lors de cette conférence de presse, M<sup>e</sup> Trifi était entouré des anciens présidents de la Ligue et opposants Moncef Marzouki et Mohamed Charfi.

### DÉPÊCHES

■ **ÉMIRATS ARABES UNIS :** le président de la fédération des Emirats arabes unis, cheikh Zayed bin Sultan al-Nahyane, quatre-vingt-deux ans, a regagné, dimanche 26 novembre en fin de soirée, Abou Dhabi, dont il est l'émir. Cheikh Zayed avait été hospitalisé pendant plus de quatre mois aux Etats-Unis pour subir une transplantation rénale. — (AFP)

■ **AZERBAÏDJAN :** Bakou, la capitale azerbaïdjanaise, a été ravagée samedi 25 novembre par un séisme qui a fait 26 morts et près de 300 blessés, selon un bilan du ministère de la santé. Par ailleurs, une vingtaine de personnes ont succombé à un infarctus dans les moments qui ont suivi le séisme. Des débris d'immeubles jonchaient, dimanche, les rues de Bakou, où l'électricité et le gaz ont été coupés dans plusieurs quartiers. Les coupures de gaz ont provoqué dimanche soir une explosion dans un immeuble, faisant au moins un mort. — (AFP)

■ **GUINÉE-BISSAU :** les forces de sécurité ont arrêté plusieurs officiers et des opposants politiques, mais le général Ansumane Mané, ancien chef de la junte qui s'était autoproclamé chef des armées, est toujours en fuite, apprend-on de source gouvernementale. Quatre dirigeants d'opposition au moins ont été arrêtés et d'autres sont recherchés pour complot présumé avec le général Mané. — (Reuters, AFP)

■ **CÔTE D'IVOIRE :** l'ancien président ivoirien Henri Konan Bédié pourrait revenir de son exil parisien dans un proche avenir, a-t-on appris dimanche 26 novembre de source proche de son parti, le Parti démocratique de Côte Ivoire - Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA). Henri Konan Bédié, dont la candidature avait été rejetée en même temps que celle d'Alassane Ouattara à l'élection présidentielle, vit en exil en France depuis décembre 1999, après que la junte militaire dirigée par le général Robert Gueï eut pris le pouvoir. — (AFP)

## Nouveau sommet sur la guerre en République démocratique du Congo

**MAPUTO.** Le président Laurent-Désiré Kabila devait participer lundi 27 novembre, à Maputo, à un nouveau sommet de chefs d'Etat africains sur la guerre dans l'ex-Zaïre, a annoncé dimanche le gouvernement de Kinshasa. Les présidents mozambicain, Joachim Chissano, et sud-africain, Thabo Mbeki, ainsi que les représentants de six pays impliqués dans le conflit en RDC, étaient attendus à cette réunion. Baptisé « Maputo II », ce nouveau sommet est présenté comme une réunion de suivi d'un premier sommet qui avait rassemblé le 16 octobre dans la capitale mozambicaine la plupart des pays engagés dans la guerre en RDC. — (AFP)



**Espace Suffren**  
40 ter, av. de Suffren - Paris 15  
Tél. : 01 53 58 10 00  
CONCESSIONNAIRE VOLKSWAGEN

# Climat : les Européens ont finalement refusé de céder aux demandes américaines

Les Quinze, qui ont échoué à se concilier les pays du Sud, proposeront un nouveau texte dans deux mois

La conférence sur le climat, qui se tenait à La Haye depuis le 13 novembre, s'est conclue samedi 25 novembre sur un échec : les 180 pays présents n'ont pu

s'accorder sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto. L'Union européenne, après de multiples concessions, n'a pas voulu aller plus loin. Mais elle s'est

montrée divisée, et n'a pas su s'allier avec les pays du Sud. Elle proposera un nouveau texte avant l'entrée en fonctions du nouveau président américain.

### LA HAYE

de notre envoyé spécial

Les Etats-Unis voulaient le beurre, l'argent du beurre, et la fille de la crémère. Ils ont fini par tomber sur un bec : les Européens n'ont pu avaler de couleur supplémentaire, et la Conférence sur le climat s'est achevée sans gloire, samedi 25 novembre, vers midi, à La Haye, sur un constat d'échec. Après avoir opéré de multiples concessions par rapport à leur mandat initial de négociation, les ministres européens ont estimé que la limite était atteinte. Ainsi la communauté internationale ne parvient-elle pas à s'accorder sur la façon d'appliquer le protocole de Kyoto par lequel, en décembre 1997, les pays développés s'étaient engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Faute de cet accord, le protocole a une valeur contraignante très relative.

Après plus de dix jours de discussions infructueuses, la négociation s'est cristallisée dans la nuit de vendredi à samedi. Les diplomates

ont planché sur le texte présenté par le président de la conférence, le Néerlandais Jan Pronk, le 23 novembre : un document clair, mais très déséquilibré en faveur des Etats-Unis. Il reflétait cependant la volonté des Européens de parvenir à un accord avec ceux-ci. Mais à quel prix ?

### CONCESSIONS MULTIPLES

C'est cette interrogation que, tandis que la nuit maussade avançait, les ministres européens remâchaient sans cesse. Ils avaient cédé sur la supplémentarité : l'accord projeté acceptait que le recours au marché pour réduire les émissions de gaz ne soit pas limité. Ils avaient cédé sur l'observance : il n'y aurait pas de sanctions financières pour les pays qui ne respecteraient pas leurs engagements en 2010, leurs obligations étant reportées sur la période suivante.

Ils avaient cédé sur les puits de carbone (les forêts) : ils seraient explicitement inclus dans l'effort de réduction des émissions. Ils ac-

ceptaient qu'on chiffre cette inclusion, et c'est sur ce chiffre que, finalement, ils ont flanché. Un accord se dessinait. Mais comprenant un chiffre de 50 millions de tonnes de carbone, assorti de formules arithmétiques compliquées, moulinées toute la nuit par les experts sur leurs calculatrices sans qu'on en ait une interprétation claire. C'était trop ; les ministres, mollement, vers 3 heures, ont dit non. D'autres discussions allaient s'enchaîner pendant la matinée, mais la messe était dite : il n'y aurait pas de « résolution de La Haye. »

Les Etats-Unis sont-ils responsables de l'échec ? Ils n'ont opéré qu'une concession majeure, en n'exigeant plus des pays en développement qu'ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz. C'est important, mais pas assez. Pour le ministre allemand de l'environnement, Jürgen Trittin, « le refus de certains pays industriels d'accorder dans leur pays même la priorité à la protection du climat est à l'origine

de l'échec ». Mais les Européens, s'ils ont refusé un accord qui aurait vidé le protocole de Kyoto de son sens, n'ont pas montré la solidarité transformant ce refus en un acte politique affirmé. C'est qu'ils avaient mal accordé à l'avance leurs desiderata respectifs :

— La France ne disposait pas d'une expertise des puits de carbone capable de démonter les propositions américaines, pourtant connues sur le plan technique depuis le mois d'août. Les Allemands reprochent aussi à la France d'avoir mal profité de sa présidence de l'Union pour organiser le travail commun.

— L'Allemagne, très préoccupée du maintien de sa position prééminente au sein du Fonds pour l'environnement mondial, a freiné le progrès des discussions avec les pays du Sud sur de nouvelles aides financières. Du fait de ces réticences, l'Europe n'a pu forger une réelle alliance avec les pays du Sud.

— La Grande-Bretagne n'a pas assez joué le jeu collectif et a frôlement tenté de négocier directement avec les Etats-Unis. Elle a par ailleurs considéré que le dialogue avec les pays du Sud était secondaire par rapport à la négociation transatlantique.

Le protocole de Kyoto a-t-il un avenir ? M<sup>me</sup> Voynet, qui parlait en tant que présidente du Conseil des ministres européens, rappelle que « la règle de cette négociation est le consensus : mettre d'accord tous ces pays est un tour de force. » Jugeant que, malgré tout, les discussions de La Haye ont permis de clarifier les enjeux, elle a dit que l'Europe proposerait un nouveau texte d'ici deux mois, soit avant la date de prise en fonctions de la nouvelle administration américaine. Celle-ci sera-t-elle intéressée ? Faudra-t-il tout reprendre à zéro ? Ou tout abandonner ?

H. K.

Hervé Kempf

## Une nuit de discussions autour d'une formule arithmétique

**IL Y A DE L'EAU** dans le gaz à effet de serre chez les Européens : dimanche 26 novembre, John Prescott, vice-premier ministre britannique, a jugé Dominique Voynet responsable de l'échec : « M<sup>me</sup> Voynet a dit qu'elle était épuisée et qu'elle ne comprenait pas le détail [des propositions], et puis elle a refusé de l'accepter. » La ministre française de l'environnement a répondu, dans l'après-midi à Paris, que « John Prescott perd ses nerfs, perd son sang-froid, ce n'est pas bien ».

Selon nos sources, les choses se sont passées ainsi : dans la nuit de vendredi à samedi, M. Prescott et un expert britannique, MM. Loy et Sandalow, chefs de la délégation américaine, et, pour la délégation française, M<sup>me</sup> Tubiana, conseillère de M. Jospin, se sont réunis en petit comité. Les négociateurs sont convenus d'une proposition sur les puits : les Etats-Unis pourraient défalquer 50 millions de tonnes de leurs engagements au titre des forêts. Une formule arithmétique accompagnait le texte.

De retour en coordination européenne, Anglais et Français ont présenté le texte à leurs collègues, vers 3 heures. M. Prescott le défendait vigoureusement. La décision était difficile à prendre, du fait, notamment, de la complexité de la formule de calcul. M. Trittin et M<sup>me</sup> Voynet ont soutenu cette proposition, mais les autres pays, notamment la Suède, la Finlande et l'Espagne, l'ont refusée. La réunion s'est arrêtée, et M. Pronk constatait peu après le blocage.

Les Européens se sont ensuite de nouveau réunis, mais en l'absence de M. Prescott, et M. Trittin proposait un texte accordant 20 millions de tonnes aux Etats-Unis. Ceux-ci le refusaient, tentaient une dernière contre-proposition, mais l'heure avait tourné, de nombreux ministres étaient partis, M<sup>me</sup> Voynet n'estimait plus avoir un mandat européen pour négocier. M. Pronk enregistrait l'échec.

## Derrière le débat sur le climat, la rivalité de deux modèles technologiques

L'ÉCHEC des négociations sur le climat laisse un goût amer à ceux qui sont conscients de l'importance de l'enjeu : modérer autant que possible la violence avec

### ANALYSE

Champions économiques, les Etats-Unis restent de mauvais élèves de l'efficacité écologique

laquelle la transformation des conditions de la biosphère induite par le changement climatique va frapper l'humanité. Mais cet

échec s'explique par la nature de la question sous-jacente : quelle structure technologique façonnera l'économie globalisée ? Deux conceptions s'opposent. Aux Etats-Unis, on juge qu'Internet et la « nouvelle économie », c'est-à-dire un hybride de finance, d'informatique et de génétique, permettra de faire face aux dérèglements environnementaux prévisibles. En Europe, on estime que la structure technologique, et d'abord énergétique, de la vie sociale doit être préventivement modifiée pour y parer.

Cette divergence découle des modes actuels de consommation.

Car si le citoyen des Etats-Unis est le premier émetteur au monde de gaz à effet de serre (20 tonnes de CO<sub>2</sub> par an, contre 10 par Allemand et 2,30 par Chinois), ce record ne témoigne pas d'une inefficacité énergétique : quand on raisonne en tonnes de CO<sub>2</sub> par unité de produit national brut, un Américain est beaucoup moins polluant que son partenaire chinois : 0,77 tonne de CO<sub>2</sub> pour 90 dollars de PNB, quand un Chinois émet 3,54 tonnes de CO<sub>2</sub> pour produire le même revenu (selon les statistiques de l'Agence internationale de l'énergie).

Les Etats-Unis jugent donc que ce n'est pas leur mode de vie (juggé à l'aune de l'émission de gaz carbonique par habitant) qui est en cause dans l'accroissement des gaz à effet de serre, mais l'inefficacité économique du reste du monde, mesurée par l'émission de CO<sub>2</sub> par unité de PNB. A les en croire, l'adoption de techniques énergétiques efficaces par les pays en développement permettrait à ceux-ci de réduire leurs émissions ; dès lors, le rejet global des gaz par l'humanité serait stabilisé, sans que le mode de vie américain soit mis en cause ni que soit compromise l'amélioration de celui des pays en développement. C'est pourquoi, dans les négociations sur le climat, les Etats-Unis ont défendu avec constance l'idée des marchés des permis d'émissions, moyen privilégié de transférer les technologies efficaces.

### LOGIQUE COHÉRENTE

A cette logique cohérente, les Européens en opposent une autre, fondée sur leur propre structure énergétique. Car si les Etats-Unis peuvent se vanter, à bon droit, d'être beaucoup plus efficaces que la grande majorité des pays du Sud, ils restent très en-deçà des performances européennes : quand un Américain émet 0,77 tonne de CO<sub>2</sub> pour 90 dollars de PNB, le Danois, par exemple, en rejette 0,3, l'Allemand 0,46.

Les Etats-Unis ont une image d'avance technologique du fait de leur maîtrise de l'informatique, mais ils sont en retard si l'on évalue le progrès technologique global par la capacité à maîtriser ses consommations d'énergie. Autrement dit, l'avancée américaine en matière d'Internet se réalise au prix d'une inefficacité écologique.

Quant aux Européens, leur position diplomatique sur le climat découle de leur sobriété énergétique relative : elle les éloigne moins que les Américains des pays du Sud émergents, sans pour autant minorer leur potentiel technologique. Cette situation devrait, s'ils parvenaient à montrer un front réellement uni, les favoriser à tous points de vue : les renforcer relativement quand le prix de l'énergie monte, leur permettre une adaptation plus facile quand la logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera vraiment enclenchée, approfondir un dialogue avec les pays du Sud sur une base point trop inégalitaire. Et plus globalement, les mettre à même d'incarner un modèle de développement économique, à la fois technologiquement avancé et écologiquement sobre.

Mais à court terme, la puissance impériale des Etats-Unis leur permet de freiner l'effort international de lutte contre l'effet de serre, ce que leur inefficacité relative leur impose : alors qu'ils se sont engagés à Kyoto, en décembre 1997, de réduire de 7 % leurs émissions par rapport à 1990, ils ont déjà dépassé ce niveau de 11 % et pourraient le dépasser, sur la tendance actuelle, de 28 % en 2010. A cette date, ils devraient donc réduire leurs émissions de près de 35 % pour respecter l'engagement pris en 1997. Ce chiffre paraît impossible à atteindre sans échappatoire. Le champion de la nouvelle économie est un mauvais élève en matière d'économie écologique.

H. K.

Moteur TDI 115 injecteurs-pompe, antipatinage ASR, boîte tiptronic, ABS avec EBV...



Bora Sport TDI 115





# Jacques Chirac se dit favorable à des élections générales au Kosovo

Le chef de l'Etat a apporté son soutien à Bernard Kouchner

Le président de la République s'est prononcé pour l'organisation dès que possible d'élections générales au Kosovo, samedi 25 novembre à Pristina, où il a ren-

contré le chef de la Minuk, Bernard Kouchner. A Belgrade, le président yougoslave Vojislav Kostunica a proposé d'ouvrir un dialogue avec Ibrahim Rugova.

À L'ISSUE de la visite qu'il a effectuée samedi 25 novembre au Kosovo, le président de la République, Jacques Chirac, s'est déclaré favorable à l'organisation d'élections législatives dans la province dès que possible l'année prochaine. C'est un changement dans la position de la France, dont les dirigeants se disaient jusque-là partisans de différer une telle consultation au Kosovo. Le sujet est sensible à Pristina et à Belgrade : alors que les Kosovars réclament des législatives qui déboucheront sur la formation d'un gouvernement, les autorités yougoslaves, qui avaient déjà critiqué la tenue d'élections municipales fin octobre, sont hostiles à un nouveau scrutin dans lequel elles voient un pas supplémentaire vers une affirmation de souveraineté de la province.

Le chef de l'Etat français a fait cette déclaration après un entretien à Pristina avec le chef de la Mission de l'ONU au Kosovo (la Minuk), Bernard Kouchner, qui plaide pour la mise en place rapide d'institutions concrétisant l'« autonomie » qui avait été promise aux Kosovars par la communauté internationale en juin 1999, au lendemain de l'intervention de l'OTAN contre la Serbie. « Lorsque Bernard Kouchner a proposé l'organisation d'élections municipales dès l'automne, la France l'a approuvé, a expliqué le président de la République. Il a su les réaliser sans drame et nous nous sommes réjouis que ces élections aient eu pour résultat de donner la confiance majoritairement aux modérés, ce qui nous a paru de bon augure. M. Kouchner estime aujourd'hui qu'on est en mesure de tenir des élections générales l'année prochaine. J'y suis pour ma part tout à fait favorable si les conditions sont réunies », a-t-il poursuivi.

Bernard Kouchner avait plaidé dans ce sens quelques jours plus tôt à New York, devant le Conseil de sécurité de l'ONU. L'ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke, lui avait alors apporté son soutien, en dénonçant les pays qui « traînent les pieds ». Vendredi

à Zagreb, où étaient réunis les dirigeants de l'Union européenne et de cinq pays des Balkans, M. Kouchner, dans un discours qui tranchait sur l'optimisme affiché par les Européens, les avait mis en garde en substance contre l'euphorie qu'a engendrée chez eux la chute de Milosevic et contre la tentation d'oublier ce qui s'est passé au Kosovo par simple désir d'en épargner les séquelles au nouveau président yougoslave, Vojislav Kostunica. Le chef de la Minuk avait de nouveau défendu devant les Quinze l'idée de doter aussi vite que possible les Kosovars des responsabilités et des institutions que leur promet la résolution 1244 : « La tenue des élections générales au Kosovo l'année prochaine est un impératif à la fois pour la démocratie et pour la stabilité. Nous avons besoin de ces élections afin qu'émergent au Kosovo des interlocuteurs légitimes pour Belgrade et la communauté internationale. »

## POPULARITÉ

Ce pourrait être le dernier message pour le Kosovo de Bernard Kouchner, qui souhaite être bientôt relevé de sa fonction malgré la popularité dont il jouit désormais dans la province. Lors de son passage à Pristina, Jacques Chirac lui a de nouveau rendu hommage pour le travail accompli. Au cours d'une conférence de presse, le président de la République, qui avait passé la journée au quartier général de la Brigade nord de la KFOR à Mitrovica et sur le site du poste avancé de Montségur, a aussi fait l'éloge des soldats français. A un journaliste qui lui demandait sa position sur l'indépendance du Kosovo, il a répondu que, pour ce qui est du présent, sa seule référence est la résolution 1244 qui ne remet pas en cause la souveraineté yougoslave sur la province : « c'est le droit aujourd'hui ; je ne peux pas avoir une autre position », a-t-il dit.

Alors que la province connaît depuis quelques jours un regain de tension qui déborde sur la zone limotrophe du sud de la Serbie, le président yougoslave Vojislav Kos-

tunica, a affirmé dimanche qu'il n'entendait pas « céder à des provocations qui pourraient changer la position internationale actuellement favorable » à la Yougoslavie. Il a renouvelé dimanche, dans un interview à la télévision, l'appel qu'il avait lancé en fin de semaine au dirigeant kosovar modéré Ibrahim Rugova pour entamer un dialogue. « En ce qui concerne le pouvoir démocratique yougoslave, il peut se déclarer prêt, d'un côté à respecter absolument la résolution 1244 de l'ONU et l'accord militaro-technique, et d'un autre côté à entamer un dialogue avec la KFOR et la MINUK ainsi qu'avec les représentants des Albanais du Kosovo, ceux qui sont prêts à dialoguer avec nous, ceux qui ont remporté les élections locales », a déclaré M. Kostunica. M. Rugova n'avait pas encore répondu lundi matin à cette proposition. Il est clair qu'il préférerait aborder ce dialogue en tant que chef d'un gouvernement kosovar plutôt qu'en tant que vainqueur d'élections municipales.

Claire Tréan

# Néocommunistes et ultranationalistes remportent les législatives en Roumanie

Le second tour du scrutin présidentiel se tiendra le 10 décembre.

Le futur gouvernement devra convaincre la Commission européenne de sa volonté de réforme

## BUCAREST

de notre correspondant

Les premières estimations des élections législatives et de la présidentielle qui se sont tenues dimanche 26 novembre ont dépassé les prévisions les plus sombres. Selon un sondage de sortie des urnes, Ion Iliescu, ex-président de la Roumanie de 1990 à 1996, a remporté 37 % des suffrages. Si son score était prévisible, la percée de l'extrémiste Corneliu Vadim Tudor (28 %), qui affrontera Ion Iliescu au second tour, dimanche 10 décembre, bouleverse l'échiquier politique. La troisième place revient au libéral Theodor Stolojan (13 %), suivi par le premier ministre technocrate, Mugur Isarescu (10 %). Petre Roman, leader des sociaux-démocrates, n'obtient que 2,6 % des voix.

Ces résultats sont confirmés par les législatives. Le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR), de Ion Iliescu, remporte 39,5 % des votes. Suivent le Parti extrémiste de la Grande Roumanie : 22 %, le Parti libéral avec 10 %, le Parti de la minorité hongroise

de Roumanie avec 7,5 %, enfin le Parti démocrate de Petre Roman : 6,6 %. La future composition du Parlement laisse présager une alliance entre le parti de Ion Iliescu et, au choix, les libéraux ou les sociaux-démocrates de Petre Roman. La principale force d'opposition sera le parti extrémiste de Vadim Tudor. Les chrétiens-démocrates, qui ont soutenu l'actuel président Emil Constantinescu, se voient, avec un score de 5,7 %, exclus du futur Parlement.

## INTÉGRATION EUROPÉENNE

Ces résultats représentent l'option retenue par les 60 % de Roumains qui se sont rendus aux urnes. Ils risquent de freiner le processus d'intégration européenne et d'isoler le pays. Le futur gouvernement, dont le premier ministre sera probablement Adrian Nastase, le dauphin d'Iliescu, aura une mission difficile : convaincre la Commission européenne de sa volonté de réforme et contrer l'ascension de l'extrémisme en Roumanie. Or tout échec de la réforme économique

pourrait geler les relations avec Bruxelles. Et si le niveau de vie très bas des Roumains — le salaire moyen n'est que de 600 francs par mois — n'est pas amélioré, le mécontentement social peut bénéficier à l'extrémiste Vadim Tudor.

Dimanche soir, dès les premières estimations, l'ambiance est à la fête au siège du parti d'Iliescu. Celui-ci, le sourire aux lèvres, vient à la rencontre des journalistes et leur annonce que « ceux qui sont coupables de l'actuel désastre du pays devront répondre devant la loi ». Pourtant, la présidentielle n'est pas encore jouée. Ion Iliescu y va avec un handicap : sept années de pouvoir controversées. Une faiblesse que Vadim Tudor saura exploiter. « Les jeunes vont voter pour moi », lance-t-il après l'annonce des premiers résultats. En effet, son vivier électoral est clairement d'origine urbaine et se situe entre dix-huit et quarante-quatre ans. Le match Ion Iliescu-Vadim Tudor s'annonce déjà très serré.

Mirel Bran

# Slobodan Milosevic a été réélu à la tête du Parti socialiste serbe

L'ANCIEN président yougoslave Slobodan Milosevic a été réélu, samedi 25 novembre à Belgrade, à la tête de son Parti socialiste (SPS), à l'issue du congrès extraordinaire de cette formation qui s'est déroulé à huis clos. Il a ainsi marqué son retour sur la scène politique en lançant des accusations adressées contre l'Occident qui chercherait à détruire son parti.

Deux mois après son éviction du pouvoir par l'opposition et un mois avant des élections législatives anticipées cruciales en Serbie, M. Milosevic a repris les grandes lignes de ce qu'a été sa philosophie politique pendant les dix années de son règne, et attaqué de nouveau ses adversaires politiques. Affirmant que, moyennant de l'argent, les médias sont entre les mains des services de renseignement, il a déclaré que « le SPS est la principale cible de leurs attaques », selon l'agence Tanjug, dont un journaliste a quand même pu entrer au Centre Sava où se déroule le congrès.

« Le principal objectif des ennemis de notre pays est la désintégration du Parti socialiste », a ajouté M. Milosevic, cité par Tanjug. M. Milosevic a affirmé, toujours selon la même source, que « d'importantes sommes d'argent sont distribuées pour que soient acceptées la perte de l'indépendance [de la Yougoslavie], ainsi que la sécession du Monténégro, du Kosovo et de la Voïvodine » (province du nord de la Serbie).

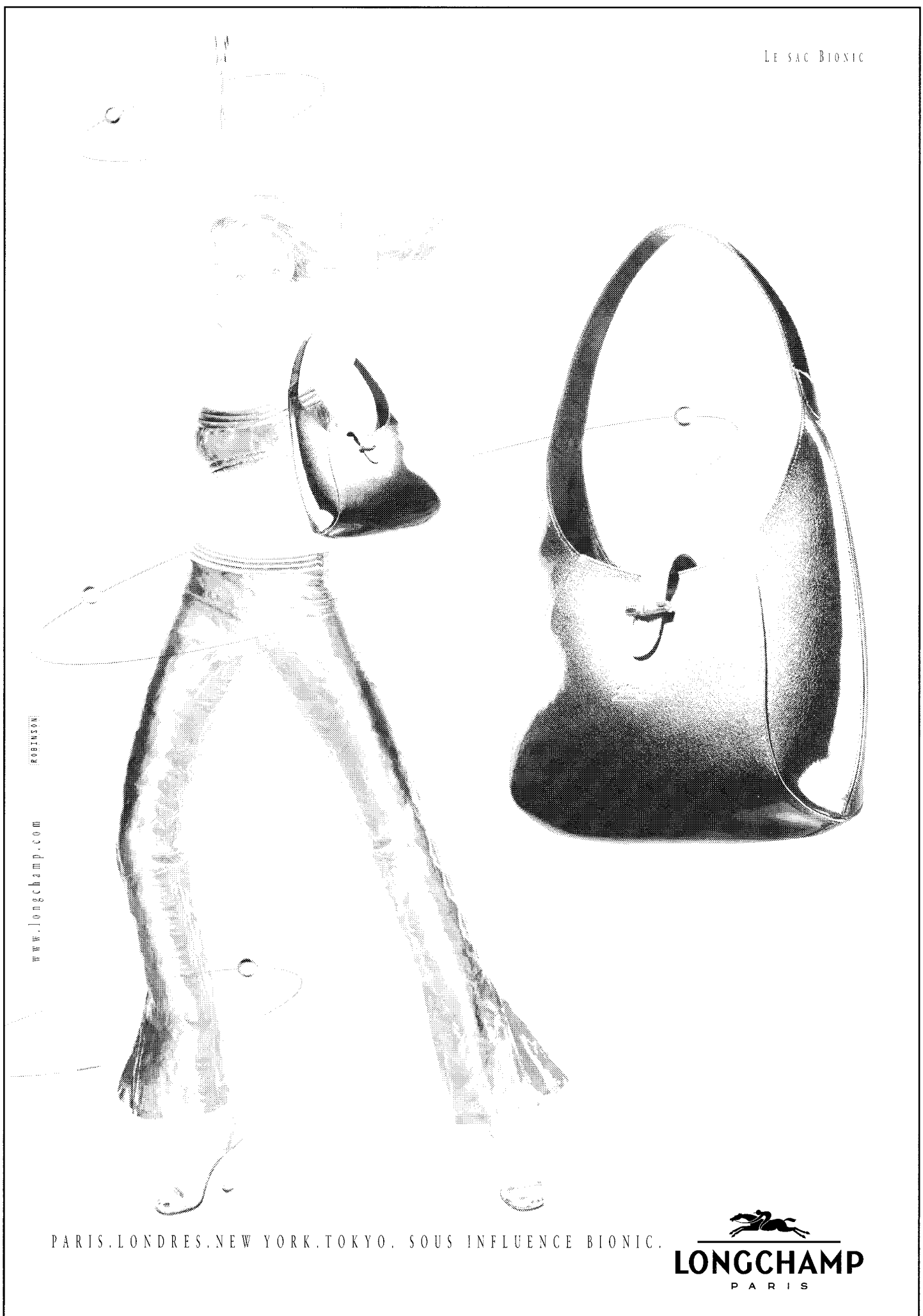
Quelque 70 délégués sur les 2368 présents ont pris la parole lors de ce congrès qui s'était réuni sous le mot d'ordre « Nous continuons ». Outre le président,

ceux-ci ont élu un nouveau Comité directeur et adopté un document final. « Le SPS a avant tout fait preuve d'unité à son congrès, nous avons discuté ouvertement et nous avons accepté le fait que nous sommes désormais dans l'opposition », a déclaré à la presse Zivorad Igc, en marge du congrès.

## « OPTIMISME »

M. Igc a indiqué que M. Milosevic a été accueilli, à son arrivée dans la salle, « comme avant, avec des applaudissements ». « Il y a eu des critiques, l'atmosphère était excellente avec beaucoup d'optimisme [...] nous nous attendons à remporter beaucoup de sièges aux élections législatives [serbes] », prévues le 23 décembre, a dit M. Igc. Parmi les membres du Comité directeur figurent le président serbe, Milan Milutinovic, l'ex-premier ministre serbe Mirko Marjanovic, l'ex-ministre yougoslave des affaires étrangères Zivadin Jovanovic, Ivica Dacic, chef du SPS de Belgrade, Nikola Sainovic, un des plus proches alliés de M. Milosevic et Milomir Minic, l'actuel premier ministre serbe par intérim.

M. Milosevic avait fondé le SPS en 1990 et le dirige depuis. Issu du Parti communiste, le Parti socialiste tenait en réalité son premier congrès en tant que parti d'opposition après des décennies de domination. L'ex-président yougoslave est inculpé de crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI). Son successeur, Vojislav Kostunica a répété qu'il avait d'autres priorités que de livrer Slobodan Milosevic. — (AFP, Reuters.)





**PRÉSIDENTIELLE** Intervenant au congrès du PS, dimanche 26 novembre, à Grenoble, Lionel Jospin a ouvert le débat sur le calendrier électoral de 2002. Il a souhaité que

« les Français rétablissent la cohérence de l'exécutif », c'est-à-dire que l'élection présidentielle précède les législatives. ● À GAUCHE, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a fus-

tigé le risque d'« accentuation de la présidentialisation du régime ». Les Verts ont redit leur opposition à l'inversion du calendrier. François Hollande (PS) a souhaité que la question

soit tranchée « avant les municipales ». ● L'OPPOSITION est également divisée. La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, a dénoncé ces « tripotillages électoraux » et le prési-

dent de DL, Alain Madelin, cette « manipulation ». Le président de l'UDF, François Bayrou, ainsi que celui du RPF, Charles Pasqua, ont approuvé l'initiative de M. Jospin.

## Lionel Jospin déclenche la polémique sur le calendrier électoral de 2002

Le premier ministre a estimé « légitime », dimanche 26 novembre, le débat sur l'ordre des élections législatives et présidentielle. Il souhaite inverser ces scrutins pour rétablir la « cohérence de l'exécutif ». Cette initiative provoque l'irritation du PCF et des Verts et divise la droite

TOUT est affaire de nuance. Lionel Jospin, qui, le 19 octobre, sur TF1, jugeait que « toute initiative de [sa] part serait interprétée de façon trop étroitement politique, voire politicienne », a cependant entrepris d'attiser le débat sur le calendrier électoral de 2002 en souhaitant son inversion. « Un débat s'amorce - qui est tout sauf mineur - sur l'ordre et le sens des élections législatives et présidentielle, a déclaré le premier ministre dans son discours lors du congrès du Parti socialiste, dimanche 26 novembre. L'ordre actuel des élections résulte des hasards de la vie et de la politique. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il n'est pas cohérent. Ce qu'il nous faut souhaiter, c'est que le printemps de 2002 (...) ne soit pas un printemps de la confusion et des choix de convenance, mais un printemps de la clarté. C'est pourquoi le débat qui s'engage est légitime et doit conduire les uns et les autres à se déterminer le moment venu. » « Initiative » ou simple contribution au « débat », les propos de M. Jospin ont, quoi qu'il en soit, déclenché les réactions escomptées à droite.

Michèle Alliot-Marie a aussitôt pris la tête du camp de l'indignation. « Tripotillages électoraux », « manipulation », la présidente du RPR a cherché les mots les plus durs. « M. Jospin vient de prouver qu'il n'est pas un homme d'Etat. a-t-elle déclaré à l'AFP. M. Jospin tente de s'en sortir par une manipulation du calendrier électoral (...). M. Jospin est décidément le fils politique de François Mitterrand ». Alain Madelin, président de DL, a lui aussi parlé de « manipulation électorale » sur France 3, dimanche soir. « Parce que ça arrange [M. Jospin]. Et si ça l'arrange, moi, ça me dérange plutôt », a ajouté M. Madelin. Le

président de DL a rappelé qu'à ses yeux un président élu avant l'Assemblée nationale serait exagérément renforcé, et il a plaidé pour l'introduction « de la proportionnelle » dans le mode de scrutin législatif.

Le premier ministre savait pouvoir trouver des alliés à droite dans ce débat. Ils ne lui ont pas fait défaut. François Bayrou, qui avait été un des premiers à trouver « dinggo » le calendrier de 2002, estime « incontournable » son inversion. Invité du « Grand jury RTL-Le Monde-LCI » (lire page 18), le président de l'UDF a estimé que « le calendrier tel qu'il est aujourd'hui permet à certains de rêver qu'on pourrait verrouiller les candidatures » mais il a dit s'attendre à ce que Jacques Chirac se convertisse à l'inversion du calendrier de 2002. Pour Charles Pasqua aussi, les propos du pre-

mier ministre ont sonné comme une « bonne nouvelle ». En marge du conseil national du RPF, il a ajouté : « C'est un mauvais coup pour Chirac. Il doit être fou de rage. »

A gauche, le premier ministre savait aussi à quoi s'attendre. Il a donc préparé le terrain. Il a rappelé, dans son discours, combien la « gauche plurielle » est un « choix stratégique », une « orientation fondamentale », un « bien commun », et combien elle reste la condition sine qua non de la pérennité de son gouvernement. « Ce qui est vrai depuis trois ans et demi le restera pour moi dans l'avenir », a ajouté M. Jospin pour tenter de rassurer ses partenaires Verts et communistes, que sa stratégie face à M. Chirac risque d'écraser.

Les réactions n'ont pourtant pas tardé. Dès dimanche soir, sur Euro-

pe 1, Robert Hue a estimé que cette inversion serait « grave pour la vie politique française ». Le secrétaire national du PCF a dit sa crainte de voir se renforcer « une bipolarisation qui va écarter du jeu majeur (...) toute une série de formations politiques, de candidats qui ne sont pas en situation d'être le président de la République française ». En somme, de voir laminées les candidatures de témoignage et la fonction tribunitienne de l'élection.

S'attendant à cette réaction, M. Jospin avait déjà, depuis quelques temps, envoyé des missi dominici, notamment auprès des parlementaires communistes, pour tester la fermeté de leur position sur le calendrier au cas où le PS s'engagerait à ne pas présenter de candidats contre les trente-cinq députés communistes sortants. Garantie quasi absolue de survie pour le

groupe, ce marché l'amarrerait de la façon la plus solide à la majorité, au prix d'une dépendance totale.

Les Verts, fervents partisans d'un renforcement du pouvoir du Parlement, s'étaient déjà prononcés contre l'inversion du calendrier. De plus, comment obtenir du PS des places aux élections législatives si M. Jospin a déjà gagné l'élection présidentielle ? Les écologistes proposent donc de monnayer l'éventuelle inversion du calendrier contre une dose de proportionnelle dans le mode de scrutin législatif, ce que François Hollande leur refuse avant 2002. « Si on devait s'orienter vers l'inversion du rythme et de l'ordre des élections, alors il faut que ce soit dans le cadre d'un paquet qui permette de représenter justement les différentes forces politiques » grâce à une dose de proportionnelle, a fait valoir Dominique Voynet, lundi matin, sur France Inter.

### LEVER LES SUSPICIONS

Au Parti radical de gauche (PRG), qui voudrait inscrire dans sa niche parlementaire de février l'organisation concomitante de la présidentielle et des législatives, on s'étonne de l'annonce de M. Jospin. « Samedi (...), il ne nous en a rien dit, sauf peut-être à Robert Hue. Sans concertation de l'ensemble des partenaires, la méthode n'en est que plus exécutable », a déclaré au Monde le président du PRG, Jean-Michel Baylet.

Il n'y a guère qu'au Mouvement des citoyens (MDC), dont le président, Jean-Pierre Chevènement, a pris position parmi les premiers pour l'inversion du calendrier, que l'on se réjouit du « coup » de M. Jospin.

François Hollande, premier secrétaire du PS, a précisé, lundi matin,

sur Europe 1, que si un changement du calendrier devait intervenir « ce serait mieux » de le décider avant les élections municipales de mars 2001 « pour éviter tout débat sur la suspicision ». « Si le président de la République va dans ce sens,

### Un président élusif

Publiquement, jusqu'à présent, le président de la République a écarté l'hypothèse d'une modification du calendrier. Lors de son intervention à la télévision, le 14 juillet, il avait déclaré : « Les Français n'aiment pas que l'on modifie les règles du jeu avant de jouer. Ils soupçonnent immédiatement les acteurs de vouloir tricher, d'avoir des arrière-pensées politiques, personnelles... Les règles du jeu existent, il faut les respecter. » Recevant quelques journalistes, lors d'une rencontre informelle à l'Élysée, le 15 septembre, Jacques Chirac s'était montré plus évasif. Il avait reconnu que, selon les juristes, « l'esprit de nos institutions suppose que la présidentielle précède la législative ». Mais il ajoutait aussitôt qu'une modification du calendrier était délicate parce qu'elle pouvait paraître comme « une combine aux yeux des Français ». Pressé de donner son opinion sur cette question, le chef de l'Etat avait esquivé : « Pour l'instant, je n'ai pas d'avis défavorable sur le sujet », avait-il lâché.

dans le sens de la clarté et de la cohérence, on peut avoir un vote au Parlement sans unanime », a glissé M. Hollande.

Cécile Chambraud et Béatrice Gurrey

## Autoportrait en héritier de François Mitterrand

### GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Il a parlé sans notes, mais les mots étaient prêts, qui se bousculaient pour sortir. « Etre ici, c'est d'abord évoquer le fait qu'en 1973 [au congrès de Grenoble] j'ai été choisi par François Mitterrand pour entrer au conseil national du Parti socialiste », a observé Lionel Jospin. On attendait un hommage convenu ; ce fut une scène étrange, comme si le premier ministre, le regard un peu fixe, s'adressait moins aux militants, conviés, samedi 25 novembre, dans le hall de l'hôtel de ville de Grenoble, qu'à lui-même. « Nous savons tous ce que nous lui devons (...) jusqu'à la victoire en 1981 », a-t-il continué, avant d'évoquer « l'épreuve du pouvoir, les moments d'exaltation (...), de division et de recul, de découragement et, même, les moments de rejet ». « Parfois, a-t-il dit, nous nous sommes interrogés sur notre identité (...), sur le regard que portaient sur nous nos concitoyens. Et cela a donné lieu à beaucoup de glose, sur ceux qui étaient ou n'étaient pas des fidèles de François Mitterrand... »

Le ton, à cet instant, a changé. Evoquant la phrase prononcée par l'ancien président, lors de ses derniers vœux, le 31 décembre 1994 - « de là où je serai (...), je ne vous quitterai pas » - M. Jospin a glissé du souvenir, avec « droit d'inventaire », à son autoportrait en seul digne héritier. « S'il nous regarde, s'il pouvait nous regarder, il se dirait peut-être que ceux qui, avec moi, ont finalement réussi à reconstruire une force socialiste, à rebâtir sous une forme élargie et renouée l'union de la gauche (...), ceux qui ont essayé de donner du crédit à l'idée socialiste qui, elle, n'avait pas perdu sa vertu (...); que ceux qui, depuis trois ans et demi, s'efforcent de bâtir... Alors, je me dis, s'il est là, là où il est, qui essaie d'être fidèle au message qu'il a porté ? Qui sert le mieux l'idée socialiste et peut-être, même, une certaine fidélité mitterrandiste que ceux qui ont été capables de reconstruire ? »

M. Jospin s'est éclipé pour rédiger le discours dans lequel il allait donner, le lendemain, le signal du départ de la campagne présidentielle.

P. R.-D.

## Les conditions juridiques et techniques d'une inversion

CHACUN le reconnaît, pour le déplorer ou s'y résoudre : tel qu'il se présente aujourd'hui - les législatives précédant la présidentielle -, le calendrier électoral de 2002 résulte autant du hasard que des règles juridiques fixées par la Constitution et la loi électorale. En effet, la loi organique qui fixe la durée du mandat des députés précise que les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent le 1<sup>er</sup> avril de la cinquième année de chaque

législature ; selon la loi, les élections législatives ont lieu dans les deux mois qui précèdent, sauf dans l'hypothèse d'une dissolution. Or c'est précisément la dissolution de 1997, un an avant le terme normal, qui a bousculé l'ordre des scrutins : sauf modification, les pouvoirs de l'actuelle Assemblée expireront le 1<sup>er</sup> avril 2002 et les législatives devront avoir eu lieu dans les deux mois précédents, en février ou mars.

L'élection présidentielle, en revanche, n'est pas régie par un système de date fixe. Depuis le décès de Georges Pompidou, le 2 avril 1974, elle est mécaniquement fixée en mai. En effet, aucune loi n'a précisé les conditions d'application de l'article 6 de la Constitution, qui fixe la durée du mandat présidentiel : sept ans depuis 1958 et jusqu'au terme de l'actuel mandat de Jacques Chirac, cinq ans à l'avenir, après l'approbation du quinquennat par le référendum du 24 septembre. Le mandat du chef de l'Etat actuellement en fonction expirera donc sept ans, jour pour jour, après son élection le 7 mai 1995, et l'élection présidentielle devra avoir eu lieu dans les mois qui précèdent, au plus tôt le dimanche 7 avril pour le premier tour - soit un mois à peine après le second tour des législatives - et au plus tard le dimanche 5 mai pour le second tour.

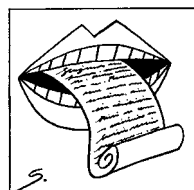
### DEUX POSSIBILITÉS

La conjonction des règles juridiques, de la dissolution de 1997 et de la mort de Georges Pompidou impose donc l'ordre des scrutins de 2002. Techniquement, rien n'interdit de l'inverser. Deux solutions sont possibles. La première consisterait à organiser la présidentielle avant avril-mai 2002. Cela suppose que le président de la République démissionne avant le terme de son mandat. La seconde solution consisterait à reporter les élections législatives après la présidentielle. Soit de quelques semaines, puisque le terme du mandat des députés est fixé au premier mardi d'avril de la cinquième année de chaque législature. Il suffirait, pour cela, de modifier la loi organique. Ce qui n'impose au gouvernement ni l'accord du chef de l'Etat ni celui du Sénat ; la seule condition requise serait d'obtenir l'approbation de cette réforme par la majorité absolue des députés.

Gérard Courtois

## « Nous sommes sur la bonne trajectoire... »

Nous publions les principaux extraits du discours de Lionel Jospin prononcé à l'occasion du congrès du Parti socialiste à Grenoble, dimanche 26 novembre.



VERBATIM

● **Les choix économiques et sociaux du gouvernement** : Nous sommes sur la bonne trajectoire. Nul

accident extérieur, nul retournement de la conjoncture ne nous oblige à l'infléchir (...). Il faut sans doute approfondir et enrichir notre action, il faut toujours réagir à l'événement imprévu, prendre en compte les exigences nouvelles. Mais ne déséquilibrions pas notre marche en négligeant les réalités économiques. Ne freinons pas notre élan retrouvé par un retour d'orthodoxie (...). Nous n'avons pas de raison de changer de politique. Gardons le cap et maintenons l'allure.

● **Pouvoir d'achat** : Je n'ai jamais opposé croissance et redistribution, emploi et pouvoir d'achat. Non seulement la croissance est aujourd'hui plus forte, mais elle est mieux partagée : la masse salariale et le pouvoir d'achat ont augmenté, mais d'abord au service de ceux qui retrouvent, avec un emploi, un revenu (...). Quand le chômage recule massivement, le rapport de forces sur le marché du travail se modifie au profit des salariés.

● **Unedic** : Refuser pendant plusieurs mois d'agréer une convention présentée par les gestionnaires du système, au risque de voir éclater le paritarisme, n'était pas très facile. Nous n'avons pas cédé aux ultimatum, nous n'avons pas admis que le contrat commande à la loi, nous n'avons pas accepté un système de sanction obligatoire. Mais, puisque nos objections ont été entendues (...), nous ne ferons bien sûr pas le choix de provo-

quer, par un a priori politique, l'éclatement du paritarisme. Ce serait une faute et je ne la commettrai pas. Ne présentons pas comme un échec ce qui est pour nous un succès.

● **Salaires des fonctionnaires** : En 1998, nous avons conclu un accord fonction publique positif. Une nouvelle négociation se profile. Nous souhaitons que, là aussi, elle débouche positivement. Il nous faut, en même temps, mesurer le coût élevé qu'a pour les dépenses publiques l'augmentation des mesures salariales. Je souhaite que la discussion qui va s'engager se conclue par un compromis raisonnable.

● **« Troisième voie »** : La « troisième voie », si à la mode il y a trois ans, est désormais comprise pour ce qu'elle est : une démarche nationale, marquée par l'histoire particulière du Parti travailliste, adaptée peut-être au contexte britannique marqué par le libéralisme, mais guère exportable.

● **Majorité plurielle** : Cette majorité est une façon de renouer, par-delà les divisions anciennes de la gauche ou les tentations d'alliance centristes d'hier, avec la vieille aspiration unitaire des forces populaires. Mais, en même temps, cette ancienne union de la gauche s'est élargie, renouvelée, transformée dans ses façons d'être et d'agir (...). La majorité plurielle

est notre bien commun. Elle est aussi une responsabilité partagée. (...) Ce choix stratégique essentiel, fait dans les années d'échec et de reflux, doit rester pour nous, socialistes, une orientation fondamentale.

● **2002** : Au moment où les candidatures individuelles se multiplient, j'imagine qu'il suffit aux socialistes de dire qu'ils régleront cette question collectivement et selon leurs règles, au moment nécessaire.

● **La « relation » aux Français** : Le gouvernement et le Parti socialiste se tiennent à un niveau de confiance rarement constaté après trois ans et demi d'action gouvernementale. Cette bonne relation, faite d'une confiance raisonnable, n'était pas acquise et nous l'avons conquise. Nous aurions tort de croire qu'elle nous est donnée sans examen. Parce que cette relation est vivante, elle comporte des hauts et des bas. On l'a vu, les chutes peuvent être brusques. (...) Tout n'est pas toujours possible en même temps. Tout ne relève pas du gouvernement. Nous devons, avec les Français, faire des choix. Cela suppose de les entendre, cela implique de les traiter en citoyens conscients, sans manipulation, pour tenter de faire vivre une démocratie éclairée et préserver l'avenir de notre communauté nationale.

**INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT**  
www.ism-mba.edu  
FULLY ACCREDITED\*

**ISM**  
Programmes accrédités\* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.  
Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

**ieMBA International Executive**  
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION  
■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

◆

**DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**  
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

◆

**MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION**  
In International Management  
■ "full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

et :

**e-PROGRAMS MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION**

**International School of Management :**  
148, rue de Grenelle 75007 Paris  
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08  
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr  
http://www.ism-mba.edu

**ISM**

SEAT

Ne commandez pas votre SEAT sans nous avoir rendu visite

AUTOGIR, le nouveau concessionnaire SEAT de l'Ouest Parisien

41, bd Gouvion St Cyr, Paris 17<sup>e</sup>, Tél : 01 56 68 83 00





## Le premier ministre endosse les habits du candidat

GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Dans le TGV qui les ramène à Paris, dimanche soir 26 novembre, François Hollande rejoint Lionel Jospin, assis dans le compartiment voisin avec son équipe, pour lui indiquer que les radios annoncent son entrée en campagne présidentielle. « Ce n'est pas ce que j'ai dit », sourit le premier ministre, avant de se replonger dans la rédaction du discours qu'il doit prononcer, mardi 28 novembre, en ouverture des Journées annuelles d'éthique.

Ce n'est pas ce qu'il a dit, en effet, pages 4 et 5 de son long discours devant les socialistes réunis à Grenoble, mais c'est ce qu'il savait-que-l'on-dirait-de-ce-qu'il-avait-dit. Et c'est justement ce qu'il voulait. Quelques phrases qui allaient souffler toutes les autres, soigneusement manuscrites pendant les longues heures passées à son banc de militant de la Haute-Garonne, et renvoyer trois jours de débats de congrès à l'arrière-plan. « Un débat s'amorce - qui est tout sauf mineur - sur l'ordre et le sens des élections législatives et présidentielle, a commencé M. Jospin. L'ordre actuel des élections résulte des hasards de la vie et de la politique. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il n'est pas cohérent. Ce qu'il nous faut souhaiter, c'est que le printemps de 2002 - celui des grands rendez-vous démocratiques où le peuple s'exprime et tranche - ne soit pas un printemps de la confusion et des choix de convenance, mais un printemps de la clarté. » Sous les applaudissements des militants, M. Jospin a poursuivi : « C'est pourquoi le débat qui s'engage est légitime et doit conduire les uns et les autres à se déterminer le moment venu. »

Pour que les choses soient encore plus claires, le premier ministre avait pris la peine, juste avant, de « clarifier la question de la cohabitation ». « Elle a résulté du choix des Français. Nous la respectons. Elle n'est pas le meilleur des systèmes », a-t-il observé, avant de juger « souhaitable qu'à l'issue de cette période, sans doute en 2002, les Français rétablissent la cohérence de l'exécutif ».

Pourquoi ici, pourquoi maintenant ? Il y avait certes ce congrès du PS qui, en dépit de l'échec d'une synthèse avec les minoritaires représentés par Henri Emmanuelli et la Gauche socialiste, allait déboucher sans surprise sur la réélection de M. Hollande et le soutien sans faille réitéré au gouvernement et à son chef. Il y avait, encore, cette entrée en campagne, à droite, d'Alain Madelin et celle, attendue, de François Bayrou, invité, dimanche 26 novembre, du « Grand Jury » RTL-Le Monde-LCI. Il y avait, surtout, ces trois semaines de rage contre Jacques Chirac et son « coup » sur l'interdiction des farines animales.

Alors, avec un sens poussé de l'orchestration, le premier ministre a préparé sa riposte. Dès son arrivée à Grenoble, il s'est d'abord délesté de la question d'actualité sur laquelle il se savait attendu - la torture en Algérie - pour ne pas avoir à le faire dans son discours de dimanche (lire ci-contre). A l'heure du déjeuner avec les dirigeants de la gauche plurielle, il a « informé », selon la formule d'un de ses proches, Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, de son intention d'évoquer cette question. Dans la soirée, il s'est ensuite revendiqué comme le seul véritable héritier politique de François Mitterrand, expert s'il en est des poisons de division à droite (lire page 6). Puis il a testé ses phrases auprès de ses con-

seillers et de M. Hollande, avant de les livrer à la tribune du congrès.

Cela faisait plusieurs jours, indique-t-on dans son entourage, que le premier ministre réfléchissait à la meilleure manière de s'inviter dans le débat sur l'inversion du calendrier et testait, ou faisait tester les réactions au sein de la majorité. La tactique ressemble à s'y méprendre à celle qui a conduit à l'adoption du quinquennat. Lancée par des personnalités de droite - MM. Bayrou, Raymond Barre et, bien sûr, Valéry Giscard d'Estaing -, soutenue par d'autres de gauche, dont Jean-Pierre Chevènement et l'ancien premier ministre Michel Rocard, cosignataire d'une tribune sur ce sujet avec le maire de Lyon (Le Monde du 18 novembre), l'idée de modifier le calendrier électoral de 2002, pour que l'élection présidentielle précède de quelques semaines celle des députés, a été rejetée publiquement par le chef de l'Etat le 14 juillet.

A « coup », « coup et demi », a donc répliqué M. Jospin à M. Chirac, en prenant ainsi le risque de signifier publiquement à l'opinion qu'entre les deux hommes la guerre est désormais déclarée, à son initiative. Comme pour le quinquennat, M. Jospin fait le calcul que le président de la République sera contraint de se résoudre à

Un argumentaire pour « donner aux Français le désir de continuer avec nous »

cette inversion des échéances. Le premier ministre s'est surtout convaincu qu'elle pouvait desservir son rival, qui fonde en partie sa stratégie de candidat sur la nécessaire union des parlementaires de droite pour les élections législatives, au détriment des velléités d'autonomie du président de Démocratie libérale et de celui de l'UDF. M. Jospin sait, surtout, que l'image solide du chef de l'Etat dans l'opinion, sa stratégie d'indépendance à l'égard des partis de droite, font de lui un candidat dangereux à l'élection présidentielle, quels que soient les résultats de l'opposition aux législatives, ce qui n'est pas son cas.

Par cette déclaration, M. Jospin s'autorise donc à revêtir les habits du candidat et à quitter ceux, jugés désormais trop étroits, de premier ministre. A Grenoble, il a esquissé, au-delà du bilan de trois ans et demi de gouvernement, un argumentaire de campagne pour « donner aux Français le désir de continuer avec nous ». « Nous sommes sur la bonne trajectoire », a-t-il martelé, en défendant ses choix économiques et sociaux et en autoproclamant « modèle politique original » et « moderne » l'expérience qu'il conduit depuis 1997 avec la majorité plurielle. Il a aussi insisté sur les « engagements tenus », et sur la nécessité de « faire des choix, avec les Français », ce qui « implique de les traiter en citoyens conscients, sans manipulation ». Une allusion à M. Chirac ? Il ne l'a pas dit. Mais il savait, là aussi, que ce serait ce que chacun comprendrait qu'il avait dit.

Pascale Robert-Diard

# Le PCF réitère sa demande d'une condamnation par l'Etat de l'usage de la torture en Algérie

Lionel Jospin écarte l'idée d'une commission parlementaire et privilégie le travail des historiens

CE N'EST PAS à un homme qui a « manifesté contre la torture » en Algérie quand il était étudiant que l'on donnera une leçon d'humanité ou que l'on imposera un acte de repentance ! Lionel Jospin peut « porter une parole claire » sur cette période et soutenir le nécessaire travail des historiens, mais qu'on ne lui demande pas, au nom de la France, de faire acte solennel dans lequel il demanderait pardon pour les crimes commis pas la France. Cette mise au point, le premier ministre a décidé de la faire dès samedi 25 novembre, en arrivant au congrès du PS, afin de ne pas tuer l'effet des déclarations en faveur d'une inversion du calendrier électoral de 2002 qu'il avait prévu de faire le lendemain, dans son discours de clôture.

Les crimes perpétrés au cours de « ce conflit colonial ne relèvent pas d'un acte de repentance collective » « de procédures judiciaires », mais « de la recherche de la vérité », qui relève du travail des historiens, a déclaré M. Jospin. Ce mot « repentance », il ne « l'aime pas ». Pourquoi mettre en place une commission d'enquête parlementaire, comme le réclament les communistes ? Les politiques « doivent s'exprimer librement, a-t-il répondu, mais je ne pense pas que ce soit à des instances

politiques collectives de faire ce travail ». S'ils évoquent ce passé douloureux, ils doivent le faire « en conscience » et « dans le respect de leur pays », a ajouté M. Jospin, avant de prendre la défense des deux millions d'appelés : « A des moments décisifs pour la République contre des putschistes et des factieux, ils nous ont aidés à assurer la réalité républicaine. »

La réponse du PCF est venue, samedi soir, de Marie-George Buffet. « A l'inverse du premier ministre, j'estime qu'il est du devoir, non seulement des politiques, mais aussi du gouvernement de condamner l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie et d'aider ainsi le travail de mémoire et de vérité », a déclaré la ministre de la jeunesse et des sports.

« RECONNAÎTRE ET ASSUMER »

Robert Hue est revenu à la charge, dimanche, sur Europe 1. La mise en place d'une commission d'enquête parlementaire n'interdit pas de réunir une commission d'historiens « large » et « ouverte », a insisté le secrétaire national du PCF. Il a rappelé que les signataires de l'appel des douze dans L'Humanité du 31 octobre n'exigent pas un acte de repentance. Pas plus que les députés communistes, qui deman-

dent à l'Etat de « reconnaître » et d'« assumer » le passé, notamment à travers des « mesures de réparation » - également réclamées par le MRAP.

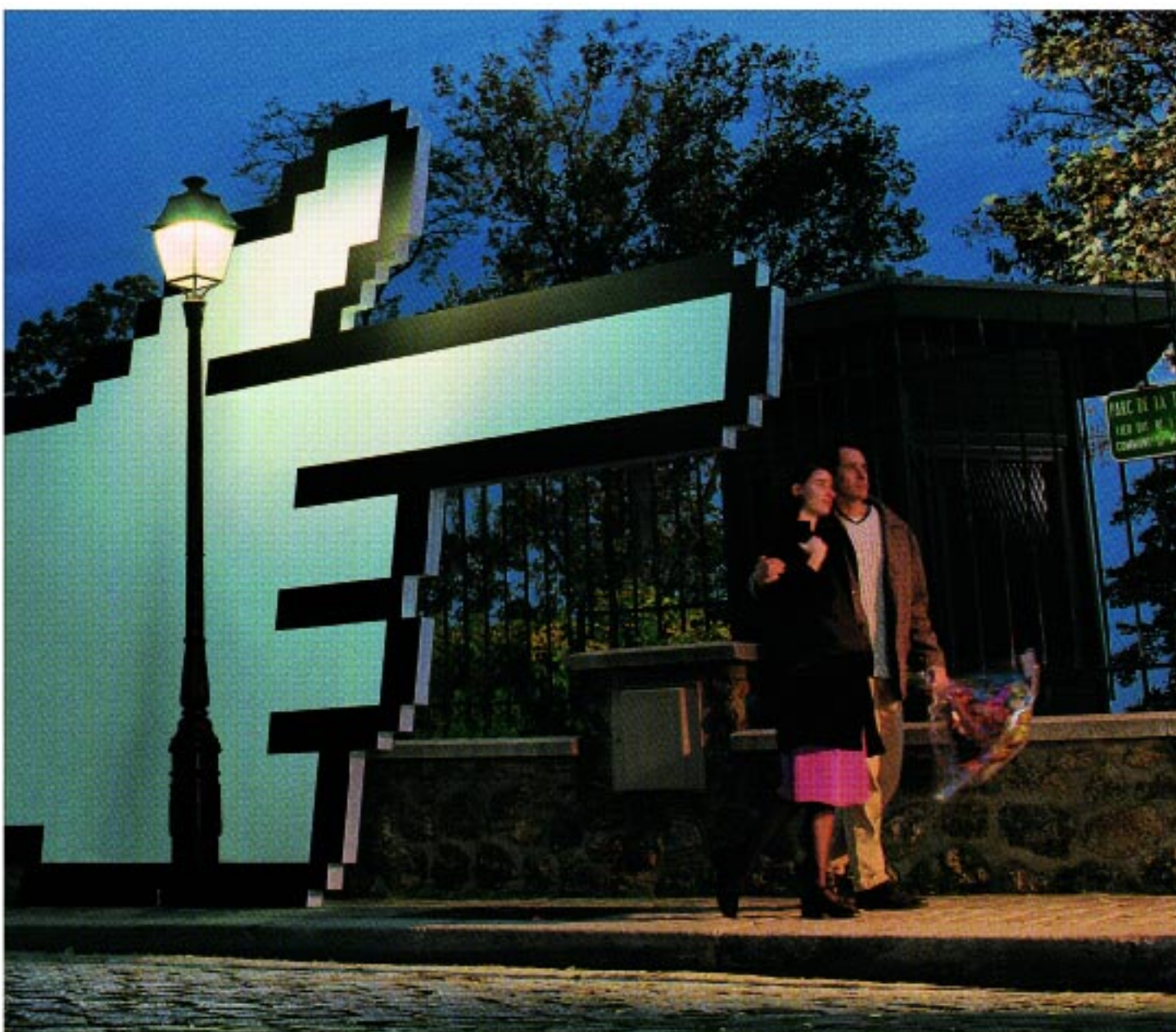
Alors que l'actuel président de la République ne s'est toujours pas exprimé sur la question, Valéry Giscard d'Estaing a pris les devants, samedi, sur RFI, sur un registre voisin de celui de M. Jospin : « La France n'est pas un pays qui doit pratiquer perpétuellement l'humiliation et la repentance », mais qui « accepte la responsabilité de ce qu'il a fait, en mal et en bien ». Dans un travail de mémoire, il faut « retrouver l'ensemble des actions qui ont été commises, de part et d'autre », a poursuivi l'ancien chef de l'Etat. Or toutes les repentances sont « singulièrement unilatérales », assure-t-il, rappelant que les accords d'Evian de mars 1962 ont été immédiatement violés par la République algérienne.

Edouard Balladur (RPR) « désapprouve », lui aussi, l'idée d'une commission d'enquête parlementaire. Dans un entretien au Journal du dimanche, l'ancien premier ministre juge que « les ex-adorateurs des régimes totalitaires ne sont pas les mieux placés pour nous faire la leçon ». Aux historiens de travailler ! Et puis la France « doit-elle être la seule à accomplir ce devoir de

mémoire ? », alors que le demi-siècle n'est qu'« une liste interminable » de violences. La tonalité n'est guère différente chez François Bayrou. « Je ne crois pas qu'une commission d'enquête, qui serait faite pour exploiter la position de l'un contre la position de l'autre, soit complètement juste, a jugé le président de l'UDF, dimanche, au « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI ». C'est à l'histoire de révéler maintenant ces choses. »

Seul Jean-François Mattéi, président du groupe DL de l'Assemblée, pense que la demande du PCF est « justifiée ». Mais il redoute qu'une commission d'enquête ne s'oriente vers « la recherche de coupables », a-t-il précisé, dimanche, au Forum RMC-Infonie. Il s'est déclaré plus favorable à une « mission d'information » parlementaire, dont le caractère est moins solennel et la démarche moins inquisitoriale. Ni commission ni mission, a tranché Charles Pasqua, le même jour, au conseil national du Rassemblement pour la France. « Extrêmement choqué » par la demande du PCF, il a jugé que le pays n'avait « aucune leçon à recevoir de la part des porteurs de valises ». Il a été salué par de longs applaudissements.

Jean-Michel Bezat



PLAN

Inviter des amis ? Oui, mais sans les perdre en chemin.

Pour envoyer votre plan par e-mail, il vous suffit de cliquer sur l'icône :



Mail

www.pagesjaunes.fr



# Martine Aubry va préparer le « projet » du Parti socialiste pour 2002

Le congrès du PS s'est achevé sans « synthèse » entre la majorité, réunie autour de François Hollande, et les minorités d'Henri Emmanuelli et de la Gauche socialiste, qui ont réclamé en vain une conférence sur les salaires avant le 30 juin 2001 et le rejet de la convention Unedic

Le congrès du Parti socialiste s'est achevé, dimanche 26 novembre, à Grenoble, sans que les trois motions en compétition – celles de François Hollande, d'Henri Emmanuelli et de la Gauche socialiste – parvien-

nent à réaliser entre elles une « synthèse ». Présenté par Vincent Peillon, le rapport de la commission des résolutions, qui a intégré quelques amendements fédéraux, a été adopté par 390 voix pour, 68 contre et une

abstention. M. Hollande a regretté « la participation insuffisante » des militants aux grands débats du PS, en annonçant une nouvelle méthode pour la préparation du « projet » pour 2002, dont Martine Aubry

assurera la coordination. Quatre réunions du conseil national, à caractère « programmatique », arbitreront entre les propositions qui auront été préalablement discutées dans les fédérations. Parallèlement, le

premier secrétaire réunira « régulièrement » un conseil des 102 premiers secrétaires fédéraux. Ceux-ci doivent être élus ou réélus, comme lui-même, le 30 novembre, au suffrage direct des membres du PS.

## GRENOBLE

de notre envoyé spécial

L'histoire relève plus du psychodrame, ou du bogue, que du drame. Comme en 1997 à Brest, le congrès du Parti socialiste s'est achevé, dimanche 26 novembre à Grenoble, sur une absence de synthèse entre la motion majoritaire de François Hollande (72,94 %) et celles des deux minorités, la Gauche socialiste (13,28 %) et Henri Emmanuelli (13,78 %). « C'est finalement l'honneur de chacun, a commenté le premier secrétaire du PS, de considérer qu'une différence bien identifiée vaut mieux qu'un accord confus. » Samedi, les deux minorités ont paru jouer à fronts renversés. La Gauche socialiste, au départ réticente à une synthèse si elle n'était pas précédée par une fusion entre les deux oppositions, semblait s'y résigner. Le député des Landes qui, durant sa campagne interne, disait rechercher la synthèse, faisait monter les enchères.

Devant les congressistes, Jean-Luc Mélenchon avait envoyé un premier signal : « La synthèse ne se décrète pas, avait souligné le ministre délégué à l'enseignement professionnel, elle se constate. Et le stylo ne sera pas tenu par les cent paires de mains qui seront réunies ce soir dans la commission des "révélation". L'arbitre est dans la vie, dans la société, dans ses mouvements. » S'abstenant de revenir sur l'agrément de l'accord sur

l'Unedic et assumant par avance le « virage de la responsabilité », Julien Dray avait renchéri : « Notre objectif à nous n'est pas d'apparaître comme une minorité agissante gardienne du temple. Nous n'avons pas la volonté de nous opposer les uns et les autres. Au contraire, nous voulons gagner tous ensemble. » Quelques minutes plus tard, M. Emmanuelli la jouait modeste en jugeant que « la faiblesse de la participation au vote ne permet à personne d'être satisfait ».

## « NON À LA SOCIÉTÉ DE MARCHÉ »

En même temps, le député des Landes voyait dans les 27 % des minorités le refus d'une dérive sociale-libérale et d'une « dévotion à l'adaptation, ce pauvre euphémisme si largement utilisé pour cacher l'indigence du renoncement ». Sans le nommer, il s'en prenait vivement à Laurent Fabius, sur le registre de la moquerie : « Quand on s'offre, pendant l'été, la plus grande baisse d'impôts depuis cinquante ans, on se retrouve, l'automne venu, quelque peu dépourvu. Diminuer les recettes ne facilite pas la réduction des déficits : c'était déjà écrit dans l'almanach Vermot ! ». Pis encore, M. Emmanuelli s'en est pris, devant le premier ministre, au concept de Lionel Jospin « Oui à l'économie de marché, non à la société de marché », en soulignant qu'« on voit bien ce que veut dire le

oui, on discerne moins bien notre capacité à honorer le refus, sauf à considérer qu'il n'existe plus de liens de cause à effet. »

M. Emmanuelli a porté surtout le fer sur l'Unedic, soulignant la contradiction du PS à exiger une majorité syndicale pour ratifier un accord et à laisser, sans consultation du Parlement, un « contrat

n'avons cessé de le dire, c'est non, clairement non. » Au même moment, de discrets émissaires prévenaient M. Hollande qu'une synthèse engloberait les deux minorités, ou ne se ferait pas.

Lors de la réunion de la motion majoritaire, M. Hollande se disait favorable à une synthèse, tout en jugeant qu'il ne faudrait pas en dra-

## Non au rôle de « vestale idéologique »

François Hollande a récusé l'idée, dimanche 26 novembre, de faire jouer au PS « le rôle caricatural de la vestale idéologique à côté d'un gouvernement confronté solitairement à l'exercice du pouvoir ». Le premier secrétaire a souligné que trois principes devaient guider « l'architecture » du projet du PS pour 2002 : « l'exigence de long terme », « la nécessité de penser global », la mise en œuvre de « régulations face à la prétention des marchés à dicter leurs normes, leurs références et d'imposer le seul critère de l'argent aux activités humaines ».

Pour M. Hollande, il faut créer une « alliance » entre « les citoyens et leurs représentants ». « Il n'y a pas de pire malheur public, a-t-il ajouté, que lorsque la pensée dominante parvient à les opposer : quand les citoyens se confondent avec l'opinion et quand les politiques s'éloignent des citoyens, c'est toujours le marché qui gagne la partie. » « Pour affirmer l'Etat, rien de mieux que de renforcer la démocratie », a affirmé M. Hollande.

minoritaire » l'emporter sur la loi. « Ce n'est pas une petite affaire », prévenait le député des Landes avant de solenniser l'enjeu : « Le peuple de gauche nous regarde. Une majorité syndicale qui résiste courageusement aussi, et dont il serait inacceptable qu'elle soit désavouée. Nous n'avons pas droit à l'erreur. Pour notre part, et nous

matiser l'absence, une majorité de 73 % le dispensant de chercher des alliés. Les rocardiens, avec Alain Richard, prévenaient qu'une éventuelle entente ne devait pas conduire à un « changement de ligne à 180 degrés ». Piqués au vif par les attaques des emmanuelistes, les fabusiens, avec Paul Quilès et Didier Migaud, rechignaient enco-

re davantage, jugeant que l'absence de synthèse politique devait dispenser M. Hollande d'une synthèse « fonctionnelle », en prenant toutes les sensibilités à son secrétariat.

Dès l'ouverture de la commission des résolutions, à 21 h 30, Gauche socialiste et emmanuelistes se retrouvaient sur un amendement demandant la réunion d'une conférence tripartite sur les revenus « avant le 30 juin 2001 ». « Je ne me laisse pas dicter ma politique par le PS », répliquait sèchement Elisabeth Guigou. Aussitôt, les amis de MM. Mélenchon et Dray abandonnaient toute idée de synthèse, laissant M. Emmanuelli batailler, avec succès, sur une loi relative à la précarité et sur l'intégration de la valeur ajoutée dans l'assiette des cotisations sociales.

## BLOCAGE SUR L'UNEDIC

Sur ce dernier point, une passe d'armes a opposé M. Fabius, qui « imaginait mal que dans les sections du PS on sache calculer la valeur ajoutée », à M. Emmanuelli qui lui répliquait qu'« ils ne savaient pas davantage le faire à Bercy ». L'objectif a été retenu pour la prochaine législature. « Par étapes », a fait préciser Martine Aubry.

Mais c'est sur l'Unedic que tout a capoté, M. Emmanuelli restant opposé un agrément de l'accord et souhaitant l'ouverture d'une nou-

velle négociation avec tous les syndicats. Le refus vif de M<sup>me</sup> Guigou, sur un « ton » que lui a reproché le député des Landes, a mis fin à la quête de synthèse. Dimanche, Vincent Peillon, le rapporteur, Marc Dolez, le premier fédéral du Nord, et Michel Sapin faisaient porter à M. Emmanuelli la responsabilité de l'échec, « son attitude revenant à demander au PS de dire au gouvernement de ne pas agréer l'accord Unedic ». Alain Vidalies reprochait à la Gauche socialiste ses successifs changements de pied. « Ils nous ont balladés », assénait-il.

M. Emmanuelli saluait « la bonne volonté » de M. Hollande et critiquait « les lourdes réticences » de certaines composantes de sa majorité. Marie-Noëlle Liene-mann expliquait que « notre parti n'est pas divisé ». Sans repousser les offres de M. Hollande, toujours prêt à faire entrer les minoritaires dans son secrétariat s'ils respectent « la solidarité » et « la cohérence d'ensemble », M. Emmanuelli se définissait comme étant dans « une attente constructive » plus que dans « une opposition résolue ou systématique ». L'ancien premier secrétaire assurait même M. Jospin de son « soutien » et, comme M. Mélenchon la veille, de son « dévouement ». « Aujourd'hui comme hier, demain comme après-demain. »

M. N.

## Fronde féministe pour le nouveau conseil national

### GRENOBLE

de nos envoyés spéciaux

Le petit jeu a duré jusqu'à la dernière limite, au matin du dimanche 26 novembre, pour la présentation au congrès de la composition du conseil national, où « tout le monde veut aller et où personne ne vient », a ironisé François Hollande. La veille, lorsque le premier secrétaire avait présenté, aux membres de la motion majoritaire, la liste des 149 candidats proposés où ne figuraient que 30 % de femmes, il avait eu droit à une fronde féministe.

« C'est inadmissible ! », criait presque une déléguée de l'outre-mer. « Vous nous répétez sans cesse, pour les municipales, "ça va être compliqué, il faut chasser des hommes" et il n'y aurait pas 50 % de femmes au conseil national ? », s'insurgeait une déléguée de l'Allier. Lyne Cohen-Solal (Paris) renchérait : « Il faut arriver à 50 %. Ce serait le minimum que la parti sorte du congrès avec une liste modèle ! » « 50 %, je crains que nous ne sachions pas faire. Peut-être dans trois ans... », avançait prudemment M. Hollande. Suspension de séance, comptes, recomptes : au retour, avec 60 femmes, la liste atteint la barre des 40 %. « Je souhaite que cette-fois-ci soit la bonne », expliquait, un peu tendu, le premier secrétaire sortant, pour qui rocardiens et fabusiens n'avaient pas assez joué la parité...

A l'arrivée, sur les 204 membres du conseil national, figurent 79 femmes (38,7 %), moins de parlementaires et 71 nouveaux. Quelques illustres titulaires sortent, comme Jacques Delors, François Loncle et Louis Mexandeau. De proches collaborateurs de M. Hollande entrent, comme Stéphane Le Foll et Annick Lepetit. Il en est de même pour Manuel Valls, chargé de la communication de M. Jospin à Matignon, ou pour trois anciens présidents du Mouvement des jeunes socialis-

tes, qui roulent chacun pour une « écurie » ministérielle différente, Benoît Hamon, pour Martine Aubry, Régis Juanico, pour Alain Richard, et Hugues Nancy, pour Elisabeth Guigou.

Les grands équilibres ont été définis par les motions : 149 pour M. Hollande, 28 pour Henri Emmanuelli et 27 pour la Gauche socialiste. Mais il y a ensuite les sous-équilibres... au sein de la motion majoritaire. Le premier secrétaire se flatte d'avoir imposé sa méthode : le nombre d'amis de Laurent Fabius ayant été ramené de 47 à 42 (soit 28 % de la majorité et 20,6 % du conseil national), la famille jospiniste a 107 places à se répartir.

### LES SOUHAITS DES SOUS-COURANTS

M. Hollande avait préalablement écouté les souhaits de chaque sous-courant, du pôle jospino-rocardien de Pierre Moscovici et Alain Richard, appelé Socialisme et démocratie, des amis de M<sup>me</sup> Aubry, réunis dans les clubs Réformer, de ceux de M<sup>me</sup> Guigou, de Daniel Vaillant et de Jean Glavany. Mais il avait prévenu que chacun tente de faire passer son « petit paquet ».

Peine perdue : l'encre de la liste des élus était à peine sèche, que chaque camp avançait ses pointages. Socialisme et démocratie s'attribue 43 sièges et en concède 16 à Réformer, 25 à MM. Glavany et Vaillant et 7 à M<sup>me</sup> Guigou, 16 étant classés « divers » et donc revendicables par tous... Aussitôt MM. Glavany et Vaillant faisaient savoir qu'ils n'avaient rien demandé, et des proches de M<sup>me</sup> Aubry s'attribuaient 20 places. « C'est dans le parti et nulle part ailleurs, avertit M. Hollande, que doivent s'organiser le débat, la réflexion et les choix. Et nul ne doit camper en lisière, dès lors qu'il a sa place, et toute sa place, en notre sein. »

Béatrice Gurrey et Michel Noblecourt

## Quand « Martine » se soucie du plaisir de « Laurent »

### GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Les Leica des pros et les appareils jetables des militants socialistes n'attendent que trois prénoms. A la gare

### RÉCIT

Succès divers pour « Martine », « Elisabeth » et « Laurent »

de Grenoble et dans le hall d'Alpepo, les caméras et les micros guettent « Martine », mais aussi « Elisabeth » et, pourquoi pas ?, « Laurent ». Exunt Gillot, Lebranchu, Védrine, et même Lang, Bartolone, Richard, Moscovici, Vaillant ou Glavany. En les dépouillant, le 19 octobre, sur TF1, de leurs patronymes roturiers pour les anoblir en premier-ministres, le chef du gouvernement avait esquissé, un mois à l'avance, le casting de Grenoble. Il a tenu parole.

D'abord, « il y a Martine ». Elle est arrivée la première, vendredi matin, dès « potron-congrès », un jour avant les ministres et les stars. En seconde classe, s'il vous plaît. A peine le pied posé sur le quai, la nouvelle Aubry de Lille a volé de petit déjeuner en petit déjeuner de presse. D'un groupe à l'autre, elle évoque « ce projet, notre projet, pas mon projet », qu'elle va porter « avec François Hollande » pour le Parti socialiste jusqu'en 2004. Elle explique et répète qu'elle ne devient « pas la numéro deux du PS ».

L'heure venue de tester sa popularité, alors qu'elle approche de la tribune, la voilà victime d'une mauvaise chute. Acté manqué : elle en rit elle-même pendant que son tibia la lance : « Un jour comme ça ! » « Martine » vérifie, dans son miroir, qu'elle est bien la plus applaudie. 35 heures, droit de vote des étrangers aux élections municipales, taxe Tobin, les jeunes socialistes font la claque. Ils continuent quand elle se demande pourquoi, « y compris parmi nous », certains « boudent leur plaisir », et réclament plus de souplesse pour l'application des 35 heures dans les PME...

« Martine » a pensé à « Laurent », mais n'a pas parlé d'« Elisabeth » « Elisabeth », elle, a eu la faiblesse, quelques heures plus tôt, de citer « la ténacité » de « Martine » sur... le sujet où on l'attendait le moins : l'Europe sociale. A « Laurent », elle explique que la baisse des impôts « ne peut pas être un objectif en soi ». A l'applaudimètre, elle a perdu. L'ancienne ministre de la justice se conso-

le en dédicant son livre, samedi après-midi, pendant que « Martine » est à la tribune.

Las ! Samedi soir, à la commission des résolutions, « Elisabeth » perd son sang-froid. « Je n'accepterai pas de me faire dicter ma politique par le PS ! », lance-t-elle, maladroitement, à Henri Emmanuelli, qui dénonce l'agrément que le gouvernement s'approprié à donner sur la convention assurance-chômage. « Je préférerais que le désaccord avec les minoritaires se fasse sur autre chose que sur l'Unedic », demande-t-elle plus tard. Dimanche matin, quand elle convie la presse, à l'aube, pour « dramatiser ces effets de tribune », elle sait que, la veille, elle a perdu deux fois son congrès.

Il est aussi attendu, mais son discours surprend. « Laurent », lui, ne cite personne, sauf le chef du gouvernement : dans une syntaxe toute jospinienne, il en appelle au « courage » et au souci d'« explications de fond » nécessaires aux politiques de demain, « autant de qualités dont nous savons que les possède Lionel Jospin ». « Laurent » se fait visionnaire, planétaire, plus vert que les Verts – invente la « politique durable » et « l'impératif écologique ». « Deux conceptions de la politique sont donc face à face, la politique éphémère et la politique durable. La politique éphémère n'a besoin que de slogans ; la politique

durable a besoin d'explications de fond, donc de l'action des militants. La politique éphémère n'a besoin que de "coups"; la politique durable a besoin de priorités. La politique éphémère a besoin de courage » : le ministre de l'économie et des finances répond ainsi, en quelques phrases, à ses détracteurs des minorités, mais aussi de la majorité.

### LES FICHES DE LAURENT FABUIS

Le soir, à la commission des résolutions, il explique à Henri Emmanuelli qu'il « n'est pas ici pour contrer la politique du gouvernement », et que, pour ce qui concerne la « valeur ajoutée », c'est une décision qui a été prise par le ministre des finances en 1998. « Je ne comprends pas que l'on revienne sur des arbitrages retenus par Lionel Jospin », lance-t-il, glacial, ses fiches de chiffres préparées à Bercy à la main. Une fois, durant ce congrès où il est passé en seigneur, il a croisé l'ancienne ministre de l'emploi. « Je pense que, quand il y a des désaccords, il vaut mieux le dire franchement », lui dit « Martine », qui vient d'expliquer que « le progrès social ne peut ni ne doit s'arrêter aux portes » des PME. « Je suis prêt à l'aider pour ton travail », répond « Laurent » magnanime. « Notre projet... », reprend-elle, soudain un peu lasse.

Ariane Chemin

1900-2000 : cent ans d'avenir et un nouveau nom pour le groupe école supérieure de commerce de Nantes, sa marque académique.



Nous pensons que l'audace est la vertu de l'entrepreneur,

Que l'écoute est au cœur de la vie académique,

Nous croyons qu'un joli nom peut être emblématique et créateur pour prétendre apporter l'éducation et le progrès à des femmes et à des hommes.

Nous avons choisi AUDENCIA, pour Nantes, l'Atlantique et le monde, AUDENCIA, conçu à partir d'audientia, ae, f (audio), attention donnée à des paroles et d'audacia, ae, f (audax), audace.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Nous vous remercions d'accepter notre audace.

Jean-François MOULIN  
Président

Aïssa DERMOCHE  
Directeur Général

Conformément au code phonétique international, AUDENCIA se prononce [audensia]

AUDENCIA est accrédité EQUIS - efmd.

AUDENCIA représente et regroupe toutes les potentialités et les programmes principaux du groupe : l'ESCNA, le CREA, l'ISMA, les masters internationaux, EMP et EuroMBA, ainsi que les masters spécialisés.

AUDENCIA Nantes - Ecole de Management  
8, route de la Jonelière - BP 31222  
44312 NANTES cedex 3  
Tél. : 02 40 37 34 34 - Fax : 02 40 37 34 07  
http://www.audencia.com

## CALVITIE

### Le choix de la compétence.



**Première clinique en France** par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.

**Compétence et prix** calculés au plus juste sont notre recette pour votre bien-être.

**Conseil gratuit et documentation au**  
**01 53 77 26 00**

**Clinique d'esthétique**  
**du Rond-Point des Champs-Élysées**

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - [www.crpce.com](http://www.crpce.com)



# Charles Pasqua tente de remettre en marche le RPF en vue de l'élection présidentielle

La direction du mouvement est confiée à des fidèles des Hauts-de-Seine

Désireux de prendre « un peu de hauteur » pour mieux se consacrer à sa campagne présidentielle, Charles Pasqua a présenté, dimanche

26 novembre, la nouvelle direction du RPF. Il a assuré à cette occasion qu'il ira « jusqu'au bout de son combat contre les tenants de la cohabita-

tion ». Le RPF est déterminé à faire assez largement l'impasse sur les élections municipales et hésite toujours sur la conduite à tenir à Paris.

APRÈS le départ de Philippe de Villiers et la mise à l'écart des tenants d'une ouverture aux républicains de gauche, voici donc le RPF « en état de marche ». Du moins, Charles Pasqua l'a-t-il assuré, dimanche 26 novembre, devant le conseil national de son mouvement.

A quelques jours du début de sa tournée de candidat à l'élection présidentielle – tradition gaulliste oblige – en Guyane et aux Antilles, le président du RPF veut prendre « un peu de hauteur ». Il laisse donc les clés à une nouvelle direction composée notamment de plusieurs de ses collaborateurs du conseil général des Hauts-de-Seine et du groupe de l'Europe des nations qu'il préside au Parlement de Strasbourg. Jean-Jacques Guillet, député des Hauts-de-Seine, est promu vice-président, Isabelle Caullery, ancienne secrétaire départementale de la fédération des Hauts-de-

Seine du RPR, secrétaire générale. L'avocat personnel de M. Pasqua, Edgard Vincensini, devient trésorier, en remplacement d'Edouard Lacroix, son directeur de cabinet, qui se chargera du financement de la campagne présidentielle. Exit, en revanche, l'un de ses principaux conseillers politiques, William Abitbol, député européen, même si celui-ci demeure, provisoirement, membre du bureau national.

Visant ce dernier et ceux de ses amis, minoritaires, qui demeurent partisans d'un rassemblement ouvert aux « républicains des deux rives », M. Pasqua a conseillé à la nouvelle direction de ne pas « tenir compte de l'amitié, ni des services rendus ».

Pour mieux expliciter son propos, il a mis les choses au point : « J'ai de l'estime pour Jean-Pierre Chevènement, mais il est à gauche. Il est englué avec le Parti socialiste et il n'en sortira jamais. Nous ne

sommes pas du même camp ». Le président du RPF a toutefois tempéré. Cette réunion du conseil national devait, initialement, être consacrée à la préparation des élections municipales. Elle a en fait été transformée en une sorte de séminaire de formation sur les effets pervers de la mondialisation, les enjeux européens, la sécurité, la justice, l'unité de la République. Le RPF s'apprête à présenter ses propres listes dans dix-huit villes – à ce jour – de plus de trente mille habitants, parmi lesquelles Bordeaux, Amiens, Cannes, Lille et Toulon.

#### « AUCUN ACCORD NATIONAL »

Mais, a prévenu M. Pasqua, « il n'y aura aucun accord national sur les municipales » avec les autres partis de droite et « le mouvement ne sera pas engagé au plan national » dans la prochaine campagne. Le président du RPF a décidé

d'autorité, jeudi 23 novembre, de soutenir à Lyon les listes UDF-RPR présentées par le sénateur Michel Mercier. Il balance toujours, en revanche, à Paris entre son amitié pour le maire sortant, Jean Tiberi, et son penchant pour son ancien compère de la lutte anti-Maastricht, Philippe Séguin. La décision a donc été renvoyée à plus tard.

A ceux qui doutent de sa détermination, M. Pasqua a aussi assuré que celle-ci était « totale » pour mener campagne « contre les tenants de la cohabitation », à commencer par Jacques Chirac, qu'il tient pour « responsable de l'effacement de la France dans le magma européen ». « Quelle que soit mon amitié pour le président de la République, j'irai jusqu'au bout de mon combat. Je ne transigerai avec personne », a assuré l'ancien ministre.

Jean-Louis Saux

## Le Parti radical souhaite l'organisation de primaires au sein de l'UDF

UN DE PLUS. Dans un entretien au Figaro du 25 novembre, le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), a annoncé qu'il se joignait à l'appel signé par 364 parlementaires de droite pour « l'union de l'opposition » (Le Monde du 25 novembre). « La pluralité des candidatures n'est pas un obstacle à l'union pour peu que cette pluralité soit gérée dans un souci de l'intérêt collectif », souligne M. Tiberi, qui a été exclu du RPR.

Dans un entretien au Journal du dimanche du 26 novembre, l'ancien premier ministre Edouard Balladur (RPR) se déclare « plutôt agréablement surpris » par cette pétition et assure que, « de toute façon, on sera obligé d'arriver » à la fusion des partis de droite. Soulignant que le texte de l'appel « constitue un progrès », même s'il « va moins loin » que la fusion qu'il

avait lui-même réclamée, M. Balladur affirme que « les choses bougent dans le bon sens ». Interrogé sur les probables candidatures de François Bayrou (UDF) et d'Alain Madelin (DL) à l'élection présidentielle, le député de Paris les juge « légitimes », tout en estimant que la discussion sur cette élection est « très prématurée ». « Un certain foisonnement est sans doute inévitable. Puis viendra le temps de la décantation », ajoute-t-il.

#### UN « CADEAU À LA GAUCHE »

Jaloux d'une autonomie préservée à l'aube de son centenaire, le Parti radical, qui tenait à Lyon son 101<sup>e</sup> congrès, samedi 25 et dimanche 26 novembre, a écarté toute idée de fusion au sein de l'UDF – dont il est l'une des composantes –, et plus encore avec les autres partis de

l'opposition. « En disparaissant, on ferait un fantastique cadeau à la gauche en lui laissant le radicalisme », a plaidé Thierry Cornillet, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes. Tout en plaidant en faveur de la création, « au niveau local », d'une « confédération UDF-RPR-DL », le président du Parti radical, François Loos, a affirmé en marge du congrès qu'à ce jour « l'opposition n'est pas incarnée par un leader reconnu et incontesté ». « Nous sommes naturellement dans l'UDF, nous y restons. Mais nous souhaitons que l'UDF organise des primaires pour que les adhérents puissent se prononcer, grâce à des procédures internes, pour [la désignation d'un candidat] à l'élection présidentielle. »

J.-B. de M.  
(avec Sophie Landrin à Lyon)

## Deux élections cantonales partielles

### HAUTE-SAVOIE

(Annecy-centre) (second tour).

L., 9 282 ; V., 1 999 ; A., 78,46 % ; E., 1 910.

Jean-Luc Rigaut, UDF, 1 202 (62,93 %)... ÉLU

Thierry Billet, Verts, 708 (37,07 %).

[Largement en tête à l'issue du premier tour, Jean-Luc Rigaut, adjoint au maire d'Annecy, l'emporte facilement sur son adversaire, Thierry Billet, candidat de la gauche. Déjà faiblement au premier tour (22 %), le taux de participation chute encore de 1,5 point.

19 novembre 2000 : L., 9 282 ; V., 2 042 ; A., 78,00 % ; E., 1 988 ; Jean-Luc Rigaut, UDF, 842 (42,35 %) ; Thierry Billet, Verts, 518 (26,06 %) ; Laurent Rosain, RPF, 163 (8,20 %) ; Jacques Vassieux, FN, 124 (6,24 %) ; Marie-Christine Montastier, MNR, 116 (5,84 %) ; Thierry Tissot-Dupont, ind., 110 (5,53 %) ; Jean-Pierre Matjan, PCF, 73 (3,67 %) ; Maxime Muller, div., 42 (2,11 %).

22 mars 1998 : L., 9 375 ; V., 3 770 ; A., 59,79 % ; E., 3 436 ; Yvette Martinet, UDF-FD, adj. m., 1 954 (56,87 %) ; Laurent Bouvier, PS, 1 482 (43,13 %).]

### CORRÈZE

(Lubersac) (premier tour)

J., 6 148 ; V., 4 089 ; A., 33,49 % ; E., 3 900. Jean-Pierre Decaie, div. d., 2 087 (53,51 %)... ÉLU

Jean-Michel Reillier, PS, 1 436 (36,82 %) ; Dominique Grador, PCF, 260 (6,67 %) ; Bernard Pinato, FN, 117 (3 %).

[Le net succès de Jean-Pierre Decaie (div. droite) dès le premier tour est une surprise. Son père, Jean Decaie (RPR), décédé le 5 octobre après avoir été conseiller général pendant trente ans, ne l'avait emporté au second tour qu'avec vingt voix d'avance sur Jean-Michel Reillier (PS) en 1994. Alors que, à gauche comme à droite, ce scrutin était considéré comme un test en vue des cantonales de mars 2001, le résultat est rassurant pour la majorité départementale RPR-UDF qui soutenait M. Decaie : si elle avait perdu ce siège, elle aurait été à la merci du gain de trois cantonales par la gauche. L'élection du maire de Lubersac est en même temps un revers pour François Hollande, député de la circonscription, qui a choyé ce canton depuis deux ans. Mais elle est surtout un échec pour le PCF, dont le score est presque divisé par deux par rapport à celui de 1994, tandis que le candidat du PS maintient à peu près son résultat du premier tour d'il y a six ans.

20 mars 1994 : L., 6 438 ; V., 4 857 ; A., 24,56 % ; E., 4 545 ; Jean Decaie, RPR, 2 154 (47,39 %) ; Jean-Michel Reillier, PS, 1 691 (37,21 %) ; Julien Chastanet, PCF, 518 (11,40 %) ; Francis Ducreux, FN, 182 (4,00 %).]

## La droite se déchire au Conseil de Paris

LE CANDIDAT DU RPR à la Mairie de Paris, Philippe Séguin, a inauguré, samedi 25 novembre, les locaux de sa permanence, rue du Mont-Cenis, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, en appelant la droite à jouer « collectif ». « Si nous savons oublier les différends, les suspensions, rien ne pourra nous arrêter », a-t-il estimé. Les divisions du camp RPR devaient, pourtant, encore s'étaler au grand jour et la droite se déchirer, lundi 27 novembre, au Conseil de Paris, à l'occasion d'un débat sur le statut de la capitale. Maître de l'ordre du jour, le maire de Paris, Jean Tiberi, avait décidé de maintenir cette discussion réclamée par la gauche, contre l'avis des élus RPR qui soutiennent M. Séguin et souhaitent que cette question soit débattue hors les murs de l'Hôtel de Ville.

### DÉPÊCHES

■ **SANTÉ** : le projet de loi sur la modernisation du système de santé, qui devait initialement être adopté au printemps dernier, n'est pas encore entièrement bouclé, a indiqué, samedi 25 novembre, la secrétaire d'Etat à la santé Dominique Gillot. Le texte va encore faire l'objet « d'un important travail interministériel qui doit s'achever dans les semaines qui viennent », a ajouté M<sup>me</sup> Gillot.



CRÉATEUR D'AUTOMOBILES

**RENAULT**

**ESP**  
Electronic Stability Program\*

Ce système de contrôle de trajectoire mesure en permanence l'écart entre le comportement de la voiture et les intentions réelles du conducteur. En cas de perte d'adhérence des roues, des capteurs électroniques mesurent la trajectoire demandée afin de freiner les roues correspondantes pour éviter tout risque de sous virage ou survirage. Ainsi l'ESP aide à rétablir la stabilité du véhicule pour une sécurité optimale, ce qui est proprement renversant dans le monde de l'automobile.

www.renault.fr

\* Calcule l'angle de braquage, la vitesse du véhicule, stabilise la trajectoire et optimise l'adhérence.



**INCENDIES** Pendant une semaine, du 24 au 31 août, le feu a ravagé près de 4 000 hectares de la forêt de Vivario. Il faut remonter à 1943 pour trouver un incendie d'une telle

ampleur en Haute-Corse. ● UNE SIDÉRANTE histoire de chasse au sanglier, qui remonte à 1997, a mis les policiers sur la piste de Dominique Bursachi. Le 11 octobre, ce « simple

d'esprit » âgé de 68 ans a été mis en examen pour « destruction par incendie volontaire de biens mobiliers et immobiliers » et écroué. ● IL AVAIT d'abord avoué avoir allumé une pom-

me de pin avec un briquet pour mettre le feu, avant de se rétracter. A Tattone, sa famille fait corps et proclame son innocence. ● CHAQUE ANNÉE, la Haute-Corse enregistre

environ 790 mises à feu relevant d'infractions. La gendarmerie a mis en place une cellule exclusivement consacrée à la lutte contre les incendies d'origine criminelle, « Feucrim ».

## En Corse, une histoire de chasse au sanglier au cœur du plus vaste incendie de l'été

Du 24 au 31 août, près de 4 000 hectares de la forêt de Vivario (Haute-Corse) avaient été ravagés par le feu. Les enquêteurs ont éliminé les hypothèses traditionnellement avancées sur l'île pour s'intéresser à un rabatteur de gibier, simple d'esprit et figure du village de Tattone

### VIVARIO

de notre envoyé spécial

A l'entrée du hameau de Tattone, la dépouille d'un sanglier fraîchement tué repose sur un panneau routier. Autour, les silhouettes calcinées d'arbres centenaires rappellent que ces montagnes de Haute-Corse ont été ravagées par le plus vaste incendie de l'été. En contrebas, près de la gare minuscule, une famille fait bloc pour dire l'innocence de l'un des siens, Dominique Bursachi, écroué depuis le 11 octobre pour incendie volontaire. Cet homme de soixante-huit ans, cet enfant du pays, « simple » du village, a avoué aux gendarmes qu'il avait mis le feu. Sur fond de dispute picrocholine entre deux équipes de chasseurs venues de villages voisins, « Doumé », comme tout le monde l'appelle ici, est devenu l'incendiaire de l'un des joyaux forestiers de l'île de Beauté.

Une sidérante histoire de chasse aux sangliers a mis les gendarmes sur la piste. D'apparence mineure, le différend remonte à 1997. Le conflit est pourtant revenu avec constance dans les déclarations des nombreux chasseurs entendus par les enquêteurs sur l'incendie de la forêt de Vivario. Comme il se doit, les versions livrées par les deux groupes rivaux – l'un de Bocognano (Corse-du-Sud), l'autre de Tattone (Haute-Corse) – divergent. Ils chassent depuis des années sur des « territoires » largement communs, dans une zone dépourvue de toute société de chasse et à la lisière des deux départements.

Parce qu'il est simple d'esprit, « Doumé » ne portait pas de fusil et se contentait de « faire la voix » pour rabattre le gibier, avec l'aide des chiens, vers la ligne des chasseurs. Forte d'une dizaine d'hom-



mes, chaque équipe a ses « rabatteurs » et ses « tireurs », postés aux points de passage des sangliers, qui se fichent des territoires occupés par les différents nemrods. Chaque groupe se place sous l'autorité d'un « chef de battue ». La fonction est occupée par les chefs de deux familles respectables, les Maroselli (Bocognano) et les Marietti (Tattone). « On tuait des sangliers devant leurs chiens, eux devant les nôtres, ça ne posait pas de problème », soutient celui de la famille Marietti.

### UN CLIMAT DE MOQUERIE

En 1997, donc, le patriarche des Marietti, beau-frère de « Doumé », aurait raté « un gros sanglier immanquable », selon les propos rapportés aux gendarmes par le clan adverse. « Un petit sanglier », d'après la version de l'équipe de Tattone. L'affai-

re a exposé le patriarche vieillissant à un climat de moquerie, explique-t-on du côté des enquêteurs. C'est dans ce contexte que le nom de « Doumé » a été avancé par plusieurs chasseurs du groupe opposé, sans toutefois que l'intéressé soit accusé d'avoir mis le feu. « Je ne supportais pas que mon beau-frère soit critiqué sur ses qualités de bon chasseur », a-t-il commenté, en guise de motivation pour l'incendie. « Doumé est incapable d'aligner une phrase de ce genre, proteste la famille Marietti. Il n'avait aucun intérêt à faire ça dans notre zone de chasse et à faire fuir les sangliers. » De source proche de l'enquête, on précise que le suspect avait vu dans les parages du départ du feu, deux jours avant l'incendie, des proches de l'équipe Maroselli. A la maison d'arrêt de Borgo, près de Bastia, « Doumé » a

déclaré, en corse, à l'un de ses frères : « S'il faut que ce soit moi, alors ce sera forcément moi. » Il ne sait ni lire ni écrire et s'exprime bien mieux dans la langue de son pays. Lors de son interrogatoire, en français, il a cependant avoué avoir allumé une pomme de pin avec un briquet pour mettre le feu. Après ses aveux, le suspect a conduit les gendarmes sur les lieux du départ de feu, derrière un muret, au bas d'une colline et près d'un ruisseau, au lieu-dit Campo di Meloni. Un coin perdu qu'un mar- cheur averti met trois quarts d'heure à rejoindre, en partant de la gare de Tattone et en coupant à travers les pentes d'un maquis très dense. L'endroit a correspondu avec les témoignages recueillis par les enquêteurs et, à quelques hectares près, avec le lieu du départ de feu déterminé par les experts de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). Comme le prévoit la loi, un officier de police judiciaire a lu sa déposition à l'analphabète. « Doumé » a signé d'une croix. Dominique Bursachi a été mis en examen pour « destruction par incendie volontaire de biens mobiliers et immobiliers » par le juge d'instruction Jean-Pierre Niel.

« Doumé » ne voulait sûrement pas provoquer une catastrophe naturelle. Pendant une semaine, du 24 au 31 août, près de 4 000 hectares de la zone de Vivario ont été ravagés. Sur 600 hectares « calcinés » et 400 hectares « roussis », selon le bilan actuel de l'Office nationale des forêts (ONF), des bois entiers de pins maritimes et de pins Laricio – une espèce ne poussant qu'en Corse – sont promis à la mort. L'espoir demeure pour les surfaces restantes, simplement « parcourues » par les flammes. Mais il faut remonter à 1943 et à la « poli-

tique de terre brûlée de l'occupant » pour trouver un incendie d'une telle ampleur en Haute-Corse, explique Olivier Soulères, directeur régional de l'ONF. Dès le premier jour de feu, « Doumé » avait été parmi les premiers villageois à taper sur les flammes pour les éteindre.

« C'est comme si on accusait un gamin de deux ans », s'indignent sa sœur, son beau-frère et ses neveux. Autour de la table familiale, ils parlent de l'existence de ce « pauvre bonhomme », mentalement diminué par un accident d'enfance. Agé

Corse a d'abord accompagné son père, berger, dans la montagne. Puis il est devenu cantonnier, nettoyant les routes et déblayant la neige, grâce à un parent qui l'a fait embaucher dans les Ponts et Chaussées. A la mort de son père, il y a trente-huit ans, « Doumé » a été totalement pris en charge et hébergé par ses parents, dans ce hameau de Tattone qui dispose d'un hôpital pour handicapés mentaux, alors qu'il n'a jamais été placé dans un établissement spécialisé. « Il n'est pas fou, il a travaillé », commentent

### Une passion insulaire

La chasse aux sangliers et aux « cochongliers » (croisement des premiers avec des porcs divagant dans la nature) est la principale activité cynégétique de Corse. « 80 % des chasseurs la pratiquent, note Roger Maupertuis, président du Conseil régional de la chasse. Sur les deux départements, il s'en tue entre 20 000 et 25 000 par an, sans compter les nombreux braconniers qui revendent la viande 30 francs le kilo à certains restaurants. » La passion pour la chasse touche près de 10 % de la population (trois fois plus que sur le continent) et l'île compte 500 équipes de chasseurs.

Si la Haute-Corse dispose de 118 sociétés de chasse, aucune n'existe dans la région de Vivario ravagée par l'incendie. M. Maupertuis évoque une « forme d'anarchie et d'abus sur ces territoires non maîtrisés ». « Mettre le feu, c'est criminel, et la chasse peut parfois servir de prétexte à des incendiaires », ajoute-t-il, en rejetant tout amalgame qui « mettrait la corporation des chasseurs à l'index. »

de trois ans, « Doumé » avait heurté de la tête un rail de la voie ferrée. A l'école, il « chauffait les bancs » du fond de la classe. « Il n'a aucune notion du temps, dit encore sa famille. Quand on lui demande son âge, ou si on est mardi ou jeudi, ou quelle heure il est, il ne sait pas répondre. » De quoi relativiser les aveux du suspect, qui s'est aussi accusé d'un incendie remontant à 1987.

La solidarité familiale a joué à plein. Professionnellement, le jeune

ses proches. « Dominique, il n'aurait pas fait de mal à une fourmi, lâche sa sœur, une femme vêtue de noir et au verbe rare. Je mets ma tête à couper que ce n'est pas lui. Je ne peux pas vous dire plus. »

### « LE COUPABLE IDÉAL »

Même l'opinion locale semble unanime : « Doumé rendait service à tout le monde », dit « Dédé », un chauffeur routier. Il rentrait le bois des femmes âgées et nettoyait les jardins des mauvaises herbes, même s'il arrachait des fleurs à l'occasion. « Jamais je n'ai entendu la moindre accusation de méfait sur cet homme, renchérit Danielle Caitucoli, maire adjointe de Vivario, qui le connaît depuis l'enfance. C'est peut-être le coupable idéal, mais il ne me paraît pas capable de fomenter une vengeance. Je m'étonne qu'en Corse les incendiaires arrêtés aient souvent des problèmes psychiques. »

« Mon client n'a pas les facultés mentales requises, considère M<sup>r</sup> Jean-Louis Seatelli. Il n'arrive pas à se situer dans le temps. On est en droit de s'interroger sur la véracité des aveux. » L'avocat précise que l'intéressé, après avoir avoué, s'est rétracté lors du débat contradictoire précédant son incarcération. Il demande que son client soit désormais assisté d'un traducteur en langue corse. L'ancien bâtonnier de Bastia attend le résultat des expertises psychiatriques pour demander une remise en liberté de « Doumé ».

E. In.

Erich Inciyan

## « Feucrim » tente d'apporter une réponse judiciaire aux sinistres d'origine criminelle

AU PLUS FORT des incendies, la gendarmerie a mis en place une cellule exclusivement consacrée à la lutte contre les feux d'origine criminelle, « Feucrim 2B [Haute-Corse] », la première consacrée en France à ce type d'infractions. Depuis le 28 août, la cellule s'est chargée des enquêtes judiciaires consacrées aux incendies de la fin août dans la vallée de la Restonica et de la forêt de Vivario, puis du sinistre meurtrier (deux pompiers brûlés vifs, cinq grièvement blessés) de la mi-septembre dans les environs de Palasca. Une équipe permanente de dix officiers de police judiciaire s'occupe de ces enquêtes difficiles : « Mettre le feu est à la portée de n'importe qui, et les preuves matérielles partent en fumée », observe l'un d'eux.

Dans le cas de Vivario, les enquêteurs de « Feucrim » ont la conviction d'avoir résolu l'un des plus graves sinistres naturels survenus en Corse. Pour ce faire, ils ont éliminé les hypothèses traditionnellement avancées sur l'île. La Haute-Corse enregistre environ 790 mises à feu relevant d'infractions, cha-

que année (soit 30 % des départs de feu constatés dans les quinze départements de la zone sud de la France), selon la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Les gendarmes locaux ont d'abord multiplié les auditions, auprès des pompiers et des élus. Arrivés de Rosny-sous-Bois, les experts de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) sont venus de Seine-Saint-Denis pour les épauler.

### ÉVITER LES REPRÉSAILLES PRIVÉES

La piste de la spéculation immobilière a été vite abandonnée, la zone concernée étant totalement inconstructible. Une ligne EDF à haute tension, qui passe au-dessus des parages du départ du feu, n'a pas produit d'arc électrique et a été mise hors de cause. Le passage des michelines du chemin de fer corse, non loin de là, a été écarté, comme l'action d'un pyromane, rendue possible par la présence à Tattone d'un hôpital spécialisé dans les maladies psychiques. Rien n'a permis d'étayer l'éventuelle négligence d'un touriste ou d'un propriétaire terrien.

Aussi le milieu des éleveurs pratiquant l'écobuage pour obtenir des pâturages et celui des chasseurs voulant « nettoyer » un terrain par le feu ont-ils fait l'objet d'investigations poussées. Au total, quelque soixante-dix auditions ont été menées, pour aboutir finalement au placement en garde à vue de plusieurs chasseurs et à la mise en examen, le 11 octobre, du suspect. Malgré l'émotion de la population face à des incendies ayant ravagé le cœur de la Corse et provoqué des morts d'hommes, aucun témoignage à charge n'a toutefois directement mis en cause Dominique Bursachi.

Pour les feux de la Restonica et de Palasca, les enquêtes n'ont pas été concluantes. L'instauration, deux ans plus tôt, d'une cellule de lutte contre les incendies criminels (CLIC) n'y a rien changé. Cette structure a répertorié les sites dévastés au cours des dix dernières années, ainsi que les systèmes de mise à feu utilisés. Sur des véhicules tout terrain (VTT, 4x4), ses gendarmes ont patrouillé ostensiblement dans les zones

visées, aux fins de prévention. Des surveillances discrètes ont été opérées aux heures (milieu de journée, nuit) et aux endroits les plus sensibles, pour intervenir en flagrant délit.

« Le dispositif CLIC n'a pas permis d'interpellation cette année, mais le nombre des départs de feu a baissé de 30 % par rapport à 1999, constate-t-on à la gendarmerie. Le paradoxe est que cet été a été marqué par trois incendies majeurs. Rien que pour Vivario, la zone touchée a une superficie comparable à tout ce qui a brûlé en Haute-Corse l'an passé. » Du moins la réponse judiciaire pourra-t-elle éviter l'usage des « représailles » privées. Outre des granges brûlées, les gendarmes ont ainsi eu vent d'une expédition punitive contre un habitant de la région de Porto-Vecchio – incendiaire présumé, selon la rumeur locale – qui s'en est tiré avec les bras et les jambes cassés. Aucune plainte n'a été déposée.

## De mystérieuses émanations chimiques polluent l'hôpital de l'Archet, à Nice

UN AIR malsain empoisonne les couloirs de l'hôpital de l'Archet, à Nice. Des émanations de benzène, de toluène, de xylène, d'hexane, de 1,4-dichlorobenzène ainsi que d'hydrocarbures saturés ont été retrouvées dans l'atmosphère. Ce cocktail vicieux n'est pas sans conséquences sur la santé des deux mille employés

du centre hospitalier universitaire. Les arrêts de travail se multiplient. Selon les syndicats, 550 agents du CHU ont souffert de maux de tête, de fourmillements dans les membres et sur le visage, de confusion verbale et de malaises à répétition, depuis début novembre. Vingt-huit personnes ont dû être hospitalisées

pour des atteintes neurologiques graves. L'une d'elles est tombée dans un coma temporaire. Les divers capteurs ne parviennent pas à identifier la source de cette pollution. Les dégagements nocifs ne sont pas nouveaux. Ils sont apparus dès l'ouverture du bâtiment, en 1996. Ils connaissent simplement un regain inquiétant depuis un mois.

Une information judiciaire avait déjà été ouverte en 1999, après une plainte des employés. La direction doit remettre, en début de semaine prochaine, un rapport sur ce nouvel épisode au procureur Eric de Montgolfier. Ce dernier envisage de prendre des réquisitions contre l'hôpital en tant que personne morale pour mise en danger de la vie d'autrui.

La direction, qui a réduit l'activité de l'établissement en attendant une réponse claire, avance plusieurs hypothèses. Elle explore la piste d'une conjonction de facteurs. « Ces gaz peuvent être utilisés dans l'hôpital, explique El Hadi Benmansour, le directeur de l'établissement. Ce qui

est étonnant, c'est de les trouver en un endroit précis avec une forte concentration. » Le procureur n'écarte pas non plus la possibilité d'une malveillance. Circonspects, les syndicats évoquent des malfaçons dans la construction du CHU. « Deux mille anomalies ont été repérées, dont des défauts de ventilation », explique Didier Turrini, responsable CGT.

### INSECTICIDES ET ENGRAIS

Mais la nature des particules piégées par les capteurs suggère une autre origine. Ces produits entrent dans la composition des insecticides et des engrais. Or à l'emplacement de l'hôpital se trouvaient autrefois des serres horticoles. Le nouveau bâtiment a été à demi-enterré (quatre des dix étages sont en sous-sol) dans un sol nourri chimiquement pendant des décennies. « L'atmosphère confinée des locaux aurait ensuite concentré et accentué ce problème d'environnement », suggère M. Turrini. Des spécialistes de l'environnement, appelés à la rescousse,

explorent actuellement cette piste et avancent une autre explication. Des vieux récipients de produits toxiques ont pu être enfouis aux alentours et fuiraient aujourd'hui. Les fortes pluies de ces dernières semaines ont pu créer des mouvements de terrain ou des infiltrations qui auraient accéléré la contamination de l'hôpital.

La mésaventure des agents du CHU de Nice n'est pas sans rappeler celle vécue par le personnel de la Bibliothèque nationale de France (BNF), à Paris, victime de multiples malaises depuis plusieurs semaines, probablement liés à leur environnement de travail. La BNF a été construite sur des friches industrielles dont l'historique est répertorié au Service technique d'inspection des installations classées (Stiic). Des réservoirs d'hydrocarbure, une usine à gaz, des tanneries, des chaudronneries, entre autres, étaient implantés à cet endroit jusqu'en 1960.

Benoît Hopquin et Jean-Pierre Laborde (à Nice)

### SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL

CONSULTATION DE PRESTATAIRES POUR L'ÉTUDE, LA CRÉATION, LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS DÉRIVÉS « TOUR EIFFEL » APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

La Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel (S.N.T.E.) lance une consultation pour la recherche d'un prestataire en vue de la création et de la commercialisation de produits dérivés.

Un dossier, objet de la consultation, précisant les modalités de cette dernière est à la disposition des candidats.

Il peut être retiré du lundi au vendredi (de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) à la Société Nouvelle d'Exploitation de la Tour Eiffel – Direction commerciale – Tour Eiffel – Champ de Mars 75007 Paris.

La date limite de réception des offres est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2001 à 17 heures.

Ministère de la Santé Publique

Politiques publiques, pollution atmosphérique et santé

Poursuivre la réduction des risques

APFUD-SODIS 280 p., 170 F

Rapport du Haut Comité de la santé publique

Disponible en librairie ou auprès des Éditions ENSP

Éditions ENSP

École nationale de la santé publique  
Av. du Pr Léon-Bernard - 35043 Rennes cedex  
Tél. 02 99 54 90 98 - Fax 02 99 54 22 84  
Mél : editions@ensp.fr - http://editions.ensp.fr



# Les malades du cancer réclament une aide accrue des pouvoirs publics

Les deuxièmes Etats généraux ont réuni 2 500 personnes, samedi à Paris

Lors des deuxièmes Etats généraux des malades du cancer, samedi 25 novembre à Paris, les 2 500 participants ont fait part de leur impatience. La secrétaire

d'Etat à la santé et aux handicapés, Dominique Gillot, a tenté de répondre à ces doléances en mettant en avant les efforts accomplis par le gouvernement.

**LES DEUXIÈMES** Etats généraux de la Ligue contre le cancer ont réuni, samedi 25 novembre à la Défense, 2 500 personnes venues de toute la France, en présence de Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés. Les participants ont apporté ce qui s'apparente à des « cahiers de doléances », dont le mot d'ordre pourrait être résumé ainsi : « bouger plus et plus vite ».

Cette impatience a été sensible tout au long des interventions. Les malades se regroupent et n'entendent plus accepter l'inacceptable : l'inégalité des soins en France, l'engorgement des services désertés par les soignants, la parole qui blesse, le silence qui tue. Les premiers Etats généraux, tenus en 1998, avaient été l'occasion de briser l'indifférence face au cancer. Ils avaient soulevé une énorme vague d'émotion, relayée quelques mois plus tard par la parution du Livre blanc, préfacé par Bernard Kouchner (*Les malades prennent la parole, Le Livre Blanc des 1<sup>ers</sup> Etats généraux des malades du cancer*, éditeur Ramsay, 95 francs). Les deuxièmes Etats

généraux poursuivaient un autre but, ne voulant plus jouer sur l'émotion mais sur la revendication mêlée des malades et des soignants. Ils ont été préparés par 15 000 personnes (*Le Monde* du 25 novembre).

## RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES

L'exclusion sociale due au cancer – les malades travaillant dans le secteur privé sont souvent licenciés – est un problème qui touche particulièrement les jeunes. La grande difficulté est ensuite de se réinsérer dans la vie professionnelle. La loi de modernisation du système de santé devrait apporter certaines garanties dans ce domaine. En particulier, « protéger contre les licenciements, garantir les droits des personnes au respect et à la dignité, et l'absence de discrimination », a déclaré M<sup>me</sup> Gillot. Seront garantis aussi le droit de recevoir les soins les plus appropriés, tant contre la maladie que contre la douleur (15 000 pompes à morphine ont été achetées par les hôpitaux en 2000). La présence des associations de malades dans les hôpitaux sera aussi garantie et les informations médicales données aux tiers très encadrées. Toutefois, ce projet de loi bute encore sur la couverture de l'aléa thérapeutique et le travail interministériel n'est pas terminé. Il devrait l'être au printemps. La ministre a insisté sur le fait que « les demandes des associations seront concrétisées ».

## Vers la création

### d'un réseau de malades

Avec ses 600 000 adhérents, la Ligue entend maintenir la pression sur les pouvoirs publics pour l'amélioration de la prise en charge des malades du cancer. « La ministre nous a donné rendez-vous le 1<sup>er</sup> février pour un bilan de la première année du programme de lutte. Nous avons fait bouger les cancérologues, nous ferons bouger le ministère », déclare le professeur Henri Pujol, président de la Ligue. « La Ligue accorde aussi des aides financières pour faciliter le retour à domicile, la réinsertion socioprofessionnelle », précise Claire Compagnon, administratrice de la Ligue. Ce sont 31 millions de francs qui ont été consacrés à l'aide directe au malade cette année. L'aide à la recherche est en partie consacrée à l'établissement de la carte d'identité des tumeurs, indispensable pour la mise au point de nouveaux traitements. « Nous allons, en outre, soutenir la création d'un réseau de malades car ce sont eux qui, souvent, en savent le plus sur la maladie. Ils sont devenus acteurs et partenaires des soignants », ajoute M. Pujol.

## CORRESPONDANCE

### Une lettre de l'association du Vajra triomphant

A la suite de notre article intitulé « La statue monumentale du Mandarom devrait bientôt être détruite » (*Le Monde* du 24 août), nous avons reçu de Christine Amory, présidente de l'association du Vajra triomphant, la mise au point suivante :

L'argent du Mandarom a pour origine les cotisations des membres, 800 francs par an, la vente de billets d'entrée donnant droit à la visite du monastère, la vente des 22 ouvrages écrits par Sa Sainteté, le Seigneur Hamsah Manarah, le prix des séjours des membres, les apports des fidèles. Ces ressources, autorisées par la loi à toute association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sont prévues dans les statuts et font l'objet de déclarations fiscales. Nous avons toujours payé la TVA, l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, l'impôt forfaitaire annuel. Les contrôles fiscaux et autres interventions administratives n'ont mis à jour aucun trafic, aucune somme d'origine injustifiée, aucune dissimulation frauduleuse.

En ce qui concerne le redressement fiscal, il s'agit d'une divergence d'interprétation. Ainsi les versements des fidèles pour la construction du temple Pyramide de l'unité sont taxés par l'administration fiscale au taux de 60 %. Cette imposition exorbitante ne nous paraissant pas fondée, elle fait l'objet d'une contestation selon les voies

de droit. D'autre part, il n'y a jamais eu de plaintes, ni d'instruction, ni de condamnation, concernant le cas des familles soi-disant « ruinées ».

Organisation communautaire : Christine Amory est présidente de l'association du Vajra triomphant et ne dirige pas la communauté des résidents, qui s'autodirige collectivement. D'autre part, il y avait une vingtaine de résidents lorsque le maître spirituel du Mandarom a « quitté son corps », cette information peut être vérifiée auprès de la gendarmerie où la liste des résidents est remise à jour annuellement.

Dans l'article « Imbroglie autour du permis de construire », décrivant bien l'imbroglie juridique, il manque toutefois une information importante, celle concernant l'existence d'un permis délivré par la préfecture le 24 avril 1990. Le permis tacite stipule, sans ambiguïté, qu'il devient définitif le 12 juillet 1990. Ce permis tacite concerne l'ensemble du dossier déposé et notamment la statue du Messie cosmo-planétaire, avec un petit temple à l'intérieur. Si le permis définitif oublie de mentionner expressément la statue du Messie cosmo-planétaire, bien qu'il mentionne quatre temples et n'en décrit que trois, le fait qu'il ait un permis tacite entraîne l'existence d'un permis pour la statue du Messie cosmo-planétaire.

but, ne voulant plus jouer sur l'émotion mais sur la revendication mêlée des malades et des soignants. Ils ont été préparés par 15 000 personnes (*Le Monde* du 25 novembre).

Seuls 10 millions de francs ont été débloqués par les pouvoirs publics pour permettre le recrutement de psychologues – une demande très forte des malades, transmise par la Ligue et que cette dernière finance toujours pour une part importante. Au cours de ces deux dernières années, la Ligue a développé des groupes de paroles strictement encadrés par des psychologues, permettant aux malades ou anciens malades d'exprimer ce qu'ils ne peuvent dire ailleurs. De tels groupes ont également vu le jour pour les personnes proches des malades. En attendant le relais des pouvoirs publics, la Ligue aide financièrement les malades pour l'achat du petit matériel nécessaire lors de l'hospitalisation à domicile et apporte son soutien pour la réinsertion socioprofessionnelle.

Elisabeth Bursaux

# Ferveur et « youyous » sans débordements au concert d'Enrico Macias à Roubaix

Malgré l'appel au boycottage lancé par des associations propalestiniennes, le chanteur a fait salle comble à Roubaix. Une petite centaine d'opposants, tenus à l'écart, ont pu manifester dans le calme

## LILLE

de notre correspondant régional Il était prêt, disait-il, à chanter « seul avec sa guitare », face aux manifestants, si c'était nécessaire. Dimanche soir 26 novembre au Colisée, au cœur d'un quartier populaire de Roubaix, accompagné de ses musiciens algériens « tous musulmans », Enrico Macias a donné son concert de musique arabo-andalouse devant une salle comble où, entre claquements de mains et « youyous », un millier de spectateurs juifs et arabes partageaient la même ferveur pour ces chansons qui font partie de leur patrimoine commun.

Le collectif d'associations qui avait appelé au boycottage de son spectacle en protestation contre son « soutien à la politique sioniste d'Israël » avait rassemblé une petite centaine de personnes. Tenus à l'écart par un dispositif policier ferme, les manifestants ne furent cependant pas dispersés, comme promis la veille par le maire. Ils purent défilier autour du bloc d'immeubles, devant des habitants apparemment plus curieux que concernés.

La crainte d'affrontements exprimée par tous depuis quinze jours s'était muée subitement en une sorte d'euphorie, de satisfaction générale. Enrico Macias ne ménagea pas ses remerciements, saluant au passage son « ami d'enfance, le préfet Jacques Franquet, les organisateurs, le maire de Roubaix, qui ne s'est pas dégonflé... ».

## LA MEILLEURE DES PUBLICITÉS

Il ne pouvait rêver meilleure publicité. « Je crois que le monde entier est au courant que je suis en concert à Roubaix dimanche ! Je reçois des appels des Etats-Unis, du Japon et d'Israël à ce sujet », avait-il confié trois jours plus tôt, à l'issue d'un concert à Calais. Les autorités, pour leur part, pouvaient s'enorgueillir à juste titre du bon résultat de leur gestion de la crise. Quant aux manifestants, ils avaient pu exprimer longuement leur position, la veille, dans la presse régionale. Ils ont rappelé que leurs associations, toutes strictement laïques, entendent rester sur le terrain politique quand elles dénoncent le « massacre des enfants pales-

tiniens par Israël » et ont précisé qu'ils condamnent « tout dérapage antisémite », ainsi que les menaces de mort anonymes reçues par les organisateurs du concert.

Pour les manifestants, « Chanter la musique andalouse, la paix et favoriser le dialogue de cultures, oui ». Mais, en ne dénonçant pas les actions militaires israéliennes dans les territoires occupés, Enrico Macias soutient aussi, parallèlement, « le camp des oppresseurs, qui alimentent la haine », a lancé leur porte-parole. « Je comprends que toutes les causes ont le droit d'être défendues, que chacun a droit à ses opinions, mais je refuse l'exclusion », a rétorqué le chanteur sur scène, en préambule à son spectacle, avant de demander « aux autorités françaises d'officialiser une fois pour toutes les autorités musulmanes en France ».

Enrico Macias a vu dans ce concert « une victoire de la musique et de la culture sur l'intolérance, la bêtise ». Il fut quoi qu'il en soit une victoire du pragmatisme de tous les acteurs de ce psychodrame.

Jean-Paul Dufour

**REDÉCOUVRONS EDF**

Electricité thermique, hydraulique, nucléaire:  
chaque jour, les Chinois  
se régalaient de ces spécialités françaises.

En 2005, EDF sera un Groupe aux dimensions internationales, fidèle à ses valeurs de service public et leader sur les métiers de l'énergie dans le monde entier. Aujourd'hui, EDF compte déjà 31 filiales à l'étranger. Ainsi en Chine, EDF est partenaire de nombreuses exploitations productrices d'électricité thermique, hydraulique ou nucléaire. Partout dans le monde, toutes nos énergies seront toujours à vos côtés. [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

EDF  
Electricité de France

Nous vous devons plus que la lumière.



## Un adolescent tué au cours d'une rixe dans une cité de Marseille

UN ADOLESCENT de dix-sept ans a été tué, dimanche 26 novembre après-midi, lors d'une rixe entre jeunes gens dans une cité des quartiers nord de Marseille. La victime, un lycéen sans histoire, a été atteinte à la tête par une balle de petit calibre. Il est décédé vers 18 heures à l'hôpital de la Timone, où il avait été transporté dans le coma. Deux suspects, des mineurs de seize et dix-sept ans résidant dans une autre cité des quartiers nord, ont été interpellés sur place peu après les faits et placés en garde à vue dans les locaux du service régional de la police judiciaire (SRPJ) de Marseille. Les jeunes gens se seraient disputés avec la victime pour un vol qu'ils lui reprochaient. Le drame a provoqué une vive émotion dans le quartier et plus de 300 personnes s'étaient rassemblées sur les lieux du meurtre, dimanche soir. Certains ont tenté de faire barrage à l'intervention des policiers et des marins-pompiers avant de les laisser finalement travailler. L'annonce de l'interpellation de suspects a fait légèrement retomber la tension.

# Courcouronnes vit dans la peur des affrontements entre quartiers

Depuis la mort de Romuald, 14 ans, tué sans raison apparente le 8 novembre, en pleine rue, les habitants de cette ville nouvelle de l'Essonne redoutent une escalade de violence gratuite entre bandes rivales en mal d'identité

L'enquête sur la mort de Romuald, tué le 8 novembre à Courcouronnes (Essonne) d'une décharge de chevrotines tirée d'une voiture, n'a pas permis, pour l'heure, l'identification du ou des meurtriers. Dans cette incertitude,

les habitants des quartiers du Canal – où résidait la victime – et des Aunettes vivent dans la hantise d'une montée de la violence entre bandes rivales. Les intervenants dans ces quartiers déplorent l'aspect à la fois dramatique et

absurde de ces antagonismes qui ne se fondent sur aucun trafic ni aucun différend particulier, mais semblent s'expliquer par un besoin identitaire. L'affrontement récurrent entre les deux quartiers concernés

remonterait à la querelle entre deux familles africaines, il y a trois ans, à partir d'une histoire de poisson avarié ou impayé. Elle s'est perpétuée depuis, jusqu'à avoir causé, peut-être, la mort de Romuald.

POSÉES sur le trottoir, au pied d'un immeuble, les fleurs sont toujours là. Personne n'ose y toucher. C'est ici que Romuald, 14 ans, colégien sans histoire, est mort, le

### REPORTAGE

« Dès qu'on voit passer une voiture pleine de jeunes, on se dit : "Ça y est, le Canal arrive" »

8 novembre, tué par une décharge de chevrotines tirée d'une voiture, sur l'une des avenues qui traversent le quartier du Canal, à Courcouronnes (Essonne). Un peu avant, une énième bagarre avait opposé des jeunes du Canal à ceux du quartier des Aunettes et des Epinettes, à Evry. « Zonettes ont fuck le Kanal », proclame un graffiti tracé au coin d'un mur de la cité.

Méprise sur la personne ou volonté de tuer au hasard dans une rivalité entre quartiers poussée à l'absurde ? Nul ne sait vraiment comment expliquer la mort de Romuald. La police n'écarte

pas l'hypothèse de représailles aveugles et, quelques jours après l'enterrement, le quartier du Canal hésite toujours entre colère et incompréhension, traumatisé par la disparition de l'adolescent.

« On essaie de comprendre, on a mille questions dans la tête. Mais quand on interroge les jeunes, c'est la loi du silence », déplore Agnès Gnahoua, une mère de famille d'origine ivoirienne, désemparée comme beaucoup de parents du Canal. « Quand Romuald a été tué, mon petit frère était parti au foot, il aurait pu passer par là et qui sait ce qui aurait pu lui arriver. Ici, tout le monde se dit ça », explique un « grand frère » du quartier. Etudiant rangé, le jeune homme dit avoir du mal à raisonner les « petits », les 15-16 ans, qui veulent en découdre à tout prix. Car, pour eux, pas de doute, ce sont « ceux des Aunettes » qui ont tué Romuald et ils veulent se venger. « Ce n'est pas fini, c'est rien que le début », prévient-il. « Aux Aunettes et aux Epinettes, juste pour dire : "On n'est pas des bouffons", ils sont prêts à tuer un gosse », accuse

un autre « grand » du quartier. « Si j'étais un salopard, en déduit-il, j'embobinerais les petits pour qu'ils tuent qui je veux aux Aunettes, en leur donnant les moyens. C'est pas difficile. »

Dans le quartier « ennemi », quelques arrêts de bus plus au sud, les jeunes des Aunettes rejettent toute responsabilité dans la mort de Romuald et vivent dans la crainte d'une expédition punitive. « C'est pas quelqu'un de chez nous qui l'a tué. Il y a des histoires entre nous mais on se connaît bien. Moi, j'ai un cousin au Canal », plaide Samir, 20 ans, l'une des figures des jeunes du quartier. Sa propre blessure, lors d'une « descente » du Canal dans son lycée professionnel, le lendemain de la mort de Romuald, le jeune homme l'attribue à une erreur et se veut fataliste. « Ce n'est pas moi qu'ils visaient, dit-il, mais, de toute façon, tant qu'il y aura pas un mort ici, ceux du Canal, ils lâcheront pas l'affaire. »

Depuis le 8 novembre, plusieurs échauffourées ont eu lieu malgré le dispositif de sécurité mis en pla-

ce par les forces de l'ordre. Aux Aunettes, beaucoup de parents ne laissent plus sortir leurs enfants. « Il y a plein de rumeurs qui circulent et les gens ont peur, explique Alice, qui habite le quartier depuis six ans. Si mon fils de 11 ans veut aller quelque part, je me débrouille pour l'emmener. Tout le monde fait pareil. » En plein samedi après-midi, la place des Aunettes, lieu de rendez-vous des jeunes, est presque déserte. « C'est la psychose, dit Alice. Dès qu'on voit passer une voiture pleine de jeunes, on se dit : "Ça y est, le Canal arrive". La police est submergée d'appels et on rentre tous à la maison... »

### « L'HISTOIRE DU POISSON »

A la tête de l'association Réagir, qui regroupe une dizaine de jeunes des Aunettes, Floryd M'Bakata essaie de dédramatiser la situation. « Il ne faut pas exagérer, on n'est pas dans une guerre des gangs, rassure-t-il. La rivalité entre les quartiers existe mais, des deux côtés, elle ne concerne que quelques jeunes. Moi, j'ai été au Canal il y a encore quelques jours et il ne m'est rien arrivé. » M. M'Bakata compte néanmoins organiser une marche interquartiers le 2 décembre. Abdelaziz Ammari, lui aussi, continue de naviguer d'un quartier à l'autre, sans rencontrer d'hostilité particulière. Partagé entre les Aunettes – où il vit désormais – et le Canal – où ses parents habitent toujours et où il est conseiller municipal – le jeune homme de 25 ans s'avoue dépassé par les événements. « Avant, on se tapait avec les fachos ou on s'en prenait aux institutions, raconte-t-il. Ça avait un sens. Aujourd'hui, c'est gratuit, c'est de la folie pure et simple. »

A l'unisson, tous les intervenants de quartiers déplorent l'as-

pect à la fois dramatique et absurde d'une rivalité qui ne repose sur rien : ni sur une guerre de territoires liée à d'éventuels trafics, ni sur un incident d'une gravité particulière justifiant l'engrenage actuel. Partie d'une querelle entre deux familles africaines autour d'un poisson avarié ou impayé (personne ne sait plus vraiment), il y a trois ans environ, l'inimitié entre le quartier du Canal et celui des Aunettes-Epinettes s'est perpétuée de bagarres en représailles, sans autre logique que celle de l'escalade gratuite. « Pour les jeunes, l'histoire du poisson, ce n'est qu'un prétexte, analyse M. Ammari. La rivalité entre quartiers est devenue un mode de vie. Ils passent leur temps à vouloir montrer qu'ils sont plus forts que les autres. Pour eux, c'est une manière d'exister. »

Composés de petits immeubles propres et de pavillons construits il y a une quinzaine d'années, les deux quartiers n'ont rien des cités sensibles héritées des années 60-70. « Ce n'est pas la zone mais l'identification au quartier a toujours été forte dans la ville nouvelle, à cause des séparations géographiques très fortes », souligne Gaston Kelman, responsable adjoint de la salle municipale multiservice fréquentée par les jeunes du Canal et habitant du quartier. « Là-dessus s'est greffée une logique de ghetto, avec une population devenue à dominante noire et maghrébine, explique-t-il. Combinée à l'appartenance à la race, l'appartenance au quartier est une réaction au rejet ambiant. » Pour beaucoup, quelles que soient les explications, seule l'arrestation rapide des meurtriers de Romuald pourrait freiner l'escalade.

Frédéric Chambon

## PME, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

### AVEC LE NOUVEAU NETVISTA A20 ET MICROSOFT WINDOWS 2000 PROFESSIONNEL



#### NetVista A20 + écran 15"

- Boîtier micro-tour anthracite et bleu saphir
- Processeur Intel® Pentium® III 733 MHz
- Mémoire 128 Mo
- Disque dur 10 Go
- CD-ROM 48X
- Audio intégré
- Microsoft Windows 2000 Professionnel

Réf. PAMMDFR + réf. T31U2EU

1 394,91 € HT - 10 943 F TTC

**9 150 F HT\***

@ business tools

#### Connectivité performante, design ergonomique, facilité d'emploi. Et un prix très abordable.

Le nouveau NetVista A20 d'IBM avec Microsoft Windows 2000 Professionnel est un concentré de technologie et de puissance, encore plus convivial, plus évolutif et plus facile à vivre. Découvrez le confort de fonctionnalités de pointe comme Access IBM, qui vous donne accès d'un simple clic à toute une palette de services : maintenance, support, mise à niveau, diagnostics...

Et bénéficiez de Microsoft Windows 2000 Professionnel, le système d'exploitation Windows le plus sûr : jusqu'à 30% plus rapide et 13 fois plus fiable que Windows 98.

Offrez-vous l'efficacité et la tranquillité d'esprit... sans vous ruiner. Équipez votre PME du tout nouveau NetVista A20 avec Microsoft Windows 2000 Professionnel !

## EQUIPEZ-VOUS MAINTENANT

### Contactez vite votre revendeur !



IBM recommande Windows 2000 Professionnel.

\* Prix moyen constaté au 6/11/2000. Chaque revendeur reste libre de fixer ses propres prix. Photos non contractuelles. TVA en vigueur 19,6%. 1. Outils e-business. © International Business Machines Corporation. Les logos Intel, Intel Inside et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation et Celeron est une marque d'Intel Corporation. NetVista et le logo "e-business" sont des marques d'International Business Machines Corporation. Windows 98 et Windows 2000 Professionnel sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives.

Brau - Tequila

## L'appartenance à un territoire, moteur des rivalités entre bandes

RIXE MORTELLE à coups de couteau, bataille rangée qui finit par une balle dans l'abdomen, expédition punitive au pistolet à grenaille : depuis longtemps, la chronique des faits divers de banlieue se nourrit des affrontements entre bandes et des rivalités entre quartiers. Comme le montre le meurtre du jeune Romuald, à Courcouronnes, le phénomène se traduit par un engrenage de violences fondé sur des prétextes absurdes, jusqu'à un paroxysme parfois mortel. « Au départ, on a souvent une histoire bête, mais le mode opératoire est de plus en plus criminel et violent », estime le commissaire Jean-François Herduin, directeur adjoint de la sécurité publique dans l'Essonne, département particulièrement touché par le phénomène.

Pour autant, la banlieue française semble encore loin d'un scénario à l'américaine, où des gangs se disputent le contrôle de trafics souterrains. Le plus souvent, les bandes des cités sont des groupes informels liés par l'appartenance au quartier et constitués ponctuellement au fil des « descentes » contre l'autre camp. « Il s'agit de gamins qui en font un jeu, sans en mesurer les conséquences mortelles », analyse M. Herduin, en fonctions depuis vingt-huit ans en banlieue parisienne. Souvent, on n'est pas dans une mécanique de rivalités liées à une économie parallèle. « De l'extérieur, la rivalité entre quartiers paraît souvent incompréhensible et gratuite. Elle a pourtant sa logique, celle du rejet et du repli sur soi. « C'est une logique de territoire et un système d'opposition au reste de la société ; dans la bande, il y a "eux et nous" », explique la sociologue Maryse Hédel, auteure de *La Bande, le Risque et l'Accident* (éditions L'Harmattan).

« Les groupes d'adolescents se constituent sur l'échec dans la famille, à l'école. C'est une sociabilité par défaut », constate M<sup>me</sup> Hédel. Selon elle, la valorisation par la violence et le rapport de force constitue un autre élément fondateur des affrontements entre bandes.

« Il y a une logique de face-à-face et d'affrontement qui fait que personne ne veut céder, de peur de passer pour un faible », souligne la sociologue. Sans se prononcer sur l'ampleur du problème ou l'aggravation que soulignent certains, M<sup>me</sup> Hédel insiste sur les causes profondes qui expliquent son enracinement. « Le phénomène a toujours existé, dit-elle, surtout en temps de crise sociale. Aujourd'hui, il renvoie au problème d'intégration et de chômage des jeunes de banlieue. »

### UNE ÉVOLUTION INQUIÉTANTE

Dans *Repris de justesse* (éditions Syros), Yasid Kherfi retrace son parcours au sein de la bande du Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines), dans les années 1960-1970. Il y souligne les excès générés par l'effet de groupe et le mal-être révélé par les violences entre quartiers. « On ne s'aimait pas, donc on se battait. On ne savait pas pourquoi on ne s'aimait pas, la violence naît de ça. Il suffisait qu'un gars de la bande adverse nous regarde de travers, il suffisait que l'un d'entre nous croie que l'un de l'autre bande avait mal parlé sur nous, et ça partait », écrit M. Kherfi à propos de ses années de délinquance. « Puis, dans le combat, c'est autre chose de toi qui sort, toute ta rage, tout le mépris qu'on t'a manifesté, toute ta haine, c'est ça que tu fous sur la gueule de ceux qui sont en face. »

Directeur d'une maison des jeunes pendant dix ans, M. Kherfi, qui se présente aujourd'hui comme « consultant en violences urbaines », a vu le phénomène des rivalités entre quartiers évoluer d'une manière qu'il juge inquiétante. Il y voit le signe d'une profonde rupture. « A mon époque, les jeunes étaient moins déstructurés, dit-il. Aujourd'hui, il y a moins de violences contre les institutions et plus d'affrontements entre jeunes parce qu'ils restent enfermés dans leurs quartiers et qu'ils n'attendent plus rien de la société. »

F. Ch.



## Justice : les greffiers en grève contre l'application de la loi sur la présomption d'innocence

LES GREFFIERS des 181 tribunaux de grande instance devaient observer, lundi 27 novembre, une grève généralisée afin de protester contre l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour appliquer la loi sur la présomption d'innocence, qui doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Répondant au mot d'ordre d'une intersyndicale, qui réunit l'Union syndicale autonome justice (USAJ), la CGT, la CFDT et FO, les personnels des greffes réclament un report de la loi à 2002, 1 500 créations de postes et une revalorisation indemnitaire et statutaire.

Rouage essentiel du fonctionnement de la justice, les greffiers, au nombre de 8 000, authentifient les actes des procédures, assistent les magistrats lors des audiences et dressent les procès-verbaux dans le cadre des procédures d'instruction et de jugement. Ils estiment être, « une fois de plus, les laissés-pour-compte du budget 2001 », alors que la loi sur la présomption d'innocence, qui instaure un juge de la détention provisoire, l'appel des cours d'assises et une judiciarisation de l'application des peines, crée « de nouvelles sujétions en termes de temps de travail, de responsabilités, toujours sans contrepartie ni reconnaissance ».

L'intersyndicale, qui a rencontré, mardi 21 novembre, la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, devait être à nouveau reçue, lundi 27 novembre, par le cabinet de la garde des sceaux. Des négociations sont engagées auxquelles sont associés le syndicat C-Justice et les Greffiers de France. L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) a exprimé sa solidarité avec ce mouvement.

## Un parfum de malversations entoure le rachat de Cora par Carrefour

Un homme d'affaires suisse a été mis en examen à Paris

Le juge Philippe Courroye a mis en examen, le 3 octobre, Kamal Belaïd, pour « complicité d'abus de biens sociaux » dans l'enquête sur le rachat par Carrefour de

son concurrent Cora. Il le soupçonne d'avoir agi comme homme de paille, afin de priver le géant de la distribution des implantations de Cora en Europe de l'Est.

KAMAL BELAÏD, un homme d'affaires suisse domicilié à Cuba, a été mis en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux », le 3 octobre, par le juge d'instruction parisien Philippe Courroye. M. Belaïd est la première personne poursuivie dans le cadre d'une instruction, ouverte au mois d'octobre 1999, pour « abus de biens sociaux, abus de pouvoir, complicité et recel », concernant le rachat par Carrefour d'une partie des actifs de Cora. Les dirigeants de Carrefour, à l'origine de la plainte, estiment avoir été floués lors de cette transaction. Ils seraient entrés en possession d'une « coquille vide » suite à un tour de passe-passe orchestré par le biais de sociétés écrans. Après un an d'enquête, le juge Courroye semble avoir réuni des éléments accablant la thèse des dirigeants de Carrefour, selon laquelle M. Belaïd serait en fait un « homme de paille » installé à la tête d'une société, baptisée Euronoreco, destinée à récupérer les actifs dont Carrefour aurait dû bénéficier.

C'est en décembre 1996 que le numéro un de la grande distribution en France acquiert, pour un peu plus de 3 milliards de francs, 42,4 % des parts de GMB (Grands Magasins Bouriez), la société qui contrôle Cora. A terme, Carrefour espère prendre le contrôle du groupe de distribution. Mais une alliance entre les frères Bouriez (Philippe est PDG de Cora et Jacques directeur général) et les deux autres actionnaires, les néerlandais d'ATOM NV – qui détiennent alors 38 % de Cora – et les belges d'Experba Belgium (11 %) met un terme à ce projet.

Mais là n'est pas le principal. En entrant dans le capital de Cora, Car-

refour pense surtout pouvoir bénéficier des implantations de Cora en Europe de l'Est, notamment en Hongrie.

Mais Carrefour, là encore, doit déchanter. Fin 1994, GMB, c'est-à-dire Cora, constitue un pacte avec une société, Euronoreco, présidée par Kamal Belaïd, l'homme d'affaires récemment mis en examen. GMB et Euronoreco s'associent dans une société de droit néerlandais, BMS, dont ils prennent respectivement 40 et 60 % du capital. Un an plus tard, le 6 octobre 1995, GMB et Euronoreco concluent, dans la plus grande discrétion, un pacte d'actionnaires : une clause y stipule que si l'une des deux sociétés voyait plus d'un tiers de son capital changer, l'autre serait en droit de racheter l'intégralité de ses actions à leur valeur nominale. Cet engagement, Carrefour assure n'en avoir jamais eu connaissance. Ainsi, en décembre 1996, lorsque Carrefour prend plus de 40 % des parts de Cora, Euronoreco, en vertu du pacte d'octobre 1996, rachète la totalité des actions de GMB et devient seul actionnaire de BMS. Carrefour voit le marché de l'Est s'envoler. L'expertise judiciaire, qui n'est pas tout à fait terminée, devrait estimer le préjudice à 2 milliards de francs.

### DES SOCIÉTÉS COQUILLES

Début 1997, les dirigeants de Carrefour ont saisi le tribunal de commerce de Paris, afin qu'il diligente une « expertise de minorité ». Cette expertise, achevée en octobre, vient d'être versée au dossier d'instruction. Une note de synthèse provisoire, datée du 31 mai 1999 et signée des deux experts mandatés par la juridiction consulaire, semble attester la version soutenue par Car-

refour. « De nombreux éléments concordants et l'absence de réponse pertinente ou justifiée à [leurs] questions apportent quelque crédit à la thèse de Carrefour, suivant laquelle Euronoreco, BMS et les autres sociétés coquilles néerlandaises appartiendraient à M. Philippe Bouriez ou regrouperaient ses intérêts », écrit notamment les experts. Ils expriment la conviction que BMS comme Euronoreco « ne sont que des coquilles dont l'actionnaire, le plus souvent unique, est lui-même une autre coquille représentée par un gérant ou un administrateur ». « Il est ainsi difficile de croire, ajoutent-ils, qu'Euronoreco, qui n'a aucun salarié, et qui est détenue par un actionnaire, Sorato Trust, autre société hollandaise avec un salarié, puisse avoir été considérée par GMB comme disposant d'une bonne connaissance des marchés et des investissements commerciaux dans les pays dits d'Europe de l'Est. »

Lors de la procédure diligentée par le tribunal de commerce, M<sup>re</sup> Georges Kiejman, qui défend les intérêts de Carrefour, avait affirmé, le 23 novembre 1999 : « Le seul postulat qui vaille, c'est que M. Belaïd est un homme de paille recruté par une filiale de banque suisse pour servir à M. Bouriez. » Au cours de son interrogatoire de première comparution, M. Belaïd ne s'est guère montré loquace. L'homme d'affaires s'est contenté de nier avoir agi en faveur de la famille Bouriez. Il a déclaré ne pas connaître la société Euronoreco, qu'il est pourtant supposé diriger, se contentant d'expliquer avoir signé des papiers « à la demande de [son] père ». Le père de M. Belaïd est décédé en mai 1999.

Fabrice Lhomme

## La Baule : le destinataire du colis piégé ne se sentait pas menacé

LE PRÉSIDENT du Syndicat intercommunal de La Baule (Loire-Atlantique), destinataire du colis piégé qui a tué un employé vendredi 24 novembre, a indiqué qu'il ne se sentait « pas particulièrement menacé ». « J'ai eu des menaces, mais comme tout le monde malheureusement et rien de précis », a expliqué Christophe Priou, maire (RPR) du Croisic, samedi, à *Presse-Océan*. On a l'impression d'être dans un mauvais film. » Le colis piégé contenait une chaîne hi-fi d'occasion qui a explosé lorsque Jacques Leparoux, l'un des salariés, l'a branchée. Les enquêteurs ont retrouvé le carton d'emballage et son étiquette informatique, qui tendait à faire croire que le colis avait été posté le 4 août à Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et acheminé par la société Federal Express. En réalité, il a été déposé par les expéditeurs le 7 août devant le siège du Syndicat de la Côte-d'Armor et du pays guérandais (Sicappg). L'explosif n'appartenait pas au stock volé par des nationalistes bretons à Plévin (Côtes-d'Armor) en 1999 (*Le Monde* du 26-27 novembre).

### DÉPÊCHES

■ **CORSE : des heurts entre gendarmes mobiles et nationalistes se sont produits**, dimanche 26 novembre, devant la prison de Casabianca, près d'Aléria (Haute-Corse), lors d'une manifestation pour le « regroupement des prisonniers politiques corses ». Plus d'une centaine de personnes s'étaient rassemblées à l'appel du comité anti-répression pour réclamer la réunion des prisonniers à la prison de Borgo. Deux manifestants nationalistes ont été interpellés à l'issue de ces incidents et placés en garde à vue.

■ **FAITS DIVERS : le garde du corps du comique Jamel Debbouze, Boualem Talata, a été tué** lors d'une fusillade à Dreux (Eure-et-Loir), le 19 novembre. Ancien boxeur, originaire de Dreux, marié et père de trois enfants, la victime assurait la protection de la vedette dans ses activités professionnelles et lors de ses déplacements privés à Trappes (Yvelines). Le frère de Boualem Talata et l'un de ses amis ont été grièvement blessés dans la fusillade. Trois frères ont été mis en examen mardi 21 novembre pour « homicide volontaire » et écroués par un juge d'instruction de Chartres.

■ **IMMIGRATION : plus d'un millier de personnes ont manifesté**, samedi 25 novembre, à Paris, pour réclamer la « régularisation de tous les sans-papiers ». Plusieurs associations (Ligue des droits de l'homme, MRAP, Gisti, Fasti, Droits devant, Emmaüs France), partis et syndicats (Les Verts, PCF, LO, LCR, CGT, SUD) ont défilé au côté de la Coordination nationale des sans-papiers.

■ **SIDA : une trentaine de militants d'Act Up se sont cadennés**, lundi 27 novembre, dès l'aube, aux grilles d'une usine du groupe pharmaco-chimique Roche, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Les militants de l'association de lutte contre le Sida veulent obtenir de la firme « un accès plus large à la molécule T 20 [un nouveau médicament anti-VIH], pour les malades du sida ».

■ **RELIGION : le ramadan a commencé lundi 27 novembre en France**, a indiqué, samedi 25 novembre, l'Institut musulman de la Mosquée de Paris. Les musulmans sont appelés à commémorer, par le jeûne et la prière, la révélation du Coran au prophète Muhammad (Mahomet). Pour la première fois depuis des années, la plupart des organisations représentant l'islam français se sont retrouvées samedi soir à la Mosquée de Paris pour la « nuit du doute », afin de déterminer la date du premier jour du ramadan.

■ **VANDALISME : une trentaine de plaques et objets ornementaux ont été déplacés ou brisés**, dans la nuit de vendredi 24 novembre, au carré juif du cimetière de Garges-les-Gonesse (Val-d'Oise). Aucune tombe n'a cependant été profanée.

## Fusion Canal+/Vivendi/Seagram

# Les artistes et les auteurs en appellent au courage et à l'indépendance du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Insidieusement, de rendez-vous en rendez-vous, la fusion Canal+/Vivendi/Seagram est en train de passer pour inévitable...

A nos inquiétudes, il est sans cesse répondu : "Attendez, vous serez rassurés à la lecture des contrats qui lieront Canal+ à Vivendi-Universal".

Or, aujourd'hui, l'heure est grave : à notre connaissance, les contrats, les vrais, dans leur intégralité, ne sont connus de personne et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) se doit de prendre une décision à la lecture d'un simple résumé partiel - partiel ? -, seul

document que Vivendi a estimé devoir communiquer. Le CSA se trouve donc dans la position délicate d'être la dernière institution à devoir statuer sur l'éventualité de la fusion Canal+/Vivendi/Seagram. C'est lourd à porter et c'est pourquoi nous devons l'aider dans cette tâche difficile.

Car, si le CSA est indépendant, il a bien sûr besoin de l'appui de tous les professionnels et du Gouvernement pour prendre des décisions courageuses. Il faut donc que notre voix soit forte et haute. Ce dont il est question, c'est de la

survie et de l'indépendance d'une entreprise française et européenne qui après s'être construite avec le cinéma et grâce à lui, risque d'être noyée dans une aventure mondialiste.

Est-il acceptable que des abonnés, passionnés de cinéma et de sport, qui ont fait la richesse de Canal+, deviennent, sans être consultés et sans s'en rendre compte, une simple marchandise d'échange entre grands groupes multimédias ? Est-il envisageable que la défense de la création soit subordonnée à des calculs de parité entre Vivendi et Seagram ?

Refuser d'être le jouet d'une multinationale, ce n'est pas freiner le sens de l'histoire, c'est au contraire penser, comme André Rousselet dans *Le Monde* du 15 novembre, "qu'un groupe sans culture n'a pas d'avenir".

C'est pourquoi nous exhortons le CSA à être courageux. Si la fusion de Canal+/Vivendi/Seagram garantit à Canal+ d'une façon pérenne, son autonomie éditoriale, son indépendance de recettes et d'investissements, le contrôle de ses abonnés, la continuité de sa politique actuelle ainsi que ses obligations vis à vis du cinéma, la fusion est envisageable. Mais si ces garanties ne sont pas obtenues, il faut clairement et fermement dire non à la fusion. Dire non pour empêcher une situation qui mettra en danger de mort le cinéma français et servira d'exemple aux concurrents

de Canal+ pour désertir la production nationale et européenne. Dire non pour ne pas courir le risque que, si Vivendi échoue dans son entreprise hollywoodienne (il y a des précédents en la matière), Canal+ ne soit plus qu'un objet revendable entre les mains d'actionnaires de n'importe quelle nationalité et de n'importe quelle nature.

Le CSA est un organisme indépendant. Nous attendons de lui qu'il prenne une position claire et forte, permettant de protéger l'identité culturelle à travers une société qui, en 15 ans, grâce à une audace cinématographique et audiovisuelle, en est devenue un des piliers. Le projet de fusion Canal+/Vivendi/Seagram, par la menace qu'il fait peser sur l'ensemble du secteur cinématographique et audiovisuel, est clairement un enjeu politique majeur.

Jean-Gabriel ALBICOCCO  
Alexandre ARCADY  
Abdelkrim BAHLOUL  
Patricia BARDON  
Charles BERLING  
Claude BERRI  
Marcel BLUWAL  
Rachid BOUCHAREB  
Patrick BRAOUDÉ  
Jean BREHAT  
Catherine BREILLAT  
Randa CHAHAL SABBAG  
Claude BRULE

Camille de CASABIANCA  
Souleymane CISSE  
Claude CONFORTES  
Alain CORNEAU  
Richard DEMBO  
Sophie DESCHAMPS  
Michel DEVILLE  
Jérôme DIAMANT-BERGER  
Louise DOUTRELIGNE  
Evelyne DRESS  
Bertrand van EFFENTERRE  
Robert ENRICO  
Jacques FANSTEN

Joël FARGES  
Hela FATTOUMI  
René FERET  
Michel FERRY  
Véra FEYDER  
Nicolas GESSNER  
Bernard GIRAudeau  
Pierre-William GLENN  
Sébastien GRALL  
Jean-Claude GRUMBERG  
Victor HAIM  
Laurent HEYNEMANN  
Jean-Loup HUBERT

Caroline HUPPERT  
Pierre JALLAUD  
Jean-Claude JEAN  
Alain JESSUA  
Arthur JOFFE  
Pierre JOLIVET  
Gérard JUGNOT  
Nelly KAPLAN  
Mathieu KASSOVITZ  
Liliane de KERMADEC  
Cédric KLAPISCH  
William KLEIN  
Gérard KRAWCZYK

Diane KURYS  
Pascal LAINE  
Franck LANZMANN  
Claude LANDRON  
Claude LELOUCH  
Serge LE PERON  
Laurent MACHUEL  
Edouard MANET  
Jean MARBOEUF  
Jean-Pierre MARCHAND  
Philippe MARI  
Didier MARTINY  
Tonic MARSHALL

Simon MICHAEL  
Radu MIHAILEANU  
Claude MILLER  
Jeanne MOREAU  
Philippe MUYL  
Jacques PERRIN  
Claude PINOTEAU  
Marie-France PISIER  
Dominique PROBST  
Jean-Paul RAPPENEAU  
Christiana REALI  
Jean-Philippe REZA  
Brigitte ROUAN

Pierre SALVADORI  
Pierre SANTINI  
Patrick SCHULMANN  
Alain de SEDOUY  
Elie SEMOUN  
Charlotte SILVERA  
Steve SUISSA  
Jean-Charles TACHELLA  
Bertrand TAVERNIER  
Karin VIARD



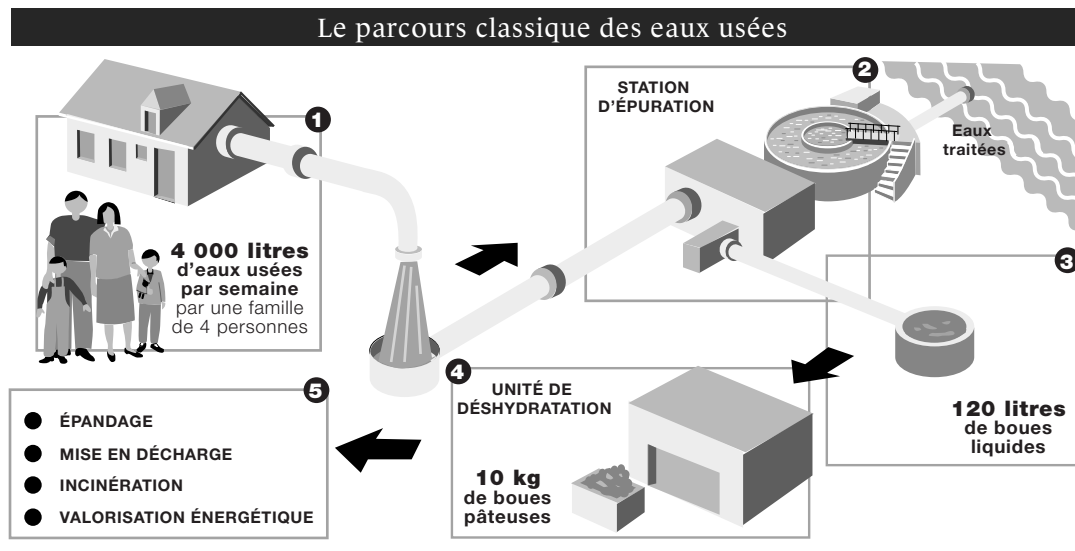
# Désormais, les agriculteurs boudent les boues d'épuration

Soumis aux exigences de qualité, les producteurs ne veulent plus épandre dans leurs champs, par crainte de pollution, les résidus des eaux usées. Les opérateurs de ce secteur doivent aujourd'hui trouver de nouvelles filières pour valoriser ce fumier des villes

L'USINE est nichée au bout d'un chemin goudronné à travers champs. Les bâtiments couleur terre s'aplatissent dans le paysage pour mieux se fondre dans la plaine agricole de l'Oise. Le « centre de compostage et de bioséchage » de Bury tente de se faire oublier. Non que son propriétaire ait honte : la Lyonnaise des eaux serait plutôt fière de sa nouvelle réalisation qui, assure-t-elle, apporte sa contribution à la sécurité alimentaire. Simplement, se cacher est une habitude dans le secteur car est traité ici ce que la civilisation citadine ne veut surtout pas voir : son fumier.

Prompts à pointer les pratiques peu environnementales des agriculteurs et les produits parfois douteux qui échouent dans les assiettes, les urbains oublient le fier service que leur rend cette profession depuis des années : les paysans épandent sur leurs terres 60 % des 750 000 tonnes de boues d'épuration séchées produites par la société. L'accord semblait, jusqu'ici, satisfaire tout le monde : les cultivateurs disposent d'un amendement gratuit pour leurs sols et les villes se débarrassent de leurs incommodes résidus.

Mais le monde agricole conteste aujourd'hui son rôle de décharge publique. Les exploitants s'inquiètent des risques de pollution par des produits toxiques ou des éléments pathogènes contenus dans les pleines bennes qu'ils déversent sur leurs terres. « Les pouvoirs publics sont peu exigeants à l'égard des producteurs de boues car cela arrange tout le monde, insiste Philippe Mangin, président de la Confédération française de la coopération agricole. Mais nos clients sont aujourd'hui devenus méfiants. Les conserveries, les grandes surfaces ou les malteurs exigent que nos produits pro-



Soixante pour cent des boues d'épuration provenant des eaux usées d'origine ménagère étaient épandues sur les terres agricoles. Aujourd'hui, il faut trouver de nouvelles solutions comme le compostage.

viennent de parcelles exemptes de boues d'épuration depuis dix ans. »

Les réserves des agriculteurs ont pour conséquence de transformer la filière. D'où cette idée de fabriquer du compost, un produit plus noble et, a priori, écologique. Inaugurée durant l'été, la plate-forme de Bury doit ainsi traiter chaque année 24 000 tonnes de boues déshydratées, issues de stations d'épuration des eaux usées de la banlieue parisienne.

## UN COMPOST INODORE

Le produit nauséabond est mélangé à du coproduit (écorces de bois, rafles de maïs) et mis à fermenter durant trois semaines. La matière se transforme alors en un compost inodore. A entendre ses concepteurs, le procédé ne générerait comme inconvénient que la

production quotidienne de 5 mètres cubes d'eau ammoniacale, retraitée sur place.

La multinationale fonde de grands espoirs sur cette technique. Elle prévoit de créer quinze usines identiques d'ici trois ans. D'autres groupes guignent le marché. Vivendi a déjà douze usines de ce type en fonctionnement et plus encore de projets dans ses cartons. « Nous travaillons également sur d'autres solutions, explique Bruno Tisserand, responsable du secteur à la Générale des eaux (Vivendi). Techniquement, on peut faire ce qu'on veut des boues. La difficulté est de convaincre les collectivités de choisir, surtout en cette période électorale où les enjeux politiques viennent troubler le débat. »

Autre difficulté : toutes les techniques de transformation (saphirisa-

tion, thermolyse, oxydation par voie humide, séchage, gazéification) ont un prix qui sera essentiellement répercuté sur la facture d'eau des usagers. La Lyonnaise des eaux estime le surcoût, pour le compostage, à 30 centimes par mètre cube. Vivendi calcule que l'incinération coûte 1,50 franc le mètre cube. La plupart des autres procédés se situent dans cette fourchette.

Hormis l'incinération, privilégiée pour les rejets d'origine industrielle chargés en métaux lourds, les diverses formes de reconditionnement ne sauraient faire disparaître les boues. Elles laissent soit un résidu qui sera intégré au macadam des routes, soit une matière valorisable, comme le compost, qui devra trouver un débouché.

Les opérateurs tentent actuellement de faire avaliser leur produit

comme terreau afin de le commercialiser en sac auprès des jardiniers. La pratique est déjà répandue aux Etats-Unis. Mais ce marché restera marginal. Et l'on en revient forcément aux cultivateurs. C'est pourquoi les industriels font actuellement le forcing auprès des distributeurs et de l'industrie agroalimentaire afin de briser leurs préventions et de faire valoir les vertus de leur production dans le cadre de l'agriculture raisonnée.

## OPPOSITION DES RIVERAINS

Les opérateurs doivent également affronter l'opposition grandissante des riverains de ces nouvelles installations. Mêmes parées de vertus écologiques, les nouvelles plates-formes de compostage provoquent ainsi des levées de boucliers, notamment en raison de leur dimensionnement et de considérations olfactives.

En Ardèche, à Saint-André-en-Vivarais, une partie de la population s'insurge ainsi contre le projet d'une filiale de Saur-Bouygues sur leur commune. « Nous avons reçu les témoignages d'habitants d'autres communes qui ont ce genre d'installation : ils nous parlent d'odeur pestilentielle à 6 kilomètres à la ronde, assure Brigitte Volochinoff, responsable de l'Association citoyenne Nord-Vivarais. Ils veulent faire venir les résidus des stations d'épuration de l'ensemble de la Drôme et de l'Ardèche, soit un camion toutes les demi-heures, dont nous n'aurons aucune assurance sur le contenu. Les agriculteurs de la région ont déjà annoncé qu'ils ne voulaient pas de ce compost : alors qu'en feront-ils ? Ils seront bien obligés de l'enfourner quelque part. »

Il faut pourtant trouver très vite une solution. Depuis que les agri-

culteurs renâclent, nombre des 15 000 stations d'épuration dispersées sur le territoire français sont aux limites de leur capacité. Or, selon certaines projections, la France produira 10 millions de tonnes de boues liquides en 2005 (1 million de tonnes de boues séchées). Face à cette impasse, les

## Les Français connaissent peu le circuit des eaux usées

Pour un colloque sur l'assainissement, qu'elle organise mardi 28 novembre à Paris, la Lyonnaise des eaux a commandé à l'IFOP un sondage sur l'environnement réalisé du 28 au 30 octobre auprès de 1 002 personnes.

Parmi leurs préoccupations, les sondés citent en premier les déchets nucléaires et la pollution de l'air (22 % chacun), derrière arrivent la pollution de l'eau (16 %), le réchauffement de la planète (15 %) et la dégradation de la faune et de la flore (10 %). 66 % des personnes interrogées s'estiment mal informées sur la qualité de l'eau et 80 % la considèrent trop chère. La connaissance du circuit des eaux usées s'avère déficiente chez plus de la moitié d'entre elles.

Français ne pourront longtemps ignorer ce qui se passe, une fois l'eau disparue par la bonde de l'évier. « Il faut diminuer nos déchets, estime M<sup>me</sup> Volochinoff. Mais pour cela, c'est notre mode de vie qu'il faut revoir. »

Benoît Hopquin

## Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE diplomatique



# Pourquoi la nouvelle Intifada

Engrenages, par **Ignacio Ramonet**. ■ Le risque d'une perpétuelle soumission, par **Edward W. Said**. ■ Comment la paix fut manquée, par **Alain Gresh**. ■ Israël a besoin d'un Etat palestinien, par **Shimon Pérès**. ■ D'abord le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par **Monique Chemillier-Gendreau**. ■ Maale Adumim, une bombe à retardement, par **Eitan Felner**. ■ Le piège du sommet de Camp David, par **Amnon Kapeliouk**. ■ Sept ans pour rien ? par **Eric Rouleau**. ■ Du sionisme au postsionisme, par **Zeev Sternhell**. ■ Israël, une société se déchire, par **Dominique Vidal** et **Joseph Algazy**. ■ Pourquoi le mouvement pacifiste peine à mobiliser les Israéliens, par **Uri Avnery**. ■ La Palestine en quête de démocratie, par **Graham Usher**. ■ Réfugiés, un lancinant rêve de retour, par **Alain Gresh**. ■ Vers une « paix armée » au Proche-Orient, par **Geoffrey Aronson**. ■ L'Union européenne à la recherche d'un rôle actif, par **Miguel Angel Moratinos**. ■ L'abcès syrien, par **Alain Gresh**. ■ Quand le Liban se libéra, par **Hana Jaber** et **Mounzer Jaber**. ■ Guerre non déclarée contre l'Irak, par **Denis Halliday**. ■ Le monde arabe orphelin de la démocratie, par **Gilbert Achcar**. ■ Ces Frères musulmans saisis par la modernité, par **Wendy Kristianasen**.

Avec la chronologie d'un siècle de conflit, six pages de cartes détaillées, les textes-clés (1947-2000) et les meilleurs sites Internet

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

## Des céréaliers de la Marne utilisent des fientes importées des Pays-Bas comme compost

### CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (Marne)

de notre envoyé spécial

Depuis plusieurs mois, les promeneurs du dimanche voient ériger sur les vastes plaines céréalières et betteravières de la Marne des monticules brun foncé. De loin, la composition de ces buttes hautes de plusieurs mètres est difficile à déterminer. Mais, pour le pèlerin arrivé au pied de l'éminence, l'acre odeur qui s'en échappe ne laisse aucun doute sur sa nature.

A Soudé, une petite commune limitrophe de l'Aube, plusieurs amoncellements nauséabonds s'élèvent ainsi sur un terrain privé. Un tractopelle charrie la matière, laissant s'échapper une vapeur qui signale la fermentation.

« Il s'agit d'un compost de fientes de volailles qui vient des Pays-Bas », explique Damien François, responsable du marché des fertilisants organiques chez Soufflet, l'entreprise qui importe cette mixture dans la région.

### PRÉLÈVEMENTS

« C'est un mélange de fientes de volaille déshydratée mixé à du compost utilisable comme amendement agricole », précise Louis Ferry, chef de service de la direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF), qui a effectué des prélèvements aux fins d'analyse.

L'entreprise Soufflet importe ainsi chaque année 15 000 tonnes de cette substance qu'elle revend aux agriculteurs, qui l'apprécient. Car la législation néerlandaise est drastique en matière de pollution agricole : les déjections des immenses élevages de poules pondeuses sont donc traitées dans des usines idoines qui extraient le méthane à des fins d'utilisation énergétique.

Mais les autorités néerlandaises interdisant tout épandage, il faut trouver un débouché pour les résidus. D'où l'idée de le mélanger à un déchet vert et de l'exporter comme fertilisant. Des dizaines de camions bâchés venus des Pays-

Bas parcourent donc la campagne marnaise, chargés de cette fumure qui est reconnue dans le cahier des charges de l'agriculture raisonnée.

L'importation de ces montagnes de fientes, même anoblies, choque cependant certains défenseurs de l'environnement.

L'Association pour la protection de l'eau du bassin versant de la Vesle doute ainsi ouvertement des vertus écologiques de ce cadeau européen. Elle s'inquiète notamment des conséquences sur la nappe phréatique dans un département où le développement accéléré de l'élevage porcin a déjà porté l'eau aux limites des normes en matière de nitrates.

Joan Rader, un de ses responsables, désigne avec inquiétude les flaques d'un jus douteux qui s'échappent des tas et s'infiltrant

dans le sol. « Nous ne parvenons pas à connaître la composition organique exacte de ce produit, explique-t-il. Nous l'avons demandé plusieurs fois sans obtenir de réponse. »

L'association a d'ailleurs déposé plainte contre X... pour espérer en savoir un peu plus sur ce mystérieux compost odoriférant. Elle a reçu le soutien juridique d'Eaux et Rivières de Bretagne, qui lutte notamment contre les méfaits de l'élevage intensif dans l'Ouest. « Car il y a quand même une anomalie dans tout ça, estime Marie-Claire Gougeon, une autre opposante. La France croule sous les rebuts de ses porcheries et de ses élevages et on trouve le moyen d'en acheter à l'étranger. »

B. H.

## Une liaison de fret ferroviaire entre la France et l'Italie d'ici à 2005

LA LIAISON entre Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et Turin pourrait être la première réalisation française en matière de ferroutage. A l'instar de ce que font la Suisse et l'Autriche, la France veut elle aussi faire monter les camions sur les trains pour franchir les Alpes. Cette décision s'inscrit dans les choix du gouvernement de doubler le fret ferroviaire en l'espace de dix ans. Celui-ci atteint à peine la barre des 20 % dans le volume global du transport de marchandises contre 70 % par la route.

Lionel Jospin pourrait annoncer le lancement du projet lors des états généraux du fret ferroviaire, prévus les 11 et 12 décembre à Paris. Selon *Le Journal du dimanche*, dans son édition du 26 novembre, le premier ministre disposera à ce moment d'études préliminaires diligentées par la SNCF. Aujourd'hui, 6 000 camions utilisent chaque jour l'axe Saint-Jean-de-Maurienne - Turin. Selon les estimations de la SNCF, cette liaison, dont la mise en service est

prévue en 2005, pourrait capter le quart de ce trafic.

Les travaux consistent à agrandir l'actuel tunnel ferroviaire du Mont-Cenis (construit en 1871) afin de permettre à des camions de quatre mètres de haut (82 % du parc routier) d'utiliser la liaison franco-italienne. Le coût des aménagements est estimé à 500 millions de francs. Le matériel que veulent utiliser la SNCF et la compagnie de fret italienne Trenitalia a été conçu par la société alsacienne Lohr. Il s'agit de wagons surbaissés avec plate-forme pivotante pour charger les camions.

Cette première franco-italienne doit préfigurer la grande affaire de la liaison Lyon-Turin qui nécessitera la réalisation d'un tunnel d'une cinquantaine de kilomètres pour un coût estimé entre 50 et 60 milliards de francs. Le prochain sommet franco-italien, début 2001, devrait lancer officiellement ce projet qui ne pourrait arriver à son terme qu'à l'horizon 2001-2020.



**V**ÉRONIQUE JOURDAIN a longuement réfléchi, puis elle a renoncé à assister au départ, donné le jeudi 9 novembre. Aux Sables-d'Olonne, les monocoques tiraient sur les amarres depuis trop longtemps pour espérer une lueur de sagesse de la part des vingt-deux navigateurs et deux navigatrices engagés dans le Vendée Globe. Même si le baromètre promettait l'enfer dès le Golfe de Gascogne, même si cette course en solitaire, sans escale et sans assistance, les condamne à un minimum de trois mois d'isolement, ils étaient déjà partis en pensée depuis plusieurs jours sur leurs bateaux de 50 ou 60 pieds.

En vraie terrienne, Véronique, d'origine italienne, avait prévenu Roland, son marin breton d'époux, dès leur rencontre : « *La voile d'accord, le Vendée Globe, jamais !* » Elle a tout de même passé la semaine précédant le départ à ses côtés avec leurs deux fils, Théo et Félix. Puis elle s'est réfugiée à Quimper, chez eux. « *Cette course, c'est un concours de circonstance, un passage obligé de sa carrière, dit-elle. Il y aura beaucoup d'émotions, des larmes, des mouchoirs, les gens qui vous plaignent, cette course est un trop gros morceau pour que je m'inflige ça.* » Elle surveille les nouvelles, mais elle les redoute. C'est par les informations que Théo a appris l'an passé la disparition de Paul Vatine dans la Transat Le Havre-Carthagène. Il adorait jouer avec lui.

« *Une partie de toi est avec l'homme parti en mer, dit Véronique, mais que peux-tu pour lui, dans ta cuisine, quand tu entends la fureur du vent et de la mer à l'autre bout du téléphone, à part rester efficace pour que les enfants fonctionnent normalement ?* » Elle ne saura pas grand-chose de ce qui se sera vraiment passé « là-bas ». Roland racontera les dauphins aux enfants et d'autres choses plaisantes. Au hasard des conversations avec d'autres skippers, elle s'efforcera de deviner le reste.

Catherine, la compagne de Bernard Stamm, parle de la « *grosse boule* » qui a envahi son ventre à quelques heures du départ. Une vieille connaissance. Elle l'accompagnait déjà en 1995 lorsque Bernard s'était lancé dans la Mini-Transat : une course transatlantique en solitaire sur des bateaux de 6,50 mètres. Il s'était classé troisième. Catherine avait appris, longtemps après, qu'il avait manqué y rester en tombant deux fois à l'eau. Lorsqu'il a émis le projet d'un Vendée Globe, c'est elle qui a pris le large, trouvant, à 200 kilomètres de leur petit port bigouden de Lesconil, un nouveau travail qui justifiait un déménagement. Bernard a fait mine de comprendre, mais il avait besoin de son soutien. Catherine est revenue. Il y a deux ans, Chloé, leur fille, est arrivée. Elle connaît à peine son papa. « *Il a tant travaillé, dit Catherine, qu'il n'a pas dû passer plus de deux heures d'affilée avec elle depuis sa naissance.* »

Avant, elle n'avait jamais peur. Mais, il y a quatre ans, elle a connu de près l'attente, l'espoir puis la résignation de Michèle, la compagne du navigateur canadien Gerry Roufs, dont le monocoque avait été retrouvé chaviré et vide au large des côtes chiliennes : « *Ma sœur Virginie, qui partage la vie de Francis Joyon [vainqueur en juin de la Transat anglaise], était sa voisine* », explique-t-elle.

Le plus souvent, le Vendée Globe rend les bateaux et les hommes qu'il emprunte. La dernière édition a compté trois autres chavirages. Ils se sont tous bien terminés. Virginie Dinelli conjure le souvenir du naufrage de son mari Raphaël dans les mers du Sud, le jour de Noël, il y a quatre ans, avec un positivisme étonnant. « *Je n'y pense plus du tout, assure-t-elle, et j'aurais été déçue qu'il ne reparte pas, car c'est la première course dont il m'a parlé à notre rencontre.* » Elle a pris en charge la partie administrative de son nouveau projet. Mais elle se rappelle fort bien que « *le PC course a reçu les signaux de détresse le jeudi, en fin de matinée* », et que Raphaël fut récupéré par le Britannique Pete Goss, « *trente-six heures plus tard, dans la nuit du vendredi au samedi* ».

Philippe Jeantot, l'organisateur, attendait pour la prévenir les dernières vacances radio de la jour-



# Femmes de navigateurs

**Véronique est inquiète, Michèle complice, Isabelle préfère s'isoler, Virginie collaborer. Les compagnes des skippers engagés dans le Vendée Globe ont chacune leur recette pour conjurer l'angoisse qui ne les lâchera pas pendant plus de trois mois, au fil de la course en solitaire la plus difficile du monde**

née, après avoir interrogé sur le sort de Dinelli tous les skippers évoluant dans la même zone. « *J'ai gagné quelques heures de tranquillité, relativise Virginie. Et puis, je n'ai vécu qu'un demi-tour du monde, puisqu'il a chaviré au bout d'un mois et demi...* » Au hasard d'une vacation radio au PC presse, elle a quand même découvert qu'elle incarnait le lien avec la terre, dont son frondeur compagnon – parti il y a quatre ans contre l'avis du comité de course –, ne pouvait se passer. « *Il plaisait avec les journalistes alors que, chaque fois qu'il m'appelaient à la maison, il avait besoin d'être consolé*, raconte-t-elle. *Tous les vendredis soir, le bateau couchait, comme s'il avait voulu me gâcher le week-end, et si j'avais deux heures de retard pour lui envoyer un message, je me faisais engueuler.* »

**L**EUR petite Philippine avait à l'époque vingt mois. Le défilé des journalistes à la maison au moment du naufrage puis du sauvetage l'a marquée. Cette fois, elle est impliquée mais mieux protégée. Elle a fait ses adieux à son père la veille du départ, tranquillement à la maison, et suit la course à l'école, comme ses camarades de classe des Sables-d'Olonne.

L'habitude ne rend pas les séparations plus faciles à Isabelle Parlier. Yves s'est embarqué pour la troisième fois, acharné à gagner ce tour du monde en solitaire et sans escale qui s'est jusqu'ici refusé à elle. Alors elle organise sa solitude à elle. Elle se réfugie « *dans [sa] montagne* » : une vieille maison de famille dans les Hautes-Alpes. Elle y emmène sa maman âgée et y scolarise ses deux enfants, de cinq et six ans, pendant toute la durée de la course. « *Là-bas, un peu bêtement, j'ai le sentiment qu'il ne peut rien m'arriver*, dit-elle. *Nous vivons à 2 000 mètres d'altitude, plus près des étoiles, donc plus proches d'Yves qui les regarde souvent.* » Les communications se font à l'ancienne, par écrit. « *L'avantage c'est qu'on ne le dérange jamais* », dit-elle. Le téléphone satellite sert tout de même une fois par semaine pour une discussion avec les enfants, qui ont « *préparé leurs questions* ». Le moment enregistré et réécouté pendant la semaine est savouré par tous. Depuis leur naissance, ils ont assisté sur des vedettes suivies. Elle a fait ses adieux à son père la veille du départ, tranquillement à la maison, et suit la course à l'école, comme ses camarades de classe des Sables-d'Olonne.

Les humeurs du Grand Sud, Michèle Paret les a affrontées en 1984, lors d'un tour du monde en

équipage avec escales. Elle y a aussi connu son compagnon, le Suisse Dominique Wavre. Depuis, il leur est arrivé de vendre jusqu'à leur voiture pour pouvoir embarquer ensemble sur une course. « *Nos dîners aux chandelles en amoureux tournent toujours mal, rit-elle. On se met à dessiner des poules sur la nappe, à échafauder des transformations pour le bateau. La mer est notre univers.* »

Elle a vécu en rêve pendant un an et demi le départ. « *Tout était clair*, dit-elle. *J'étais la dernière sur le bateau, la dernière à toucher Dominique.* » Que se sont-ils dits ? « *Des trucs techniques, bien sûr.* » Pour l'accompagner dans l'aventure, elle a d'abord dû surmonter sa propre frustration de ne pas embarquer. Navigatrice chevronnée, elle cherchait également un budget pour partir en solo, mais Dominique l'a « *coiffée sur le fil* ». Elle a donc intégré l'équipe et endossé, sans rancune, le rôle de technicienne, de directrice de projet, gérant les relations avec les sponsors et les fournisseurs. Le temps pressait et le travail en famille a l'avantage d'éviter les longs discours. Elle vit la course intensément, surveillant l'arrivée des dépressions, examinant fébrile-

ment les options choisies par Dominique. Pour se rassurer, elle a tenu à se trouver seule dans l'habitacle du bateau, lors du test obligatoire de retournement, pour vérifier la redressabilité en cas de chavirage. Elle sait que le monocoque « *remontera quoi qu'il arrive* ». « *Ça m'a fait du bien*, dit-elle, *même si je sais qu'il se fera mal en allant à la guerre sur le pont.* » Pour digérer tranquillement les fluctuations de moral qu'elle prévoit, Régine, la compagne de Michel Desjoyeaux, a pris un congé sabbatique de six mois. Jusqu'au 15 mars, cette urbaniste, qui traite à longueur de journée avec des élus, veut pouvoir laisser son esprit vagabonder sur les flots. « *Je voulais à la fois participer à la fin de la préparation du bateau*, dit-elle, *et pouvoir avoir du temps pour moi et les enfants.* » C'est qu'Adrien, huit ans, et les jumeaux, Tristan et Jérémie, cinq ans, posent des tas de questions compliquées. La plus récurrente : « *Est-ce qu'un jour on verra papa souvent ?* »

Régine sait aussi que, comme chaque fois, elle se prendra au jeu d'une compétition qu'elle ne dispute même pas. Régulièrement, elle va au centre d'entraînement de Port-la-Forêt, elle discute au petit

PC presse improvisé, « *avec [son] expérience de petite équipière* », les occasions saisies ou manquées par Michel. « *Mais au bout du compte, dit-elle, le résultat n'est pas si important, du moment qu'il est assez satisfaisant pour que Michel n'ait pas envie de refaire un Vendée Globe.* » Il avait fait un tour du monde en équipage en 1985. « *On avait dix-neuf ans et on ne s'était rien promis* », dit-elle. Cette fois, elle appréhende le retour. « *Ce sera pénible de passer après la presse après une si longue séparation, surtout pour les enfants.* »

**C**ATHY COVILLE, elle, profite de la séparation forcée avec Thomas pour souffler un peu. Leur fille, Jeanne, a six mois, et Cathy a rompu avec son quotidien à elle en quittant son travail à la mi-septembre. Pour passer cet hiver plus long qu'à l'accoutumée, elle a des projets de voyage avec Jeanne : Berlin, Lisbonne, l'Irlande ou les îles ensoleillées... Autant d'occasions de rattraper le temps qu'elle aura enfin le loisir de voir filer en retrouvant des proches, qui y ont posé leurs valises. « *Mes récits, mes découvertes feront aussi du bien à Thomas*, explique-t-elle. *Je veux lui apporter d'autres choses que ce qu'il vit chaque jour sur son bateau.* »

**Valérie Thiercelin refuse la dépendance du téléphone satellite et les dialogues surréalistes qu'il engendre : « T'es où ? – Dans les 40<sup>es</sup>. – Quitte pas, je me gare »**

Puis il rentrera, comme il est revenu du Trophée Jules-Verne, de la Mini-Transat ou de la New York - San Francisco, « *sûrement amaigri mais beau* ». Elle aura rêvé ce retour mais rien ne se passera « *comme prévu* ». Pour ne pas le brusquer, elle ne se précipitera pas sur le ponton. Elle le laissera descendre et retrouver ses marques à terre. La presse se chargera bien d'accélérer le processus. Ensuite, ils se retrouveront « *comme s'ils s'étaient quittés hier* ».

Valérie Thiercelin affiche aussi une belle sérénité. Marc a terminé deuxième du dernier Vendée Globe et il a depuis bouclé une Around Alone (tour du monde en solitaire avec escales). Elle vit les départs en solo « *comme une énorme récompense pour le navigateur et tous ceux qui se battent avec lui pour qu'il ait lieu* ». Elle s'insurge d'entendre les médias traiter les solitaires de suicidaires. Car Marc était un autre homme lorsqu'il est revenu de son Vendée Globe, il y a quatre ans. « *Il s'était réalisé, il avait mûri* », dit-elle. Leur histoire est liée à celle de cette course. « *Je n'oublierai jamais son regard perdu avant le départ, ni ses yeux hallucinés à l'arrivée.* » En correspondant pendant la course, le couple s'était retrouvé aussi après sept années de séparation. Ils se sont mariés il y a quelques semaines.

Elle garde tous leurs messages mutuels et leurs courriers électroniques, mais elle n'a jamais oublié la teneur d'aucun d'entre eux. « *Une énorme complicité s'installe lors des courses en solo, se souvient-elle, le partage est plus fort, on se dit des choses qu'on ne se dirait pas tous les jours à terre.* » Elle a appris à mesurer la portée de ces petites missives. « *Il faut imaginer dans quel état d'esprit se trouve l'autre pour le recevoir, peser ses mots, car un rien peut déclencher une crise à distance.* » Elle refuse la dépendance du téléphone satellite et les dialogues surréalistes qu'il engendre : « *T'es où ? – Dans les 40<sup>es</sup>. – Quitte pas, je me gare.* » Elle refuse de banaliser leurs dialogues quotidiens. « *Lorsqu'on choisit de partir, il ne faut pas tomber dans la facilité de s'accrocher ainsi à la terre. Il faut accepter ce manque. Cette absence nous fait tous grandir.* »

Patricia Jolly  
Dessin Stanislas Bouvier



# Israël, une crise de décolonisation

par Alain Dieckhoff

UN mot a fait un retour en force dans le discours israélien depuis le début de la nouvelle Intifada : celui de séparation. Répété sur tous les tons, il semble brusquement investi d'une vertu miraculeuse, celle de mettre définitivement à distance Israéliens et Palestiniens et donc d'empêcher la poursuite d'une lancinante confrontation. Cette désintronisation des Territoires par rapport à Israël est un objectif louable, politiquement nécessaire, si elle conduit rapidement à l'avènement, aux côtés d'Israël, d'un Etat palestinien véritablement souverain, doté d'une réelle continuité territoriale et de compétences complètes.

La naissance d'un tel Etat ne répond pas seulement à l'attente légitime des Palestiniens, elle est aussi dans l'intérêt d'Israël, qui pourra plus aisément traiter avec un Etat clairement identifié, pourvu de frontières nettement déterminées, plutôt qu'avec une Autorité aux contours flous, fonctionnant en parallèle avec un mouvement de libération nationale, l'OLP.

En un mot, la réalisation du droit à l'autodétermination est impérieuse pour que les relations entre les deux parties s'établissent sur un principe de réciprocité.

Cette logique de la disjonction politique, fondée sur la cohabitation de deux Etats, une majorité en Israël comme du côté palestinien continue de l'accepter malgré les heures douloureuses que traverse le Proche-Orient. Il reste à la mettre en œuvre, et le plus tôt sera le mieux.

En 1993, Itzhak Rabin s'était fait le champion de l'idée de séparation, suite à une série d'attentats islamistes, dans une optique alors essentiellement sécuritaire. Il s'agissait dans son esprit d'établir une délimitation spatiale entre Israéliens et Palestiniens pour protéger les premiers contre les agissements terroristes des seconds. Cette démarcation prit la forme d'un bouclage permanent de la Cisjordanie et de Gaza – toujours en vigueur – avec instauration de barrières et mise en place d'un système de permis d'entrée. Entendue en ce sens, la séparation est une simple mesure de police, imposée aux Palestiniens dans l'unique but de surveiller leurs mouvements.

Plus tard, Rabin et Pérès donnèrent à cette perspective de dissociation un contenu politique :

pour qu'Israël demeure un Etat juif et démocratique, un Etat palestinien devait voir le jour pour prendre en main le destin de trois millions d'Arabes. Toutefois, cet objectif restait lointain, repoussé au statut définitif, alors même que la mise en place d'une Autorité nationale, qui gérait désormais la vie quotidienne de la quasi-totalité des Palestiniens (à l'exception des 200 000 résidents de Jérusalem), soulageait immédiatement Israël de lourdes tâches de contrôle sans l'obliger à toucher au réseau des colonies.

La récente proposition d'Ehoud Barak de mettre en œuvre une séparation unilatérale reste largement dominée par les considérations de type sécuritaire, comme l'atteste le fait que le ministère de

Ensuite, quelle serait la nature de la frontière ainsi érigée ? « Idéalement », Barak voudrait qu'elle soit la plus étanche possible, l'installation de barrières physiques allant de pair avec un découplage économique. Passons sur le fait qu'un tel objectif est contraire aux accords signés depuis 1993, qui garantissent le libre mouvement des travailleurs, des produits agricoles et industriels, et envisagent des projets de développement conjoints. Oslo est de toute façon aujourd'hui en lambeaux.

L'obstacle majeur se situe ailleurs : la césure économique est tout simplement impossible à mettre en pratique. La Palestine demeure le quatrième partenaire commercial d'Israël, après les

atteint que par le désengagement effectif d'Israël des Territoires, ce qui suppose le démantèlement de la majeure partie des colonies et le retrait de l'armée.

Tant que ce nœud gordien ne sera pas tranché, on ne peut aboutir qu'à d'illusoire demi-mesures comme la « séparation unilatérale » qui instaure une pseudo-frontière, à sens unique – sa vocation première serait en effet avant tout d'entraver l'accès des Palestiniens au territoire israélien.

Au fond, « l'Intifada d'Al-Aqsa » marque une nouvelle étape dans la crise de décolonisation à laquelle Israël doit faire face. La première Intifada (1988-1993) avait amené l'Etat hébreu à prendre conscience que les jours de « l'occupation tranquille » étaient désormais révolus. Elle contribua à ouvrir la voie aux accords d'Oslo, qui permirent de commencer une disjonction politique partielle entre Israéliens et Palestiniens, sans toutefois que ne soit remise en cause la prééminence ultime d'Israël sur la Cisjordanie et Gaza.

La seconde Intifada vise précisément à y mettre un terme. Il est aujourd'hui oiseux de savoir si cette éruption de violence aurait pu être évitée et si Arafat serait parvenu à obtenir par la négociation ce qu'il n'est pas sûr d'arracher par les armes.

Par contre, il faut marteler une évidence. Israël dispose d'une porte de sortie politique : reconnaître clairement le droit irrévocable des Palestiniens à un Etat sans colonies, ni routes de contournement ni bases militaires. Un tel engagement constituerait un signe positif qui ferait baisser la tension, romprait le cycle infernal de la violence et permettrait, dans quelque temps, de renouer les fils de la négociation afin de réaliser une dissociation entre deux espaces politiques souverains, sur la base de la seule ligne de référence dont nous disposons, celle de juin 1967.

Un Barak affaibli, tenté de réagir de plus en plus en militaire, est-il encore en mesure d'emprunter cette voie ? Si l'on répond par la négative, la « libanisation » du conflit sera alors inexorable, chaque jour qui passe rapprochant le Proche-Orient du gouffre.

**Alain Dieckhoff** est directeur de recherche au CNRS (Centre d'études et de recherches internationales, Paris).

# Pourquoi réformer le budget ?

par Florence Parly

LA réforme du texte fondateur de l'activité du ministère des finances est à l'ordre du jour. Une affaire d'experts, pas de quoi fouetter un chat, pourrait-on penser. Ce serait une erreur. Car il s'agit de réformer l'ordonnance organique de 1959, qui est au fonctionnement du ministère en charge du budget ce qu'est la Constitution de 1958 au fonctionnement de la vie politique du pays. Et derrière l'apparence ésothérique que peuvent revêtir ces questions aux yeux du non-spécialiste, chacun d'entre nous est concerné. Le budget, ce n'est pas qu'une affaire de gros sous, réservée à quelques initiés. Le budget, c'est l'incarnation concrète de priorités retenues par le gouvernement.

Certains croient pouvoir déceler dans la réforme de l'ordonnance de 1959 la simple conséquence de l'épisode dit de « la cagnotte » ; d'autres vont affirmer qu'il s'agit d'abord de « faire reculer Bercy », antienne facile et quelque peu lassante. Tout cela est mal comprendre la portée de la réforme envisagée. Laurent Fabius et moi-même sommes les premiers à le souligner : il faut travailler à plus d'efficacité et de lisibilité. D'ailleurs, nous nous sommes engagés en mai dernier à mettre en œuvre un plan de transparence, dont la plupart des mesures sont déjà inscrites dans les faits. La réforme de l'ordonnance les traduira dans les textes. Ces mesures ont déjà marqué la façon dont nous avons géré le budget en 2000.

J'ai annoncé dès le mois de mars, puis une deuxième fois en juillet, quel était le montant des plus-values fiscales auxquelles il fallait s'attendre, au vu de nos estimations les plus fiables. Nos règles de conduite ont été clairement définies et débattues devant la représentation nationale. De façon générale, j'entends faire en sorte que les engagements financiers du gouvernement soient exprimés le plus clairement possible et que leur respect puisse être évalué sans inutiles controverses.

Le ministère des finances progresse donc avec détermination vers une plus grande transparence, et c'est tant mieux. Cette indispensable évolution est un aspect important de la réforme de l'ordonnance organique. L'essentiel, à mes yeux, est pourtant ailleurs : le cœur de la réforme, c'est d'améliorer l'efficacité de l'Etat. L'ordonnance de 1959 constitue la traduction législative et financière de la façon dont l'Etat travaille et sert le public. S'il y a réforme de l'ordonnance organique, il doit donc y avoir aussi réforme des modes de fonctionnement de l'Etat. La sphère publique, dans son ensemble, doit devenir plus efficace.

Les discours récurrent sur l'efficacité de l'Etat, lorsqu'il est associé par ceux qui le tiennent à un objectif d'Etat minimal, n'a rien à voir avec ma démarche. Ce n'est pas de cette efficacité-là que je veux parler. Je suis au contraire intimement convaincu que la justice et la cohésion sociales, la protection des plus démunis, le développement durable justifient des services publics de haute qualité. Il faut d'ailleurs assumer en ces termes le prélèvement sur l'économie que représente le financement des services publics. L'impôt est un acte citoyen ; il est le lien qui permet l'expression de la solidarité. Mais ce prélèvement doit être justifié au regard des services rendus. S'il ne l'était plus, alors la résistance croissante des citoyens à l'impôt trouverait un terreau fertile, la compétitivité de notre économie serait menacée et l'emploi, en bout de course, serait l'inévitable victime.

Défendre l'Etat, c'est donc veiller à son efficacité. Il est vital que le débat dépasse la seule question des moyens pour être posé en termes de missions, d'objectifs, de résultats, donc de performance. Pour aboutir à un tel résultat, la réforme de l'ordonnance doit entraîner deux ruptures profondes. Il s'agit d'abord de globaliser les crédits en fonction d'objectifs clarifiés. Il s'agit ensuite de contrôler l'usage de ces crédits en regard des résultats obtenus.

Sur le premier point, des efforts ont déjà été réalisés. Mais il faut

aller plus loin et, pour un objectif donné, laisser le responsable choisir entre faire et faire faire, entre une dépense de fonctionnement, une subvention ou une dépense en capital. Cette évolution paraît de bon sens. Elle emporte de lourdes conséquences. Car une globalisation des crédits ne peut s'entendre, tant au sein du gouvernement, vis-à-vis du ministère des finances, qu'au sein de l'Etat, vis-à-vis du Parlement, que si le responsable de la dépense sait énoncer clairement ses objectifs et mesurer les résultats qu'il obtient. Telle est la nécessaire contrepartie de la plus grande liberté qui lui serait accordée.

Cela suppose que chaque ministère, chaque service soit capable de faire un état précis des missions qui lui sont confiées, puis d'établir des priorités entre elles. Cela paraît simple. C'est, de fait, fort complexe. J'ai été frappée, lors des réunions budgétaires que j'ai tenues en juin avec chacun de mes collègues du gouvernement, par la croissance continue des demandes adressées à l'Etat par nos concitoyens. Certaines sont parfaitement conformes aux évolutions générales de nos sociétés : les attentes en matière de protection de l'environnement, de sécurité alimentaire, d'éducation, de sécurité, pour ne citer que celles-là, qui toutes trouvent un écho dans l'actualité des dernières semaines. Mais si des besoins nouveaux apparaissent, peut-être peut-on s'interroger sur le fait que des services anciens, adaptés sans doute aux moments historiques qui ont moti-

**Il est vital que le débat dépasse la seule question des moyens pour être posé en termes de missions, d'objectifs, de résultats, donc de performance**

vé leur création, puissent être supprimés ?

Il faut donc réfléchir aux missions de chacun, identifier les besoins nouveaux, les hiérarchiser et, dans certains cas peut-être, renoncer à certaines devenues moins prioritaires. Alors seulement chaque responsable pourra dire plus clairement ce que la collectivité attend de lui. Il lui sera possible de s'engager sur des indicateurs de résultats. Ce faisant, ce gestionnaire portera la responsabilité de ses choix financiers. Et la « surdité » bien connue de Bercy ne devrait plus servir de prétexte commode à certains responsables pour ne pas avoir à expliquer au fond les décisions qu'ils prennent...

Dès lors, seconde rupture essentielle, la nature du contrôle exercé par le Parlement sur le gouvernement pourra évoluer, dans le respect des prérogatives de chacun. Il s'agit de modifier l'objet du contrôle. Celui-ci devra se déplacer de la simple répartition et gestion comptable des crédits à l'évaluation de l'usage de ces crédits en fonction des objectifs fixés et des résultats obtenus : les moyens destinés à satisfaire tel objectif prioritaire sont-ils suffisants ? Ont-ils été bien utilisés ? Voilà qui constituerait une profonde mutation du débat parlementaire sur le budget et ne pourrait que satisfaire les élus tout en renforçant l'efficacité de l'Etat.

Je crois profondément que nous ne lutterons efficacement pour plus de justice sociale, dans tous les domaines de la vie publique, qu'en améliorant l'efficacité des services publics et donc la responsabilité des fonctionnaires. C'est cette conception de la réforme qui m'anime et que nous défendrons au nom du gouvernement, dans un esprit d'ouverture, lorsque la réforme de l'ordonnance organique arrivera en discussion au Parlement.

**Florence Parly** est secrétaire d'Etat au budget.

**La césure économique est impossible à mettre en pratique. La Palestine demeure le quatrième partenaire commercial d'Israël, après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Quant aux Palestiniens, leur dépendance structurelle par rapport à Israël est énorme en termes d'échanges comme de transferts salariaux**

la défense soit chargé de sa conception. La philosophie sous-jacente à ce plan est transparente : Israël doit déterminer, en fonction de ses seuls impératifs nationaux, une ligne frontalière avec l'entité palestinienne et l'armée se redéploier le long de cette zone qui serait matérialisée par des clôtures et des checkpoints. Derrière son apparente simplicité toute militaire, ce plan, dont on ignore les détails, soulève néanmoins une foule de problèmes.

D'abord, le tracé de cette frontière. Inclura-t-il uniquement les trois blocs de colonies métropolitaines (proches de Tel-Aviv et Jérusalem) ? Quid de la vallée du Jourdain ? Si, comme il le semble, aucune implantation n'était évacuée, au moins dans un premier temps, si Israël maintient un contrôle total sur les frontières extérieures, les espaces aérien et maritime, la séparation unilatérale présentée comme une panacée ne change strictement rien à la situation actuelle.

Etats-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Quant aux Palestiniens, leur dépendance structurelle par rapport à Israël est énorme en termes d'échanges comme de transferts salariaux. Toute rupture brutale aurait des conséquences économiques catastrophiques et, partant, des répercussions politiques dévastatrices.

Conscient de cette interpénétration entre les deux sociétés qu'Israël a, de son propre chef, encouragée sans relâche depuis trois décennies, à la fois économiquement et démographiquement (colonies), Ehoud Barak est bien obligé d'admettre qu'en l'état la frontière en question ne peut exister qu'en pointillé.

En réalité, le premier ministre est enfermé dans un dilemme dont il ne pourrait sortir que s'il faisait un choix politique résolu qu'aucun gouvernement israélien n'a, pour l'heure, assumé jusqu'au bout : œuvrer à une partition véritable, sur une base égalitaire. Cet objectif ne peut être

# Religions et agressivité

CETTE crise israélo-palestinienne, avec ses échos en France, appelle de la part de l'Amitié judéo-chrétienne de France (AJCF) des réflexions et des engagements de nature à cerner les enjeux, à favoriser des solutions autant qu'il dépend de nous et à rendre la société française capable de vivre positivement une hétérogénéité religieuse dont certaines manifestations suscitent une inquiétude nouvelle.

Les agressions contre les synagogues en France suscitent l'indignation, à cause de ce qu'elles rappellent. Surtout, elles inquiètent parce qu'elles montrent l'usage catastrophique que l'on peut faire du religieux dans une société sécularisée.

**AU COURRIER DU « MONDE »**

**NAISSANCE DIFFICILE**

La décision prise par la plus haute formation de la Cour de cassation, ouvrant semble-t-il la possibilité d'une indemnisation du « préjudice » lié au fait d'être né handicapé, soulève bien des questions (*Le Monde* daté 19-20 novembre). Peut-on décider à la place d'autrui que sa vie n'est pas un bien ? Le législateur a-t-il voulu que le choix de la mère en faveur de l'avortement soit préférable pour cet enfant lui-même ? Le système de la responsabilité est-il adapté au problème du handicap, et ne faudrait-il pas sortir peu à peu notre société de la dichotomie coupable/victime, qui menace de devenir le fondement principal de

Exclu de l'école, refoulé par les institutions (voir le refus d'inscrire la notion d'héritage religieux dans la Charte européenne des droits de l'homme), le religieux reparait associé aux frustrations, à la part quasi barbare, en tout cas irrationnelle, de chacun. Chez des gens sans culture religieuse, la référence à une identité confessionnelle peut servir à justifier l'agressivité la plus brutale. De telles violences montrent l'inconvénient d'ignorer, de marginaliser des appartenances qui impliquent une affirmation globale sur la raison d'être de l'homme et du monde.

Parce qu'il prend en charge ces questions-là, le religieux mérite respect et attention. Même si l'on n'y adhère pas, on doit essayer de le connaître dans la diversité de

notre vision du monde (si tout préjudice devient légitimement indemnisable) ?

La première chambre civile, en 1996, puis la Chambre criminelle, en 1998, avaient déjà posé les jalons : cette dernière notamment reconnaît à l'enfant né à la suite d'un viol incestueux le droit de réclamer une indemnisation en tant que victime... du fait même qui a permis sa naissance. Bien que rendue dans un contexte fort différent, elle présente une similitude de base avec celle du 17 novembre, puisque était invoqué l'état psychique voisin du handicap (cette jurisprudence a déjà été suivie par deux cours d'assises au moins).

**Isabelle Moine-Dupuis**  
Dijon (Côte-d'Or)

ses formes et la rigueur de ses exigences. Dans la crise récente, beaucoup de religieux ne se sont pas trouvés du côté de la paix. Le lan-

**Le langage de l'intransigence s'est adossé aux fondamentalismes, à une insistance sur la « sacralité »**

gage de l'intransigence s'est adossé aux fondamentalismes, à une insistance sur la « sacralité ». Sacralisation en fait de l'idée que chacun se fait de lui-même et de ses droits. Nous avons à réfléchir sur une certaine fidélité perverse qui se coupe de la vie en prétendant mettre Dieu de son côté. « *Vivre, c'est perdre* », dit le Talmud, « *Qui veut sauver sa vie la perdra* », dit l'Evangile, double invitation à mettre une distance entre la prétention de chacun et la Vérité.

La manière dont certains religieux cautionnent la violence suscitée en retour chez beaucoup de gens qui se veulent ouverts des rapprochements sentimentaux qui tendent à dissoudre la religion dans l'humanitaire et le folklore : embrassons-nous, écoutons-nous chanter les uns les autres, mangeons la cuisine d'autrui, rencontrons-nous dans la bonne volonté et la tolérance.

L'expérience que nous avons à

l'AJCF est plus exigeante. Il ne s'agit pas de réduire les croyances à presque rien, pour qu'elles ne soient pas nocives. Nous essayons en commun de réfléchir sur la signification de nos croyances et sur l'histoire de nos communautés.

Le point d'éclatement du conflit a été Jérusalem, précisément le mont du Temple (esplanade des Mosquées). Un compromis pratique existait et fonctionnait, permettant aux uns et aux autres d'exercer leur culte. C'est la traduction politique du compromis qui n'a pas été trouvée, parce qu'elle contraignait à une délimitation stricte des souverainetés.

Ne serait-il pas possible, devant cet échec actuel du politique, que les autorités religieuses en cause se concertent pour proposer une manière de régler la fréquentation des divers espaces, cherchant non à disposer des barrières infranchissables, mais à définir des comportements admissibles par les autres.

**Signataires : grand rabbin Gilles Bernheim, Paul Bomnier, Bruno Charmet, Yves Chevalier, Joseph Choukroun, Madeleine Cohen, Jean Dujardin, Bernard Dupuy, Jean-Claude Eslin, Renée Grignon, Hubert Heilbronn, Gérard Israël, Colette Kessler, pasteur Michel Leplay, Emile Moatti, pasteur Jean-Michel Perraut, Pierre Pierrard, Richard Prasquier, Freddy Raphaël, Jean Rastoin, grand rabbin René-Samuel Sirat, Chistiane de Solère, Françoise Tardy, Paul Thibaud.**



Pierre Vidal-Naquet, historien

# « Il se manifeste une gigantesque envie de vérité à propos de l'Algérie »

L'auteur de « La Torture dans la République » constate un « retour du refoulé » sur le conflit algérien, comparable à celui qui a accompagné la redécouverte des crimes de Vichy, mais il s'étonne que le réveil soit si tardif

« Quarante ans après la guerre d'Algérie, les langues se délient, du côté des victimes mais surtout du côté des principaux acteurs français de ce conflit. Pourquoi ce retour de mémoire a-t-il lieu maintenant ?

— C'est une chose tout à fait étonnante. Je n'aurais jamais imaginé qu'elle puisse se produire de mon vivant, même si je n'ai cessé de le souhaiter. C'est un peu comme si l'affaire Dreyfus surgissait soudainement, cinquante ans après avoir été vécue dans l'étoffement. Dans le cas de l'Algérie, l'événement déclencheur a bien sûr été la publication, à la « une » du *Monde*, le 20 juin, du récit de Louissette Ighilahriz, militante du FLN torturée par des militaires français. Mais pourquoi ce témoignage a-t-il eu un pareil retentissement ? Il me semble que l'irruption du dossier de la torture en Algérie sur la scène française est une conséquence du procès Papon, en 1997-1998.

» Ce procès n'était pas celui du préfet de police en poste au moment des massacres du 17 octobre 1961, lorsque la police parisienne a réprimé dans le sang une manifestation du FLN, mais celui du secrétaire général de la préfecture de Bordeaux sous l'occupation. Pourtant, les débats ont été l'occasion d'un « procès dans le procès », plusieurs séances étant consacrées aux événements du 17 octobre 1961. Il était donc tout à fait impossible de procéder à l'examen des fautes et des crimes de Vichy sans déboucher sur ce qui s'était passé pendant la guerre d'Algérie.

— **Ce qui veut dire que l'affaire Louissette Ighilahriz, si elle était sortie il y a dix ou quinze ans, n'aurait pas eu le même effet ni les mêmes conséquences ?**

— C'est tout à fait vrai. A plusieurs reprises depuis 1962, on a eu l'impression que la guerre d'Algérie allait revenir dans le débat français, mais il s'agissait de demi-réveils, sans suites, un peu comme si une mouche tournoyait dans un verre d'eau. Ainsi, en 1971, quand



Massu a publié son ouvrage *La Vraie Bataille d'Alger* et que j'y ai répondu par *La Torture dans la République*, un livre qui dormait dans mes cartons depuis dix ans car mon éditeur estimait avec raison qu'il n'intéresserait personne. La guerre d'Algérie a donc été oubliée tout de suite après 1962. Il y a d'ailleurs eu un épisode très révélateur de cet oubli. Je l'ai appelé l'« opération catharsis » : dans le courant de 1962, on a appris une affaire de sévices infligés par des parachutistes à de jeunes paras. *Paris-Presse* et *France-Soir* ont fait des titres énormes dénonçant cette affaire, encouragés par l'autorité militaire. Le scandale s'est transformé en affaire d'Etat ! Toute la France s'est identifiée aux victimes des châtiments infligés par le caporal Tribut, qui remplaçait en quelque sorte, dans la vindicte nationale, les Charbonnier, Massu, Aussaresses et compagnie.

» Après un long sommeil, le dossier de la guerre d'Algérie vient donc de refaire brusquement surface. On ne peut l'expliquer qu'en termes quasi freudiens : c'est le

retour du refoulé. Il se manifeste une gigantesque envie de vérité. Ce besoin avait déjà surgi à propos de Vichy. Ce qui est relativement surprenant, c'est que, sur l'Algérie, ce réveil soit si tardif.

— **Qu'y a-t-il de nouveau dans tout ce qui a été déclaré ces derniers jours et ces derniers mois ? Quels sont les éléments de surprise pour vous, historien, qui avez toujours lutté contre la torture en Algérie ?**

— Ce qui m'a le plus surpris, c'est la division entre les généraux. D'abord, les mensonges de Bigeard face aux aveux de Massu, et maintenant l'opposition entre Massu et Aussaresses. Massu à la limite pourrait être le énième signataire de la pétition des douze, lancée par *L'Humanité* ! On avait déjà eu un aperçu fracassant de cette division, en 1957, au moment de la rupture du général de Bollardière d'avec Massu et l'armée. Dans son entretien au *Monde* du jeudi 23 novembre, le général Massu ne peut d'ailleurs pas se retenir de déverser quelques horreurs discrètes sur Bollardière. Pour ma part, rien ne me paraît avoir entaché

l'honneur de ce preux, et je suis heureux que son épouse ait signé notre appel.

» Ceux qui ont refusé la torture ont sans doute été plus nombreux qu'on ne le croit. On oublie trop souvent les noms du colonel Buis, du général Le Ray, gendre de François Mauriac, ou encore d'hommes comme Jean Le Meur, un chrétien, Noël Favrelière, un athée tranquille, ou Alban Leclit, un communiste. Ceux qui ont résisté sont ceux qui avaient des valeurs, cela peut paraître une banalité de le dire, mais c'est un fait. Les lettres de Jean Le Meur, publiées par la revue *Esprit* en décembre 1959, restent un acte majeur de cette époque. Le fait d'avoir des valeurs républicaines était fondamental. Car l'aspect « *Dr Jekyll et Mr Hyde* » de l'attitude française, selon l'image de Raphaëlle Branche, auteur d'une thèse sur ce sujet, était courant, et insupportable. D'un côté nous avions la France, avec ses valeurs républicaines, de l'autre ce que Paul Teitgen — un de ceux qui ont sauvé l'honneur — a appelé « *les témoins humiliés dans l'ombre* ». Le symbole de ce « *totalitarisme mou* » a été Guy Mollet, pour lequel j'ai gardé une haine farouche ! Son bureau débordait, en 1956, de dossiers sur la torture en Algérie et il osait affirmer qu'il ne s'agissait que de cas isolés !

» L'autre chose que l'on devrait mieux savoir mais qui reste méconnue est que la torture a largement préexisté à la guerre en Algérie même. Dès 1951, Claude Bourdet, ancien résistant, demandait publiquement s'il existait « *une Gestapo algérienne* ». La réponse était « *oui* », hélas. Et le rapport Guillaume du 2 mars 1955 soulignait ce fait. Cela réduit à néant la thèse selon laquelle la torture n'a été qu'une riposte aux atrocités — réelles — du FLN.

— **L'ampleur des réactions actuelles laisse penser que de nombreux appelés ont été mêlés à la torture. Est-ce exact ?**

— Il est très difficile de le savoir. Je connais des quantités de gens qui n'ont rien vu du tout en Algérie. Pour autant, j'ai du mal à croire ceux qui disent « *on ne savait pas* ». Dans les années 60, je me souviens avoir parlé de la torture avec un militaire putschiste. Il reconnaissait parfaitement les interrogatoires utilisant l'électricité, la baignoire, etc. Mais il ne savait pas que cela s'appelait « *torture* » et pouvait poser quelques problèmes ! Il n'avait pas mis le mot sur ce qu'il faisait.

— **Est-il justifié de dresser un parallèle entre la guerre d'Algérie et l'occupation nazie, à la fois quant au recours à la torture et au mécanisme de mémoire, qui s'enclenche plusieurs décennies plus tard ?**

— Dans sa lettre de démission à Robert Lacoste (le ministre-résident en Algérie), le secrétaire général de la police d'Alger, Paul Teitgen, ancien résistant, écrivait : « *Je ne me permettrais pas cela [dénoncer ces tortures] si je n'avais pas vu au camp de Paul Cazelle [camp de détention situé au sud d'Alger] les traces profondes de ces mêmes sévices que j'ai subis de la*

**Ceux qui ont refusé la torture, ceux qui ont résisté sont ceux qui avaient des valeurs, cela peut paraître une banalité de le dire, mais c'est un fait**

*part de la Gestapo.* » La comparaison avec la Gestapo a été absolument constante chez tous ceux qui ont combattu la torture pendant la guerre d'Algérie. Cela dit, la France n'a pas mis en œuvre une politique d'extermination systématique des musulmans. Je n'emploie donc pas le terme de « *génocide* », même si certaines comparaisons viennent à l'esprit. Ainsi, dans l'affaire des caves à vin, début 1957, où plusieurs dizaines d'Algériens sont morts d'avoir inhalé des émanations toxiques, il était difficile de ne pas penser aux chambres à gaz, même s'il n'y avait pas d'intention criminelle. A condition de ne pas confondre « *génocide* » et « *crime contre l'humanité* », la comparaison avec l'occupation est donc justifiée.

— **De quelle façon les lois d'amnistie empêchent-elles aujourd'hui toute action judiciaire éventuelle ?**

— Deux lois d'amnistie ont été décidées en 1962. La première concernait les Algériens mêlés à l'insurrection et ceux qui les avaient aidés en Algérie ; la seconde effa-

çait toutes les infractions commises dans la répression de l'insurrection. Cette symétrie était parfaitement mensongère, car, d'un côté, on amnistiait des crimes dont les auteurs avaient pour la plupart déjà été châtiés (guillotines pour deux cents d'entre eux) ou qu'on avait abattus lors de « *corvées de bois* » (par dizaines de milliers). De l'autre, on effaçait des crimes qui n'avaient jamais été réprimés alors qu'ils étaient passibles de la peine de mort. Le gouvernement a même fait voter une loi spécifique pour permettre le non-lieu dans l'affaire Audin... Après cette double amnistie, les seuls actes de torture pouvant être poursuivis sont les tortures infligées aux membres de l'OAS.

— **La référence au « crime contre l'humanité » permettrait-elle de passer outre ?**

— En vertu de l'article 6C du statut de Nuremberg, les tortures infligées à des personnes en raison de leurs origines constituent des « *crimes contre l'humanité* ». La répression sanglante de la manifestation du FLN du 17 octobre 1961 à Paris appartient indubitablement à cette catégorie. Jusqu'à présent cependant, toutes les tentatives des avocats sur ce point se sont heurtées à l'obstruction du parquet. Mais beaucoup d'autres massacres perpétrés pendant la guerre d'Algérie méritent la même qualification. Quand on rasait une mecha et qu'on tuait tous ses habitants, c'était un crime contre l'humanité. Quand, en 1955 à Philippeville, on a rassemblé les gens dans un stade pour en massacrer un millier, en repréailles à des meurtres épouvantables commis par le FLN, on a vraiment tué les gens pour leur faciès... Cela dit, je ne demande pas un châtement pénal pour tous ces crimes, mais il me semble que le moins qu'on puisse faire serait de les reconnaître et, au besoin, de consacrer à cette période un musée comme on l'a fait dans les Cévennes pour évoquer la répression contre les camisards.

» Je ne voudrais pas terminer sans faire un lien entre ce dont nous parlons et les événements actuels au Proche-Orient. Depuis 1967, je vis dans la peur que le conflit israélo-arabe ne « *s'algerianise* ». Or c'est très exactement ce qui est en train de se produire : on se retrouve devant un Etat qui défend des noyaux monstrueusement coloniaux. Il est d'ailleurs significatif que l'explosion actuelle ait lieu en grande partie à cause de ces implantations coloniales. Si les Israéliens ne prennent pas conscience de ce fait, ils vont droit à un désastre du type de celui que les pieds-noirs ont connu en 1962. Pour l'instant, ils sont d'une inconscience absolument terrifiante. Or, si l'histoire sert à quelque chose, c'est à ouvrir les yeux... »

*Propos recueillis par Florence Beaugé et Philippe Bernard*

## Un universitaire engagé

PIERRE VIDAL-NAQUET est né en 1930 à Paris. Mais l'origine de l'historien engagé dans le siècle qu'il est devenu se situe tragiquement en mai 1944, lorsque ses parents sont arrêtés par la Gestapo avant de disparaître. Ses convictions, ses combats sont nés de cette « *brisure* » initiale, depuis la lutte contre la torture pendant la guerre d'Algérie jusqu'à celle contre les négationnistes, en passant par d'innombrables tribunes, pétitions, dépositions, destinées à défendre le droit contre toutes les formes de tyrannie.



PIERRE VIDAL-NAQUET

Alors que la France des années 50 s'enfonce dans le bourbier algérien, le jeune agrégé d'histoire se lève pour révéler l'ignoble secret d'une torture institutionnalisée au nom de la raison d'Etat. Alors que les plus hautes autorités de la République, parfaitement informées, nient, Pierre Vidal-Naquet fonde, avec d'autres

intellectuels, le comité Maurice-Audin, du nom d'un jeune universitaire d'Alger, communiste, torturé à mort. Dans *La torture dans la République* (éditions de Minuit, 1972), il analysera le mécanisme qui conduit de l'institutionnalisation de la torture, paroxysme de l'oppression de l'homme par l'homme, au totalitarisme.

Ce militantisme dans l'histoire immédiate contraste avec la spécialité de l'historien Pierre Vidal-Naquet, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales : l'Antiquité grecque. Symbole de cette apparente contradic-

tion : au moment même où semble triompher un combat de quarante ans contre la torture en Algérie, Pierre Vidal-Naquet publie *Le Monde d'Homère* (Perrin, 2000).

Ph.B.

François Bayrou, président de l'UDF, au « Grand Jury RTL-« Le Monde »-LCI »

## « L'intérêt de la France et de l'opposition, c'est qu'on puisse offrir une autre voie que le « Chirac-Jospin » »

« Des parlementaires, au nombre de 364, ont lancé un appel en faveur de l'union de l'opposition. La multiplication des candidatures, dix-huit mois avant l'élection présidentielle, va-t-elle dans le sens de cette union ?

— Il y a cinq ans, en 1995, Edouard Balladur était plébiscité par les sondages et plébiscité par les élus, qui allaient en foule et à la queue-leu-leu lui apporter leurs hommages. Or la France a choisi un autre cap, parce que dans le pays, en profondeur, il y avait des problèmes, ou des angoisses, ou des attentes, que le système politique traditionnel n'avait pas senties. Tel est bien le sens de l'élection présidentielle : c'est un moment où la France s'exprime sans intermédiaire, directement, pour dire : « *Là, nous reconnaissons le cap que nous avons choisi de prendre.* » Et cela n'est pas affaire, seulement, de coalition ou de partis.

» Une grande partie des responsables politiques ou médiatiques voudraient que, d'ores et déjà, aujourd'hui, le débat soit ver-

rouillé, qu'on ait à trancher une question Chirac-Jospin. Et que toute autre candidature — c'est le sens de la pétition que vous évoquez — soit écartée. Eh bien, je dis que ce n'est pas l'intérêt de la France, ni celui de l'opposition. L'intérêt de la France et de l'opposition, c'est qu'on puisse offrir une autre voie que le « *Chirac-Jospin* ».

— **Pourquoi la voie Chirac ne vous convient-elle pas ?**

— La France mérite aujourd'hui qu'on lui propose un avenir plus enthousiasmant, plus clair, plus cohérent que ce qu'on a vu dans les dernières années. Ce n'est pas faire assaut polémique contre un homme, ni en dire du mal, que de dire que la France a bien le droit qu'on lui propose un autre choix !

» Jacques Chirac, ce serait la quatrième fois consécutive qu'il serait candidat à l'élection présidentielle. Lorsqu'il a été candidat pour la première fois, en 1981, et lorsqu'il l'a été en 1988, puis en 1995, Jacques Chirac a défendu l'idée qu'on n'était pas obligé de respecter le monopole d'un favori qui serait en

place. De ce point de vue-là, il avait raison. Il est donc légitime — que dis-je, légitime ? C'est une condition du succès ! — qu'on soit capable de renouveler en profondeur l'image et la pensée de l'opposition.

— **En quoi vos idées se distinguent-elles de celles de M. Chirac ?**

— Nous avons sous les yeux l'exercice très éclairant de la présidence, par la France, de l'Union européenne. Voulez-vous me dire dans quel sens on va ? Quels sont les projets que la France soutient ? Moi, je crois à la vision d'une Europe forte, avec des institutions fortes : une Europe recentrée sur des pouvoirs clairement définis ; une Europe démocratisée, avec des pouvoirs qui dépendent du suffrage universel ; une Europe efficace, avec des mécanismes de décision qui ne soient pas paralysants comme aujourd'hui. J'ai dit depuis le départ que si l'on ne mettait pas la Constitution européenne en perspective des travaux de Nice, on obtiendrait un échec.

— **En dehors de l'Europe, quels sont les points sur lesquels vous vous différenciez ?**

— Nous avons une illisibilité absolue de la démocratie locale en France. Aucun citoyen n'est capable de comprendre les différences entre les étages que nous empilons les uns par-dessus les autres. Je parle des cinq dernières années que nous venons de vivre. Il y a des arbitrages qu'il faut faire et que je trouve indispensables. C'est ce que j'appelle les trois unions.

» D'abord, l'union de proximité, commune et intercommunalité, avec respect de la cellule de base, la commune, et une intercommunalité qui permet de fédérer les efforts pour les sujets, et avec élection du président de l'exécutif de l'intercommunalité au suffrage universel. Ensuite, il faut fédérer les départements à l'intérieur des régions, et cela constitue une collectivité locale nouvelle, dont la vocation est l'aménagement du territoire ; avec les élus des départements qui participent à la gestion des régions et le président des régions élu au suffra-

ge universel, selon le même principe. De la même manière, les responsabilités d'Etat doivent être exercées conjointement par l'Etat-nation et par l'Europe, avec les représentants des Etats jouant un rôle dans le nouveau système de l'Union et le président de l'union élu à partir des citoyens : dans dix, vingt ou trente ans au suffrage universel ; tout de suite s'il est élu par les parlementaires européens et nationaux en même temps.

» Troisième différence : il y a un problème de l'Etat dans son rapport avec la sphère sociale. Dans la démocratie dont je rêve, c'est de la cogestion qu'il faut inventer, à la mode du XXI<sup>e</sup> siècle, entre les salariés ou les professions libérales qui sont sur le terrain, leurs organisations et l'Etat.

» Quatrième point : la place du travail dans la fiscalité, les charges sociales, n'est pas juste. On fait peser sur le travail des charges qui sont indues et qui bloquent l'énergie de la nation. Donc, une nouvelle lecture des charges et des taxes sociales qui pèsent sur le travail me

paraît la priorité des priorités en matière de réforme fiscale.

» Enfin, dernier point, le plus difficile : il y a dans la nation, aujourd'hui, une inquiétude, une interrogation morale et civique profonde. Qu'est-ce que ça signifie aujourd'hui de vivre ensemble ? Avec quels repères vivons-nous ensemble ? Par exemple, si la transmission de la vie peut être considérée comme un préjudice, on est devant un bouleversement complet des valeurs élémentaires, du contrat moral élémentaire avec lequel nous vivons depuis des siècles. Une grande campagne, comme celle que nous allons vivre, elle mérite qu'en profondeur on traite des sujets de cette morale civique.

» Vous voyez qu'il y a matière à un projet nouveau et clairement expliqué, de manière cohérente, aux Français. Et je crois que la cohérence, dans cette élection, sera une vertu. »

*Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon*



# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Climat : sans les Etats-Unis

UNE semaine pour rien ? C'est la tête basse que les nombreux ministres présents à La Haye sont repartis chez eux samedi matin. Malgré une présence politique affirmée, malgré la venue de deux présidents de la République (France et Costa Rica), malgré l'impératif posé il y a deux ans, à Buenos Aires, d'arriver à un accord, la communauté internationale échoue à mettre en œuvre le protocole de Kyoto. Ainsi, le changement climatique est sur les rails, reste lancé à pleine vitesse, et les passagers sont incapables de se mettre d'accord pour freiner la locomotive. Si l'on suit l'avis dominant de la communauté scientifique, la génération présente est donc en train de léguer un bien vilain cadeau à ses successeurs du milieu du XXI<sup>e</sup> siècle : sécheresses, inondations, déséquilibres écologiques devraient faire une grande part de leur quotidien.

C'est pourquoi les pays du Sud sont de plus en plus préoccupés par le problème climatique : ils ne se contentent plus de vitupérer contre l'« irresponsabilité » des pays du Nord. Ils mettent souvent en œuvre des politiques pour lutter, chez eux, contre les effets du changement climatique, et certains sont maintenant en mesure de « faire la leçon » aux pays riches en matière de limitation des gaz à effet de serre. La Convention sur les changements climatiques est bien devenue un des traités majeurs de la communauté internationale, et aussi bien Europe qu'Etats-Unis devront apprendre à négocier réellement et sans condescen-

dance cachée avec les pays en développement. L'Europe, malgré des discours généreux, s'en est montrée incapable à La Haye.

Cela n'est qu'une des interrogations que l'on peut avoir ici sur la politique européenne. D'un côté, elle s'affiche comme « modèle » d'effort sur le climat. Cette détermination constitue même un motif croissant de différend avec les Etats-Unis. Comme le déclare au Monde M. Védrine, ministre des affaires étrangères, « les Etats-Unis augmentent leurs rejets de gaz à effet de serre et ils cherchent des échappatoires ! Il va falloir qu'ils évoluent, qu'ils réalisent la réalité du risque et qu'ils mesurent leurs responsabilités. Sinon, cela va devenir un problème sérieux entre Européens et Américains ». Cependant, l'Europe ne paraît toujours pas capable de faire preuve de solidarité politique et de sortir d'une sorte de complexe d'infériorité à l'égard de la première puissance mondiale, qui reste, il est vrai, son alliée privilégiée. Mais l'Europe a maintenant un message clair à transmettre à son amie transatlantique : le développement économique ne peut plus se poursuivre si l'on néglige les équilibres biosphériques, si l'on néglige les fantastiques rapports d'inégalité mondiaux. Le climat est une question véritablement mondiale, les Etats-Unis ne peuvent pas s'en abstraire, sauf à se retrouver au ban de la communauté internationale. Et l'idée qui chemine d'un protocole de Kyoto avec la Russie et le Japon, mais sans les Etats-Unis, doit dorénavant être étudiée sérieusement.

**QUI EST** Bachar El Assad ? Depuis son arrivée au pouvoir, en juillet, le nouveau président syrien tarde à se révéler. Ses interventions au sommet arabe du Caire comme à celui de l'Organisation de la conférence islamique, à Doha, se sont inscrites dans la droite ligne de la politique régionale de son père, Hafez El Assad. La libération, le 16 novembre, de six cents prisonniers politiques constitue-t-elle en revanche un infléchissement significatif pour les affaires intérieures syriennes ?

La mesure était espérée et attendue de la part d'un responsable jeune et susceptible de solder certains des comptes laissés par son père, sur le modèle du roi Mohammed VI au Maroc. Les prisonniers libérés appartiennent d'ailleurs en majorité aux mouvements les plus sévèrement réprimés au cours des années 70 et 80 : les Frères musulmans, qui avaient juré la perte du régime, les baasistes pro-irakiens et les communistes (PC-Bureau politique et Action communiste). Cer-

## En Syrie, triste continuité

tains membres du Parti islamique de la libération incarcérés il y a un an et des militants des droits de l'homme retenus depuis environ une dizaine d'années ont également été relâchés.

S'il y a tout lieu de se féliciter de ces libérations, il convient cependant de rappeler que des centaines d'autres prisonniers politiques sont toujours sous les verrous. Selon les décomptes dressés notamment par Amnesty International, six cents Syriens restent encore détenus, auxquels s'ajoutent environ six cents prisonniers palestiniens et jordaniens, ainsi que plusieurs dizaines de Libanais. Et encore, ces estimations ne prennent-elles pas en compte les nombreux « disparus » libanais et syriens pendant les années de plomb en Syrie, entre 1978 et 1985, et pendant la guerre civile libanaise.

Le poète Faraj Bayrakdar, gravement malade, a enfin pu regagner le 17 novembre son domicile de Homs, après treize ans de détention

dépeints dans un recueil bouleversant, *Ni vivant, ni mort* (Le Monde du 11 septembre 1998). Mais le journaliste Nizar Nayyuf, récipiendaire cette année du Prix de la liberté de la presse attribué par l'Unesco, devrait rester encore cloîtré. En mai, le journaliste avait fait parvenir un message dénonçant les conditions de vie dans la prison de Mezzé, qualifiée de « cimetière des êtres vivants ».

### CONSIDÉRATIONS MATÉRIELLES

Selon un responsable syrien, cette prison construite par les Français du temps du mandat qui leur avait été confié par la Société des Nations, devrait bientôt fermer ses portes. Mais cette décision répondrait plus à des considérations matérielles qu'humanitaires. En effet, les bâtiments, qui ont retenu les plus hauts responsables politiques syriens déposés par Hafez El Assad, sont particulièrement vétustes. De fait, Bachar El Assad n'a guère pris de risques en entrant les portes de ses

geôles. Souvent brisés par une longue détention, dans des conditions affreuses, les prisonniers libérés sont loin de constituer une menace.

Cette vague de libérations ne semble donc pas marquer une rupture. Elle s'ajoute au contraire aux vagues précédentes décrétées en son temps par Hafez El Assad. Il en va de même avec la loi d'amnistie votée le 21 novembre par les députés et qui devrait permettre d'alléger certaines des peines prononcées contre des responsables du régime accusés de corruption. Il s'agissait, à l'époque, de faire place nette pour un futur président qui a, aujourd'hui, grand besoin d'alliés.

L'orchestration de ces libérations dans la presse officielle a d'ailleurs visé à faire passer un message clair. Le journal *As-Saoura* a évoqué « un prélude à une reconsidération sérieuse, tranquille, responsable et active de la vie politique en Syrie », mais les limites de l'exercice sont également limpides : « Les acteurs du système politique syrien, qu'ils soient au pouvoir, dans l'opposition, (...) ne pourront contribuer à cette révision que s'ils commencent à faire leur propre autocritique en toute transparence. Il va de soi de dire que celui qui ne peut pas faire une révision subjective ne sera pas capable de juger les autres. » Pas question pour le pouvoir de laisser penser que ces libérations, qui surviennent près de deux mois après l'appel spectaculaire pour l'instauration de la démocratie lancé par des intellectuels et artistes syriens, aient été dictées par une quelconque pression.

Bachar El Assad, pour convaincre, devra donc aller plus loin. La majorité des prisonniers libérés depuis le 16 novembre ne viennent pas de Mezzé, mais d'un autre centre de détention, autrement plus symbolique. Il s'agit en effet de la prison située à proximité du haut lieu archéologique de Palmyre, *Tadmor* en arabe, au beau milieu du désert, et que visitent chaque année des milliers de touristes. Les témoignages que l'on peut recueillir en Syrie concernant cette prison disent un véritable enfer. Au Maroc, un lieu similaire, Tazmamart, avait fermé ses portes au début des années 90. Un pèlerinage a été organisé dans l'ancien bague au début du mois d'octobre par une organisation marocaine de défense des droits de l'homme. En Syrie, quand fermera-t-on enfin Palmyre ?

Gilles Paris

## Entrée des artistes par Jacek Wozniak

George Sand



## France-Afrique, la jurisprudence ivoirienne

Suite de la première page

Depuis, il n'est plus question d'une commission d'enquête de l'ONU sur les violences post-électorales en Côte d'Ivoire, qui ont fait, fin octobre, près de deux cents victimes. M. Brahimi ne se rendra à Abidjan que le 12 décembre, surlendemain des législatives-tests. A moins que celles-ci ne fassent renaitre la contestation, le pouvoir de Laurent Gbagbo sera dès lors pleinement reconnu par la communauté internationale. D'autant plus que Washington a mis une sourdine à ses critiques et que Londres laisse les mains libres à la France en Côte d'Ivoire, en échange d'un appui réciproque pour son expédition militaire en Sierra Leone.

Le gouvernement français vient-il au secours du « camarade » Laurent Gbagbo, dont le Front patriotique ivoirien (FPI) est depuis 1991 membre de l'Internationale socialiste ? Ou s'engage-t-il pour sauver la Côte d'Ivoire, pays-clé de l'Afrique de l'Ouest dont l'implosion condamnerait toute la région et, par la même occasion, la zone franc ? L'un n'exclut pas l'autre. Il est indubitable que l'alerte a été plus chaude à Paris en raison de la vigilance militante du PS et, notamment, de son délégué à l'Afrique, Guy Labertit, ami de longue date de M. Gbagbo, qu'il avait logé chez lui du temps où « l'opposant historique » au président Félix Houphouët-Boigny vivait en exil en France. Plus tard, une fois le FPI légalisé en Côte d'Ivoire, « Laurent » est souvent repassé par Paris, où il s'est longuement entretenu, en 1995 et en 1997, avec Lionel Jospin.

Le délégué Afrique du PS ayant

été aux côtés de M. Gbagbo au moment de la victoire électorale, et très souvent dans le champ des caméras, Lionel Jospin a fait savoir que, tout en approuvant cette solidarité agissante, il ne fallait pas que M. Labertit passe pour « le conseiller blanc » du nouveau président ivoirien. Le premier ministre s'est aussi employé à étouffer dans l'œuf, en concertation avec le président de la République, une querelle naissante franco-française, entre le PS et le RPR, sur la légitimité du pouvoir à Abidjan.

Et la « nouvelle politique africaine » ? Pour apprécier le pas qui vient d'être franchi par Matignon, il suffit de lire la dernière mouture, datée du mois d'avril, de la « note de fond » diffusée sur le site Internet du ministère de la coopération. Tout y est hymne à la non-ingérence et à la multilatéralisation, la « fidélité aux partenaires traditionnels, notamment francophones », se conciliant sans heurts avec « l'ouverture progressive vers les pays lusophones, hispanophones et anglophones d'Afrique ». Haro sur les « zones exclusives », ces chasses gardées d'un autre âge auxquelles a mis fin, de façon symbolique, le voyage conjoint en mars 1999 d'Hubert Védrine et de son homologue britannique, Robert Cook, au Ghana et en Côte d'Ivoire. Or depuis, dans l'entente cordiale, Londres maintient six cents parachutistes en Sierra Leone, tandis que Paris plonge les mains dans le cambouis ivoirien.

Certes, ce n'est plus la politique des réseaux et du 2<sup>e</sup> REP (régiment étranger parachutiste) qu'abhorre Lionel Jospin. Mais, quand il s'est agi d'organiser la rencontre, le 13 novembre, entre le général Gueï et le président Gbagbo, ce sont le général Gernano et l'avocat Robert Bourgi qui ont servi d'intermédiaires dans les coulisses. L'un, inspecteur général des armées françaises, est un « frère d'armes » de Robert Gueï, saint-cyrien comme lui. L'autre, naguère enseignant à

l'université d'Abidjan, où il connut Laurent Gbagbo, est le missi dominici par excellence du « village franco-africain », ancien chargé de mission du ministre de la coopération Michel Aurillac, puis factotum de Jacques Foccart, le « M. Afrique » du gaullisme, mort en mai 1997.

Il est facile de brocarder la modernisation, à peine débutée, des rapports franco-africains. Mais c'est voir l'histoire par le petit bout de la lorgnette.

### REFUS D'INGÉRENCE

Quand, en juin 1997, Brazzaville s'est embrasée, le tout nouveau premier ministre socialiste à Paris n'avait qu'un seul souci : évacuer au plus vite l'ancienne capitale de la France libre, ne pas s'y faire piéger par Jacques Chirac. L'automne de la même année, la base de Bouar, à l'intérieur du Centrafrique, puis, au printemps 1998, celle de Bangui, ont été fermées. Le nombre des soldats « pré-positionnés » sur le continent a été ramené, depuis, de huit mille à six mille cent cinquante. Celui des coopérants militaires, jadis près de quatre mille, dépasse aujourd'hui à peine deux cents. En mars dernier, le régime socialiste au Sénégal, à bout de souffle, a été défait dans les urnes. Le refus d'ingérence du gouvernement

### PRÉCISIONS

#### CORSE

La chanteuse Mighela Cesari, dont une œuvre avait été diffusée lors du meeting de Jean-Pierre Chevènement « pour la Corse dans la République », salle de la Mutualité, à Paris (Le Monde du 16 novembre), nous demande de préciser que « si [elle] ne peut empêcher quiconque d'utiliser dans une manifestation des chants enregistrés (...) [elle] ne peut cependant laisser planer l'ambiguïté » qui laisserait croire qu'elle a chanté « pour » cette réunion publique, « d'autant qu'[elle] ne partage aucunement

français, fût-ce au profit de « camarades » au pouvoir en Afrique, a alors apporté la preuve qu'en Afrique aussi l'alternance est source de relégation de l'Etat.

En Côte d'Ivoire, il ne suffira pas de s'abstenir d'agir. Pour enrayer la crise politique, économique et identitaire du pays phare de l'Afrique de l'Ouest, qui représente à lui seul la moitié de la masse monétaire de la zone franc et compte sur son territoire au moins trois millions d'immigrés des Etats voisins, il faudra s'engager massivement. Or un monde a disparu et l'autre est à peine advenu. Celui, néo-colonial, des cinquante mille expatriés français qui, jusqu'à la fin des années 80, firent « tourner la machine » en Côte d'Ivoire, « la vitrine de la France », appartient au passé. La « Françafrique », le continent fusionnel imaginé par Houphouët-Boigny, est morte. Mais l'Afrique démocratique, dotée d'institutions transcendant le « relationnel » des liens d'antan, est tout juste naissante. En pleine dérive des continents, alors qu'un mouvement tectonique n'a de cesse d'éloigner l'Afrique de l'Europe, la France, qui plus est affaiblie par la cohabitation, prétend bâtir un pont vers Abidjan.

Stephen Smith

la démarche électoraliste et jacobine de M. Chevènement et de ses partisans ».

### DOPAGE

Nicolas Terrados Cepeda, médecin de l'équipe cycliste espagnole ONCE mis en examen, en juillet 1998, dans le cadre de « l'affaire Festina » (Le Monde du 24 octobre), nous fait savoir, par l'intermédiaire de son avocat, qu'un non-lieu partiel est intervenu en sa faveur et qu'il ne se trouve plus poursuivi que pour « importation sans autorisation préalable de divers médicaments prohibés ».

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou  
Directeur artistique : Dominique Royette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;  
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### L'avenir de la Libye

UNE DÉPÊCHE de Tripoli annonce qu'à la demande de l'Assemblée constituante libyenne l'émir Idriss el Senoussi a décidé d'accepter de devenir roi de Libye. Ainsi prend corps la résolution adoptée le 21 novembre 1945 par l'assemblée générale des Nations unies recommandant la création avant le 1<sup>er</sup> janvier 1952 d'un Etat indépendant et souverain de Libye groupant la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le Fezzan.

Jusqu'ici le plan imaginé par l'ONU se développe brillamment, et l'horaire fixé est respecté jour pour jour. Le fait que le nouvel Etat qui va naître au cœur de la Méditerranée ne possède aucune tradition historique ou culturelle qui lui soit propre, qu'il groupe théoriquement des territoires n'ayant jamais eu de vie commune sauf sous l'adminis-

tration italienne, que ses ressources enfin soient pour le moment à peu près inexistantes, ne paraît pas avoir inquiété outre mesure les délégués qui ont présidé à sa conception.

En réalité, si la Libye indépendante voit vraiment le jour, elle le devra davantage aux intérêts de certaines grandes puissances qu'à de véritables nécessités locales. D'emblée des questions se posent. Et d'abord comment la nouvelle « nation » va-t-elle vivre ?  
Où trouver des ressources ? En admettant que l'économie pastorale et faiblement agricole puisse permettre à la population de subsister, quelles possibilités nouvelles sont de nature à attirer des investissements étrangers indispensables à la modernisation et à l'équipement du pays ?

(28 novembre 1950.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



**ÉCONOMIE** Même s'ils répliquent à le déclarer ouvertement, les patrons ont le sentiment d'être les oubliés du gouvernement et ne ménagent pas leurs critiques sur la poli-

tique économique. ● **LEUR PREMIER** reproche porte sur un optimisme excessif en matière de conjoncture. Le passage aux trente-cinq heures de travail hebdomadaire cristallise aussi les

ressentiments. ● La réforme de l'Etat est, pour les patrons, au cœur des changements à conduire. « C'est la seule façon de soutenir la croissance », souligne Michel Blanc, patron

d'une PME de la mécanique, les Forges stéphanoises. ● **L'IMMOBILISME** risque, pour les patrons, d'être fatal à l'économie française. « La compétitivité de la France, notamment fiscale, se

détérioré. On n'a pas mesuré ici l'ampleur de la réforme fiscale en Allemagne et ses conséquences... », insiste Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez Lyonnaise.

## Les patrons français critiquent l'incapacité de l'Etat à se réformer

Les dirigeants des entreprises reprochent, dans leur majorité, au gouvernement son manque de courage dans ses choix de politique économique. Ils soulignent la fragilité de la conjoncture, le coût des 35 heures, le laxisme de la gestion budgétaire et l'absence de réforme fiscale

**PAR PRUDENCE**, leur premier mouvement est de refuser de s'exprimer sur la politique économique du gouvernement. Puis le naturel reprend le dessus. Au moment où les tenants d'une politique plus redistributive s'opposent aux partisans d'une ligne plus favorable aux entreprises, les patrons ne parviennent pas à feindre l'indifférence. Malgré leur désir de rester à l'écart de la politique, ils parlent, les uns de façon anonyme, les autres de façon ouverte. Trop « d'idées reçues, de dogmatisme, d'absence de courage », à les en croire, subsistent sur les questions économiques. Tous ont envie de faire comprendre les changements à l'œuvre dans le monde économique, qui n'ont pas été forcément perçus, selon eux, par les hommes politiques.

Leur premier reproche porte sur l'excessif optimisme dont fait preuve le gouvernement sur la conjoncture. Depuis la rentrée de septembre, beaucoup s'inquiètent d'un ralentissement de l'activité, de la hausse du pétrole. Autant de signes de risque qui, d'après de nombreux patrons, n'ont pas été pris en compte dans le budget « La croissance n'est pas une donnée acquise. Il faut l'entretenir. Or le gouvernement poursuit sur sa lancée, comme si la situation était la même qu'au début de l'année. Mais tout a changé, la consommation, les taux de crédit, la productivité. Si on continue sur la même pente, la détérioration risque d'être rapide », assure Michel Blanc, patron d'une PME de la mécanique, les Forges stéphanoises.

Peu touchés par le ralentissement conjoncturel, d'autres prévoient toujours une croissance du-

COMPÉTITIVITÉ DES PAYS		PRODUCTIVITÉ PAR SALARIÉ	
en indice		PNB horaire par salarié en dollars	
1	ÉTATS-UNIS	1	LUXEMBOURG
2	SINGAPOUR	2	BELGIQUE
3	FINLANDE	3	ÉTATS-UNIS
4	PAYS-BAS	4	IRLANDE
5	SUISSE	5	FRANCE
6	LUXEMBOURG	6	ITALIE
7	IRLANDE	7	ALLEMAGNE
8	ALLEMAGNE	8	NORVÈGE
9	SUÈDE	9	AUTRICHE
10	ISLANDE	10	PAYS-BAS
11	CANADA	11	AUSTRALIE
12	DANEMARK	12	DANEMARK
13	AUSTRALIE	13	FINLANDE
14	HONGKONG	14	CANADA
15	ROYAUME-UNI	15	ESPAGNE
16	NORVÈGE	16	SUÈDE
17	JAPON	17	SUISSE
18	AUTRICHE	18	ISLANDE
19	FRANCE	19	JAPON
20	BELGIQUE	20	ROYAUME-UNI

Selon l'institut suisse IMD International, la France, cinquième pays au monde pour la productivité du travail, tombe au dix-neuvième rang en matière de compétitivité globale. Pour déterminer celle-ci, IMD a pris en compte 290 critères déterminant l'environnement des entreprises dans un pays, qui vont de la politique fiscale à la qualité de l'enseignement, en passant par le dynamisme des marchés financiers, l'efficacité du management et la qualité de la vie. En 1999, la France se classait au 21<sup>e</sup> rang pour la compétitivité globale.

Source : IMD

table. Mais ils n'en sont pas moins critiques à l'égard du gouvernement. Celui-ci, d'après eux, ne profite pas de ce moment propice pour mener une politique financière rigoureuse. « Le budget est beaucoup trop laxiste. Le gouvernement est en train de commettre la même erreur qu'en 1990-1991. Au lieu de profiter de la croissance pour préparer la suite, nous continuons à accélérer sur les dépenses. Nous allons nous retrouver sans marge de manœuvre, lorsque le ralentissement arrivera, et il arrivera à un moment », constate un banquier. Familiers des comptes, tous sont irrités par la présentation du budget et l'utilisation faite des recettes supplémentaires d'impôt. « Com-

ment a-t-on pu parler de cagnotte, alors que nous avons encore 200 milliards de francs de déficit. Cette année, même la Russie a un budget excédentaire », déplore Gérard Mestrallet, président du directoire de Suez Lyonnaise.

Les patrons ont le sentiment d'être les grands oubliés du gouvernement, voire, comme certains l'affirment, de servir de bouc émissaire facile pour ressouder la majorité plurielle. « Il est faux de dire que l'Etat fait une politique en faveur des entreprises. L'Allemagne est beaucoup plus douce pour nous que la France », souligne Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain. « Quand j'entends parler de mesures favorables aux entreprises, je

demande " lesquelles ? ", surenchérit Guillaume Sarkozy, président des Tissages de Picardie et de l'Union des industries textiles. « Entre les trente-cinq heures, la hausse des impôts sur les sociétés, le renchérissement du coût du travail et de celui de l'énergie, enfin l'éco-taxe, 2000 est une année noire pour les firmes », poursuit-il.

La loi sur les trente-cinq heures cristallise tous les ressentiments. « Les emplois-jeunes, les trente-cinq heures... toutes les formules ont été mises en œuvre pour lutter contre le chômage. Mais nous sommes en train d'arriver au bout de ces dispositifs. Moi, je n'arrive plus à embaucher. Je ne trouve plus personne et les effets des trente-cinq

## La BRI note un malaise sur les marchés financiers

**LA BANQUE** des règlements internationaux (BRI) a publié, dimanche 26 novembre, son rapport d'activité trimestriel, dans lequel elle signale une détérioration de la situation sur les marchés financiers internationaux. « Entre l'été et le début de l'automne 2000, le climat sur les marchés financiers semble être passé d'un optimisme mesuré à un malaise », indique le rapport. Elle explique ce changement par la modification de l'environnement économique. « Durant l'été, les marchés des actions et des obligations étaient soutenus par des données macroéconomiques et des mesures politiques », écrivent les experts de la BRI. Le comportement des investisseurs a commencé à changer, en septembre, lorsque « les prévisions macroéconomiques et les anticipations de résultats des entreprises ont été révisées à la baisse et que les prix du pétrole ont continué de grimper ».

La BRI constate que sur les marchés d'actions, le bref mouvement de hausse du mois d'août s'est inversé en septembre et la chute des cours s'est poursuivie au mois d'octobre. Selon la BRI, le malaise du marché des actions s'est ensuite propagé au marché obligataire, et plus particulièrement aux emprunts émis par les entreprises, avec un accroissement des rendements de ces titres. La BRI signale en outre que les sociétés de télécommunications ont été particulièrement actives sur le marché des crédits syndiqués au troisième trimestre, période durant laquelle elles ont emprunté 324 milliards de dollars.

La « banque centrale des banques centrales » tempère néanmoins la dégradation du marché des emprunts d'entreprises en indiquant qu'elle ne s'est pas accompagnée d'une baisse de la liquidité.

En dépit de cet environnement agité, note enfin la BRI, les émissions nettes sur le marché international de la dette se sont élevées au 3<sup>e</sup> trimestre à 259 milliards de dollars, en léger repli par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre. La Banque ajoute que le montant total des émissions en dollars a été quasiment deux fois plus élevé que celui des émissions en euros. Durant le 3<sup>e</sup> trimestre 2000, les émissions nettes en dollars ont représenté 57 % du total des émissions obligataires. En 1999, les émissions en euros avaient exceptionnellement dépassé le montant des emprunts en dollars, malgré le recul de la monnaie unique. « Ce qui pourrait être dû, selon la BRI, au fait que les grands émetteurs souhaitent établir leur présence sur le marché des emprunts libellés dans la nouvelle monnaie. »

Cécile Prudhomme

EUROPAGES, L'ANNUAIRE EUROPEEN DES AFFAIRES

Précédente Suivante Recharger Accueil Rechercher Guide

Adresse : <http://www.europages.com/> Infos connexes

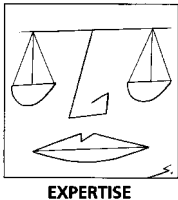
### Et si les meilleures bielles venaient de Bielorussie ?

[www.europages.com](http://www.europages.com)

Tout le BtoB sur le Net

## Le statut juridique des Bourses européennes reste incertain

**L'OFFRE PUBLIQUE** d'achat lancée, fin août, par la Bourse de Stockholm sur celle de Londres a surpris l'opinion. N'est-il pas étrange d'utiliser ce procédé d'achat d'actions là où ont lieu les achats des titres cotés ? De la même façon, on est étonné d'apprendre que



Bourses procèdent à leur propre cotation. Malgré la loi du 2 juillet 1996 sur la modernisation des activités financières, l'incertitude sur ce qu'est juridiquement une entreprise de marché reste sensible.

Selon la loi, le « marché financier » est un lieu où s'échangent des « instruments financiers », par exemple actions ou obligations. Les professionnels qui assurent l'intermédiation des ordres d'achat ou de vente sont désormais désignés comme des « services d'investissement », parce que la loi de 1996 est la transposition d'une directive communautaire de 1993 sur les services d'investissement, incluant notamment les sociétés de Bourse. Les marchés financiers sont l'objet

d'une réglementation globale et leur fonctionnement est en permanence sous la surveillance des autorités de régulation de marché, que sont actuellement la Commission des opérations de Bourse (COB) et le Conseil des marchés financiers (CMF). Mais le marché financier lui-même suppose un ensemble de services offerts par ce que la loi désigne désormais comme « une entreprise de marché ». Celle-ci est une société commerciale de droit privé. Dès lors, les actions de cette entreprise de marché, si elles sont cotées, peuvent faire l'objet d'une offre publique, selon la loi commune. De la même façon, des Bourses, même de nationalités différentes, peuvent fusionner.

Ainsi, le marché réglementé de Paris est une sorte de production appartenant à une société de marché, de nature commerciale. Cette société anonyme, naguère Paris-Bourse SA SBF, est devenue Euro-next Paris SA, société anonyme filiale d'Euronext Group, société de droit néerlandais résultant de la fusion des Bourses néerlandaise, belge et française. MATIF SA est juridiquement une société anonyme, filiale à 100 % d'Euronext

Paris SA. Le jour où les actions de ces entreprises de marché seront cotées, la Bourse de Paris pourra faire l'objet d'une offre publique.

Mais si cette entreprise de marché est une société commerciale, ses actes ne relèvent pas du simple droit commercial. En effet, elle est responsable du bon fonctionnement de son marché. Ainsi, l'entreprise de marché édicte des règles fixant notamment les conditions d'admission des instruments financiers aux négociations et l'organisation des transactions, en obtenant leur approbation par le CMF.

### INTÉRÊT PUBLIC

Par exemple, MATIF SA édicte des règles de marché relatives au MATIF. Une entreprise qui veut faire admettre des instruments financiers à la négociation doit obtenir une décision favorable de l'entreprise de marché et doit entièrement se soumettre à ces règles de marché. Plus encore, le règlement général du CMF confère à l'entreprise de marché le pouvoir de prendre toute décision à caractère général ou individuel utile au bon fonctionnement de son marché.

Dès lors, la doctrine juridique est

divisée. L'entreprise de marché est, certes, une société commerciale, mais elle est en charge d'un intérêt public, car le bon fonctionnement des marchés en relève et elle y participe, ce qui justifie notamment les pouvoirs disciplinaires dont elle dispose et son droit de modifier à tout instant les règles pesant sur les opérateurs. Dans ce cas, les actes juridiques émis par l'entreprise de marché seraient des actes administratifs et unilatéraux. S'il y avait un contentieux, par exemple, entre une entreprise qui veut faire coter ses titres et l'entreprise de marché qui lui refuse, la compétence juridictionnelle sera celle du tribunal administratif.

Mais on peut aussi soutenir que l'entreprise de marché est un prestataire de service avec lequel les opérateurs ont un rapport contractuel de droit privé. Dans ce cas, ce rapport relèverait de la compétence juridictionnelle judiciaire et du droit commun des contrats. Le contentieux n'a pas encore pris forme. L'avenir apportera la réponse.

Marie-Anne Frison-Roche (professeur de droit à l'université Paris-Dauphine)

## Grogne contre l'éco-taxe

Adoptée dans une relative discrétion, en septembre, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), calculée sur les émissions de gaz carbonique, suscite de plus en plus d'émoi auprès des patrons de l'industrie. L'industrie papetière a déjà estimé que cette taxe lui coûterait 150 millions à 200 millions de francs, soit un relèvement de 10 % des taxes d'exploitation, « alors que nous soutenons, par nos métiers, la culture des forêts, qui sont des activités écologiques », se plaint la fédération. Le secteur du textile est tout aussi amer. Très gros consommateur de gaz et d'électricité, des énergies peu polluantes, il se voit imposer des taxes qu'il juge trop élevées. « On peut dire que la TGAP est très atténuée. Mais dans d'autres pays je n'en paie pas du tout », souligne le PDG de Pechiney.

Sud réalisent des progrès exceptionnels. On sous-estime leur dynamisme », souligne de son côté M. Rodier. Cette lente dégradation commence à peser sur les choix des dirigeants. « Quand j'étudie mes investissements futurs, je ne pense plus forcément à la France », avoue un patron. « Quel dommage que nous ayons tant de pesantier de l'Etat. Nous avons par ailleurs des avantages formidables. Les salariés français figurent parmi les mieux formés, les plus productifs, les plus entreprenants du monde. Avec des réformes, la France afficherait des performances exceptionnelles », soupire un banquier.

Martine Orange



# Un an après leur réforme, les Caisses d'épargne entendent peser face à la Caisse des dépôts

L'Ecureuil cherche de nouveaux partenaires en Europe

Les Caisses d'épargne, fortes du nouveau statut de banque coopérative, entendent faire sentir la force de leur réseau dans leurs relations avec

leurs partenaires historiques que sont la Caisse des dépôts (CDC) et la Caisse nationale de prévoyance (CNP). L'Ecureuil entend se développer

dans la banque d'investissement et nouer des partenariats européens. Le groupe sera aussi candidat à la reprise de la banque Hervet.

AU 27-29, rue de La Tombe-Issoire, siège à Paris du groupe Caisses d'épargne, le ton a beaucoup changé. L'Ecureuil est devenu beaucoup plus pugnace depuis qu'il s'est défilé de son statut d'établissement à but non lucratif n'appartenant à personne pour endosser celui de banque coopérative, sur le modèle du Crédit agricole.

La personnalité de ses nouveaux dirigeants – qu'il s'agisse du président du directoire de la Caisse nationale des Caisses d'épargne (CNCE), Charles Milhaud, son directeur général, Philippe Wahl, ou les autres membres de son directoire – n'y est pas étrangère. Ils affirment ne plus avoir en tête qu'une logique industrielle dans le pilotage du groupe. Quant à leur méthode, elle se veut pragmatique et ferme.

En un an, ce nouvel état d'esprit, conjugué à la réforme coopérative, a révolutionné l'ensemble des Caisses d'épargne. Le plus petit guichet de l'Ecureuil a pris conscience du changement en vendant des parts sociales à ses clients, devenus sociétaires et donc propriétaires du groupe. Plus de 87 % des salariés sont eux-mêmes devenus sociétaires.

Quant aux dirigeants – ou futurs dirigeants – des 34 Caisses d'épargne régionales, ils sont désormais soumis à une obligation de mobilité géographique et fonctionnelle. Plus question pour eux de faire toute leur carrière dans leur caisse locale, comme l'a montré le vaste mouvement de présidents de juillet. Pour réussir dans le groupe, il faudra jouer le jeu des Caisses d'épargne dans leur ensemble et pas seulement défendre

les intérêts particuliers d'une implantation locale. « Je ne pensais pas, en 1998, que nous aurions une telle accélération du processus de restructuration », avoue M. Milhaud, qui a plus de trente ans de carrière aux Caisses d'épargne, tout en reconnaissant qu'il y a encore du chemin à parcourir pour améliorer la compétitivité du groupe. Ce ton décidé est également nouveau pour les partenaires commerciaux de l'Ecureuil, y compris ses alliés historiques, comme CNP Assurances ou la Caisse des dépôts et consignations, actionnaire à 35 % de la CNCE. La renégociation de la convention commerciale qui lie l'Ecureuil et la Caisse nationale de prévoyance (CNP) dans la distribution de produits d'assurance l'a démontré.

Avant d'aborder la question du partage des commissions, l'Ecureuil a voulu revoir sa participation au capital de l'assureur. A la suite de négociations serrées avec la CNP et la CDC, principal actionnaire de l'assureur, l'Ecureuil a réussi à augmenter sa participation dans la CNP (*Le Monde* du 10 novembre). « Partout en Europe, la distribution de produits d'assurance fait partie du cœur de métier de l'activité bancaire. Nous le constatons chez tous nos concurrents. Nous sommes devenus un bancassureur et notre demande était donc logique d'un point de vue industriel. Elle l'est encore davantage si l'on se place dans la perspective de recherche d'alliances au niveau européen », explique M. Milhaud.

Le marché européen ne se prête pas encore aux rapprochements transfrontières de réseaux

d'agences. En revanche, il est mûr pour que se nouent des partenariats sur des métiers comme la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation ou la conservation de titres. « Pour notre avenir, qui doit se concevoir dans une optique européenne, nous devons être associés à l'ensemble de ces métiers bancaires », affirme M. Milhaud. Les Caisses d'épargne ont aujourd'hui des ambitions dans la banque d'investissement, c'est-à-dire les métiers de marchés et de financement des grandes entreprises ou des grandes collectivités, d'ingénierie financière et de capital-risque.

## BANQUE D'INVESTISSEMENT

L'Ecureuil, qui a souhaité resserrer ses liens capitalistiques avec CNP Assurances, veut aussi sceller des liens forts avec la Caisse des dépôts. Les Caisses d'épargne détiennent aujourd'hui environ 20 % de CDC Asset Management, société de gestion d'actifs, 19,5 % de CDC Marchés, qui intervient sur les marchés financiers, mais elles veulent aller au-delà dans CDC Finance, la filiale de la CDC en cours de création qui doit regrouper toutes les activités de banque d'investissement.

L'Ecureuil se verrait bien avec une participation de 35 %. « Nous voulons être partie prenante dans la définition des objectifs de gestion, comme la Caisse l'est vis-à-vis de la CNCE. Ce n'est pas une question de symétrie mais de dynamique. C'est par cette dynamique que le pôle semi-public se développera », poursuit M. Milhaud. « La question de fond, complète Philippe Wahl, est que le paysage bancaire évolue très vite, que les alliances se

construisent maintenant. L'urgence pour nous est de nous allier avec un groupe puissant dans la banque d'investissement, car ce sont des métiers que nous devons développer. Nous avons besoin d'être dans les métiers de CDC Finance pour nouer des alliances avec d'autres caisses d'épargne, avec des banques régionales, avec des banques hypothécaires. Les liens avec la Caisse existent. Nous n'allons pas les recréer. Si nous sommes ensemble, nous pourrions nouer plus facilement de bonnes alliances. »

En outre pour M. Milhaud, « les intérêts des deux groupes vont dans le même sens ». Il rappelle que la CDC a demandé une amélioration de la rentabilité des Caisses d'épargne et une rationalisation de ses systèmes informatiques : elles sont en marche. « Nous avons dit que notre résultat serait multiplié par deux en 2004, nous le ferons », promet M. Milhaud.

De même, l'Ecureuil a décidé de modifier sa politique de recrutement et prévoit d'embaucher 6 000 personnes dans les trois ans à venir, sur un total de 39 000 personnes, notamment en raison de la réduction du temps de travail. Tandis que 130 emplois seront supprimés au Crédit foncier, racheté par les Caisses d'épargne en 1999 (sur 2 390 au total), sur la base de départs volontaires.

Sans attendre que les négociations avec la CDC se précisent, les Caisses d'épargne prennent l'initiative sur un autre front. « Nous serons sans doute candidats, comme d'autres, à la privatisation de la banque Hervet. »

Sophie Fay  
et Pascale Santi

# Le Concorde pourrait revoler avant l'été 2001

Remise d'un rapport d'experts en décembre

QUATRE MOIS après l'accident du Concorde qui a fait 113 morts, le 25 juillet, le supersonique franco-britannique voit son avenir s'éclaircir. Si l'on en croit les déclarations faites par Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, au *Journal du dimanche* (édition du 26 novembre), le fleuron de la flotte d'Air France devrait de nouveau entrer en exploitation en 2001. Aux questions : Concorde revolerait-il ? Quand ? Avant l'été 2001 ? Le ministre répond : « J'ai presque envie de vous dire oui. Je suis optimiste sur cette perspective. Je ne me suis jamais dit que c'était fini. (...) J'espère bien monter moi aussi dans le Concorde lorsqu'il fera son premier vol d'essai. »

Cela étant, la prudence prévaut et les responsables attendent le rapport des experts du bureau enquête accident (BEA) qui doit être remis en décembre. Depuis quelques semaines, les enquêteurs auraient la quasi-certitude que c'est l'explosion du réservoir n°5 qui a joué le rôle principal dans l'accident. Contrairement aux suppositions initiales, le lambeau de pneu n'aurait pas perforé la structure du réservoir, mais sa masse et son énergie l'auraient déformé, provoquant une onde de choc sur la paroi du réservoir, dont un des éléments, en cédant, aurait lui-même entraîné une brèche de quelques dizaines de centimètres de côté (*Le Monde* du 12-13 novembre).

A la mi-novembre, les constructeurs et les transporteurs ont présenté aux experts français et britanniques un programme pour rétablir la navigabilité du Concorde. « Les constructeurs ont proposé des axes de travail appro-

fondis, qui pourront être modifiés en fonction des nouveaux éléments apportés par l'enquête technique et qui concernent les domaines suivants : dommages causés aux réservoirs, origine de l'incendie, panne des moteurs et fonctionnement des circuits hydrauliques », a précisé la direction générale de l'aviation civile (DGAC) dans un communiqué publié à l'issue de la réunion.

La prochaine réunion aura lieu le 15 décembre à Londres. « On aura des détails plus précis sur le programme d'actions à cette occasion », a estimé la porte-parole de la DGAC. Entre ces réunions officielles, constructeurs, compagnies aériennes et enquêteurs se retrouvent aussi régulièrement pour travailler sur la reprise des vols du supersonique, a-t-elle rappelé.

## VEILLE TECHNIQUE

Le certificat de navigabilité des 12 Concorde existants (7 pour British Airways et 5 pour Air France) a été suspendu par les autorités aériennes française et britannique, le 16 août. British Airways a plusieurs fois réclamé une reprise rapide de l'exploitation du supersonique, et Jean-Claude Gayssot, a, à plusieurs reprises, émis le souhait qu'il revole courant 2001.

En octobre, Jean-Cyril Spinetta, président d'Air France, avait également estimé que des solutions techniques semblaient possibles pour reprendre l'exploitation de Concorde, émettant le vœu qu'elles se concrétisent rapidement. « On aura du mal à maintenir le Concorde en veille technique. Au bout d'un an, cela devient difficile », avait-il prévenu.

François Bostnavaron

## Club-Internet lance le nouvel Internet (mais seulement sur terre\*)

[www.club-internet.fr/hautdebit](http://www.club-internet.fr/hautdebit)

Le Club le plus ouvert de la planète



\* Pour l'instant.

Ce pack comprend :

**Un abonnement tout compris à l'Internet illimité grande vitesse pour 295F seulement par mois  
Et le premier modem haut débit au prix exceptionnel de 990F**

Pour être sûr d'en profiter, réservez vite votre pack modem au

(appel local) OU SUR

Offre soumise à conditions



# COMMUNICATION

LE MONDE / MARDI 28 NOVEMBRE 2000

## La Chine à l’heure de l’émergence de grands groupes de presse

Activement encouragée par les autorités centrales, la concurrence s’organise entre les journaux. Une quinzaine d’éditeurs importants ont vu le jour à Pékin, Canton et Chengdu, alors que l’avènement d’Internet permet désormais de contourner la censure officielle

SHANGHAI

*de notre envoyé spécial*

La vue est imprenable sur les tuiles et le béton de Shanghai. Baie vitrée, piliers en marbre et piano à queue : la salle de réception rutilé, bien qu’elle soit souvent déserte. Du haut de son quarante-troisième étage, le siège du groupe Wenhui-Xinmin domine, surplombe, étale sa puissance. Ici, on ne prise guère l’étriqué : gigantesques salles de rédaction, informatique dernier cri, cafétéria style pergola, salon de chaises en fer forgé, bibliothèque digne d’une université, salles de déjeuner pour VIP de passage. Le mieux, c’est sans doute la « salle soleil » du dernier étage : une salle de réunion couverte d’un toit de verre, où se tiennent les conférences.

Les Chinois aiment certes la « face », mais là, c’est sérieux. Les affaires tourment bien et les profits ont affiché près de 30 % de croissance cette année. Créé il y a deux ans, le groupe est le produit d’une alchimie entre deux journaux de culture différente, dont chacun est très en vue dans sa spécialité. Il y a d’abord le *Wenhui Bao*. Fondé en 1938 par des Chinois d’outre-mer, des patriotes mobilisés contre l’occupation japonaise, le quotidien, très vite aspiré dans la mouvance communiste, a toujours été affublé du label de « journal d’intellectuels ». Il joua un rôle-clé à quelques moments de l’histoire contemporaine, notamment quand Mao y publia, fin 1965, la dénonciation d’une pièce de théâtre, *La Destitution de Hai Rui*, qui annonçait le cyclone de la révolution culturelle.

Son partenaire, le *Xinmin Wan-*

*bao*, présente un profil bien différent. Il est plus ancien – il a été créé en 1929 –, mais s’est imposé ces dernières années comme une des plus belles réussites de la nouvelle vague des journaux populaires du soir. Il diffuse à près de deux millions d’exemplaires. Fusion de l’académisme et du tabloïd, le groupe Wenhui-Xinmin, qui publie aussi un journal anglophone, le *Shanghai Daily* – incontournable pour une cité qui postule au rang de métropole internationale –, a amorcé un rapprochement avec la station de télévision Dongfang Dianshitai, et édite un portail Internet, *Eastday.com*. L’ascenseur ne trompe jamais. Quand il s’arrête à l’étage d’*Eastday*, on aperçoit des groupes affairés de jeunes gens de très bonne éducation, visiblement sortis des meilleurs instituts de la ville. Les autres étages sont un peu plus assoupis.

REMETTRE DE L’ORDRE

A l’instar de Wenhui-Xinmin, une quinzaine de groupes de presse se sont constitués depuis deux ou trois ans à Pékin, Canton, Chengdu... Cette recomposition est activement encouragée par des autorités centrales soucieuses de remettre de l’ordre dans un paysage assez éclaté. Depuis le début des années 90, la Chine a en effet été le théâtre d’une prolifération de publications – tabloïds du soir, éditions du week-end, magazines spécialisés dans la mode, le sport, les affaires, le spectacle, les nouvelles technologies – dont la vocation est de renflouer les caisses d’un organe officiel (quotidiens de ministères ou des divers échelons territoriaux du Parti communiste),

dont ils sont censés dépendre.

Car il n’existe évidemment pas de presse privée en Chine. Toute publication doit être coiffée d’un « chapeau rouge », c’est-à-dire d’une tutelle administrative ou politique. Mais le régime demande l’impossible à cette tutelle, à qui on coupe les crédits – réforme économique oblige –, mais qui doit néanmoins continuer d’être la voix du parti, ce qui la rend donc peu appétissante sur le marché. Seule manière de survivre pour ce « chapeau rouge » : se financer indirectement par le biais d’une né-

buleuse de filiales surfant sans complexe sur la vague du marché, générer des profits en offrant au public une couverture hardie, ruser avec la censure, en jouant volontiers au défenseur de la veuve, de l’orphelin et... du consommateur. Dans certains cas, le lien avec le « chapeau rouge » devient si lâche que la publication jouit *de facto* d’une quasi indépendance.

Cet emballement de la logique commerciale – que le pouvoir avait pourtant lui-même suscitée à l’origine – a fini par inspirer quelque inquiétude en haut lieu. A

### 2 000 quotidiens et 8 000 magazines

Environ 2 000 quotidiens diffusent 26 millions d’exemplaires en Chine. Le nombre de magazines est, lui, d’environ 8 000. Le marché a explosé en vingt ans : en 1978, les quotidiens n’étaient que 180 et les périodiques 900. Le journal le plus diffusé est le *Quotidien du peuple*, l’organe officiel du comité central du Parti communiste, dont le tirage a baissé à 4 millions d’exemplaires, après avoir atteint, dans les années 70, le pic de 7 millions d’exemplaires. Mais il s’agit pour l’essentiel d’une diffusion administrative. Les – vrais – gros tirages sont le *Xinmin Wanbao* de Shanghai (1,7 million d’exemplaires), le *Yangcheng Wanbao* (1,3 million d’exemplaires) et le *Nanfang Zhoumo* (1,3 million d’exemplaires) de Canton, le *Wenhui Bao* (800 000 exemplaires) de Shanghai et le *Beijing Qingnian Bao* (500 000 exemplaires) de Pékin.

## La petite révolution de la grille des salaires des journalistes

SHANGHAI

*de notre envoyé spécial*

Comment préserver le mandarin de l’invasion de mots d’origine étrangère ? Dans quelle mesure la langue chinoise officielle doit-elle recourir à des emprunts venus de Hongkong, de Taïwan ou d’Occident ? L’article du *Wenhui Bao*, qui posait les termes du débat, connut un franc succès. Il fut très lu, âprement commenté. On le brandit dans des séminaires. Il leva une jolie moisson de prix de la corporation. Une telle audience fit la petite gloire personnelle du journaliste auteur de l’article. Un comité de sages du quotidien se réunit donc et décida de le récompenser. A combien s’éleva la prime ? « Entre 10 000 yuans et 20 000 yuans » (entre 9 000 francs et 18 000 francs), chuchote-t-on dans les couloirs.

### Au « Chengdu Commercial », les contrats sont à durée très limitée (un an), et le journaliste est mobilisable à tout instant

Jolie cagnotte quand on sait que le salaire officiel d’un fonctionnaire chinois oscille entre 1 000 yuans (900 francs) et 2 000 yuans (1 800 francs). Mais les journalistes de la presse embarquée dans la logique du marché ont cessé d’être d’obs-curs gratte-papier. C’est la loi de la compétitivité. On exige d’eux des résultats tangibles. Au *Chengdu Commercial*, un des journaux-phares du groupe du *Sichuan Daily* (*Sichuan Ribao*) – dépendant du comité du Parti communiste de la province du Sichuan –, les contrats sont à durée très limitée (un an), et le journaliste est mobilisable vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les salaires augmentent en conséquence. Au plus haut niveau, c’est même la surenchère. En 1998, le ré-

dacteur en chef du *Chengdu Commercial*, qui gagnait hors primes 2 500 yuans par mois (2 250 francs), se fit acheter par la concurrence qui lui offrait... six fois plus.

Au *Wenhui Bao*, à Shanghai, il n’y a plus d’emploi à vie. Les contrats sont d’une durée de cinq ans, renouvelables. Les rémunérations ont été augmentées : le salaire nominal est de 1 600 yuans (1 440 francs) mais le véritable revenu se monte à 4 000 yuans (3 600 francs), voire à 10 000 yuans (9 000 francs) en intégrant les primes indexées sur la quantité et la qualité des articles. Les directions n’ont pas d’autre choix, car la pression exercée par la concurrence et par les sites Internet est implacable.

Le quart de la rédaction du *Wenhui Bao* est âgé de moins de trente ans. Aussi faut-il savoir retenir cette nouvelle génération, diplômée, influencée par le bouillon de culture du bassin Asie-Pacifique, et soumise à bien d’autres tentations. Mais certaines pesanteurs idéologiques restent lourdes. La municipalité de Shanghai impose des limites à la grille de salaires. Dans les faits, elles sont contournées par des avantages en nature dispensés aux journalistes. Mais qu’importe, après tout, si l’argent rentre.

Car les recettes publicitaires abondent. A l’échelle de la presse nationale, elles ont bondi en 1999 de 26 % (les deux principaux annonceurs sont les agences immobilières et l’industrie informatique). En outre, les nouveaux groupes de presse sont autorisés à « *diversifier* » leurs sources de revenus hors de l’activité éditoriale : le groupe Wenhui-Xinmin gère ainsi des hôtels et a investi dans le stade de Shanghai, tandis que le groupe du *Sichuan Daily* (*Sichuan Ribao*) est propriétaire d’un centre de loisirs – avec discothèque offrant karaoké et bowling –, d’entreprises de BTP ou de décoration, etc. « *Avant la politique primait sur tout*, dit Wu Zhenbiao, rédacteur en chef du *Wenhui Bao*. *Aujourd’hui, la presse est autant préoccupée par ses finances que par l’idéologie.* » « *Autant* », sinon plus...

F. B.

lutte contre le sensationnalisme « *malsain* », le pouvoir a annoncé son intention de fermer avant la fin de l’année environ deux cents quotidiens, ce qui ne les empêchera peut-être pas de renaître sous une autre forme.

Dans cette offensive, la presse cantonaise, la plus influencée par le journalisme de Hongkong, est particulièrement visée. En début d’année, Jiang Yiping, rédacteur en chef de l’hebdomadaire cantonais *Nanfang Zhoumo* (*le Week-end du Sud*) a été démis de ses fonctions pour ne pas avoir su brider les inclinations libérales de son journal. Entre autres informations hétérodoxes, le *Nanfang Zhoumo* avait révélé à ses lecteurs

l’adresse de sites Internet basés à l’étranger et permettant de contourner la censure officielle. Aux yeux des autorités, la constitution de congrlomérats devrait permettre d’imposer à nouveau de la discipline là où il y avait trop de confusion. « *Il est plus facile*, résume un journaliste chinois, *de contrôler un grand groupe qu’une myriade de petits journaux* ».

Frédéric Bobin



## DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : le gouvernement espagnol a attribué vendredi 24 novembre deux licences de télévision numérique hertzienne en clair, l'une au consortium Veo Television et l'autre à Net TV. Veo Television est contrôlé par le groupe de presse Recoletos (Pearson) et Unidesa Telecomunicaciones, lié au journal madrilène *El Mundo*. Ces deux groupes détiennent chacun 25,5 % du capital aux côtés, notamment, du deuxième groupe d'électricité espagnol, Iberdrola (20 %), et de l'homme d'affaires Juan Abello 15 %. Par ailleurs, Net TV est notamment détenu par E-Media, contrôlé par la société d'édition du quotidien *ABC* (25 %), Pantalla Digital (24 %) et ViaPuls (18 %). Le 18 juin, une première licence avait été attribuée au consortium Onda Digital (Relevision). – (AFP)

■ **Les services d'information de BBC World Service**, qui émet dans 43 langues, ont été sérieusement perturbés samedi 25 novembre par un arrêt de travail des journalistes qui protestaient contre leurs conditions de salaire et de travail. La grève s'est terminée plus tôt que prévu, dimanche soir, afin que les journalistes puissent couvrir les derniers développements de l'élection présidentielle américaine. – (AFP)

■ **PRESSE** : le site **Internet de Planète presse** ([www.planete-presse.com](http://www.planete-presse.com)), qui passe en revue quelque 480 magazines, a levé 2,5 millions de francs pour développer la vente d'abonnements en ligne en 2001. Un accord a été signé en ce sens avec Presse informatique, le leader français de la gestion d'abonnements.

# Internet : la presse française favorable à une charte déontologique

Pour conserver une réelle crédibilité des contenus dans la concurrence du multimédia, les éditeurs souhaitent mettre en place un label de qualité de l'information. Ils s'interrogent également sur l'urgence à sceller des alliances sur la Toile

Le 13<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) a réuni environ 500 participants jeudi 23 et vendredi 24 novembre à Lille. Les éditeurs de quotidiens et de magazines ont voulu, à cette occasion,

affirmer leur différence face à la concurrence effrénée depuis l'arrivée d'Internet, le développement des nouvelles technologies et la constitution de géants mondiaux de la communication. Certains éditeurs sont in-

quiets des effets de « l'info-divertissement » propagée sur le réseau. En conclusion du congrès, Alain Boulonne, président de la FNPF, a proposé l'élaboration d'une charte de déontologie pour les sites de

presse. Une sorte de label de qualité garantissant, selon lui, « l'exigence permanente de véracité des faits, d'une information honnête (...) et d'un engagement d'indépendance à l'égard des pouvoirs ».

## LILLE

de notre envoyé spécial

Il a beaucoup été question d'éthique et de déontologie lors du 13<sup>e</sup> congrès de la Fédération nationale de la presse française (FNPF) qui a réuni environ 500 participants jeudi 23 et vendredi 24 novembre à Lille. Le rappel des vertus fondatrices de la presse et du journalisme a occupé les débats, tant les éditeurs de quotidiens et de magazines veulent montrer leur différence face à la concurrence effrénée depuis l'arrivée d'Internet, le développement des nouvelles technologies et la constitution de géants mondiaux de la communication.

En conclusion du congrès, Alain Boulonne, président de la FNPF, a proposé l'élaboration d'une charte de déontologie pour les sites de presse, une sorte de label de qualité garantissant « l'exigence permanente de véracité des faits, d'une information honnête (...) et d'un engagement d'indépendance à l'égard des pouvoirs ».

Les éditeurs ont dressé la liste des risques qu'encourent leurs en-

treprises dans ce nouvel environnement. La plupart d'entre eux ont surmonté la crainte d'une « autocannibalisation » qui verrait la diffusion des journaux s'effondrer au fur et à mesure que croît l'audience sur le Web. David Guiraud, directeur général des *Echos*, est même persuadé du contraire : le quotidien n'a jamais atteint un tel niveau de ventes alors que le site attire trois millions de visiteurs par mois. Signe, selon lui, que « le poids des marques reste

fondamental pour valider la qualité de l'information ».

D'autres éditeurs sont, en revanche, plus inquiets des effets de « l'info-divertissement » propagée sur le réseau, à savoir un mélange sans balise ni repère de loisirs, services et commerce électronique, l'information étant reléguée au rang de « produit d'appel », comme s'en est inquiété Edouard Courdurier, directeur général du *Télégramme de Brest*. En rappelant que « la révolution numérique ne

## Les aides à la presse selon Catherine Tasca

« La presse a besoin des instruments spécifiques que sont en particulier l'AFP et les NMPP [Nouvelles Messageries de la presse parisienne] pour maintenir et développer son pluralisme », a indiqué Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, lors du congrès de la Fédération de la presse française. Selon elle, « ces deux entreprises sont indispensables pour assurer l'égalité de traitement de tous les titres dans deux domaines essentiels à la liberté de la presse : la fourniture d'informations et la distribution ».

Elle a également précisé que « les aides de l'Etat demeurent prioritairement justifiées par le souci de maintenir la plus grande diversité de titres » et restent destinées à favoriser la modernisation, compenser la faiblesse des recettes publicitaires de certains titres et assurer leur présence sur les nouveaux réseaux de communication.

pose pas la question de la disparition du papier, mais celle du temps nécessaire au travail éditorial », Alain Cordier, PDG du groupe Bayard Presse, a rappelé qu'à cet égard la « crédibilité des contenus » reste un des atouts majeurs des journaux. Dans son intervention, Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, est elle aussi convaincue que « la presse doit, plus que jamais être un repère déontologique. (...) Son rôle sera, au milieu d'une masse d'informations, d'apporter un contenu fiable et identifié ».

## SCELLER DES ALLIANCES

Et si le véritable danger était ailleurs ? « Le spectre de la *world-company* se rapproche de grands pas », a prophétisé Laurent Cohen-Tanugi, avocat, spécialiste de la « révolution numérique ». Selon lui, la convergence technologique des médias – l'alliance des tuyaux et des contenus – accélère le processus de concentration dans des groupes multinationaux. Avec, à terme, un risque réel sur l'indépendance de la presse. Cette menace justifie la stratégie du groupe Le Monde dans la constitution d'un réseau européen de titres, incluant la presse quotidienne régionale.

Président du directoire du Monde, Jean-Marie Colombani a expliqué la nécessité de ce choix. Il a cité l'exemple du magazine amé-

ricain *Time* et de la chaîne CNN, que « leur forte légitimité professionnelle et leur bonne gestion » n'ont pas mis à l'abri d'une « intégration dans un conglomérat [AOL-Time Warner] où l'information n'est qu'un élément de cette galaxie ».

Par delà leurs divergences et parfois leurs conflits d'intérêts, les éditeurs sont conscients de l'urgence à sceller des alliances, notamment sur le Net. C'est le cas avec la création du nouveau réseau de « cityguides » qui, à l'initiative du groupe Sud-Ouest, associe dix-neuf titres de la presse nationale et régionale.

Les groupes de presse sont-ils armés pour affronter cette nouvelle concurrence ? « Entre le discours strictement technologique et celui économique du Net (...), il n'est pas possible de faire table rase du statut de l'entreprise de presse sous prétexte de marché mondial », affirme Alain Boulonne, qui attend des pouvoirs publics « les outils nécessaires au maintien d'une structure pluraliste du système d'information ». Cette question est, pour Jean-François Kahn, la seule qui vaille. « L'uniformité, c'est le banalisation et à terme le désintérêt », a martelé le directeur de *Marianne*. Plus le pluralisme se réduit, moins les journaux d'information et d'opinion se vendent. » Un constat vérifié, avec ou sans Internet.

Michel Delberghe

## La polémique sur « C'est mon choix » déstabilise France 3

AUDIENCE et service public sont-ils compatibles ? C'est une des questions que pose la polémique autour de l'émission « C'est mon choix », diffusée sur France 3 depuis novembre 1999. Le débat, larvé dans les couloirs de France Télévision depuis plusieurs mois, a pris un tour politique lorsque, au milieu de la discussion sur le budget de la communication, le député Michel Françaix (PS) s'est exclamé : « Je n'aurais jamais imaginé que l'on puisse programmer, à 20 h 15, sur une chaîne publique, l'émission "C'est mon choix". » De son côté, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) envisage d'adresser une « mise en garde » à la chaîne.

L'émission est devenue pour certains l'exemple de ce qu'il ne faut pas diffuser sur les chaînes publiques, auxquelles on reproche de « faire du TF1 » pour lui prendre des parts de marché. Certains parlementaires estiment que l'argent distribué à France Télévision n'est pas fait pour cela. Au moment où se négocient les contrats de moyens et d'objectifs des chaînes publiques, la question de l'éventuelle intervention de l'Etat actionnaire sur les programmes est ainsi posée. Diffusée deux fois par jour, sous une forme différente, « C'est mon choix » a un effet miraculeux sur l'audience de France 3, notamment à 20 h 15.

Depuis le désamour des téléspectateurs pour « Fa Si La chanter », France 3 enregistrait péniblement 11 % d'audience en début de soirée. La programmation de l'émission réalisée par Réservoir Prod, la société de Jean-Luc Delarue, a fait bondir cette audience à plus de 25 %, une aubaine pour la chaîne qui réalise à cette heure 70 % de son chiffre d'affaires publicitaire. Elle y gagne 400 000 francs par soirée. Mieux : elle attire les jeunes et les femmes, un public que la chaîne des régions devait séduire pour transformer son image vieillissante. Par la même occasion, elle grignote les positions tenues depuis des années par TF1 avec « Les Feux de l'amour » en début d'après-midi et même l'indémontable « 20 heures » de Patrick Poivre d'Arvor.

Il reste qu'entre « je déteste les blondes », « je ne supporte pas les cheveux ou les poils », « je suis ronde et très sexy », « je ne vaccine pas mes enfants », « je vis avec un

animal sauvage », « je suis carmélite », l'émission se voit reprocher sa vulgarité ou le fait d'étaler sur l'écran les difficultés de vie des gens pour en faire rire. « Ceux que nous mettons sur le plateau ne sont pas des victimes. Ils assument leur originalité et viennent pour débattre avec d'autres. Le but est de comprendre pourquoi ils ont fait ce choix de vie », se défend Stéphane Rack, rédacteur en chef de l'émission, qui, avec les 30 journalistes de son équipe, choisit des « thèmes légers » qui peuvent étonner. Il reconnaît que France 3 lui demande d'éviter les sujets pouvant entraîner des dérapages verbaux et en a refusé certains.

## MESURES CORRECTIVES

Au-delà de cette émission, c'est le traitement des sujets de société sous forme de débats qui est aussi en cause. « Chacun leur tour, Mireille Dumas, Michel Field, Jean-Luc Delarue, traitent plus ou moins et sous la même forme les mêmes sujets », fait remarquer un responsable de France Télévision. Longtemps abordés par le biais des magazines, de la fiction ou du documentaire, les phénomènes de société sont maintenant traités sous forme d'« information-divertissement » ou de « divertissement informatif », comme on l'explique chez Réservoir Prod.

A France 3, « C'est mon choix » est considérée comme « une émission populaire de témoignage et de libre parole ». Si la direction admet qu'elle est en train de prendre « des mesures correctives », elle s'empresse aussi de citer une enquête IPSOS selon laquelle 86 % des personnes interrogées estiment qu'il s'agit d'une émission qui « permet de comprendre la différence entre les gens » et qu'elle « a sa place sur une chaîne de service public ».

« Je suis choqué qu'aujourd'hui on résume France 3 à cette émission alors que nous sommes la seule chaîne dont l'audience progresse », proteste Rémy Pflimlin, directeur général de France 3. Depuis la grille de septembre, nous sommes passés de 15,9 % à 17,3 %. Les trois axes sur lesquels nous nous développons le plus sont l'information, les émissions pour enfants, les programmes scientifiques de fin d'après-midi et les magazines. »

Françoise Chirot



## TABLEAU DE BORD

## AGENDA

## MARDI 28 NOVEMBRE

■ **ALLEMAGNE** : publication du produit intérieur brut (PIB) du troisième trimestre.  
 ■ **ÉTATS-UNIS** : indice de confiance consommateurs pour novembre et commandes de biens durables en octobre.

## MERCREDI 29 NOVEMBRE

■ **FRANCE** : publication par l'Insee de la conjoncture dans l'industrie en novembre.  
 ■ **ALLEMAGNE** : conférence de presse d'automne de la fédération allemande des banques.  
 ■ **ÉTATS-UNIS** : PIB au troisième trimestre.

## JEUDI 30 NOVEMBRE

■ **FRANCE** : demandeurs d'emploi et prix de vente industriels en octobre.  
 ■ **UNION EUROPÉENNE** : réunion du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE).  
 ■ **ÉTATS-UNIS** : demandes hebdomadaires d'allocations chômage et niveau de revenus, dépenses et épargne des ménages en octobre.  
 ■ **JAPON** : mises en chantier de logements neufs (octobre).

VENDREDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE

■ **JAPON** : inflation et chômage en octobre.  
 ■ **FRANCE** : publication des résultats du marché automobile en novembre par le Comité des constructeurs français d'automobiles.

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **LAFARGE** : le groupe français a annoncé, lundi 27 novembre, la signature avec les fonds d'investissement CVC Capital Partners et Advent International, d'un accord de cession de la majorité de sa branche matériaux de spécialités valorisée à 890 millions d'euros (*Le Monde* du 8 novembre). Lafarge prendra 33,34 % du capital de la société nouvellement créée.

● **PHILIPS** : le groupe électronique néerlandais a annoncé lundi la création d'une entreprise commune avec le groupe sud-coréen LG Electronics dans le domaine des tubes cathodiques. La nouvelle entité, qui devrait avoir un chiffre d'affaires annuel moyen de 6 milliards de dollars et employer 36 000 personnes, sera le numéro un mondial des tubes cathodiques à rayon (CRT).

● **BP** : Air BP a remporté l'appel d'offres pour l'avitaillement des aéroports de Lyon-Saint-Exupéry et Toulouse-Blagnac, dans le cadre des cessions d'actifs imposées par la Commission européenne à TotalFinaElf.

● **DEUTSCHE BAHN** : la compagnie publique allemande de chemins de fer doit réduire de moitié ses effectifs d'ici à 2015 pour demeurer compétitive, selon un rapport confidentiel de la société de consultants McKinsey cité par l'hebdomadaire *Der Spiegel* lundi. En 2015, la compagnie ne devrait plus employer que 120 000 personnes, contre 240 000 aujourd'hui, selon cette étude.

● **L'ORÉAL** : le géant mondial des cosmétiques s'est associé au prestigieux créateur de produits de beauté japonais Shu Uemura, en prenant une participation de 35 % dans sa société de cosmétiques pour internationaliser sa marque tout en renforçant la présence du groupe français au Japon.

## SERVICES

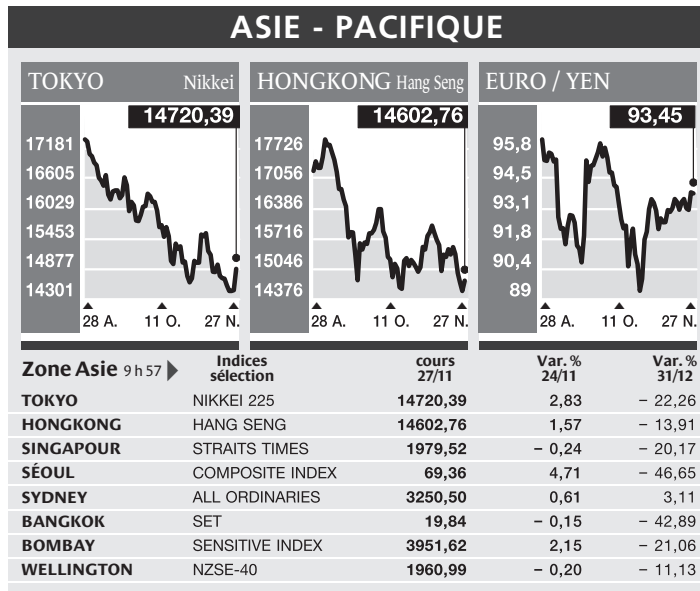
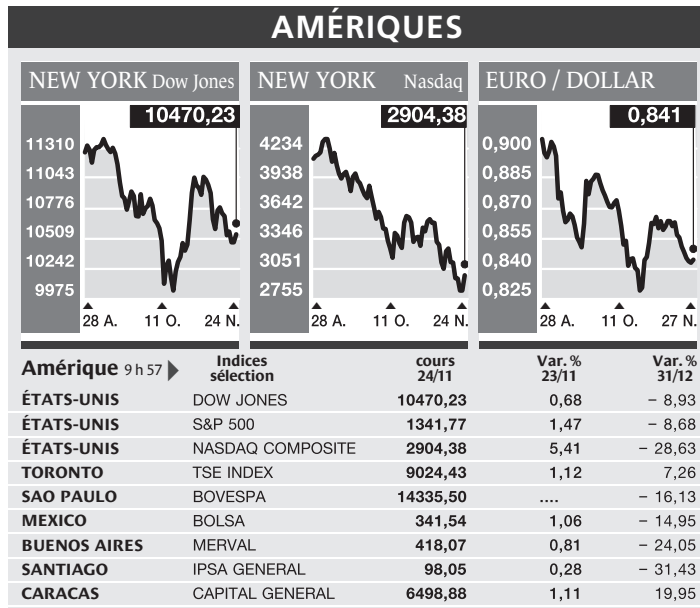
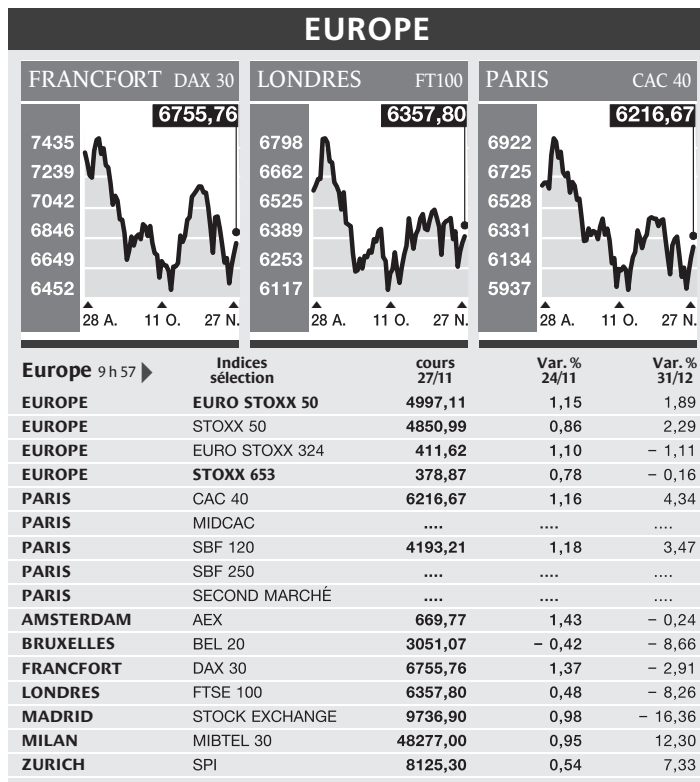
● **SWISSAIR** : la direction de la compagnie aérienne suisse est en pourparlers avec le gouvernement malaisien et Malaysia Airlines (MAS), en vue de prendre une participation au capital de cette dernière, annonce le *Business Times*, lundi. MAS a enregistré une perte nette de 68 millions de dollars pour l'exercice 1999-2000.

● **M 6** : le groupe de télévision privé lance lundi 27 novembre son journal « 6 minutes » à Toulouse, son douzième décrochage local. La rédaction fournira également des informations sur Internet, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à l'adresse m6toulouse.fr. Par ailleurs, M6Web, filiale Internet du groupe, a lancé vendredi 25 novembre M6game.fr, un portail de jeux « pour débutants et initiés ».

● **TRANSPORT** : aucun autobus ne circulait lundi 27 novembre à Caen à la suite d'un mouvement social, à l'appel de la CGT et de la CFDT, chez les conducteurs de la Compagnie des transports de l'agglomération caennaise (CTAC). Dimanche, de nombreux pneus avaient été dégonflés.

## FINANCE

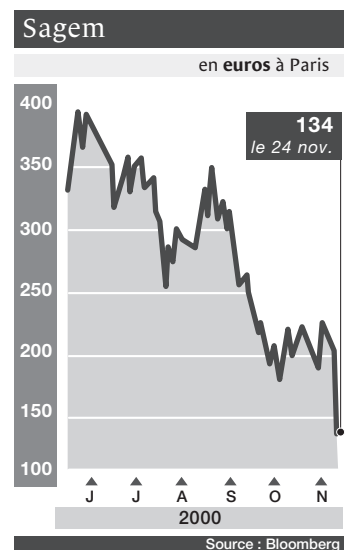
● **HSBC** : la Hongkong and Shanghai Banking Corp (HSBC) a annoncé lundi le rachat de la PCIB Savings Bank aux Philippines pour 1,1 milliard de pesos (22 millions d'euros).



## VALEUR DU JOUR

## Descente aux enfers pour Sagem

L'ACTION du groupe d'électronique Sagem a plongé de 33 % à 134 euros, vendredi 24 novembre, après avoir modifié ses perspectives de résultat annuel. Le titre reprenait quelques couleurs, lundi matin, à 143 euros (en hausse de 7 %), tout en restant encore très loin de sa valeur en début d'année (environ 170 euros) et davantage encore de son record de fin mars (430 euros). Sagem a annoncé qu'il tablait désormais sur un chiffre d'affaires de 28 milliards de francs (4,27 milliards d'euros) pour l'exercice 2000, contre une prévision initiale de 30 milliards de francs. La société a invoqué un ralentissement du marché du téléphone mobile dû à « un certain retard au démarrage du WAP et du GPRS en Europe ». Le groupe ne devrait vendre que 2,5 millions de ces terminaux permettant de se connecter à Internet sans fil, contre 4 millions dans ses prévisions initiales. Au total, Sagem espère vendre 13 millions de terminaux GSM. La société a ajouté que les résultats du second semestre seraient pénalisés par des surcapacités et par un effet devises ayant renchéri les approvisionnements en composants électroniques. Conséquence : son résultat 2000 devrait être à un niveau proche de celui de 1999 (962 millions de francs), alors qu'il avait promis une croissance comparable à celle de son chiffre d'affaires (+35 %). Le groupe promet désormais pour 2001 une croissance de l'activité de 20 % (et



une hausse de 50 % de ses ventes de téléphones mobiles) et le retour à une progression des résultats « au moins égal à celui du chiffre d'affaires ». « On va bientôt voir arriver le marché de troisième génération haut de gamme qui sera très dynamique. C'est un marché dont la croissance restera forte sur plusieurs années en terme de chiffre d'affaires et de marge », a affirmé Pierre Faure, PDG de Sagem. Les investisseurs sont désormais sceptiques. La plupart des analystes financiers dénoncent la communication du groupe d'électronique, qui modifie ses perspectives annuelles deux mois après les avoir confirmées et, surtout, à quelques semaines de la clôture de l'exercice.

Christophe Jakubyszyn

## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

L'INDICE CAC 40 a ouvert en hausse de 0,86 %, lundi 27 novembre. Il s'établissait à 6 198,67 points. Vendredi, l'indice vedette du marché parisien avait terminé sur un gain de 1,53 %, à 6 145,65 points, alors que de nombreux investisseurs américains, qui soutiennent habituellement les volumes dans l'après-midi, étaient absents en raison des fêtes de Thanksgiving.

## FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX des trente valeurs vedettes a ouvert sur une note stable (+0,02 %), lundi. Il affichait 6 665,25 points dans les premiers échanges. Il avait fini, vendredi, en hausse de 0,96 %.

## LONDRES

L'INDICE FOOTSE de la Bourse de Londres a ouvert en hausse lundi, progressant de 8,1 points, à 6 335,7 points, soit un gain de 0,13 %. La Bourse de Londres avait gagné 0,64 % vendredi, hissée par la progression des valeurs du secteur des télécommunications, malgré la forte baisse des autres valeurs technologiques après l'avertissement sur les résultats du groupe franco-britannique Sema.

## TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en hausse de 2,8 % lundi, soutenue par la nette reprise du Nasdaq américain vendredi. L'indice de référence Nikkei a bondi de 405,04 points, à 14 720,39 points.

## NEW YORK

L'INDICE de la Bourse électronique américaine du Nasdaq s'était repris, vendredi 24 novembre, avec un bond de 149,04 points (+5,41 %), à 2 904,38 points, alors que l'indice Dow Jones de Wall Street avançait de 70,91 points (+0,68 %), à 10 470,23 points. En dépit de ce rebond, le Nasdaq a affiché une perte de 4 % au cours de la semaine. Il s'inscrit en recul de 29 % depuis le début de l'année.

## TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en légère baisse, lundi 27 novembre. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif cédait 8 centièmes, à 87,20 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,25 %. Vendredi, aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans avait terminé la séance à 5,67 %.

## MONNAIES

L'EURO progressait légèrement, lundi 27 novembre, lors des premières transactions. Il cotait 0,841 dollar. Les opérateurs n'ont guère réagi aux derniers développements électoraux aux Etats-Unis donnant la victoire au républicain George W. Bush. Une victoire de ce dernier est censée être favorable au billet vert. A Tokyo, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, avait une nouvelle fois évoqué la nécessité d'un euro fort.

## ÉCONOMIE

## Euro, succès technique, économique et structurel

L'EURO EST UN SUCCÈS d'un triple point de vue technique, de politique économique et pour l'encouragement aux réformes structurelles en Europe, a affirmé lundi 27 novembre, à Tokyo, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet. Dans une intervention devant le forum financier annuel organisé dans la capitale japonaise par l'association Paris Europlace, M. Trichet a énuméré en détail les raisons qui font que selon lui la monnaie unique européenne peut d'ores et déjà être considérée comme un succès.

Le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, a été vivement pris à partie la semaine dernière par certains hommes politiques français pour avoir affirmé qu'il était « bien trop tôt » pour répondre « de façon définitive » à la question de savoir si l'euro était un succès.

« D'un point de vue technique et opérationnel, le lancement de l'euro sur les marchés financiers a été un succès indiscutable », a estimé le gouverneur de la Banque de France. En second lieu, l'euro est une réussite parce qu'il a permis « le succès du concept de l'étalonnage des politiques économiques par rapport aux meilleurs ».

Enfin, a expliqué M. Trichet, « la monnaie unique est en soi une réforme structurelle d'une magnitude extrême ». « Je suis certain, a-t-il ajouté, que le fait que nous ayons une monnaie unique nous aidera à progresser vers une économie européenne plus productive ».

■ **Les banques centrales du monde entier ont le devoir d'être vigilantes** pour éviter que la hausse des cours du pétrole brut ne provoque « des effets secondaires » sous la forme d'un dérapage des prix et de l'apparition d'anticipations inflationnistes, a estimé lundi à Tokyo le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

■ **ZONE EURO** : les interventions récentes du système européen de banques centrales pour soutenir le cours de l'euro face au dollar et au yen « sont des actes qui parlent d'eux-mêmes », a affirmé lundi à Tokyo le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet.

■ **Le ministre français de l'économie et des finances, Laurent Fabius**, qui présidait dimanche soir à Bruxelles une réunion de l'Euro-

groupe, a assuré que la perspective de « développement en terme de la zone euro est très satisfaisante ».

Il a fait part du « sentiment de confiance » des ministres de la zone, affirmant : « D'après les évaluations que nous avons, cette croissance resterait soutenue et permettrait une réduction régulière du taux de chômage en 2000, 2001 et 2002 », tout en étant « dans l'ensemble non inflationniste ».

■ **Les ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne, réunis à Bruxelles, sont parvenus** dans la nuit de dimanche à lundi à un accord sur le dossier de l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne, mais le Luxembourg a exprimé une réserve sur un point, a annoncé M. Laurent Fabius à l'issue de la réunion.

■ **La production industrielle de la zone euro, corrigée des variations saisonnières, a augmenté** de 0,8 % au mois de septembre 2000 par rapport au mois précédent, selon les chiffres publiés vendredi par Eurostat.

■ **FRANCE** : le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a dénoncé, samedi à Grenoble, « un dogmatisme désuet » en matière économique, qui viserait à « centrer toute notre politique uniquement sur l'offre des entreprises au détriment de la demande, ou sur la demande aux dépens de l'offre ».

■ **ALLEMAGNE** : l'indice des prix à la production industrielle a augmenté de 0,5 % en octobre comparé à septembre, et de 4,6 % en glissement annuel, la plus importante hausse enregistrée depuis dix-huit ans.

■ **BRÉSIL** : le PIB du Brésil devrait progresser d'au moins 4 % en 2001 et 2002, une prévision identique à celle de cette année, a estimé vendredi le ministre des finances, Pedro Malan. Le PIB augmentera de 4 % en 2000, « et d'au moins autant » les années suivantes, a-t-il dit, prévoyant « une moyenne supérieure » pour 2001 et 2002.

■ **OMAN** : le ministre omanais du pétrole, Mohammad Al-Romhi, a affirmé, samedi, qu'une augmentation de la production de brut ne s'imposait pas à présent malgré la hausse des cours.

■ **JAPON** : la production automobile japonaise a augmenté de 2,2 % en octobre sur un an, avec 864 937 véhicules, la progression de la demande intérieure ayant compensé la baisse des exportations, a annoncé, lundi, l'association des constructeurs nippons.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANCE	6,55957	EURO	0,15245
ALLEMAGNE	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	8,29780
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Cours de change croisés						
27/11 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,90021	0,84120	0,12824	1,40580	0,55495
YEN	111,08500	.....	93,45000	14,24500	156,21000	61,63500
EURO	1,18878	1,07009	.....	1,15245	1,67130	0,65955
FRANC	7,79785	7,02015	6,55957	.....	10,96095	4,32660
LIVRE	0,71134	0,64025	0,59835	0,09115	.....	0,39475
FRANC SUISSE	1,80195	1,62275	1,51620	0,23110	2,53370	.....

Taux d'intérêt (%)					Matif			
Taux 24/11	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Cours 9h57	Volume 27/11	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,81	4,83	5,23	5,60	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,79	5,02	5,11	5,50	DÉCEMBRE 2000	13015	87,27	87,30
GDE-BRETAG.	5,81	5,86	4,92	4,29	Euribor 3 mois		NC	NC
ITALIE	4,79	4,96	5,50	5,94	DÉCEMBRE 2000		NC	NC
JAPON	0,31	0,40	1,68	2,49				
ÉTATS-UNIS	6,53	6,37	5,64	5,68				
SUISSE	2,60	3,45	3,79	4,20				
PAYS-BAS	4,77	4,96	5,25	5,57				

Matières premières			
En dollars	Cours 24/11	Var. % 23/11	
MÉTALUX (LONDRES)			\$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1821	+ 0,39	
ALUMINIUM 3 MOIS	1524	+ 0,40	
PLOMB 3 MOIS	482,50	- 0,10	
ETAIN 3 MOIS	5290	- 1,12	
ZINC 3 MOIS	1071,50	- 0,33	
NICKEL 3 MOIS	7005	- 0,21	
MÉTALUX (NEW YORK)			\$/ONCE
ARGENT A TERME	4,64	- 0,64	
PLATINE A TERME	160670,00	+ 0,17	
GRAINES DENRÉES			\$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	280,75	+ 0,10	
MAIS (CHICAGO)	212	+ 0,36	
SOJA TOURTEAU (CHG.)	187,40	+ 0,27	
SOFTS			\$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	690	....	
CAFÉ (LONDRES)	638	....	
SUCRÉ BL. (LONDRES)	178,40	+ 0,50	

Pétrole			
En dollars	Cours 24/11	Var. % 23/11	
BRENT (LONDRES)	33	- 0,36	
WTI (NEW YORK)	30,35		



VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Infinion** a fait un bond de 7,29 %, à 49,30 euros, vendredi 24 novembre, après la publication d'une étude de la banque américaine Goldman Sachs selon laquelle les résultats des fabricants européens de semi-conducteurs devraient augmenter à nouveau en 2002 après un recul en 2001.

● Le titre **Sema** a plongé, vendredi, de 274 pence, pour clôturer à 346 pence, soit une chute de 44,2 %. Le groupe franco-britannique de services informatiques et de télécommunications avait prévenu, avant l'ouverture de la Bourse, que ses bénéfices stagneraient au second semestre 2000 par rapport à la même période de 1999. La chute du titre a entraîné dans

son sillage le numéro un mondial du logiciel de gestion intégrée d'entreprise SAP à Francfort, dont l'action a reculé de 2,15 %, à 180,05 euros.

● **Volkswagen**, qui a annoncé vendredi à l'issue d'un conseil de surveillance une augmentation de ses investissements à 32,2 milliards d'euros entre 2001 et 2005, a reculé de 1,72 %, à 55,43 euros.

● Le premier opérateur téléphonique espagnol, **Telefonica**, a terminé sur une forte hausse de 6,36 %, à 19,57 euros, à la Bourse de Madrid. L'action a profité d'un rebond technique après avoir baissé au cours des séances précédentes et du redressement général des valeurs de télécommunications en Europe.

Code pays	Cours en euros	% Var. 24/11
RHODIA	FR*	13,34 + 1,21
SOLVAY	BE*	60,05 + 0,33
TESSENDERLO CHE	BE*	32,50
<b>DJ E STOXX CHEM P</b>		<b>382,12 + 0,86</b>

Code pays	Cours en euros	% Var. 24/11
DIETEREN SA	BE*	259 - 1,89
AZEO	FR*	90,05 + 0,06
GBL	BE*	273 - 0,36
GEVAERT	BE*	41,40 - 1,43
INCHCAPE	GB	4,39
MYTILINEOS	GR	9,90 - 0,74
UNAXIS HLDG N	CH	252,55 + 2,81
ORKLA	NO	21,38
SOMAE SGPS	PT*	1,37
TOMKINS	GB	2,52 + 0,67
<b>DJ E STOXX CONG P</b>		<b>329,98</b>

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	24,98
BASF AG	BE*	43,95 + 0,16
BMW	DE*	35,50 + 1,14
CONTINENTAL AG	DE*	16,90 + 1,50
DAIMLERCHRYSLER	DE*	48,70 + 1,35
FIAT	IT*	28,02 + 0,14
FIAT PRIV.	IT*	17,78 - 0,11
MICHELIN	FR*	33,55 - 1,35
PEUGEOT	FR*	229,90 - 0,04
PIRELLI SPA	IT*	3,72 + 1,09
DR ING PORSCHE	DE*	345,0 + 1,77
RENAULT	FR*	55,30 + 0,27
VALEO	FR*	55,70 + 0,36
VOLKSWAGEN	DE*	55,30
<b>DJ E STOXX AUTO P</b>		<b>222,75 + 0,64</b>

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	18,40
ABN AMRO HOLDIN	NL*	25,15 + 2,32
ALL & LEICS	GB	11,13 + 4,22
ALLIED IRISH BA	GB	21,52 + 1,42
ALPHA BANK	GR	36,55 + 1,47
P PINTO MAYOR R	PT*	28
BA HOLDING AG	AT*	61,70 + 0,73
BANK OF IRELAND	GB	14,88 - 0,89
BANK OF PIREAUS	GR	14,77 - 0,69
BK OF SCOTLAND	GB	11,93 + 0,14
BANKINTER R	ES*	41,70 + 1,58
BARCLAYS PLC	GB	31,55 + 0,16
BAYR.HYPO-UVER	DE*	62,20 + 0,32
BCA AG.MANTOVAN	IT*	9,24 + 0,65
BCA FIDELUR	IT*	16,90 + 2,92
BCA INTESA	IT*	5,01
BCA LOMBARDA	IT*	11
MONTE PASCHI SI	IT*	4,70 - 1,05
BCA P.BERG.-CVI	IT*	20,32 + 0,35
BCA P.MILANO	IT*	7,43
B.P.VERONA E S.	IT*	13,20
BCA ROMA	IT*	1,28 + 1,59
BBVA R	ES*	15,65 - 0,19
ESPIRITO SANTO	PT*	17,65
BCO POPULAR ESP	ES*	36,94 - 0,70
BCP R	PT*	5,78
BIPOP CARIRE	IT*	9,09 + 0,66
BNL	IT*	3,77 + 0,53
BNP PARIBAS	FR*	91,80 + 0,82
BSCH R	ES*	10,83 + 1,88
CHRISTIANIA BK	NO	5,98
COMIT	IT*	7,13 + 0,14
COMM.BANK OF GR	GR	48,85 + 0,21
COMMERZBANK	DE*	31
CREDIT LYONNAIS	FR*	39,48 + 2,02
DANSKE BANK	DK	170,25
DNB HOLDING -A-	NO	5,42
DEUTSCHE BANK N	DE*	89,90 + 0,62
DEXIA	BE*	183,30 - 0,11
DRESDNER BANK N	DE*	46,90 + 0,64
EFG EUROBK ERGA	GR	25,45 + 0,17
ERSTE BANK	AT*	48
FOERENINGSSB A	SE	15,25
HALIFAX GROUP	GB	10,14 - 1,30
HSBC HLDG	GB	16,62 + 1,32
IKB	DE*	15,95 + 0,31
KBC BANCASSURAN	BE*	46,70 - 1,68
LLOYDS TSB	GB	11,68
NAT BANK GREECE	GR	37,77 + 0,47
NATEXIS BQ POP.	FR*	93,75 + 0,27
NORDIC BALTIC H	SE	8,06
NORDIC BALTIC H	DK	9,38
ROLO BANCA 1473	IT*	21,73 + 0,84
ROYAL BK SCOTL	GB	23,89 + 0,63
S-EBANK -A-	SE	12,89
SAN PAOLO IMI	IT*	19,12 + 3,07
STANDARD CHARTE	GB	16,30 + 0,10
ST GENERAL-A-	FR*	63,85 - 0,70
SV HANDEK -A-	SE	18,88
SWEDISH MATCH	SE	4,21
UBS N	CH	164,42 + 1,21
UNICREDITO ITAL	IT*	5,80 + 1,40
UNIDANMARK -A-	DK	85,79
<b>DJ E STOXX BANK P</b>		<b>337,19 + 0,86</b>

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	34,77 + 0,06
ACS	ES*	27
AGGREGATE IND	GB	1,12 - 1,47
AKTOR SA	GR	6,89 + 0,21
UPONOR -A-	FI*	18,01 + 0,06
AUMAR R	ES*	17,16 + 0,35
ACESA R	ES*	8,94 - 0,22
BLUE CIRCLE IND	GB	7,54 + 0,22
BOUYGUES	FR*	56,90 + 0,71
BPB	GB	3,82
BRISA AUTO-ESTR	PT*	9,65
BUZZI UNICEM	IT*	9,16 + 1,22
CARADON	GB	3,30
CRH PLC	GB	27,19 + 0,93
CIMPOR R	PT*	26,15
COLAS	FR*	55,40 + 2,03
GRUPO DRAGADOS	ES*	11,34
FCC	ES*	20,37 - 1,50
GROUPE GTM	FR*	133,10 - 0,30
GRUPO FERROVIAL	ES*	13,10 + 0,46
HANSON PLC	GB	5,92
HEIDELBERGER ZE	DE*	55
HELLTECHNOLOG R	GR	5,20 - 0,84
HERACLES GENL R	GR	15,51 + 5,49
HOCHTIEF ESSEN	DE*	23 + 0,88
HOLDERBANK FINA	CH	1203,55 + 1,10
IMERYS	FR*	115,70
ITALCEMENTI	IT*	9,02 + 1,01
LAFARGE	FR*	85,05 + 0,29
MICHANIKI REG.	GR	3,67
PILKINGTON PLC	GB	1,69 - 1,94
RMC GROUP PLC	GB	9,28 + 1,09
SAINT GOBAIN	FR*	154,90 - 0,06
SKANSKA -B-	SE	45,81
TAYLOR WOODROW	GB	2,99 - 0,56
TECHNIP	FR*	156,60 + 1,03
TITAN CEMENT RE	GR	39,24 - 2,55
WIENERBAUSTOFF	AT*	20,75 + 0,24
WILLIAMS	GB	5,39
<b>DJ E STOXX CNST P</b>		<b>219,40 + 2,22</b>

PRODUITS DE BASE

ACERIALIA	ES*	9,17 + 1,44
ACERINOX R	ES*	30,85 - 1,44
ALUMINIUM GREEK	GR	42,46 + 0,45
ANGLO AMERICAN	GB	62,81 + 0,91
ASSIDOMAEN AB	SE	20,95
BEKAERT	BE*	48,02 + 0,44
BILLITON	GB	3,99 + 1,70
BOEHLER-UDDEHOL	AT*	36,90 + 0,46
BUNZL PLC	GB	7,27
CORUS GROUP	GB	1 + 1,69
ELVAL	GR	3,92 + 0,38
ISPAT INTERNATI	NL*	4,40 + 1,15
JOHNSON MATTHEY	GB	17,05
MAYR-MELNHOF KA	AT*	47,20 - 0,94
METSA-SERLA -B	FI*	7,90 - 0,50
HOLMEN -B-	SE	28,20
OUTOKUMPU	FI*	8,50 - 2,30
PECHINEY-A-	FR*	43,34 - 0,37
RAUTARUUKKI K	FI*	3,72 + 0,54
RIO TINTO	GB	17,47 + 0,58
SIDENOR	GR	4,50 + 0,99
SILVER & BARYTE	GR	31,03 - 3,21
SMURFIT JEFFERS	FR*	2,12 - 1,55
STORA ENSO -A-	FI*	11,80 + 0,85
STORA ENSO -R-	FI*	11,75 + 0,43
SVENSKA CELLULO	SE	22,67
THYSSENKRUPP	DE*	15,15 + 1,34
UNION MINIERE	BE*	40,70 + 0,42
UPM-KYMMENE COR	FI*	32,20 - 0,31
USINOR	FR*	12,23 + 1,92
VIOHALCO	GR	12,64 - 1,15
VOEST-ALPINE ST	AT*	28 + 1,82
J D WETHERSPOON	GB	5,91 + 0,28
<b>DJ E STOXX BASI P</b>		<b>167,57 + 0,07</b>

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR*	147,20 + 0,20
AKZO NOBEL NV	NL*	55,45 + 0,73
BASF AG	DE*	43,95 + 0,16
BAYER AG	DE*	49,75 + 1,12
BOC GROUP PLC	GB	16,28 - 0,41
CELANESE N	DE*	19,50
CIBA SPEC CHIMI	CH	69,06 - 0,47
CLARIANT N	CH	340,02
DEGUSSA-HUELS	DE*	34,70 + 1,17
DSM	NL*	33 - 0,06
EMS-CHEM HOLD A	CH	4929,30 + 0,67
KICI	GB	7,94 - 0,83
KEMIRA	FI*	5,25 + 1,94
LAPORTE	FR*	9,11 + 0,74
LOZNA GRP N	CH	603,09 + 0,55
NORSK HYDRO	NO	47,56

CONGLOMÉRATS

DIETEREN SA	BE*	259 - 1,89
AZEO	FR*	90,05 + 0,06
GBL	BE*	273 - 0,36
GEVAERT	BE*	41,40 - 1,43
INCHCAPE	GB	4,39
MYTILINEOS	GR	9,90 - 0,74
UNAXIS HLDG N	CH	252,55 + 2,81
ORKLA	NO	21,38
SOMAE SGPS	PT*	1,37
TOMKINS	GB	2,52 + 0,67
<b>DJ E STOXX CONG P</b>		<b>329,98</b>

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	2,10 + 15,60
EIRCOM	IR*	3,15 + 0,96
BRITISH TELECOM	GB	11,01 + 1,38
CABLE & WIRELES	GB	15,93 + 1,70
DEUTSCHE TELEKO	DE*	40,95 + 2,12
E.BISCOM	IT*	139,50 + 0,79
EIRCOM	IE	9,15 + 0,96
ELISA COMUNICA	IE	27,50 + 3,77
ENERGIS	GB	6,02 + 1,05
EQUANT NV	DE*	36,70
EUROPOLITAN HLD	SE	9,44
FRANCE TELECOM	FR*	111,40 + 2,67
HELLENIC TELE (	GR	17,04 + 1,22
HELSTELEPH E	FI*	102,60
KINGSTON COM	GB	4,15 + 1,63
KONINKLIJKE KPN	NL*	17,31 + 1,29
LIBERTEL NV	NL*	12,60 + 5
MANNESMANN N	DE*	92
MOBILCOM	DE*	58,70 + 2,09
PANAFON HELLENI	GR	8,64
PORTUGAL TELECO	PT*	10
SONERA	FI*	26,50 + 8,08
SWISSCOM N	CH	292,01 + 1,83
TELE DANMARK -B	DK	49,60 + 3,35
TELECEL	PT*	12,70
TELECOM ITALIA	IT*	13,78 + 1,77
TELECOM ITALIA	IT*	6,37 + 0,47
TELIA	SE	7,25 + 2,44
T.I.M.	IT*	9,69 + 1,79
TISCALI	IT*	34,85 + 2,65
VERSATEL TELECO	NL*	15,10 + 3,42
VODAFONE GROUP	GB	4,34 + 1,56
<b>DJ E STOXX TCOM P</b>		<b>797,98 + 2,15</b>

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES*	34,77 + 0,06
ACS	ES*	27
AGGREGATE IND	GB	1,12 - 1,47
AKTOR SA	GR	6,89 + 0,21
UPONOR -A-	FI*	18,01 + 0,06
AUMAR R	ES*	17,16 + 0,35
ACESA R	ES*	8,94 - 0,22
BLUE CIRCLE IND	GB	7,54 + 0,22
BOUYGUES	FR*	56,90 + 0,71
BPB	GB	3,82
BRISA AUTO-ESTR	PT*	9,65
BUZZI UNICEM	IT*	9,16 + 1,22
CARADON	GB	3,30
CRH PLC	GB	27,19 + 0,93
CIMPOR R	PT*	26,15
COLAS	FR*	55,40 + 2,03
GRUPO DRAGADOS	ES*	11,34
FCC	ES*	20,37 - 1,50
GROUPE GTM	FR*	133,10 - 0,30
GRUPO FERROVIAL	ES*	13,10 + 0,46
HANSON PLC	GB	5,92
HEIDELBERGER ZE	DE*	55
HELLTECHNOLOG R	GR	5,20 - 0,84
HERACLES GENL R	GR	15,51 + 5,49
HOCHTIEF ESSEN	DE*	23 + 0,88
HOLDERBANK FINA	CH	1203,55 + 1,10
IMERYS	FR*	115,70
ITALCEMENTI	IT*	9,02 + 1,01
LAFARGE	FR*	85,05 + 0,29
MICHANIKI REG.	GR	3,67
PILKINGTON PLC	GB	1,69 - 1,94
RMC GROUP PLC	GB	9,28 + 1,09
SAINT GOBAIN	FR*	154,90 - 0,06
SKANSKA -B-	SE	45,81
TAYLOR WOODROW	GB	2,99 - 0,56
TECHNIP	FR*	156,60 + 1,03
TITAN CEMENT RE	GR	39,24 - 2,55
WIENERBAUSTOFF	AT*	20,75 + 0,24
WILLIAMS	GB	5,39
<b>DJ E STOXX CNST P</b>		<b>219,40 + 2,22</b>

CONSUMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR*	46,21 - 2,04
ADIDAS-SALOMON	DE*	65
AGFA-GEVAERT	BE*	2



VALEURS FRANCE

Le groupe cimentier Lafarge gagnait 1 % à 85,65 euros en Bourse, lundi 27 novembre en début de séance, à la suite de l'annonce de la cession de la majorité de sa branche matériaux de spécialité aux sociétés d'investissement Advent International et CVC Capital Partners.

Michelin céda 2,38 %, à 33,2 euros, lundi matin. Le groupe attend pour cette année une marge opérationnelle comprise entre 7,3 % et 8,2 %, contre un objectif initial de 9,5 %, mais compte toujours atteindre son objectif d'une marge de 10 % dans cinq ans, a indiqué Edouard Michelin au Figaro.

Pinault Printemps Redoute avançait de 0,73 %, à 206,8 euros, après que le groupe eut annoncé qu'il renonçait à vendre sa filiale télécom Kertel au néerlandais Landtel.

L'action Rue Impériale de Lyon était réservée à la baisse, lundi à l'ouverture, à la suite du rachat, vendredi, par le Crédit agricole, des 31 % que détenait Vincent Bolloré dans la holding du groupe Lazard.

Le groupe métallurgique Vallourec, dont le titre gagnait 0,86 %, à 58,65 euros, prévoit une hausse de 5 à 10 % de son activité en 2001, grâce à la relance de l'exploration pétrolière depuis la remontée du cours du baril et la fin des restructurations des groupes pétroliers, a estimé Jean-Claude Verdrière, directeur général du groupe dans Les Echos.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 27 NOVEMBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table of market data for France, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and % Var. 31/12 (1).

Main table of stock market data for France, listing various companies and their performance metrics.

Main table of stock market data for international markets, listing various companies and their performance metrics.

Table of market data for international markets, including columns for Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, and % Var. 31/12 (1).

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 24 NOVEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their performance metrics.

Main table of stock market data for the Nouveau Marché, listing various companies and their performance metrics.

Advertisement for AOL Bourse, featuring the headline 'À QUOI ÇA SERT D'AVOIR UN PORTEFEUILLE BOURSIER SI VOUS NE SAVEZ JAMAIS COMBIEN IL Y A DEDANS ?' and the AOL logo.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 27 NOVEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 9 h 57

Table of market data for the Second Marché, listing various companies and their performance metrics.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 24 novembre

Table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their performance metrics.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their performance metrics.

Main table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their performance metrics.

Table of market data for SICAV and FCP, listing various funds and their performance metrics.



**Naissances**

**Sylvain CHEGARAY**  
et **Eve CHEGARAY-GINON**  
ont l'immense joie d'annoncer la naissance de

**Auguste,**

le 14 novembre 2000.

**Silvestre et Yamila TANDEAU de MARSAC**  
ont la grande joie d'annoncer la naissance, le 14 novembre 2000, de leur fils,

**Virgile.**

9, rue de l'Annonciation, 75016 Paris.

**Anniversaires de naissance**

- Paris, le 28 novembre 2000.

Aujourd'hui,

**Chloé,**

tu as dix-huit ans.

Toi,

**Julie,**

depuis le 10 novembre, tu as tout juste vingt-cinq ans.

Bon anniversaire à toutes les deux.

Je suis fière de vous.

Tendrement, maman.

- Heureux anniversaire à notre demi-centenaire,

**Evelyne.****Décès**

- Les familles Almayrac et Laporte ont la tristesse de faire part du décès de

**Yvon ALMAIRAC**

survenu le 24 novembre 2000, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu ce lundi 27 novembre, à Grammont, Montpellier (Hérault).

- Olivier et Catherine Bergeron, son fils et sa belle-fille, Thomas, Annette et François, ses petits-enfants,

Françoise Anglade,

sa fille,

Claude Bergeron,

son époux,

Denise Catteau et Colette Boucheny,

ses sœurs,

Ses neveux et nièces,

ont la tristesse de faire part du décès de

**Claire BERGERON,**  
née **MANTELET,**survenu le 24 novembre 2000, à Paris-15<sup>e</sup>.Un service protestant aura lieu le jeudi 30 novembre, à 11 heures, au temple réformé de l'Oratoire du Louvre, rue de l'Oratoire, à Paris-1<sup>er</sup>.

L'incinération aura lieu le même jour, dans l'intimité.

« *Heureux ceux dont il est le refuge.* »  
Psaume 2.Sous-le-Château,  
73110 Arvillard.- Thérèse Lamarque  
et sa famille,  
font part du décès de**Pierre LAMARQUE,**  
ingénieur des Eaux et Forêts  
à Madagascar,  
maître de recherches à l'INRA,  
directeur de recherches  
à Saint-Pée-sur-Nivelle,

à l'âge de quatre-vingts ans.

- Nous avons la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Paula MILLER,**

survenu le 23 novembre 2000, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 29 novembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 15 h 15.

De la part de  
M. Marcel (Manès) Miller,  
son époux,  
Et des familles Miller, Schütz et Mathieu.

Ni fleurs ni couronnes.

- Vanessa Perrier,  
sa compagne,  
Martine Lecœur,  
sa mère,  
Jacques Drillon,  
son beau-père,  
Blaise et Louis,  
ses frères,  
Daniel Percheron,  
son père,  
Mariké Gauthier,  
sa belle-mère,  
Julien et Barthélémy,  
Jacques et Simone Lecœur,  
ses grands-parents,  
Ses amis,  
Et toute sa famille,  
ont la tristesse de faire part du décès de**Antoine PERCHERON,**

survenu le 21 novembre 2000, à Paris, dans sa vingt-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Sammeron, en Seine-et-Marne.

1, rue du Fayet,  
77260 Sammeron.  
19, boulevard Saint-Marcel,  
75013 Paris.- M. et M<sup>me</sup> Joël Todokoff  
et leurs enfants Emilie, Natacha, Pierre,  
M. et M<sup>me</sup> Philippe Todokoff  
et leurs enfants Alexis et Karine  
Todokoff, et leur fils Sacha,  
Chloé, Pia,  
M<sup>me</sup> Cécile Todokoff et M. Cyril  
Lathuillière,  
ont la tristesse de faire part du décès du**docteur Paul TODOSKOFF,**

leur père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père,

survenu le 20 novembre 2000.

**Anniversaires de décès**

- Le 28 novembre 1987, disparaissait, à Paris, le compositeur

**Paul ARMA**  
(Imre WEISSHAUS),

né à Budapest en 1904.

« *Les saisons reviennent,  
mais pour moi,  
ne reviennent ni le jour, ni la douceur  
du soir ou du matin.* »  
Milton.

- Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1992, le docteur

**Mohamed LAHLOU**

était assassiné à son domicile, 10, boulevard Roosevelt, à Casablanca (Maroc).

Souvenez-vous !

La vérité !

Toute la vérité !

Rien que la vérité !

- Vittorio Pedrazzoli,  
pour le douzième anniversaire de la disparition de**François PLUCHART,**

remercie le professeur Christoforov, ainsi que l'équipe de médecins et le personnel de l'hôpital Cochin, le docteur Bloch, le docteur Allegri, les artistes, critiques d'art, écrivains, enseignants des écoles d'art de Nice et de Nancy, où il a été professeur, ainsi que ses nombreux amis, qui ont manifesté à nouveau leur amitié et leur souvenir.

**Souvenir**

- Le 27 juillet 2000, disparaissait, à l'âge de trente-trois ans,

**Vincent CLOAREC,**  
agrégé,  
docteur en histoire.

Ses amis et collègues de l'Inalco se souviennent de lui : André Bourgey, Line Charpenet, Rina Cohen-Muller, Francine Costet-Tardieu, Marianne Durand-Lacaze, Nadia Elissa-Mondeguer, Pierre Fournié, Samia Hanachi Juliette Honvault, Gérard Khoury, Henry Laurens, Danielle Löhner, Nadine Picaudou, Delphine Plasmans, Jalila Sbai, Françoise et Jérôme Sellier.

Et s'associent à la peine de Rutha, son épouse, d'Emma, sa fille, et de toute sa famille.

**Séminaires**- L'Ined organise, jeudi 30 novembre 2000, de 16 heures à 21 heures, un séminaire de valorisation de la recherche : « **Débat sur l'arrière-plan démographique de l'explosion de violence en Israël-Palestine** ». Cette action se déroulera dans les locaux de l'Ined, 133, boulevard Davout, 75980 Paris Cedex 20.

Sur inscription uniquement, contactez Céline Perrel : 01-56-06-20-62 ou perrel@ined.fr.

**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE****Séminaires**Marcus COELEN : « **Pureté et pensée** ».1<sup>er</sup> et 15 décembre, 19 et 26 janvier, 18 h 30-20 h 30, salle RC2, université Paris-VII - D.-Diderot, 2, place Jussieu, Paris-5<sup>e</sup>.Jean-Godefroy BIDIMA : « **Identités et altérité : réceptions et transformations de la philosophie africaine** ».5, 8 et 12, 15 décembre, 16 et 26 janvier, 20 h 30-22 heures, salle RC2, université Paris-VII - D.-Diderot, 2, place Jussieu, Paris-5<sup>e</sup>.**Colloque**« **Les Antiquités récurrentes** », sous la responsabilité de Clara Auvray-Assayas, Yves Hersant, Frédéric Idefonse, Michel Narcy et Gerhart Schroder.7 et 8 décembre, 9 h 30-17 h 30, amph-B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5<sup>e</sup>.9 décembre, 9 h 30-17 h 30, salle des résistants, ENS, 45, rue d'Ulm, Paris-5<sup>e</sup>.**Journée d'études**« **Architecture du vivant : de Platon à la tenségrité** », sous la responsabilité de Luc Brisson, Patrizia d'Alessio, Jean Dhombres et René Motro.30 novembre, 9 heures-20 heures, Maison H.-Heine, Fondation de l'Allemagne, grande salle, 27 C, boulevard Jourdan, Paris-14<sup>e</sup>.**Samedi autour d'un livre**« **Parcours de l'autrement** », de **Jacques Rolland**, avec Jacques Colette, Alain David, Guy Petitdemange, Jacques Rolland, François-David Sebbah.2 décembre, 9 h 30-12 h 30, amph Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5<sup>e</sup>.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).

Renseignements sur salles, répondur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

**Conférences****Conférences de l'Etoile : Qu'est-ce que le protestantisme ?**Avec les pasteurs Houziaux et Pernot  
Mercredi 29 novembre 2000,  
à 20 h 30, à l'église de l'Etoile,  
54, avenue de la Grande-Armée,  
Paris-17<sup>e</sup>. Entrée libre.**Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman (Ehess)**Conférence-débat : M. Gilles Kepel, directeur de recherche au CNRS, présentera son livre, *Jihad, expansion et déclin de l'islamisme*, mercredi 29 novembre 2000, à 18 heures, dans les locaux de l'Institut, 96, boulevard Raspail, Paris-6<sup>e</sup>, salle de cours.**LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)**

vous invite à assister à un dialogue entre

**Alexandre Adler**  
et **le Rabbini Daniel Farhi**  
sur le thème« **Israël dans un nouveau Moyen-Orient** »animé par **Ruth Elkrief**le mardi 28 novembre 2000, à 20 h 30  
MJLF11, rue Gaston-de-Caillavet,  
75015 Paris  
(métro Charles-Michels)

Chaque jeudi avec  
**Le Monde**  
DATÉ VENDREDI  
retrouvez  
**LE MONDE**  
DES LIVRES

**Communications diverses****CONFÉRENCES, FORMATIONS & SÉMINAIRES**MELTIS, 1<sup>er</sup> cabinet français de scouting,

■ Trouve l'intervenant adapté

■ Organise sur mesure votre programme.

**MELTIS**Recherche d'intervenants  
Experts, facilitateurs et atypiques  
Contactez-nous au **05-34-66-13-33**  
**www.meltis.fr**

- Gérard Huber,

Et les membres du conseil d'administration de l'Association Descartes, remercient tous ceux qui, depuis 1989, ont fait dialoguer la science et la société dans les nombreux colloques et livres, organisés en France, en Europe et dans le monde par l'association.

Ils constatent que les pouvoirs publics ne sont plus capables de soutenir une action qu'ils avaient eux-mêmes initiée, et informent que la réflexion et les projets sur l'éthique des sciences se poursuivront, dès 2001, dans le cadre de Prospective 2100, que préside Thierry Gaudin.

Pour entrer en contact, jusqu'au 31 décembre 2000, téléphone : 01-42-86-33-00 (répondeur) ou huber@cybercable.fr, et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 : http://2100.org (rubrique solidarité santé).

CERCLE AMICAL - CENTRE V. MEDEM

Jeudi 30 novembre, à 20 h 30

**Conférence introductive au séminaire « Lire Emmanuel Levinas aujourd'hui » Miguel Abensour, professeur à Paris-VII Orietta Ombrosi, agrégée de philosophie.**

Samedi 2 décembre, à 15 h 30

« **Paul Celan, Résonances...** »**Jean-Pierre Téoul, psychanalyste****Mitchélee, chanteuse****Batia Baum, diseuse****Michèle Katz, plasticienne,**et **Jacques Derrida.**52, rue René-Boulangier, Paris-10<sup>e</sup>.**Cours****DÉCOUVREZ L'INFORMATIQUE À DOMICILE**

ALDISA, premier organisme de formation à domicile,

- Configure votre ordinateur,
- Vous aide dans sa prise en main,
- Vous forme sur les principaux logiciels,
- Vous initie à l'Internet.

**Aldisa**  
Bureautique & Internet

**PRÉSENT SUR TOUTE LA FRANCE***Pour convenir d'un rendez-vous***contactez vite le****01-46-67-18-90****Soutenances de thèse**- **Myriam Pariente** a soutenu sa thèse, intitulée « **Écritures et réécriture des figures de la marge et de l'exil dans l'œuvre de Joseph Conrad** », le samedi 28 octobre 2000, à l'université Paris-IV - Sorbonne.

Le jury, présidé par le professeur S. Monod, était composé des professeurs C. Lesage, F. Gallix (directeur de thèse), A. Jumeau et M. Porée.

Le jury lui a décerné la mention Très Honorable à l'unanimité.

- **Eleonora Tola** a soutenu, le 24 novembre 2000, une thèse sur « **La métamorphose poétique chez Ovide : Tristes et Pontiques. Le poème inépuisable** », à l'université Paris-IV - Sorbonne.

Elle a obtenu la mention Très Honorable avec les félicitations unanimes du jury.

POUR LE PRIX  
D'UNE PLACE\*  
OFFREZ-VOUS  
UN SIÈCLE  
DE CINÉMA



hors série  
en kiosque  
le 22 novembre

**40F****CARNET DU MONDE TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne****DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 TTC - 21,34 €**  
**TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €****NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES**  
**Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €****THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €****COLLOQUES - CONFÉRENCES :****Nous consulter****☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96****Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.**

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.



**SPORTS** Grâce à leur match nul (0-0), dimanche 26 novembre, à Sedan, les Girondins de Bordeaux conservent la tête du championnat de France de football de première

division. ● **LE TITRE** de champion d'automne ne sera pas attribué avant le 13 décembre, date à laquelle le FC Nantes, toujours en course pour cet honneur, se déplace-

ra à Bastia, à la faveur d'un match en retard de la 15<sup>e</sup> journée. ● **LA PERFORMANCE** des Bordelais est d'autant plus remarquable que l'équipe a connu un début de saison

difficile, se trouvant en position de relégable à l'issue de la 8<sup>e</sup> journée. ● **LE PRÉSIDENT DU CLUB**, Jean-Louis Triaud, explique au *Monde* que « les joueurs se sont révoltés »

et que « des liens très forts se sont noués dans le groupe ». ● **STRASBOURG**, battu à domicile (0-3) par Lyon, a remercié son entraîneur, Claude Le Roy.

## Bordeaux défend bien sa position en tête du championnat de France

Les hommes d'Elie Baup, grâce à une tactique peu offensive mais efficace, ont arraché le match nul (0-0) à Sedan. Ils devancent ainsi toujours le club ardennais au classement, une belle performance après un début de saison très difficile

### SEDAN

de notre envoyé spécial

Gilles Veissière est homme pointilleux. Dimanche 26 novembre, une heure avant de donner le coup d'envoi du match au sommet de la 17<sup>e</sup> journée du championnat de France de football de première division entre le CS Sedan-Ardenne et les Girondins de Bordeaux, l'arbitre international a demandé aux responsables du stade Louis-Dugauguez de « relever » la barre transversale de l'un des deux buts. Sa première impression s'était révélée exacte : quelques centimètres manquaient pour parvenir à la hauteur de 2,44 mètres requise par les lois du jeu. Les employés de l'équipement municipal inauguré en grande pompe le 10 octobre s'employèrent à régler le problème. Gilles Veissière put alors s'en retourner au vestiaire, l'âme en paix, en se disant qu'il n'en faut parfois pas plus — un centimètre ou deux — pour qu'un match bascule d'un côté ou de l'autre.

Cette précautionneuse manipulation ne fut, las !, d'aucune utilité. Aucun but ne fut marqué dimanche soir au cours de la rencontre entre les deux premiers du championnat de France. Les 17 000 personnes présentes dans les gradins crurent plusieurs fois que le ballon finirait bien par pénétrer dans les filets gardés par le Bordelais Ulrich Ramé. Claquettes, arrêts réflexes, plongeoons horizontaux, dégagements du poing : ce dernier montra au public ardennais toute la diversité du métier de gardien de but. Le plus flegmatique des portiers français proté-

gea sa cage jusqu'au coup de sifflet final.

Deux ans après le cinquième titre de champion de France de son histoire, le club d'Aquitaine se retrouve provisoirement — puisque Nantes, qui doit jouer, le 13 décembre, un match en retard contre Bastia, est toujours en course pour le titre de champion d'automne — en tête du classement de la D1 à la fin des matches aller. Cette performance n'est pas en soi une surprise : Bordeaux compte dans ses rangs plusieurs joueurs internationaux de premier plan, tels Christophe Dugarry (absent pour cause de blessure dimanche), Ulrich Ramé, Lilian Laslandes ou le Belge Marc Wilmots. Le club est dirigé par un entraîneur considéré comme un des meilleurs de France, Elie Baup. Grâce au poids de son actionnaire majoritaire, M6, le cinquième budget du championnat (260 millions de francs) possède en outre l'assurance de se développer sur des bases économiques solides. A l'approche de la trêve hivernale, cette première place au classement n'en demeure pas moins un cadeau exprimé par plusieurs joueurs comme « inespéré ».

### ÉTÉ CATASTROPHIQUE

Il faut remonter au 13 mai, date de la dernière journée du dernier championnat de France, pour se rappeler par quels tourments sont passés les Girondins. Ce jour-là, Bordeaux se déplaçait à Bastia et le monde a failli s'écrouler sur les épaules d'Elie Baup. « Nous prenons le but de l'égalisation dans les



GARETH WATKINS/REUTERS

Le Bordelais Lassina Diabaté, à gauche, et le Sedanais Jérôme Frétard à la lutte.

dernières minutes alors que nous étions encore qualifiés pour la Ligue des champions. Nous finissons quatrièmes, et non troisièmes. C'est pour moi un échec sportif. J'ai analysé le but, j'ai vu un mauvais placement du mur, un déplacement approximatif de la défense... Après la rencontre, un dirigeant est venu me dire que c'était un but qui coûtait 70 millions de francs aux Giron-

dins... Il m'a mis sur le dos la pression financière des conséquences de ce but », confiait cet été le technicien dans le journal municipal de sa ville natale, Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

L'intersaison fut ensuite marquée par le départ de Johan Micoud à Parme et le feuilleton rocambolesque du transfert de Sylvain Wiltord à Arsenal. Un dé-

but de championnat catastrophique (une victoire, trois nuls et trois défaites après sept journées) fit alors craindre le pire aux supporters des Girondins. A une période où l'on pouvait encore recruter des joueurs, les Bordelais parviendront à se tirer d'affaire grâce à deux nouveaux éléments, le défenseur Alain Roche, ex-chômeur en quête d'un dernier ba-

roud avant la retraite, et l'attaquant portugais Pauleta, auteur de neuf buts depuis son arrivée au club.

Ce dixième match consécutif sans défaite, face à Sedan, ne doit rien cependant aux deux hommes, le premier étant suspendu, le second blessé. Leur présence n'aurait probablement rien changé à la nouvelle « marque de fabrique » des Girondins. Après les errements du début de saison, Elie Baup n'a pas hésité, en grand prosélyte du football italien, à mettre en place un « double rideau » défensif et à prôner le recours systématique à la contre-attaque. Deux ans après un titre de champion remporté avec panache, ce renoncement à un football rutilant s'avère être une réussite sur le plan mathématique. « Nous sommes là pour prendre des points », répétait Elie Baup dimanche, avant de mettre l'accent sur les vertus de son équipe : « Faire le dos rond, ne pas paniquer face à la pression, rester lucides dans les moments importants, être solidaires et se faire très mal jusqu'au coup de sifflet final. »

Dans ce championnat marqué, journée après journée, par les piètres performances des équipes à gros budget, le modèle girondin serait-il la voie à suivre ? « Ce qui est sûr, c'est que l'équipe qui ira au bout ne sera pas l'équipe qui jouera le mieux au football, estime le capitaine bordelais, François Grenet, ce sera l'équipe qui fera preuve des plus grandes qualités morales et psychologiques. »

F. P.

### TROIS QUESTIONS À...

JEAN-LOUIS TRIAUD

**1** Qu'inspire ce titre honorifique de champion d'automne au président des Girondins de Bordeaux ?

Malgré les difficultés rencontrées au début de la saison, nous avons toujours affirmé avoir confiance dans le groupe de joueurs qui constituent l'effectif du club. Nous avons toujours eu la certitude, également, de posséder en Elie Baup un entraîneur de grande qualité. Notre démarrage a été pénible, certes, mais nous avons été confrontés à plusieurs égalisations adverses en plusieurs fins de rencontres, ainsi qu'à des expulsions parfois très sévères. Finalement, ce début de saison difficile a été un mal pour un bien. Les joueurs se sont révoltés et des liens très forts se sont noués dans le groupe, ce qui fait que cette équipe marche aujourd'hui beaucoup grâce à la solidarité. Je crois que nous sommes à notre place au classement. Bordeaux ne pourra

jamais être en concurrence directe, sur le plan économique, avec les gros budgets que sont Paris-Saint-Germain, Monaco ou l'Olympique de Marseille. Cela ne nous empêche pas de revendiquer, tous les ans, une place parmi les quatre premiers du championnat.

**2** Quelle est la principale force de cette équipe, très différente dans l'esprit de celle qui a gagné le titre de champion à l'issue de la saison 1998-1999 ?

Je crois que notre participation à la Ligue des champions, la saison dernière, a donné à nos joueurs énormément de maturité, tout particulièrement dans la façon de gérer un match. Je me souviens des deux matches contre Manchester United, que nous perdons tous les deux, mais que nous aurions pu parfaitement gagner si l'on tient compte du nombre d'occasions que nous avons eues. Lors de ces deux affrontements, les Girondins ont trouvé en face des joueurs anglais sereins, sachant plier mais sans rompre, patients, calmes dans le déroulement d'un match...

Cette expérience nous a beaucoup apporté.

**3** Reste que Bordeaux semble avoir sacrifié son style flamboyant au profit d'un système de jeu plus défensif et fondé sur la contre-attaque...

Le romantisme a de moins en moins de place dans le football. Une équipe doit savoir jouer en fonction de ses moyens. Je constate que Sedan, qui est deuxième, et Guingamp, qui est troisième, évoluent avec des schémas tactiques qui ne sont pas très éloignés du nôtre. C'est une erreur de croire que le football ne consiste qu'à attaquer. C'est un peu comme au rugby, on ne voit pas, à tous les matches, des essais marqués par des trois-quarts après des séries de passes ; il y a aussi des séries de mêlées, qui font la beauté de ce sport. Dans le football, les envolées de n° 10 ne sont pas un tout. Savoir bien défendre est devenu tout aussi important.

Propos recueillis par Frédéric Potet

## Strasbourg licencie Claude Le Roy

**LA DIXIÈME DÉFAITE** de la saison du RC Strasbourg aura été fatale à son entraîneur, Claude Le Roy, qui a été démis de ses fonctions, samedi 25 novembre, dans la foulée du revers (0-3) de l'équipe alsacienne face à l'Olympique lyonnais. « Il fallait agir, s'est justifié le président du club strasbourgeois, Patrick Proisy. J'ai constaté un manque d'orgueil et une démobilitation dans nos rangs. » En attendant l'arrivée espérée d'Ivan Hasek, le technicien tchèque du Sparta Prague, l'intérim a été confié à Yvon Pouliquen, le responsable de l'équipe réserve du Racing.

« Je suis déçu, je vais ressentir un grand vide, a déclaré Le Roy, qui n'aura occupé ses fonctions que pendant un an. C'est peut-être d'un sophrologue qu'a besoin ce club. Compte tenu du contexte, je comprends la décision de Patrick Proisy. Il fallait tenter autre chose. » Avec quinze points seulement à l'issue des matches aller et vingt-six buts encaissés en neuf rencontres à domicile, Strasbourg présente un bilan alarmant. La situation du Toulouse FC est encore plus grave, malgré une série de quatre matches sans défaite. Mais en optant pour la politique des petits pas, en accumulant les résultats nuls comme à Metz (1-1), la lanterne rouge du dernier reste accrochée au paletot des joueurs de la Haute-Garonne.

Avec quatre défaites lors de ses six dernières parties, le Stade Rennais n'en finit pas de glisser vers la zone des relégables. L'impair face à l'AJ auxerrois

(0-1) fragilise un peu plus la position de Paul Le Guen, qui pourrait connaître le même sort que Claude Le Roy en cas de nouvelle défaite, mardi, au Parc des Princes, face au Paris-Saint-Germain. Les deux autres clubs de l'Ouest ont, en revanche, confirmé leur santé éclatante. Les Nantais ont mis un terme à une invincibilité de cinq rencontres de l'AS Saint-Etienne en l'emportant (0-2) au stade Geoffroy-Guichard, dimanche, grâce à des buts de Viorel Moldovan et de Stéphane Ziani. Avec vingt-sept points et un match en retard à disputer à Bastia le 13 décembre, les Canaris occupent la quatrième place, à une longueur de Guingamp, qui s'est imposé (0-1), samedi, à Troyes. Avec un succès par trois buts d'écart en Corse, les Nantais seraient même officiellement champions d'automne devant Bordeaux.

Le PSG, qui n'a plus gagné depuis le 21 octobre, devra attendre mardi pour espérer commencer son opération réhabilitation. Son opposition à hauts risques sur le terrain de Lille a été interrompue à la 63<sup>e</sup> minute par des pluies diluviennes alors que le score était de 1-1. Nicolas Anelka, qui s'est à nouveau blessé à la cuisse droite, sera indisponible pour la venue de Rennes. Enfin, le RC Lens s'est remis dans le bon chemin en dominant l'AS Monaco (4-3), au terme d'une spectaculaire opération portes ouvertes.

E. B.

### Six clubs de D2 éliminés de la Coupe de France

Créteil, Niort, Martignes, Nîmes, Nice et Gueugnon ont été éliminés lors du 7<sup>e</sup> tour de la Coupe de France, qui s'est joué du vendredi 24 au dimanche 26 novembre, dès leur entrée en lice. Si Créteil et Niort se sont inclinés face à d'autres clubs de D2, respectivement Beauvais (2-1) et Châteauroux (0-0, 6 tirs au but à 5), les quatre autres ont été battus par des formations évoluant dans des divisions inférieures. Martignes et Nîmes ont été sortis par deux clubs de CFA 2, respectivement Gaillard (Haute-Savoie) et Lyon-La-Duchère, sur le même score de 1 à 0. Nice et Gueugnon, vainqueur la saison dernière de la Coupe de la Ligue, se sont inclinés devant leur public, respectivement face au GFCO Ajaccio (0-2) et Besançon (1-1, 4 tirs au but à 2), deux équipes du championnat national. Le tirage au sort du 8<sup>e</sup> tour aura lieu vendredi.

### Le championnat de France de football de D1

17 <sup>e</sup> JOURNÉE	CLASSEMENT									
	Points	V	N	D	Diff.	Chngs	Séries			
Bastia-Marseille 3-0										
Lens-Monaco 4-3										
Strasbourg-Lyon 0-3	1	Bordeaux	30	17	8	6	3	+11	=	GGGGN
Metz-Toulouse 1-1	2	Sedan	29	17	8	5	4	+7	=	GGGPN
Troyes-Guingamp 0-1	3	Guingamp	28	17	8	4	5	+1	▲	GPNGG
Rennes-Auxerre 0-1	4	Nantes	27	16	8	3	5	+8	▲	PG-GG
St-Etienne-Nantes 0-2	5	Lille	26	16	7	5	4	+6	▼	GPNG-
Sedan-Bordeaux 0-0	6	Paris-SG	25	16	7	4	5	+6	▼	PPNP-
Lille-Paris-SG Reporté	7	Lens	24	17	6	6	5	+3	▲	PGPNG
	8	Bastia	24	16	7	3	6	+1	▲	NP-PG
	9	Lyon	23	16	5	8	3	+6	▲	NGNPG
	10	Troyes	23	17	6	5	6	-4	▼	GPGGP
	11	Monaco	22	17	6	4	7	+1	▼	PPGPP
	12	Auxerre	22	17	6	4	7	-2	▲	NGNPG
	13	St-Etienne	21	17	5	6	6	-1	▼	NGGNP
	14	Metz	20	17	5	5	7	-7	▲	GPNNP
	15	Rennes	19	17	5	4	8	-2	▼	PGNPP
	16	Marseille	18	17	5	3	9	-6	=	NPPGP
	17	Bordeaux	15	17	4	3	10	-22	=	NNPGP
	18	Toulouse	12	16	2	6	8	-6	=	PNNGN

**LES ATTAQUES** 1 Paris-SG 28 buts • 2 Nantes 27 buts • 3 Bordeaux 25 buts

**LES DÉFENSES** 1 Lille 11 buts • 2 Bordeaux et Lyon 14 buts

**LES BUTEURS** 1 Robert (PSG) 11 buts • 2 Alex (St-Etienne) 10 buts • 3 Pauleta (Bordeaux) 9 buts

18<sup>e</sup> JOURNÉE : Mardi 28 novembre : Guingamp-Lens, Paris-SG-Rennes. Mercredi 29 novembre : Marseille-St-Etienne, Bordeaux-Bastia, Lyon-Sedan, Lille-Strasbourg, Toulouse-Troyes, Nantes-Monaco, Auxerre-Metz.

**GAP**  
www.gap.fr  
Villiers Etoile Concorde

**RAFAL**  
Face à la gare St-Lazare  
Habille les hommes **FORTS** ou **GRANDS**  
• PARIS 8<sup>e</sup> - 15, place du Havre  
Tel. : 01.43.87.34.64  
• NICE - 18, av. Jean Médecin  
Tel. : 04.93.85.46.03  
• LYON 2<sup>e</sup> - Magasin ROURY  
80, rue E. Herriot  
Tel. : 04.78.42.54.94  
• NIMES - Magasin LA CITÉ  
1, place du Grand Temple  
Tel. : 04.66.67.21.52



# Javier Clemente a accepté d'être l'entraîneur d'un OM en pleine dérive

L'Olympique de Marseille a concédé une nouvelle défaite, à Bastia

L'Olympique de Marseille a enfin un entraîneur : Javier Clemente a signé, samedi 25 novembre, un contrat pour la seconde partie de la saison.

En attendant l'arrivée du technicien espagnol, l'équipe a concédé une nouvelle défaite, à Bastia, et, en coulisses, les luttes d'influence entre

les différents clans se poursuivent. Javier Clemente dirigera les Marseillais pour la première fois mercredi, face à Saint-Etienne.

**LA DERNIÈRE DÉFAITE** à Bastia datait de septembre 1996, mais, puisque l'Olympique de Marseille de l'an 2000 ne s'interdit aucun raté, l'issue de son déplacement en Corse, samedi 25 novembre, s'inscrit dans une logique désarmante. Face à une équipe qui n'avait plus marqué depuis 497 minutes, l'OM s'est lourdement incliné (3-0) et a compromis un peu plus son avenir sportif avec ce neuvième revers en dix-sept journées de championnat. Le tandem des entraîneurs intérimaires, Christophe Galtier et Albert Emon, aura constaté, comme leur prédécesseur Abel Braga, la fragilité morale d'une équipe déliquescence.

Comme si souvent depuis le début de la saison, les Marseillais ont d'abord muselé leurs adversaires en campant dans leur moitié de terrain. Et, comme toujours, une erreur individuelle – une sortie hasardeuse du gardien de but Stéphane Trévisan conclue par un but contre son camp de l'infortuné – a ruiné les efforts à deux minutes de la pause. Assommé par ce coup du sort, l'OM a traversé la seconde mi-temps avec l'allant d'un boxeur

hébété. Frédéric Née et Pierre-Yves André (54<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup> minutes) ont consommé l'impéritie marseillaise. « C'est inadmissible d'encaisser trois buts alors que nous étions en position offensive », a tonné le milieu de terrain Jérôme Leroy, un des rares joueurs à résister au découragement. « Personne n'écoute mes conseils, certains jeunes se croient déjà arrivés, a pesté l'attaquant George Weah. J'ai honte. Tout peut arriver maintenant, j'ai peur de la deuxième division. »

## MANŒUVRES DE L'OMBRE

Seul espoir pour l'OM : la création d'une union sacrée, au moins provisoire, autour du nouvel entraîneur, l'Espagnol Javier Clemente, chargé depuis samedi de sortir la troupe olympienne de la zone des relégables. Jusqu'au prochain match, mercredi au Stade-Vélodrome face à Saint-Etienne, l'actionnaire principal, Robert Louis-Dreyfus, bénéficie d'un temps de latence pour recomposer la direction du club.

Avec Michel Bérard, un des artisans de la montée en puissance de Sedan, Robert Louis-Dreyfus pen-

sait avoir mis la main sur l'homme idoine pour occuper le rôle de président délégué, en lieu et place d'Yves Marchand, démissionnaire. C'était compter sans la guerre des petits chefs qui secoue le siège du club. Une coalition hétéroclite formée par l'Association OM (qui regroupe les sections amateurs), le directeur financier, Laurent Franchioli, et une coterie de la mairie a confié des prérogatives élargies à Josip Skoblar, ancienne gloire du club, en le nommant conseiller de Robert Louis-Dreyfus, qui a été pris de court.

La manœuvre, destinée à protéger les prérogatives d'un quartier de dirigeants de l'ombre, s'est révélée payante puisque Michel Bérard a finalement décliné l'offre de l'ancien patron d'Adidas. Pour ne pas envenimer le climat, Josip Skoblar a préféré renoncer à se déplacer à Bastia, samedi. En revanche, le directeur sportif, Marcel Dib, qui a eu son entretien préalable de licenciement, s'est rendu en Corse aux côtés de l'équipe. C'est dire que l'Olympique de Marseille ressemble à un univers désenchanté. Javier Cle-

mente n'aura pas trop de sa réputation d'entraîneur autoritaire pour placer son groupe devant ses responsabilités.

Le Basque, qui a assisté au naufrage olympien à Bastia devant un téléviseur à Biarritz, fait pour l'heure assaut d'amabilités. « Les joueurs ont un bon niveau technique », a-t-il jugé. Un succès face à Saint-Etienne, mercredi soir, lui ménagerait un débat en douceur, mais, pour ravalier l'institution OM, Robert Louis-Dreyfus ne pourra pas se contenter d'une réaction d'orgueil. Le cas échéant, les supporters marseillais lui rappelleront ses engagements récents. Durant la trêve hivernale, l'OM, renfloué par son actionnaire principal, devrait renforcer son effectif avec l'arrivée au minimum d'un défenseur et d'un meneur de jeu (sans doute Ali Benarbia, écarté par Paris-Saint-Germain pour raisons disciplinaires). Une fuite en avant de plus pour Robert Louis-Dreyfus, qui a déjà « investi » 600 millions de francs dans ce club à nul autre pareil.

Elie Barth

## Un homme à poigne et au verbe haut

### MADRID

de notre correspondante

Javier Clemente quitte l'Espagne pour l'Olympique de Marseille. La nouvelle est tombée presque dans un grand silence gêné. C'est tout juste si certains n'ont pas ajouté :

### PORTRAIT

**Ce Basque espagnol a beaucoup d'ennemis mais une seule devise : ne rien céder**

« Enfin ! » Une bien maigre *despedida* (cérémonie d'adieux) pour celui qui, après tout, en tant qu'entraîneur et sélectionneur de l'équipe d'Espagne, lui a fait gagner 37 parties sur 62 disputées, entre 1992 et 1998.

Cet homme aux fortes convictions, qui a la réputation de mener ses hommes d'une main de fer, né il y a cinquante ans à Barakaldo, près de Bilbao, se définit comme « Basque, Espagnol et européen ». Sans doute aurait-il pu ajouter à la liste « professionnel du football », car Javier Clemente, « Javi », comme on l'appelait au temps de sa lune de miel avec l'Espagne, a tout fait, dans ce sport : joueur, et promoteur encore, à l'Athletic Bilbao, la mythique équipe basque, jusqu'à ce qu'une blessure au genou l'oblige à abandonner, à vingt-trois ans ; puis représentant, un temps, de l'équipementier Adi-

das, avant de revenir dans son club, comme entraîneur. Il insufflera à l'Athletic un peu de sa formidable volonté, lui faisant obtenir deux titres de champion d'Espagne (1983 et 1984) et la Coupe d'Espagne (1984). Passé à l'Espagnol Barcelone, Clemente rate de peu une consécration internationale avec une finale de la Coupe de l'UEFA perdue à l'issue des tirs au but en 1988, face aux Allemands du Bayer Leverkusen.

Partout, il n'a qu'un seul mot d'ordre : ne rien céder. Une ritournelle que « Javi » s'appliquera peut-être un peu trop à lui-même. Car cet homme qui parle trop, n'hésitant pas à dire leurs quatre vérités aux ministres, aux sportifs et aux commentateurs, n'a pas tardé à se trouver au centre d'une multitude de controverses. Dur, tranchant, exigeant avec les joueurs, il lui arrive de se mêler de ce qui ne le regarde pas. N'a-t-il pas ainsi déclaré, en juillet 1999, au moment du très coûteux transfert (220 millions de francs) de l'attaquant Nicolas Anelka d'Arse-nal au Real Madrid, qui se soldera, il est vrai, par un fiasco : « C'est une insulte à toute la société » ?

### SÉRIE NOIRE

En 1992, la Fédération espagnole lui avait confié la direction de la sélection nationale, qu'il conduira en quarts de finale du Mondial 1994 et de l'Euro 1996. Un bilan correct. En revanche, la Coupe du

monde 1998 marque une rupture dont Clemente ne se remettra pas. L'Espagne, qui comptait parmi les favoris de la compétition, a été éliminé dès le premier tour après une peu glorieuse défaite (2-3) contre le Nigeria et un match nul (0-0) contre le Paraguay. Mais c'est un revers encore plus cuisant, une défaite face aux modestes joueurs de Chypre, le 5 septembre 1998, pour le compte des éliminatoires de l'Euro 2000, qui achevait de retourner l'opinion contre lui.

Ce fut la curée. Tout ce que touchait Clemente était voué à l'échec, écrivaient les observateurs sportifs les plus courtois. Ses sautes d'humeur, jugées jusque-là comme une preuve de caractère, devenaient « insupportables » et sa fermeté était qualifiée « d'entêtement mal venu ». Jusqu'à Esperanza Aguirre, l'actuelle présidente du Sénat, alors ministre de la culture et des sports, qui lui suggéra de démissionner. Ce qui lui attira une réponse cinglante : « Je vais aller lui dire ce qu'elle doit faire, elle, pour le bien du pays ! »

Clemente, déçu et amer, finissait par craquer : « Le méchant du film s'en va », ironisait-il, quittant son poste. On le retrouvera entraîneur au Betis Séville, puis à la Real Sociedad de Saint-Sébastien, dont il finira par être destitué, le 24 octobre, après une série de résultats calamiteux. Après cette longue série noire, son exil à l'Olympique de Marseille sera peut-être un appel

d'air frais. Clemente ne pratique pas la langue française et préfère le football anglais, mais, avec son énergie habituelle, il a déclaré qu'il « considérerait comme un honneur et un défi d'entraîner une équipe qui a été championne d'Europe, même si elle connaît, en ce moment, des difficultés. »

Marie-Claude Decamps

## Cyclisme : une charte éthique pour le Grand Prix du Midi Libre

LE DIRECTOIRE DU GROUPE *Midi Libre* a décidé de doter l'épreuve cycliste qui porte son nom « d'une charte éthique qui engagerait tous les acteurs, coureurs, directeurs sportifs, dans une lutte efficace contre le dopage, selon des règles strictes donnant lieu à des engagements précis dans le contexte défini par les instances cyclistes nationales et internationales. » Cette charte sera communiquée début 2001 aux groupes sportifs et aux instances du cyclisme. La création de cette charte est l'un des résultats de la réflexion sur la viabilité économique et l'image du Grand Prix du Midi Libre engagée en juillet 2000 par la direction du groupe. La prochaine édition de la course se déroulera du 22 au 27 mai 2001. Le comité d'organisation est désormais composé de Roger Bène, Jean-Pierre Gugliermotte, directeur de l'épreuve, et Gérard Morax, directeur de la communication du *Monde*. Bernard Thévenet, vainqueur du Tour de France en 1975 et en 1977, occupe la fonction de conseiller technique.

### DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : Manchester United a encore creusé l'écart** en tête du championnat d'Angleterre, grâce à une large victoire à Derby (0-3), samedi 25 novembre lors de la 15<sup>e</sup> journée. Les Red Devils comptent huit points d'avance sur Arsenal, défaits à Leeds (1-0).

■ **Valence a conservé** sa place de leader du championnat d'Espagne grâce à une différence de buts favorable, dimanche 26 novembre, lors de la 12<sup>e</sup> journée, après sa victoire face à Oviedo (2-0), mais reste talonné par le Deportivo La Corogne, victorieux devant le Celta Vigo (1-0).

■ **L'AS Rome**, qui a battu la Fiorentina (1-0), a repris seule la tête du championnat d'Italie, à l'issue de la 8<sup>e</sup> journée, disputée dimanche 26 novembre. Les Romains possèdent trois longueurs d'avance sur Atalanta Bergame, victorieuse de Lecce (1-0). Le match Reggina-Brescia a été arrêté à la 83<sup>e</sup> minute par l'arbitre, Pierluigi Collina, en raison d'incidents provoqués par des supporters, alors que Brescia menait (0-3).

■ **RUGBY : le Stade français**, qui a battu Agen (27-22) samedi 25 novembre au cours de la 5<sup>e</sup> journée du championnat de France, a pris le large en tête de la poule 1, où Castres s'est incliné de justesse à Pau (16-18). Dans la poule 2, Brive, en l'absence du leader Biarritz, exempté, s'est hissé à la 1<sup>re</sup> place, en dominant Colomiers (23-16). Le Stade toulousain, large vainqueur de Grenoble (50-12), a pris la 2<sup>e</sup> place.

■ **La Nouvelle-Zélande** a largement battu l'Italie (19-56) pendant que l'Angleterre écrasait l'Argentine (19-0) au cours de deux test-matches samedi 25 novembre. Le lendemain, l'Afrique du Sud s'est imposée face au Pays de Galles (13-23) grâce à 10 points inscrits dans les arrêts de jeu.

■ **TENNIS : les Etats-Unis**, qui ont facilement conservé la Fed Cup en battant l'Espagne 5-0 en finale, samedi 25 novembre, à Las Vegas, sont entrés dans l'histoire de la compétition en étant le premier pays à obtenir un 17<sup>e</sup> trophée en 38 éditions. Lindsay Davenport a apporté le troisième point décisif en battant l'Espagnole Conchita Martinez, 6-2, 6-1.

■ **Renforcer la solidarité avec les sportives et le dialogue entre les pays du Nord et les pays du Sud** du bassin méditerranéen compte parmi les résolutions du colloque « Femmes et sport dans les pays méditerranéens », qui s'est tenu à Antibes, du 23 au 25 novembre, et dont l'Algérienne Hassiba Boulmerka, championne olympique du 1 500 mètres en 1992, a été l'une des figures de proue.

## Les handballeuses françaises veulent « reprendre tranquillement » leur « chemin en avant »

**TROP, TROP VITE.** Décembre 1999, premier grand rendez-vous international pour les handballeuses de l'équipe de France : le Mondial. Les Bleues décrochent, en Norvège, un titre de vice-championnes du monde et suscitent un déchaînement médiatique. Le retour aux réalités du terrain sera difficile. Aux Jeux olympiques de Sydney, les Tricolores, déjouant leur handball et ne s'épargnant pas une crise interne, chutent en quarts de finale et finissent à la sixième place, quand l'objectif était de monter sur le podium.

Un troisième sommet international en un an attend l'équipe de France : l'Euro, du 8 au 17 décembre, en Roumanie. Sept semaines après le périple olympique, les Bleues se sont retrouvées pour préparer cette échéance. Trois matches avaient été programmés contre la Macédoine. Un saut « dans l'inconnu », comme l'avouait Sandrine Mariot-Delerce, « car on se demandait comment on allait négocier par rapport à la grosse déception des JO ».

Vendredi 24 novembre à Dreux (Eure-et-Loir), samedi à Orléans (Loiret) et dimanche à Saint-Maur (Val-de-Marne), les Françaises se sont imposées sans difficulté (30-23, 30-20 et 25-14). « On a vu de bonnes choses », a commenté Olivier Krumbholz, l'entraîneur, qui avait prévenu qu'il ferait jouer « toutes les filles », c'est-à-dire une vingtaine. « Tout le monde tient sa place », a estimé Sandrine Mariot-Delerce, jugeant possible de « trouver un club France plutôt qu'uniquement un sept de base, car quand ce sept va mal... »

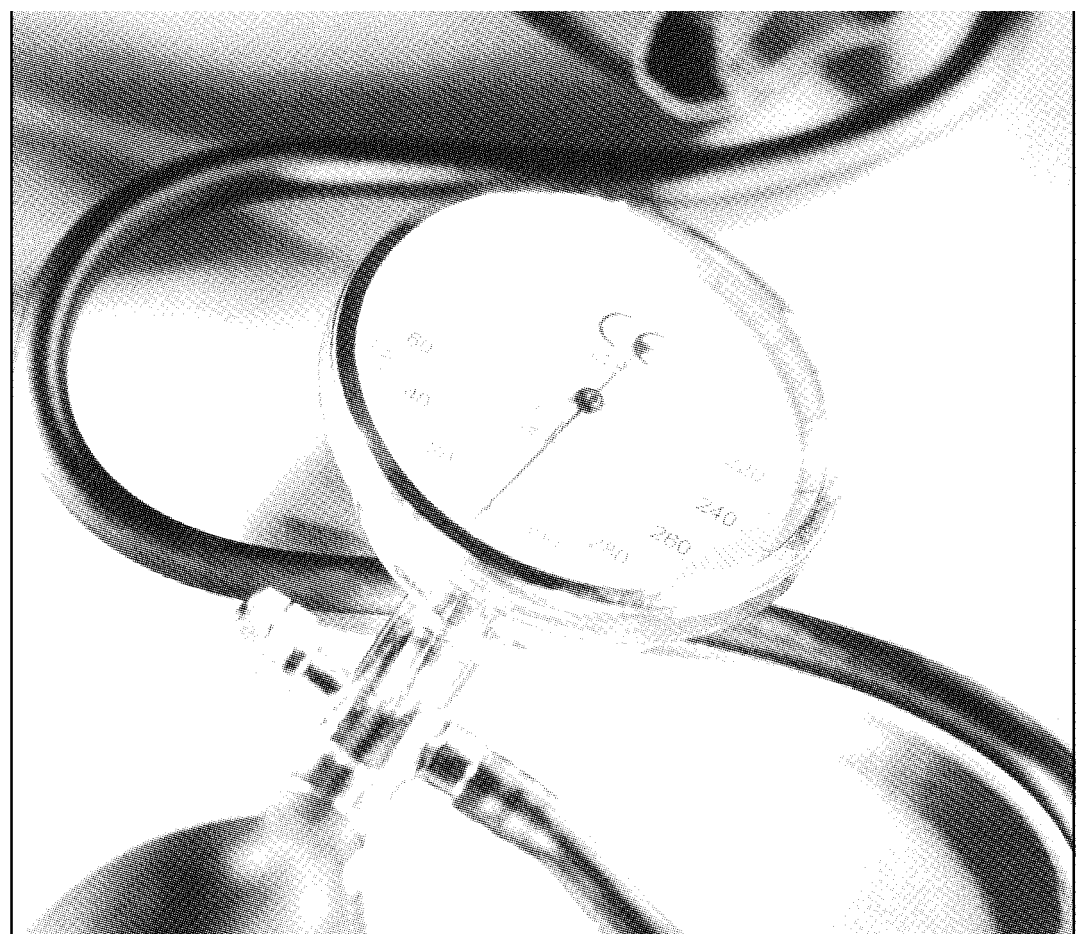
« On n'a pas vraiment pu évaluer, car l'équipe de Macédoine n'était pas au complet », a cependant tempéré Valérie Nicolas, la gardienne de but. Avec un adversaire déterminé, l'équipe aurait été en difficulté. Le constat n'est pas forcément de bon augure à quelques encablures d'un Euro où l'ambition d'Olivier Krumbholz est de finir « dans les cinq premiers, car cela permettra d'avoir la certitude d'aller au Mondial, fin 2001 ».

Pour autant, ce dernier assure

vouloir « arrêter de courir après un résultat » pour « travailler à long terme ». « On veut reprendre tranquillement notre marche en avant, travailler sur le jeu, pas sur l'enjeu », dit-il. « Il ne faut pas oublier que l'objectif initial, c'était les JO de 2004. Cela reste l'objectif », rappelle André Amiel, le président de la fédération.

Dans cette perspective et après l'échec de Sydney, un préparateur mental a renforcé l'encadrement et un préparateur spécifique pour les gardiennes est annoncé. « On attend désormais des remises en cause de la part des joueuses, parce que le chemin à faire, personne ne le fera à leur place », assène Olivier Krumbholz. L'Euro apportera les premières indications. Mais ce rendez-vous s'annonce relevé. « C'est une compétition sur mesure pour ceux qui n'étaient pas aux JO », assure Olivier Krumbholz, « et on en a trois dans notre groupe au tour préliminaire : Russie, Yougoslavie et Allemagne ».

Philippe Le Cœur



**Les cadres ne s'y trompent pas, la vie des entreprises bat plus fort sur le site de l'Apec.** Outre les 11 000 offres et les opérations de recrutement, plus de 450 entreprises y présentent leurs métiers, leurs besoins en compétences, leurs politiques ressources humaines. L'occasion pour vous de saisir de nouvelles opportunités.





# Héritier de la tradition finlandaise, Marcus Grönholm offre le doublé à Peugeot

Au volant d'une 206, il est devenu champion du monde des rallyes

En terminant deuxième du Rallye de Grande-Bretagne, dimanche 26 novembre, derrière le Britannique Richard Burns, le Finlandais Marcus Grön-

holm, sur 206 WRC, s'est assuré le titre de champion du monde des rallyes. Quinze jours après avoir remporté le titre des constructeurs, Peugeot réalise ainsi

le doublé. La firme française, revenue aux rallyes l'an dernier, avait fait confiance à Marcus Grönholm alors que celui-ci était encore un quasi-inconnu.

## STOCKHOLM (Suède)

de notre correspondant en Europe du Nord

Attention ! un as du volant finlandais peut en cacher un autre. A peine Tommi Makinen avait-il as-

## PORTRAIT

Grönholm est le sixième Finlandais à devenir champion du monde depuis 1979

sis sa domination en remportant, il y a tout juste un an, son quatrième titre d'affilée de champion du monde des rallyes - une performance sans précédent - qu'un de ses compatriotes, Marcus Grönholm, quasi inconnu du grand public il y a quelques mois encore, surgissait pour rappeler la richesse du vivier de pilotes nordiques. A trente-deux ans, ce père de trois enfants a clos sa première saison complète au sein d'une écurie d'usine (Peugeot) par une couronne mondiale, obtenue dimanche 26 novembre, à l'issue du Rallye de Grande-Bretagne. Le Finlandais a terminé deuxième de cette dix-septième et dernière manche du championnat, derrière son rival le plus pressant, le Britannique Richard Burns (Subaru).

Peugeot avait eu le nez creux en confiant, pour son retour aux

courses de rallyes, l'une de ses trois 206 WRC à cet escogriffe d'un mètre quatre-vingt-treize. Sur le papier, le palmarès de Marcus Grönholm n'avait pourtant rien de particulièrement éloquent. Si ce n'est peut-être par son inconstance et la guigne qui le caractérisaient jusqu'alors. Dans le dernier numéro d'Auto-Hebdo, Jean-Pierre Nicolas, l'un des patrons de Peugeot Sport, se souvient avoir lu, sur une plaquette promotionnelle publiée par le jeune Finlandais avant qu'il ne rejoigne la firme sochaliennaise, que celui-ci avait totalisé onze abandons sur vingt départs pris dans des épreuves comptant pour le championnat du monde, la plupart sur sortie de route...

## EN 1996, IL JOUE SON VA-TOUT

Impétueux, Grönholm, personnage calme et affable dans le « civil », l'a toujours été en compétition. D'abord au guidon d'une moto de cross : une blessure au genou le force à délaissier la selle pour le baquet d'une voiture en 1987, à l'âge de dix-neuf ans. Un an plus tard, il remporte le championnat national de rallyes juniors, puis collectionne les titres chez les seniors : cinq au total, conquis au volant d'une Toyota Celica. Son statut d'amateur à faible budget limite toutefois son horizon. D'une grande modestie,

Marcus Grönholm ne brille pas assez pour s'attirer les faveurs de Timo Jouhki, le principal mécène du rallye automobile finlandais. Cet homme d'affaires est trop préoccupé à veiller sur l'éclosion des talents de Tommi Makinen pour le repérer. Grönholm restera longtemps dans l'ombre de son glorieux aîné.

En 1996, il décide de jouer son va-tout. Contraint jusqu'alors de concilier son métier d'agriculteur et sa passion pour les bolides, il propose à son cousin de lui louer les quelque 65 hectares de terre qu'il exploitait jusqu'alors à Ingå, petite commune du sud du pays, pour financer sa carrière de pilote. Marché conclu. Le grand Marcus vient alors de rappeler à ses côtés Timo Rautiainen, le copilote de ses débuts, qu'il avait délaissé pendant quelques années. Pas rancunier, Timo abandonne son emploi de responsable de la sécurité informatique dans une chaîne de grands magasins. Les deux hommes ne se quitteront plus.

Lorsque le duo est engagé par Peugeot, fin 1998, pour faire quelques apparitions en championnat du monde, plus d'une écurie rivale s'interroge sur ce choix. Ce n'est pourtant ni François Delcourt ni Gilles Panizzi, les deux autres pilotes « maison », qui marquent les premiers points de

la firme au lion, en août 1999, mais bien Marcus Grönholm, grâce à une quatrième place au Rallye des Mille-Lacs, en Finlande. Qu'il se distingue ainsi à domicile, sur les pistes de terre glissantes fréquentées par tout jeune Finlandais attiré par le sport automobile, n'est guère étonnant. Moins prévisible est la rapidité avec laquelle il s'est adapté à l'asphalte, gagnant également en régularité et en intelligence de course.

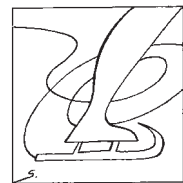
Quatorze ans après la dernière victoire de la 205 Turbo 16, Peugeot a frappé fort pour son retour sur les rallyes. Comme en 1985 et en 1986, avec les Finlandais Timo Salonen et Juha Kankkunen, le constructeur français a réalisé le doublé constructeurs-pilotes. A posteriori, parier sur un autre Finlandais n'était pas trop risqué : Marcus Grönholm est le sixième pilote originaire de ce pays de cinq millions d'habitants à devenir champion du monde depuis 1979. A eux six, ils ont rafilé treize titres... Le dernier rejeton de cette dynastie pourra dédier sa victoire à son père, Ulf Grönholm, un bon pilote de rallyes de niveau national, mort dans un accident de voiture alors qu'il reconnaissait une route de nuit. Marcus avait alors treize ans.

Antoine Jacob

# Jamie Salé et David Pelletier forment un « jeune couple expérimenté »

Ils ont pris la deuxième place du Trophée Lalique

PENDANT DES ANNÉES, David Pelletier a détesté patiner. « Mes copains se moquaient de moi, parce qu'au Québec le patinage artistique était considéré comme un sport de



PATINAGE

filles, raconte-t-il. Le problème, c'est que ma mère avait toujours rêvé d'être patineuse et qu'elle a vécu son rêve à travers mes deux frères et moi. On faisait du hockey sur glace, comme tous les gamins de notre âge, mais elle nous forçait en plus à aller au patinage artistique. J'ai commencé à apprécier la discipline vers l'âge de treize ans, parce que mes bons résultats me permettaient de voyager. Finalement, à quinze ans, j'ai abandonné le hockey pour me consacrer au patinage. »

Onze années plus tard, David Pelletier ne se pose plus la question de savoir s'il a fait le bon choix. Le couple que ce Québécois à l'accent fleuri constitue depuis février 1998 avec Jamie Salé, originaire de la région anglophone de Calgary, est l'une des valeurs montantes du patinage artistique, à tel point que le milieu fait d'eux de futurs champions du monde... et pas seulement parce que les prochains championnats du monde, en mars 2001, auront lieu à Vancouver. « Ils ont un patinage très fluide, un coup de patin exceptionnel et des sauts lancés de tout premier ordre », estime Jean-Roland Racle, le directeur des équipes de France.

## « C'EST NOTRE VIE PRIVÉE »

Au Trophée Lalique, samedi 25 novembre, David Pelletier et Jamie Salé ont mis le public de Bercy sous le charme de leur programme libre inspiré de Tristan et Iseut, un programme tout de sobriété et de classe, là où nombre de leurs rivaux tombent dans l'outrance et le mauvais goût. Ils ont cependant dû se contenter de la deuxième place, la victoire revenant aux Russes Elena Berezhnaïa et Anton Sikharulidze, les champions du monde 1999, de retour d'une suspension pour dopage. David Pelletier et Jamie Salé font figure de nouveaux venus sur la scène internationale. Le premier a pourtant participé aux championnats du monde 1995, alors que la seconde terminait douzième des Jeux olympiques de Lillehammer, en 1994, au bras d'un certain Jason Turner. Il aura fallu que leurs carrières respectives se retrouvent dans l'impasse pour que l'évidence s'impose enfin à eux. « Ils étaient faits l'un pour l'autre », assure Lori Nichols, leur chorégraphe. « On se connaissait depuis 1991, on appartenait tous deux à l'équipe du Canada, on se croisait dans les compétitions, mais on ne peut pas dire qu'on était particulièrement proches », raconte David Pelletier.

En 1998, ce dernier est sur le point de mettre un terme à sa carrière. Il a déjà « épuisé » trois partenaires. Jamie Salé, elle, patine en

solo depuis que son chemin et celui de Jason Turner se sont séparés, au retour des Jeux de Lillehammer. Mais son niveau individuel est insuffisant pour lui permettre d'espérer goûter un jour à nouveau aux grandes compétitions internationales. Un matin, elle décroche son téléphone et appelle Montréal, où s'entraîne David Pelletier. En 1995, les deux patineurs avaient fait un premier bout d'essai ensemble. « Ce n'était pas encore le moment », dit aujourd'hui David Pelletier.

Cette fois, ça l'est. Le blond Québécois file à Edmonton, le repère de Jamie Salé. « Ça a cliqué » tout de suite entre nous », dit-il. La brunette de l'Alberta fait ses bagages et vient s'installer à Montréal, où le couple fait ses gammes sous la conduite de Richard Gauthier. « En

## Anissina et Peizerat reprennent le dessus

L'humeur était plutôt morose dans le camp français à l'issue du Trophée Lalique, dimanche 26 novembre. « Certains patineurs n'ont pas été à la hauteur, maugréat Didier Gailhaguet, le président de la Fédération française des sports de glace, sur le bord de la patinoire. Il va falloir mettre les choses au point. » Consolation : Stanick Jeanette a pris la deuxième place d'une épreuve masculine largement dominée par le quadruple champion du monde russe, Alexei Yagudine, alors que Marina Anissina et Gwendal Peizerat retrouvaient leur superbe pour reprendre aux Russes Irina Lobacheva et Ilia Averbukh la première place en danse sur glace, qu'ils leur avaient cédée à l'issue du programme original.

général, il faut un an et demi pour constituer un couple, dit ce dernier. Avec eux, au bout de trois mois, ça fonctionnait. » La complicité entre les deux patineurs est palpable. Hors de la patinoire ? « C'est notre vie privée », coupe David. Sur la glace, « quand tu as trouvé la bonne personne, tout devient facile », glisse Jamie.

Pour leurs premiers championnats du monde, en mars à Nice, les deux Canadiens ont terminé quatrièmes, après avoir longtemps figuré sur le podium. Jamie Salé, auteur de l'erreur fatale, a beaucoup pleuré. Leur heure ne devrait pourtant pas tarder. A respectivement vingt-six et vingt-trois ans, David Pelletier et Jamie Salé ont l'âge des consécration, même si leur association est encore toute récente. « Jeune couple avec beaucoup d'expérience : voilà comment on pourrait se présenter », sourit David Pelletier.

Gilles van Kote

# Les Bleus tombent de leur nuage olympique

## VILLEURBANNE

de notre envoyé spécial

Ce devait être un retour sympathique, avec remise de médailles du souvenir, offertes par la Ligue du Lyonnais, et de cadeaux de Noël, déposés aux pieds du capitaine de l'équipe de France de basket, Jim Bilba, pour fêter sa

## BASKET

150<sup>e</sup> sélection. Ce devait être un retour gentil, un match contre l'Italie, organisé à l'Astroballe de Villeurbanne, dans le cadre de la très amicale Coupe des nations, pour présenter au public français les héros de la quinzaine olympique de Sydney, ou du moins une poignée

d'entre eux : Laurent Sciarra, Jim Bilba, Stéphane Risacher, Frédéric Weis et Makan Dioumassi - les sept absents étant soit indisponibles, soit retenus par leurs clubs, soit en retraite internationale. Ce fut un retour, hélas !, dans le filet.

Trois jours après sa courte défaite en Turquie (69-71), l'équipe de France de basket, étonnante médaillée d'argent au Jeux olympiques de Sydney, rêvait de terminer sa saison en beauté. Comme naguère leurs collègues de l'équipe de France de football championne du monde avaient fait taire leurs détracteurs continentaux en allant humilier l'Angleterre chez elle, à Wembley (2-0), Jim Bilba et ses coéquipiers voulaient saisir l'occasion de la venue des Italiens, champions d'Europe en titre, pour mettre

les choses au point, prouver à toute l'Europe du basket-ball que leur place sur le podium de Sydney ne devait rien au hasard. Ils ont échoué (80-85), à cause notamment d'un deuxième quart-temps indigne de leur nouvelle réputation : au cours des dix minutes de jeu précédant la pause, les Français n'ont inscrit que cinq points, réussissant un panier sur douze tentatives et trois lancers francs sur douze. Dix minutes « pitoyables », de l'avis de Laurent Sciarra, le vice-capitaine des Bleus.

## « C'EST UNE TRÈS BONNE CHOSE »

Deux matches, deux défaites, mais pas de quoi s'alarmer, selon les joueurs d'Alain Weisz, le nouvel entraîneur de l'équipe de France de basket. « Cela va nous faire redescendre du nuage de Sydney », confie

Laurent Sciarra. « Les Jeux, c'était bien, mais c'est derrière nous, ajoute Stéphane Risacher. Il fallait qu'on se retrouve concrètement pour tourner la page, quitte à la tourner sur deux revers. S'il fallait se remettre les pieds sur terre, c'est fait, et c'est une très bonne chose. »

Lucides sur leur passé proche, les Français le sont aussi sur leur avenir immédiat. Ils savaient que les Turcs et les Italiens auraient à cœur de battre les vice-champions olympiques - Bogdan Tanjevic, le coach de l'Italie, n'a pas manqué de souligner son « orgueil » après la victoire de ses joueurs à Villeurbanne. Ils savent qu'ils seront attendus partout pendant la préparation du championnat d'Europe, organisé en 2001 en Turquie. Un tel supplément de rivalité ne facilitera pas les débuts d'Alain Weisz. Mais le successeur de Jean-Pierre De Vincenzi compte bien utiliser cette période pour faire tourner son effectif, donner leur chance à de jeunes joueurs prometteurs du championnat de France. « Il n'y aura pas de remise en question de la hiérarchie, elle devrait rester la même jusqu'à l'Euro 2001, explique-t-il, mais il reste deux ou trois places à prendre. »

Mercredi 22 novembre, en Turquie, Alain Weisz avait observé avec intérêt les bonnes prestations de deux nouveaux venus en sélection, le meneur parisien Tony Parker (dix-huit ans) et le franco-bulgare de Maroussi (Grèce), Vasco Evtimov (vingt-trois ans). A Villeurbanne, l'un et l'autre ont été très en dessous de leur réputation naissante, en particulier pendant le médiocre deuxième quart-temps. Ils ont laissé deux autres jeunes, Mickaël Pietrus (dix-huit ans), le Guadeloupéen de Pau-Orthez, et Willem Laure (vingt-quatre ans), le Martiniquais de Dijon, se montrer à leur avantage.

Des productions aussi irrégulières ont fourni à Alain Weisz une occasion idéale pour assener une première leçon de choses en direction des jeunes pousses - « Avoir le niveau international, cela veut dire être capable de répéter les bons matches, comme Laurent Sciarra ou Jim Bilba » - et un premier aphorisme sur son nouvel emploi : « Mon rôle auprès des jeunes joueurs, c'est de les laisser tranquilles au niveau des compliments. »

Eric Collier

## REPRODUCTION INTERDITE

## OFFRES

Le poste de **directeur** du Centre d'études d'histoire de la Défense (CEHD) du ministère de la Défense est à pourvoir par un professeur des Universités en activité, à compter du 1er février 2001.

Date limite de candidature : 22 décembre 2000.

Pour tout renseignement relatif au poste, téléphoner au 01.41.93.39.78

ou consulter le site : [www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

## Contrôleur de gestion



Organisme de recouvrement des cotisations sociales recrute un contrôleur de gestion.

Vous assurez le suivi permanent des résultats de l'organisme, vous analysez les écarts et proposez les mesures correctives.

Vous avez en charge la conception et la mise en place des outils de pilotage et d'aide à la décision pour la direction de l'organisme.

Une première expérience réussie dans la fonction complète votre formation supérieure école de commerce ou équivalent.

Méthodique et rigoureux, vous avez d'excellentes qualités relationnelles et le sens de l'analyse.

Merci de transmettre votre candidature, en indiquant sur l'enveloppe la référence PB001A, à notre conseil P.B.R. H Consultants, 120, La Pierre-Ronde, 83130 La Garde, ou [www.pbrh-consultants.fr](http://www.pbrh-consultants.fr)

Les candidats préselectionnés seront convoqués dans le Var sous 15 jours.

## DEMANDES

J.F. juriste, 16 a. d'expériences

Cherche emploi temps partiel ou mission free lance en qualité de :

juriste d'entreprise, formateur en droit, conseil en ressources humaines. Tél. : 01-43-34-36-40. Fax : 01-47-70-39-68.

J. cad. fin. crédit manag. droit sociétés et social, exp. contentieux 5 a. N° T. : 06-88-55-76-10

Sté leader en engrais pour le Jardinage Biologique recherche **1 CHEF DES VENTES basé en région Parisienne**

En collaboration étroite avec le Directeur des Ventes, il aura pour mission :

- L'animation, le suivi sur le terrain des vendeurs.
- Le suivi des grossistes.

- L'obtention de nouveaux référencements : Jardineries, LISA, GSB GSA.

profil : organisé, sérieux, disponible, sachant développer Rémunération motivante : fixe + intéressements CV + lettre manuscrite + photo à

CP JARDIN - BP 56 - 59570 Bavay

Environnement Magazine recherche journaliste économique pour nouvelle publication hebdomadaire sur l'environnement.

Expérience presse éco demandée. Poste à responsabilités. Envoyer CV à Environnement Magazine - 38, rue

Croix-des-Petits-Champs, 75001 PARIS ou par fax au 01-53-45-91-83

Publication financière (Paris centre) recrute SR pour révision de la copie et rewriting

Adresser CV à : NAE, 10, rue du Chevalier-de-la-Barre

92150 Suresnes







**MUSIQUES** Du 29 novembre au 2 décembre, la vingt-deuxième édition des Transmusicales de Rennes laissera une large place au chant et aux scansiones noirs. ● SOUL ET RAP

ont réagi ensemble aux dangers du cynisme commercial, et Rennes donne à entendre les tenants d'une musique inventive, à l'instar de Guru et de son projet Jazzmatazz,

dont le troisième volume *Streetsoul* vient de paraître. Un album sur lequel il a invité ses « jeunes sœurs », franco-camerounaises, les Nubians, qui font une carrière fulgu-

rante aux Etats-Unis. Ces groupes de la néo-soul se retrouvent autour d'un même goût pour la poésie scandée. ● RENNES ne devrait pas décevoir non plus les amateurs de rock.

At The Drive-In est de passage en Bretagne. Leurs mélodies touchent autant qu'elles électrocutent, leurs chansons parlent de rage froide. Le Monde les a rencontrés à Detroit.

## Les Transmusicales de Rennes célèbrent le renouveau de la soul

Le festival, qui a lieu du 29 novembre au 2 décembre, affirme sa vocation de pionnier des musiques actuelles en invitant les figures les plus inspirées de la scène soul internationale à l'image des Américains Guru, Bilal, Angie Stone ou des Franco-Camerounaises les Nubians

LONGTEMPS dominées par le rock, les Transmusicales de Rennes se sont vite montrées sensibles aux révolutions rythmiques qui ont secoué les années 90. En pionnier, ce festival a exposé sur scène des travaux qui n'étaient encore jamais sortis de laboratoire. Le tout-électronique y a eu sa part avant que voix et instruments ne fassent un retour remarqué. Du 29 novembre au 2 décembre, la vingt-deuxième édition des Trans laissera une large place au chant et aux scansiones noirs. L'an dernier déjà, on avait pu apprécier à Rennes les audaces d'un hip-hop affranchi de tous les tics. Si cette embellie rap se confirme cette année avec des DJ et MC (maître de cérémonie) aussi libres et futuristes que ceux de De La Soul, Anti Pop Consortium, People Under The Stairs ou Deltron 3030, la langue des rues tend également la main à une tradition soul en plein renouveau. Au cœur d'une programmation toujours aussi tentée par les marges et le métissage, on entendra comment les héritiers de la « musique de l'âme » afro-américaine – Guru's Jazzmatazz, Bilal, Angie Stone venus des Etats-Unis, les Franco-Camerounaises des Nubians, les mutans anglais Leila et LSK – revitalisent ou détournent un genre qui hérité les racines comme les évasions.

Dans son ouvrage *Sweet Soul Music*, le journaliste américain Peter Guralnick écrivait : « La soul est une musique qui ne cesse de mettre à l'épreuve les frontières – de ses règles comme de ses mélodies – qu'elle s'est elle-même imposées. » Force pourtant était de reconnaître que, formée sous l'expression radiophonique de r'n'b, cette musique avait singulièrement pâli. Flot de sirop, clips à paillettes, exercices corporels sans profondeur caractérisaient un genre produit au kilomètre. On était loin des chansons qui, sous l'impulsion d'artistes comme Curtis Mayfield, Marvin Gaye, Isaac Hayes ou Stevie Wonder, servaient de bande-son à l'esprit communautaire des années 60 et 70. De la même façon que le gros de la production hip-hop s'enfermait, par cynisme commercial, dans les clichés du gangsta rap, la soul préférait une esthétique de papier glacé à l'intensité des émotions.

Membres d'une même famille, soul et rap ont réagi ensemble à ces dérives. A la fin des années 90, des artistes ont cherché à échapper au matérialisme triomphant de la génération MTV, pour redonner aux musiques afro-américaines leur capacité à innover, « soigner les plaies » et élever les consciences. On ne s'étonnera pas de retrouver Guru au croisement du hip-hop progressif et de la nu-soul (pour *new soul* ou « néo-soul »). Ce rappeur new-yorkais, membre, avec DJ Premier, du duo Gangstarr depuis le milieu des années 80, s'est fait une spécialité de tendre des ponts et de les traverser. Conçu en 1993, son projet Jazzmatazz a d'abord célébré, durant deux albums, les noces du hip-hop et du jazz. Si le succès économique de l'entreprise ne fut pas triomphal, l'impact de cette ambition fusionnelle, marquant l'irruption de l'instrumentation *live* dans le rap, aura laissé des traces.

### « LE RAP ENRICHIT DE MÉLODIES »

Moins expérimental, sans doute, puisque d'une filiation plus naturelle, *Streetsoul*, troisième volume des aventures Jazzmatazz, réunit pour une douzaine de duos la vision responsable du hip-hop de Guru – affichée depuis des lustres avec Gangstarr – et la quête spirituelle d'une nouvelle génération de producteurs (Jay Dee, The Neptunes, DJ Scratch...) et de vocalistes, parmi lesquels Angie Stone, Kelis, Macy Gray, Donell Jones, Amel Larrieux, Bilal, The Roots ou la diva Erykah Badu. Avec D'Angelo, Lauryn Hill et Jill Scott, le tableau aurait été presque complet.

Guru affiche une ambition esthétique : « Le r'n'b aujourd'hui fait l'objet de véritables castings. On choisit une fille avec un bon look, une vocaliste à la voix sucrée, le producteur du moment, et on fabrique un produit. J'ai invité des artistes en tant que tels ». Son flow nonchalant et grave assume surtout sa sagesse : « Nous en avons assez que la musique noire américaine fasse la promotion de la négativité. Plutôt que de jouer aux gangsters de pacotille et de croire que la jeunesse n'est sensible qu'au sexe, aux drogues et à la violence, nous voulons faire passer d'autres messages. Sur l'importance de l'éducation, les vraies valeurs de vie... Le hip-hop apporte à la soul la crédibilité de la rue. La soul enrichit le rap de romantisme,



Guru entouré des Nubians et de Kelis (derrière), invitées de son dernier album « Streetsoul ».

de mélodies et de visions spirituelles. » Cette fusion n'a rien d'artificiel. Moins pionnier cette fois que catalyseur, Guru ne fait qu'entériner la multiplication d'échanges initiés, parfois pour des raisons d'efficacité mercantile, mais aussi dans le but de partager des idéaux. A cette occasion de véritables familles

musicales peuvent se développer. La plus impressionnante étant en ce moment celle des Soulquarians, collectif à géométrie variable (très présent dans *Streetsoul*) regroupant des producteurs (dans ces musiques, les faiseurs de sons sont l'équivalent des compositeurs) et des chanteurs aussi essentiels que

Questlove, Jay Dee, D'Angelo, James Poyser, Common, Q-Tip, Bilal, Erykah Badu, Mos Def, Talib Kweli ou les Roots.

Guru parle des Nubians comme de ses « jeunes sœurs ». Il a croisé une première fois, en 1996, Hélène et Célia Faussart, à Bordeaux, où ces métisses franco-camerounaises avaient créé une association, les Nouveaux griots, qui organisait la venue d'artistes et de poètes hip-hop. L'histoire, depuis, s'est accélérée, façon conte de fées. Car si les Nubians figurent au générique de *Streetsoul*, elles le doivent certes au goût de Guru pour la *french touch* (les deux premiers chapitres de Jazzmatazz accueillait déjà MC Solaar et Lucien), mais surtout au succès surprise, outre-Atlantique, de leur premier album, *Princesses nubiennes* (écoulé là-bas à près de 500 000 exemplaires, alors qu'il a moins convaincu en France). C'est la première fois, dans ce style si typiquement afro-américain, que

des morceaux chantés en français sont adoptés par un large public. Raisons de cette réussite ? Leurs références hip-hop, mais surtout cette façon de mettre en avant leur « afropanité ». « Même si la culture noire américaine, explique Hélène Faussart, a servi de référence aux Noirs du monde entier, la vie des Africains en Europe est très coupée de la communauté afro-américaine. Il est aussi important pour les "Afropéens" de prendre conscience de la spécificité de leur culture que pour les Américains d'oublier leurs clichés sur l'Afrique. »

### UNE COMMUNAUTÉ DE PENSÉE

Une tournée dans plus de vingt-deux villes aux Etats-Unis leur a néanmoins permis de mesurer leur communauté de pensée avec les militants de la nu-soul. « Leur combat prioritaire reste le racisme, la misère, la drogue, le manque de solidarité sociale. Mais ces artistes, souvent issus de la bourgeoisie, s'adressent aussi aux Noirs qui profitent de la réussite économique pour leur dire "attention, il n'y a pas que le fric dans la vie". » Filles d'une Camerounaise et d'un Français, longtemps représentant, au Tchad, de l'association humanitaire Enfants du monde, les sœurs Faussart sont sensibles à la dimension poétique de ces courants. Néo-soul et nouveau hip-hop confondent souvent rap et chant soul avec les performances de *spoken words* et les joutes de la *slam poetry*.

Les Nubians publieront prochainement une compilation, intitulée *Echoes-Chapter 1-Nubians Voyager*, regroupant textes et enregistrements de plusieurs poètes, « s'exprimant à fleur de peau », qu'elles avaient accueillis en première partie de concert lors de leur tournée américaine. Leur spectacle des Trans s'attachera particulièrement à cet aspect de leur passion. Un festival qui n'ignore rien de ces connexions, puisqu'il a aussi invité Saul Williams, une des personnalités les plus bouillonnantes de cet art oratoire (héros et scénariste du film *Slam*, Caméra d'or, à Cannes, en 1998), à déclamer, le 1<sup>er</sup> décembre, les textes possédés de son futur premier album, *Amethyst Rockstar*.

Stéphane Davet

### Au programme

- **Mercredi 29 novembre.** Cité, de 19 heures à 3 heures, 110 F : Barbatrax & Cosmogol, Général Alcazar, Les Ours de Scorff, Dupain, Rezerv, Bumcello, Mickey 3D.
- **Jeudi 30.** Villejean, de 16 h 30 à 20 h 30, 40 F : DJ Master H, Château Flight, Avril, Olaf Hund, Liberté, de 20 h 30 à 6 heures, 140 F : Mungal, Les Nubians, Leila, Guru's Jazzmatazz (avec Herbie Hancock, Angie Stone, Bilal), Avenue A, Le Peuple de l'herbe, Groove Terminator, Plastilina Mosh, Photek...
- **Vendredi 1<sup>er</sup> décembre.** Antipode, de 16 h 30 à 20 h 30, 60 F : DJ Big Buddha, Yat-Kha,

Zeljko Kerleta, Toups Bebey et Pact.  
Cité, de 19 heures à 23 h 30, 100 F : Zero 7, Spacek, Goldfrapp, Benjamin Diamond, Liberté, de 20 h 30 à 6 heures, 140 F : Mr & Mrs Cameron, Tonino Carotone, At the Drive In, De La Soul, Senor Coconut, Thievery Corporation, Mike Ladd, LSK, Saul Williams, Simian, Morgan...  
Triangle, de 21 heures à 22 h 55, 60 F : B3, Choream.  
● **Samedi 2.** Antipode, de 16 h 30 à 20 h 30, 60 F : DJ Patrick Pulsinger, Norman Spinrad & Richard Pinhas, Mr Louie Austen, Khan & Julee Cruise.  
Cité, de 19 heures à 0 h 20, 100 F : DJ Bobby Hardcore Liberace, ... And You Will Know Us by the Trail of Dead, Bertrand Burgalat, Menlo Park, The (International) Noise Conspiracy, Liberté, de 22 heures à 8 heures, 150 F : Computer Jockeys, Amon Tobin, Atom, David Holmes, DJ Assault, Lefto & LD, TTC, Anti Pop Consortium, People Under The Stairs, MC Paul Barman, Deltron 3030...  
Triangle, de 21 heures à 22 h 30, 60 F : Choream, Osmoze, Etha Dam.  
● **Du 29 novembre au 2 décembre.** Aire libre, 20 heures, 80 F : François Breut.  
● **Renseignements et réservations.** Tél. : 02-99-31-13-10 ou site Internet : www.lestrans.com

### DETROIT (Michigan) de notre envoyé spécial

Aucun sang ne semble circuler dans les artères glaciales du centre de Detroit. Dans ces rues grises, quintessence de la modernité sans vie des *downtown* américains, on comprend comment, en démenageant là, la house hédoniste de Chicago est devenue techno, comment, à la fin des années 60, des groupes locaux comme MC5 et les Stooges ont défilé leurs frustrations en inventant l'extrémisme rock. La légende veut qu'Iggy Pop se soit inspiré des bruits assourdissants des usines de cette capitale de l'industrie automobile pour imaginer les déflagrations du heavy metal. L'ancien leader des Stooges apparaît dans l'un des morceaux de *Relationship of Command*, nouvel album incandescent de At The Drive-In. Jim Ward, un des deux guitaristes de ce groupe texan, raconte aussi avec émotion comment, récemment, à Portland, Wayne Kramer, *guitar-hero* du MC5, est venu les saluer après un concert.

Programmés, le 2 novembre, dans la ville de ces deux influences majeures, les punks texans ne sont pas insensibles à cette mythologie rock. Mais à deux heures de leur montée sur scène, l'excitation fait place à l'épuisement. Chaque soir, depuis des semaines, l'intensité de leur musique exige qu'ils consomment leur énergie jusqu'à la dernière goutte. Presque la routine pour un groupe qui milite depuis trois

ans pour l'urgence hardcore. Seulement voilà, après deux premiers albums, connus des seuls fans du rock underground américain, At The Drive-In a tapé dans l'œil des Beastie Boys, stars de la scène alternative, qui les ont pris dans leur propre maison de disques, Grand Royal, les exposant du même coup à l'intérêt international. Au bout d'un moment, la répétition des entretiens, des questions et des louanges use plus sûrement que le spectacle.

### LENINE ET IRON MAIDEN

Engoncé dans un petit blouson de cuir sur lequel il arbore des badges de David Bowie et Gang of 4, le chanteur Cedric Bixler, les yeux dans le vide, s'affale dans un vieux canapé. Adepté comme lui d'une coupe afro, piquée aux White Panthers du MC5, le fluet guitariste Omar Rodriguez (sur sa veste en jean, le drapeau portoricain de ses origines, des badges de Lenine et d'Iron Maiden...) s'allonge à même le plancher. Jim tremble comme une feuille quand il s'agace : « Quel absurdité de nous traiter de "meilleur groupe du monde" ! C'est quand on commence à y croire que les ennuis commencent. »

On ne reconnaît plus ces freluquets en miettes quand ils prennent plus tard d'assaut la scène du Saint-Andrews Hall. Poussé par les aigus surtendus de la guitare d'Omar, Bixler crache des hurlements acides, se désarticule avec

une grâce paradoxale. Chacun tournoie, saute, se crispe au rythme de cette furia anguleuse. Micro lancé comme une fronde, manches de basse et de guitares secoués sauvagement manquent d'éborgner les uns et les autres.

Paso, dans le sud du Texas, a fourni le terreau d'éclosion de cette solidarité. Loin de la fièvre des westerns mythiques, cette ville à quatre-vingts pour cent hispanique, entourée de paysages poussiéreux, distille un ennui propice aux frustrations dont se nourrissent les meilleurs brûlots. Sur l'autre rive du Rio Grande, la misère toute proche de la ville mexicaine de Juarez, n'incite pas plus à voir la vie en rose. « Contrairement à Austin, il n'existait aucune vie musicale à El Paso explique Jim Ward. Si nous avons réussi à créer notre propre son, c'est qu'il n'en existait ici aucun auquel nous référer, à part celui de la variété mexicaine. Personne, à la maison, ne s'est jamais intéressé à nous. Mais comme dit le proverbe : "Ce qui ne te tue pas te rend plus fort." »

Paradoxalement, si le tatouage des lettres SL (pour *Stage Left*, un « à gauche de la scène » indiquant sa position en concert) orne le biceps gauche du guitariste, prouvant son indélébile attachement au groupe, son bras droit est fraîchement décoré d'une carte du Texas. « Malgré George W. Bush, j'aime la décontraction des gens du coin. Je sais qu'ils n'hésiteront pas à

me botter le cul si j'attrape la grosse tête. »

Juste avant de se dévouer sur scène, Bixler commence toujours ses concerts par un petit discours mettant en garde contre les risques des danses viriles habituellement pratiquées par les amateurs de punk rock. Les spectateurs n'ont pas de mal à lui obéir tant ses chansons les laissent tétanisés. Perturbés par des mélodies qui touchent autant qu'elles électrocutent, des titres comme *One Armed Scissor*, *Invalid Litter Dept.* ou *Arcarsenal* parlent moins d'abandon jouissif que d'angoisse profonde et de rage froide. Si Ross Robinson, célèbre pour ses collaborations avec les héros de la génération « fuck attitude » du metal américain (Limp Bizkit, Slipknot) a produit *Relationship of Command*, At The Drive-In bannit les gros mots et toute facilité machiste. A l'instar de certains héros ascétiques de la scène hardcore (Minor Threat, Fugazi...), les Texans dénoncent l'homophobie, le racisme, la violence, le sexisme.

Il n'est même pas sûr qu'à l'avenir, le groupe continue de creuser ce sillon rock. « Quand j'ai découvert le nouveau Radiohead, avoue Jim Ward, j'avais presque honte de faire écouter notre disque. » Aux Transmusicales de Rennes, s'il n'y a tout un concert de rock, ce sera pourtant celui-là.

S. D.

Théâtre  
de la  
VILLE  
PARIS

AUX ABESSES

DU 28 NOV. AU 14 DÉC.

PIERRE,  
POUR MÉMOIRE  
ANNE-MARIE ROY  
adaptation, mise en scène  
interprétation François Duval

• une histoire vraie  
• un texte bouleversant

31 RUE DES ABESSES, 18<sup>e</sup>  
01 42 74 22 77



# Berlin à la recherche de son destin de capitale culturelle

Les ambitions de Michael Naumann, ministre fédéral des affaires culturelles démissionnaire, se sont heurtées aux Länder et à l'héritage historique

## BERLIN

de notre correspondant

Sur la Porte de Brandebourg en réfection, une tenture en trompe l'œil est suspendue : d'un côté, on voit Moscou ; de l'autre, Paris se profile. Aveu des ambitions d'une ville qui rêve d'être capitale européenne, trait d'union entre l'Est et l'Ouest, sans oser vraiment le dire, qui rêve de redevenir le phare des années 20, avec ses trois Opéras, ses huit orchestres symphoniques, ses cent soixante-dix musées.

Un an après le déménagement du gouvernement à Berlin, la culture berlinoise est en crise. Les sénateurs en charge de la culture se succèdent à la mairie. Le ministre fédéral chargé des affaires culturelles, Michael Naumann a jeté l'éponge le 23 novembre. Faute d'argent, faute de pouvoir. Ville perdue dans le désert industriel de l'ex-RDA, lanterne rouge de la croissance en Allemagne, Berlin n'a pas encore vu s'installer les riches entreprises qui permettraient de faire couler l'argent à flots vers la culture, comme à Munich.

Jusqu'au déménagement effectif du gouvernement à Berlin en 1998, la classe politique allemande ne saisit pas que le rôle de la ville va changer. Pour le catholique Helmut Kohl et ses alliés bavarois, originaires du sud-ouest du pays, Berlin c'est la Prusse hégémonique, le mal communiste. La fin de la guerre froide ne rend plus nécessaire d'entretenir une oasis de liberté face à la vitrine communiste de Berlin-Est. L'Etat fédéral coupe donc les subventions culturelles. De 230 millions de marks environ (117,60 millions d'euros), elles s'effondrent à 60 millions en 1996 (30,68 millions d'euros).

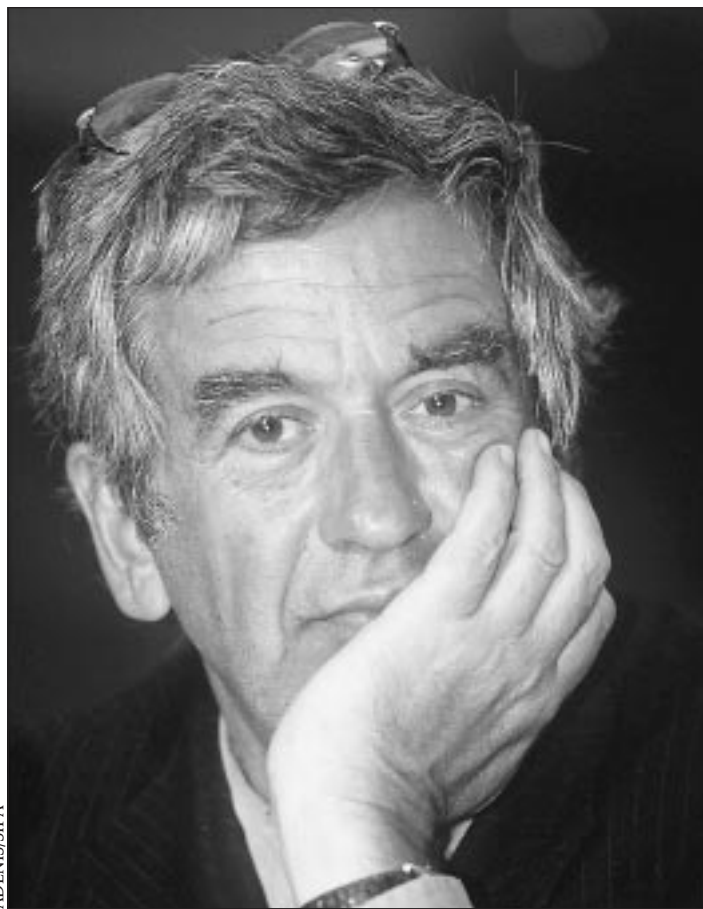
## UN BUDGET RÉDUIT

La situation est délicate pour la mairie de Berlin, qui doit reprendre et restaurer les installations du Berlin historique qui se trouvaient en zone soviétique. La mairie qui consacre 1,1 milliard de marks (560 millions d'euros), fait le gros dos, en attendant le déménagement. Elle ne ferme que le Schiller Theater, à l'ouest. On construit un musée juif,

aujourd'hui vide faute de financement. « Le sénateur à la culture disait qu'il adoptait une stratégie de survie, pensant qu'une fois à Berlin, le gouvernement s'intéresserait à la culture et verrait qu'il y a un problème », explique la porte-parole de Cristoph Stölzl, sénateur à la culture de Berlin.

Le déménagement coïncide de peu avec l'arrivée au pouvoir de Gerhard Schröder, protestant du Nord qui n'a jamais aimé Bonn. Le chancelier a appelé dans son équipe l'ancien journaliste Michael Naumann, pour lequel il crée un maroquin de ministre fédéral de la culture. Certes l'homme ne dispose que d'un budget réduit de 1,7 milliard de marks (870 millions d'euros), mais son arrivée crée une révolution : selon la Constitution allemande de 1949, la culture est du ressort exclusif des Länder. L'Allemagne de l'après-guerre veut oublier l'expérience centralisatrice de Josef Goebbels, ministre de la propagande de Hitler.

Mais M. Naumann pense que l'Etat fédéral doit jouer un rôle à Ber-



Michael Naumann aura secoué le « ronron » allemand.

lin dans le pays réuni et décide de faire remonter à 100 millions les subventions à la culture berlinoise. Mais dans le même temps, la mairie diminue son budget pour financer crèches, écoles et routes. Le maire chrétien-démocrate de la ville, Eberhard Diepgen va jusqu'à dire qu'il faut « cesser de nourrir des artistes incapables de danser et au bout du rouleau ». De son côté, M. Naumann veut bien payer, mais exige un droit de regard sur les institutions. Il refuse de prendre en main la gestion d'un des Opéras qui engloutissent le quart du budget culturel de la ville de Berlin, même s'il fait, avec le chancelier Schröder, un « coup » en versant 3,5 millions de marks (1,790 millions d'euros) pour que Daniel Barenboïm reste directeur artistique du Staatsoper Unter den Linden. Reste que l'Etat devrait prendre à sa charge les institutions d'intérêt fédéral – en clair, celles qui concernent le passé, comme le Musée juif, le Mémorial à la mémoire des victimes de la Shoah –, ainsi que les

festivals berlinois, comme les Berlinales, dont M. Naumann voudrait qu'elles soient plus ouvertes et brillent comme Cannes et Venise. Enfin, l'Etat finance largement le Museum Insel (« Ile au musée ») qui gère le patrimoine artistique de la Prusse au cœur de Berlin.

Les conceptions de M. Naumann ont secoué le « ronron » allemand. Encore ministre, il a provoqué, début novembre, un éclat, en expliquant que « le centralisme ne fait pas de mal. Il doit être possible et il faut qu'il y ait une culture politique fédérale », qualifiant l'autorité culturelle des Länder de folklorique. Las de se heurter aux fédéraux allemands, M. Naumann a finalement quitté son poste. Tout en laissant un chantier inachevé, il a sans doute fait progresser une idée, celle que l'Allemagne a suffisamment surmonté les traumatismes du passé pour revendiquer pour sa capitale un rôle culturel actif.

Ar. Le.

## COMMENTAIRE

### L'ALLEMAGNE MET L'HISTOIRE AU MUSÉE

Pour faire de Berlin une capitale culturelle, il faut rendre cette ville, qui « pue » l'histoire, fréquentable, aimable. A Berlin, on ne nie pas l'histoire, c'est impossible ; on la met au musée. L'emballement en 1995 du Reichstag par Christo a permis de dédramatiser ce lourd bâtiment, synonyme d'incendie et de dictature nazis. Il n'est plus le symbole d'un Reich effondré, sur lequel un soldat plante le drapeau soviétique. Si les graffitis des soldats russes ont été soigneusement préservés, c'est pour montrer que ces temps sont révolus. Pour réhabiliter

le Reichstag, on a expliqué qu'il était haï par les nazis, tandis que sa coupole, reconstruite par l'architecte Norman Foster à la demande des députés, est devenue symbole de démocratie. Le succès est total, les Allemands le visitent par milliers. Selon le porte-parole du sénateur chargé de la culture, « Berlin s'est découverte comme capitale avec une certaine légèreté ».

Même le futur Mémorial aux victimes de la Shoah à côté de la porte de Brandebourg pourrait décomplexer l'Allemagne. Ce monument-musée lui rappellera certes sa honte, mais il devrait aider à historiciser les douze années du nazisme. Passer au-dessus des années noires et renforcer la réhabilitation de la Prusse. Lorsque, en 1998, Michael Naumann, alors conseiller culturel

de Gerhard Schröder, s'était prononcé pour la reconstruction au cœur de Berlin du château des Hohenzollern, dynamité par les communistes en 1950, il avait brisé le politiquement correct. Aujourd'hui, le projet semble acquis. Paradoxalement, le monument le plus maladroît est peut être le seul à avoir été construit ex nihilo lors du déménagement : la chancellerie. Décidée sous Helmut Kohl, énorme, face au Reichstag, elle n'est pas du tout du goût de M. Schröder, qui la trouve hautaine, loin du peuple, perdue dans le Tiergarten. Lui se trouve mieux au cœur de la ville... dans les anciens locaux d'Erich Honecker. Berlin apprend à vivre avec tout son passé.

Arnaud Leparmentier

## Strasbourg s'offre un multiplexe en centre-ville

L'ouverture du complexe UGC de 22 salles, conçu par les architectes Denis Valode et Jean Piste, suscite l'inquiétude des petits distributeurs

## STRASBOURG

de notre correspondant

Mercredi 29 novembre, ouvrira le nouveau complexe UGC CinéCité Strasbourg-Etoile : 22 salles et 5 400 places. Cette opération double l'offre dans la cité. Car la grande particularité de ce multiplexe est d'être en ville, le long des bassins portuaires sud de Strasbourg, à 1 500 mètres à vol d'oiseau de la cathédrale. Son principal concurrent, Pathé, a ouvert au printemps 1999 un complexe de douze salles, près de Brumath, à une vingtaine de kilomètres d'autoroute au nord de l'agglomération.

« Nous voulons recréer la sortie cinéma en ville, en famille, entre amis, avec les films, bien sûr, mais aussi des espaces conviviaux et récréatifs », précise Francis Cazau, directeur du CinéCité Strasbourg-Etoile. Cet ancien professeur de mathématiques, directeur d'une maison des

jeunes et de la culture, embauché par UGC il y a douze ans, et qui a dirigé le CinéCité de Lille, est désormais à la tête d'une équipe strasbourgeoise de 120 personnes, dont cent recrutées localement. Le vaste bâtiment de 21 000 m<sup>2</sup> a été conçu dans cet esprit par les architectes Denis Valode et Jean Piste. Dans le hall d'entrée, très éclairé par des lampes de chevet géantes, trône un bar circulaire au milieu de tables de bistrot. Un stand de restauration légère est plaqué au mur. Un peu plus loin, une boutique en libre-service. A droite, les caisses classiques sont précédées d'une rangée de bornes automatiques : « C'est là que les spectateurs pourront retirer, avec leur carte bancaire, les réservations faites par Minitel ou par Internet, jusqu'à une semaine à l'avance. Dans toutes les salles, les places sont numérotées. »

Au-delà des contrôles, le spectateur entre dans le clair-obscur. Les

éclairages sont bleutés, les murs sombres, mais des puits de lumière ponctuent la véritable rue qui partage le complexe. Là, vingt salles sont réparties sur les deux côtés et sur deux niveaux. La plus vaste, ovoïde, aligne six cents fauteuils, la plus petite cent dix. Au fond de l'édifice, après l'espace ludique pour les anniversaires d'enfants, un grand cylindre accueille la salle UGC-max, dont l'écran de 350 m<sup>2</sup> et le triple appareil de projection permettront de projeter de spectaculaires films en 2-D, et, avec des lunettes polarisantes, en 3-D. L'accès au multiplexe a été soigné : une bretelle spéciale sur la route du Rhin, cette quatre-voies qui relie le sud de Strasbourg à la frontière allemande, rejoint par un tunnel trois silos à voitures, de six cents places au total, une allée au bord de l'eau qui accède à un parking en surface de 1200 places, en attendant que le

futur centre commercial – vaste projet d'urbanisme programmé dans ce quartier – propose aussi ses espaces de stationnement.

## CONDITIONS COÛTEUSES

L'idée d'un multiplexe au centre-ville était une volonté de l'équipe municipale de Catherine Trautmann (PS). « En trois mois, nous avions été saisis de quatre projets », se souvient Norbert Engel, son adjoint à la culture. La ville prend le temps de réfléchir : « Il ne fallait pas défigurer des paysages et vider le centre-ville ». Strasbourg pose alors quatre conditions aux candidats : une installation près du centre, une salle en 3-D, une vraie signature d'architecte et au moins vingt salles. Pourquoi ce chiffre ? « Là où s'implante un complexe de 12 salles va s'en ajouter un autre, peut-être un troisième. La concurrence les amènera à diffuser les mêmes

films ! Avec un seul complexe de vingt-deux salles, ce sont vingt-deux films qui ont leur chance... » Seul, note l'adjoint, UGC a accepté ces conditions coûteuses (250 millions de francs d'investissement).

Une première redistribution des cartes en centre-ville a déjà vu Pathé, qui venait d'ouvrir le multiplexe de Brumath, rénover le Vox (cinq salles), et fermer le Club durant l'été 1999, une enseigne chère au cœur d'une génération de cinéphiles strasbourgeois. La famille Carpels a fermé un an après les cinq écrans du Méliès, dans la même rue du centre. Il ne reste donc à Strasbourg-même plus que l'Odyssée, belle salle municipale somptueusement restaurée et consacrée aux films art et essai ou anciens (deux écrans), les multisalles classiques d'UGC (six écrans) et de Pathé (cinq écrans), et les deux cinémas de René Letzgas, le Saint-

Exupéry et le Star (dix écrans au total), qui apparaissent comme le bastion de la résistance. Leur propriétaire n'hésite pas à dire son angoisse : « L'objectif est de nous tuer, alors que nous sommes là depuis quinze ans et que nous défendons le cinéma en animant le centre-ville. » Associé à Pathé, René Letzgas avait proposé un projet de quinze salles près du centre : « Catherine Trautmann a refusé. » Pathé s'est alors replié sur Brumath et l'association est devenue, dit René Letzgas, « un accord exemplaire entre un grand exploitant et un petit distributeur » : programmation concertée et carte d'abonnement commune.

La « résistance » strasbourgeoise promettait d'organiser une manifestation, lundi soir, pour l'inauguration du CinéCité.

Jacques Fortier

## TROIS QUESTIONS A...

### CLAUDE BARTOLONE

**1** Que fait le ministre de la ville à l'inauguration d'un multiplexe ?

Ce qui se fait à Strasbourg est nouveau. Une démarche municipale impose un cahier des charges architectural, urbanistique, culturel pour l'ouverture d'un multiplexe. Un distributeur accepte ce contrat, en s'engageant, entre autres, à mettre à disposition de la municipalité une salle pour le spectacle vivant, à collaborer à l'offre de places gratuites pour les jeunes des quartiers. Je préfère un multiplexe installé en ville de manière harmonieuse qu'un autre dans un champ, entouré de parkings.

**2** Quel rôle peut jouer le multiplexe dans les périphéries ?

Je souhaite que les multiplexes participent à la requalification des quartiers populaires. C'est un très bel instrument. Ce n'est pas le seul. Dans d'autres villes, la grande distribution a aussi son rôle à jouer. Le temps des centres loin de

tout est fini. Il faut tenir compte des besoins des jeunes, des habitants des cités. Le cinéma est le vrai spectacle populaire, il peut être une entrée dans la culture, à condition de ne pas en faire un cul-de-sac, que la programmation soit diversifiée, que les habitants n'aient pas l'impression qu'ils sont condamnés à un seul type de films, comme en matière de sport, ils seraient condamnés au football. Le multiplexe permet la diversité.

**3** Ils n'ont donc que des vertus ?

Il faut faire attention à ne pas faire de ces lieux de nouveaux endroits de marginalisation. C'est là que la conception de l'espace, la personnalité du gestionnaire a son importance. C'est vrai qu'aux Etats-Unis, les multiplexes ne fonctionnent pas si bien que ça. C'est parce qu'ils ont été conçus comme des espaces privés. La ville française se développe autour d'un espace public. Je soutiens les projets qui produisent de la ville.

Propos recueillis par Thomas Sotinel

# RIEN DE PLUS TRISTE QUE LES YEUX D'UNE LOUTRE MALADE

## SAUF LE REGARD D'UN AMI À QUI ON OFFRE UN LIVRE QUI LUI DÉPLAÎT


Moteur de suggestion bol.fr, le bon livre pour la bonne personne

Livres Disques Vidéos **bol.fr** La culture qui vous ressemble




# Le Monde M O B I L I T É R

## FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES



CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

### VENTES AUX ENCHERES IMMOBILIERES DES NOTAIRES



PARIS NOTAIRES SERVICES

*Les enchères deviennent une alternative attrayante et performante aux méthodes classiques de mise en vente d'un bien immobilier. Depuis le début de l'année, c'est plus de 90% des biens proposés qui ont été vendus. Le mardi 21 novembre 2000, un local à aménager de 100 m<sup>2</sup> dans le 4e arrondissement de Paris, a suscité un tel intérêt que 83 enchérisseurs ont déposé un chèque de consignation.*

*En choisissant de vendre aux enchères tout type de bien, le vendeur bénéficie d'un mode de vente rapide (moins de trois mois), sûr et transparent. En effet, les prix d'adjudication sont d'autant moins contestables que les ventes sont publiques. En achetant aux enchères, l'adjudicataire est ainsi assuré d'avoir acheté au prix du marché.*

**COMMENT S'INFORMER SUR LES VENTES**  
*Une large publicité, diffusée dans la presse et sur internet, informe le public du programme des ventes et des caractéristiques des biens. Les jours et heures de visites sont fixés de telle sorte qu'un accès au bien soit possible dans les créneaux de disponibilité du grand public.*

**Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00**

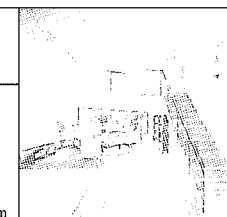

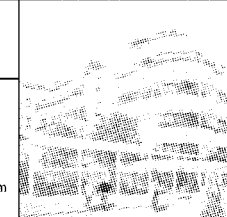
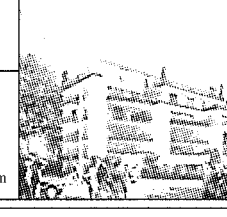
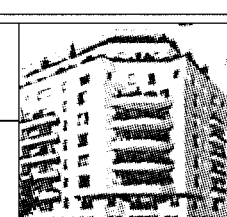
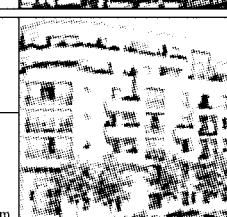
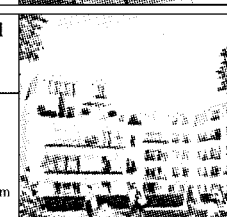
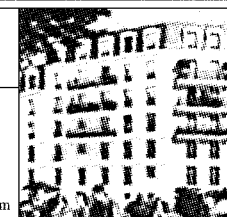

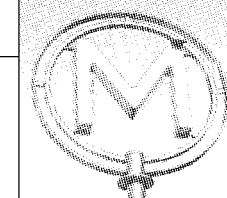
**Desormais, avec [www.encheres-paris.com](http://www.encheres-paris.com), tout vendeur peut diffuser son annonce dans le monde entier. De même, chaque acquéreur potentiel peut pré-visiter les biens depuis son ordinateur, via des vues vidéos et accéder aux informations relatives à l'étude du notaire du vendeur.**

**COMMENT ENCHERIR**  
*Depuis plusieurs années, chaque enchérisseur porte lui-même ses enchères. Pour pouvoir enchérir, il remet, une demi-heure avant la vente, un chèque de consignation certifié au notaire vendeur. Pour faciliter l'accès aux enchères, depuis début novembre, un chèque simple suffit pour tous les biens mis à prix à moins de 800 000 Francs.*

**COMMENT VOUS RENSEIGNER SUR LES CONDITIONS DE LA VENTE**  
*En même temps que le cahier des charges (équivalent de l'acte de vente), le notaire du vendeur met à disposition des acquéreurs potentiels une simulation des droits et frais de mutation à acquitter en sus du prix de vente.*

**Pour plus d'information : [www.paris.notaires.fr](http://www.paris.notaires.fr) ou [www.encheres-paris.com](http://www.encheres-paris.com)**

## NEUF ET RÉSIDENTIEL

<p><b>L'East Side</b> 6874, rue de Patay 75013 PARIS</p> <p>Promoteur : Bouygues Immobilier Certifié ISO 9001 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>BOUYGUES IMMOBILIER vous propose 4 beaux appartements dans une résidence à l'architecture contemporaine qui privilégie l'espace et la lumière.</p> <p><b>Exemple de prix :</b> 4 pièces (120) de 104 m<sup>2</sup> au 2<sup>e</sup> étage, avec 2 parkings en sous-sol : 2.390.000 F. Frais de notaire réduits</p> <p><b>Livraison décembre 2000</b></p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Carré Mirabeau</b> Entre la Tour Eiffel et le Parc André Citroën Rue Paul Herveu - 75015 Paris</p> <p>Réalisation : SORIE/UNIMO Commercialisation : Frank Arthur Transactions</p>		<p><b>UNIQUE DANS LE 15<sup>ème</sup></b></p> <p>Entre la Tour Eiffel et le Parc André Citroën, une propriété à quelques pas des bords de Seine et au Pont Mirabeau, des immeubles de grand standing, un large choix d'appartements clairs et spacieux tout autour d'un jardin privé de 3000 m<sup>2</sup>, préservé, à l'abri du bruit et de l'agitation. Vitrilles et label Qualité.</p> <p>78 appartements dont 35 disponibles. Prix : à partir de 25 300 F le m<sup>2</sup></p> <p><b>Bureau de vente :</b> 12 bis, rue du Capitaine Ménard, ouvert : jeudi, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 19h</p> <p><b>Renseignements :</b> 0 825 09 46 09 <a href="http://www.carre-mirabeau.com">www.carre-mirabeau.com</a></p> <p style="text-align: right;"><b>SORIF</b> <b>UNIMO</b></p>
<p><b>Les Patios du soleil</b> Rue de Chambréy 75015 PARIS</p> <p>Réalisation : Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>BOUYGUES IMMOBILIER vous propose dans une belle résidence, 1 studio et 1 deux pièces.</p> <p><b>Exemple de prix :</b> studio (n°2) prix 695 000 F y compris parking en sous-sol</p> <p><b>Livraison décembre 2000</b></p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Le Parc Rodin</b> 8, Avenue Léopold II 75016 PARIS</p> <p>Réalisation : Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>Dans une résidence luxueuse située dans un beau parc près de la Place Rodin, BOUYGUES IMMOBILIER vous propose des appartements spacieux. Disponibles : studios, 2 pièces et 4 pièces.</p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Le Vénitien</b> Angle avenue de Paris et boulevard Stalingrad 92320 Châtilion</p> <p>Réalisation : Groupe Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>BOUYGUES IMMOBILIER vous propose un beau 4 pièces de 92 m<sup>2</sup> au 5<sup>ème</sup> étage avec un balcon de 12 m<sup>2</sup>, orienté sud au prix de 1.650.000 F y compris parking et un studio de 31 m<sup>2</sup>, avec balcon, situé au 6<sup>ème</sup> étage au prix de 620.000 F, hors parking.</p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Cap Vert</b> Angle rue Carnot et P.V. Couturier 92 Levallois-Perret</p> <p>Réalisation : Groupe Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p><b>OPPORTUNITÉ À SAISIR À LEVALLOIS</b></p> <p>2 studios dans une belle résidence, livrable en mars 2001. A partir de 635.000 F cave et parking en sous-sol compris. Idéal investissement locatif</p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Jardins de Saint-Cloud</b> 92 Saint-Cloud</p> <p>Réalisation : Groupe Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>Proche du Parc de Saint-Cloud et dans un environnement calme et verdoyant, BOUYGUES IMMOBILIER vous propose de beaux appartements.</p> <p><b>Exemple :</b> 5 pièces de 108 m<sup>2</sup> avec balcon, au 1<sup>er</sup> étage, avec cave et parking (n° B101) prix : 2 470 000 F. Egalement disponibles quelques 2 pièces et 3 pièces avec balcon.</p> <p><b>Livraison : 1<sup>er</sup> trimestre 2001.</b></p> <p><b>EXCELLENTE RENTABILITÉ</b></p> <p><b>Informations et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Villa Cheviron</b> 137 Grande Rue 92310 Sevres</p> <p>Réalisation : Groupe Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>BOUYGUES IMMOBILIER vous propose, pour une livraison en décembre 2000, un très joli 2 pièces orienté ouest au 5<sup>ème</sup> étage au prix de 1.020.000 F, y compris parking et cave.</p> <p><b>Renseignements et vente :</b> 01 55 38 25 38 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et sur rendez-vous</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>L'embarcadère</b> 94 JOINVILLE LE PONT</p> <p>Réalisation : Bouygues Immobilier 150, route de la Reine 92100 Boulogne</p> <p><a href="http://www.bouygues-immobilier.com">http://www.bouygues-immobilier.com</a></p>		<p>Très agréable résidence située en bord de Marne et à 800 m du RER A. La plupart des appartements sont dotés de balcons ou de terrasses et de vues dégagées et ensoleillées.</p> <p>Excellent achat en résidence principale et en investissement Besson. <b>CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE LANCEMENT.</b></p> <p><b>Pour habiter ou investir, profitez des atouts BOUYGUES IMMOBILIER</b> Le financement intégral : INTEGRALIMO. La Protection Revende et le Pack Sérénité.</p> <p><b>Renseignements et vente au 01 55 38 25 38</b> du lundi au vendredi de 9h à 19h</p> <p style="text-align: right;"><b>Bouygues Immobilier</b></p>
<p><b>Les Jardins d'Italie</b> 25, rue Babeuf 94 Le Kremlin-Bicêtre</p> <p>Réalisation : DELAMARE ET C<sup>o</sup> Commercialisation : NETTER RESIDENCES ET PATRIMOINE</p>		<p><b>NOUVELLE RÉALISATION : 15 VASTES APPARTEMENTS SUR JARDINS DU 2 AU 6 PIÈCES, DUPLEX, TOUS AVEC TERRASSE.</b></p> <p>Exceptionnel, à 1000m de la porte d'Italie et à 500m du métro Kremlin-Bicêtre, deux petits immeubles au calme, plein sud sur jardins. Terrasses, jardin privatif et parkings en sous-sol. Toutes commodités à proximité : commerces, écoles, métro.</p> <p><b>Renseignements 7 jours / 7 au 01 41 05 05 06 ou au 06 60 69 77 60.</b></p> <p>Prix : 16 000 F / m<sup>2</sup> moyen. Financement possible du Crédit Foncier de France.</p> <p style="text-align: right;"><b>NETTER</b></p>

## VENTES

**BOUTIQUE**

NECKER. Loué 76 000 F  
2 P. r.-de-ch. 46 m<sup>2</sup>  
(41 m<sup>2</sup> Carrez)  
780 000 F. 01-42-65-07-57.

**APPARTEMENTS**

**PARIS 4<sup>e</sup>**

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**PARIS 10<sup>e</sup>**

M<sup>e</sup> République  
très bel apt ancien de récept.  
250 m<sup>2</sup> parfait état  
5 500 000 F  
Tél. : 01-43-72-73-22

**PARIS 16<sup>e</sup>**

Maison de charme, 150 m<sup>2</sup>  
4 ch., jardin, parfait état  
A voir, 4 950 000 F  
Tél. : 01-40-61-97-75

**PARIS 17<sup>e</sup>**

M<sup>e</sup> PÉREIRE, 17<sup>e</sup>  
Rue Philibert Delorme  
5<sup>e</sup> ét., asc., bon imm., beau  
4 p., 112 m<sup>2</sup>, séj., 3 chbres  
bon plan, dble expos, soleil,  
vue dégagée, parking  
possible - 2 800 000 F

**NOTAIRE**  
01-44-88-45-54

**PARIS 18<sup>e</sup>**

Dans le 18<sup>e</sup> résidentiel,  
210, rue Marcadet  
Appartement de standing  
4-5 pièces  
Double séjour - 3 chambres  
Jardin privatif de 120 m<sup>2</sup>  
Bien orienté  
2 620 000 F  
Hors parking  
Tél. : 01-46-27-23-37  
[www.lwpierre.fr](http://www.lwpierre.fr)

**PARIS 20<sup>e</sup>**

Ménilmontant loft 180 m<sup>2</sup>  
3 chbres, refait, architecte  
original, 3 200 000 F  
01-42-24-42-21

**HAUTS-DE-SEINE 92**

Plessis-Robinson  
(limite Sceaux, proche RER)  
Beau 2 P. (50 m<sup>2</sup>) plein sud.  
Cuis. équip., gd balc.,  
5<sup>e</sup> ét. (asc.), sans vis-à-vis,  
résid., récemment rénovée.  
Libre de suite.  
Prix : 800 000 F.  
Tél. : 01-46-30-31-45.

**PROPRIÉTÉS**

Entre BONN et COLOGNE  
Vends ancienne ambassade  
Maison 255 m<sup>2</sup>, jard. 1 300 m<sup>2</sup>  
Bureaux 108 m<sup>2</sup>, studio 31 m<sup>2</sup>  
Tél. : 01-34-18-09-69.

**PARIS 6<sup>e</sup>**

*agence Littre*  
L'Immobilier  
des 5e, 6e, 7e arrts de Paris  
41, rue Madame  
75006 Paris.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS  
Superbe pied-à-terre  
18 m<sup>2</sup> - raffiné

RUE TOURNEFORT, 2 P.  
36 m<sup>2</sup>, charme, 950 000F,  
calme

RUE DE VERNEUIL 2/3 P.  
57 m<sup>2</sup>, 3<sup>e</sup> ét. - grand charme

BAC/ST-GERMAIN  
superbe imm. 4 P, 95 m<sup>2</sup> - 4<sup>e</sup> asc.

RECAMIER GRENELLE, 4 P  
Superbe résid. 126 m<sup>2</sup> - 3<sup>e</sup> asc.  
GRENELLE/ST-PÈRES, 6 P  
bel imm. 138 m<sup>2</sup>, 4 100 000 F

**01-45-44-44-45**

(6<sup>e</sup>) INSTITUT - Calme  
charmant 4/5 p, lumineux  
3<sup>e</sup> étage service, 6 600 000 F  
Serge Kayser 01-43-26-43-43

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-45-44-46-93  
165 bd Montparnasse, 2 p.  
23,4 m<sup>2</sup>, 3<sup>e</sup> ét., à rénover  
MAP 305 000 F, 46 496,95 €  
Visites 5 et 6/12 de 11 h à 13 h, 12/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
135 AVENUE DE SUFFREN  
7 p., 182 m<sup>2</sup>, 3<sup>e</sup> ét., asc., +  
3 p. de serv. (2 occupées)  
MAP 4 055 000 F,  
618 180,76 €  
Visites 1 et 8/12 de 14 h à 16 h, 16/12 de 11 h à 13 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

Chaque mardi avec

**Le Monde**  
DATÉ MERCREDI

retrouvez

**LE MONDE INTERACTIF**

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**ENCHÈRE**

NOTAIRE 01-53-42-67-67  
361, RUE LECOURBE  
3 P., 68 m<sup>2</sup> - 2<sup>e</sup> ét. + park.  
MAP 895 000 F, 136 441,87 €  
Visites 1 et 9/12 de 11 h à 13 h, 15/12 de 14 h à 16 h

**AGENDA**

**AUTOMOBILES**

VENTES  
PEUGEOT 405  
1.8i Style (7 CV)  
Février 94 - 57 000 km  
Bordeaux métallisé  
T.B.E.G. - Toutes options  
Prix : 35 000 F  
Tél. : 01-46-42-98-92  
(Après 19 h) - Bur. : 01-42-17-39-15

Particulier  
VENTES  
PEUGEOT 306  
Style Diesel  
Gris quartz - 1<sup>er</sup> main  
Impeccable - T.B.E.G.  
Année 1996  
77 000 km  
Prix : 49 000 F  
01-34-89-73-99

**ŒUVRES D'ART**

Galerie à VIENNE  
rech. TABLEAUX modernes  
des artistes autrichiens :  
Joseph Floch, Merkel, Kubin,  
Kokoschka, Egger, Freist,  
Tischler, Funke, Bondy,  
Thony, Eisenschitz, etc.  
Tél. + fax : 0043-1-8107288.

**PSYCHOLOGIE**

Médecin coach en entreprise  
Soutien psychologique  
Aide à la réussite  
Interprétation des rêves  
Tél. : 06-82-23-36-49 (Paris).

**VACANCES**

VENISE, 100 m Saint-Marc  
Loue app./sem. 4 ou 6 pers.  
Rénové, confort, calme, vue,  
charme, 80 m<sup>2</sup>, 2 salles eau.  
Drap, nettoyage.  
A partir de 3 950 F c.c.  
04-93-84-84-72

**SKI DE FOND**

Haut-Jura, 3 h Paris TGV  
Yves et Liliane vous  
accueillent  
ds anc. ferme comtoise  
du XVII<sup>e</sup>  
Gd cdt ambiance conviviale.  
Table d'hôte, produits mais.  
et région., chbre avec s-d-b  
+ wc. Tarifs selon période.  
Sem./pers. de 2 900 F à  
3 500 F  
tt compris, pension complète  
+ vin au repas, moniteur et  
matériel ski, raquettes  
Maison d'hôtes  
LE CRÉT-L'AGNEAU  
25650 LA LONGEVILLE  
Tél. : 03-81-38-12-51  
Fax : 03-81-38-16-58

Dans le cas d'une  
annonce domiciliée  
au "Monde Publicité",  
il est impératif  
de faire figurer  
la référence sur votre  
enveloppe, afin que  
l'on puisse transmettre  
votre dossier  
dans les meilleurs délais.

**EMBASSY SERVICE**

43, AVENUE MARCEAU  
75116 PARIS

CONSEIL IMMOBILIER  
Locations-ventes  
Gérance  
Spécialisé depuis plus de  
20 ans  
dans les quartiers  
RÉSIDENTIELS  
Rech. pour CLIENTS  
ÉTRANGERS APPTS  
Hôtels particuliers  
et villas  
VIDES ET MEUBLÉS

**01-47-20-40-03**  
[www.embassy-service.fr](http://www.embassy-service.fr)

Jeune couple ch. à louer  
appart. 2 P., quartier  
Bastille - Ledru-Rollin,  
à partir de décembre 2000  
ou janvier 2001.  
3 500 F-4 000 F CC.  
Tél. : 01-43-45-65-74  
jusqu'à 16 h.  
e-mail : tanis@ncu.org



# Une « Flûte enchantée » en sursis à l'Opéra de Paris

## Répétition générale sur fond de conflit entre l'intersyndicale et la direction

**LA FLÛTE ENCHANTÉE**, de Wolfgang Amadeus Mozart. Avec Natalie Dessay, Detlef Roth, Dorothea Röschmann, Piotr Beczala, Ivan Fischer (direction), Benno Besson (mise en scène). OPÉRA GARNIER, Paris, générale le 25 novembre. Pour les représentations du 27 novembre au 6 janvier, sujettes à un préavis de grève, il est conseillé d'appeler le 01-44-61-59-63.

Un opuscule (1977) de Jean Baudrillard s'intitulait joliment *La Lutte enchantée ou la flûte finale*. A l'Opéra de Paris, en ce moment, il s'agit tout simplement de l'inverse : *La Flûte enchantée*, de Mozart, aux prises avec une lutte entre l'intersyndicale (CGT, FO, FSU et SUD) et la direction, parvenue à un état de crispation sans précédent dans l'histoire récente de l'établissement.

N'ayant pas obtenu satisfaction concernant ses revendications (salaires et aménagement du temps de travail), l'intersyndicale a déposé, le 20 novembre, un préavis de grève affectant trente-huit journées jusqu'au 21 janvier 2001, période pendant laquelle doivent être créées deux nouvelles productions, *La Flûte enchantée*, de Mozart (en fait une reprise du Grand Théâtre de Genève, selon Natalie Dessay dans un entretien accordé ce mois-ci au *Monde de la musique*), et *La Chauve-Souris*, de Johann Strauss (première le 14 décembre).

Devant l'incertitude qui régnait en fin de semaine au sujet du règlement du conflit avant la première de *La Flûte enchantée*, le 27 novembre, Hugues Gall, directeur de l'Opéra national de Paris, a décidé d'ouvrir la répétition générale à la presse et aux caméras de télévision. On s'attendait à une distribution de

tracts syndicaux à l'entrée du Palais-Garnier ; il n'en fut rien. Mais on apprenait de source officielle que des réunions de négociation devaient avoir lieu jusqu'à lundi après-midi, à quelques heures donc de la première de *La Flûte*, même si Hugues Gall, critiquant l'absence de réflexion quant à l'application des lois Aubry aux métiers du spectacle, considère aujourd'hui que ce conflit regarde directement les syndicats et le gouvernement - auquel il a réclamé un arbitrage et des moyens supplémentaires s'il s'agissait d'appliquer ce que demande l'intersyndicale (*Le Monde* du 23 novembre).

Même si l'on y voyait, ce 25 novembre, autant de célébrités (ce soir, entre autres, un trio détonnant : José Dayan, Pierre Joxe et Christian Clavier...), et davantage d'enfants (ceux des personnels de la maison), une générale est une

générale, une première une première : on ne s'est donc pas étonné de voir des décors se bloquer ou se tromper de scène, le chef se perdre dans les couloirs au moment des saluts, et d'entendre des ratés de bruits amplifiés. La production (décorée en trompe-l'œil) de Benno Besson est jolie sans être féérique, dépouillée mais sans relief, et longue dans ses scènes parlées. On aura aimé la plupart des artistes, chantant un Mozart diversement subtil mais de bon niveau. Pourtant Ivan Fischer, qu'on croyait mozartien plus incisif, a déçu. Sa direction s'est révélée souvent molle (des rubatos peu réussis, notamment dans le second air de Sarastro), peu sensible aux phrases, aux nuances (des formules d'accompagnement trop lourdes et plus souvent), aux mélanges de timbres.

Renaud Machart

## La fraîcheur et la poésie renouvelées de « Hänsel et Gretel »

**HÄNSEL UND GRETEL**, d'Engelbert Humperdinck, avec Anke Vondung, Ruth Ziesak, Graham Clark, Jane Henschel, Franz Josef Kapellmann, Katherina Müller, La Maîtrise de Paris, Orchestre de Paris, Philippe Jordan (direction). Yannis Kokkos (mise en scène, décors et costumes). Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1<sup>er</sup>, le 24 novembre. Prochaines représentations les 27 et 30 novembre, le 2 décembre à 19 h 30. De 70 F (10,67 €) à 595 F (90,71 €). Tél : 01-40-28-28-40.

Quand Humperdinck, assistant de Wagner à Bayreuth et son thuriféraire, écrit *Hänsel und Gretel* en 1893, il n'imagine pas que son opéra-conte de fées sera porté dès sa création au crédit du patrimoine allemand. Destinée à un usage privé - la librettiste n'est autre que sa sœur Adelheid Wette, les deux petites filles destinataires ses propres nièces -, l'œuvre est devenue aussi populaire que *Carmen* ou *La Flûte enchantée*. Inscrit au centre du triangle Wagner-Strauss-Mahler, *Hänsel und Gretel* synthétise les principes de l'opéra wagnérien, use du chant folklorique, du choral et de la danse

(valse, berceuse et barcarolle), tandis que Humperdinck, en mélodiste distingué, sert le monde de l'enfance avec un raffinement que souligne l'orchestration claire et inventive, laissant respirer les voix.

Reprise d'une production montée en 1997, au Châtelet, la mise en scène de Yannis Kokkos mêle charme, poésie, humour et fraîcheur : décors simplissimes travaillés en aplats, matière picturale (forêt onirique à la Miro), récurrences géométriques (arbres succédant aux noires cheminées d'usine). Jeux de lanterne magique et de kaléidoscope, couleurs, livres d'images, apparitions et acrobaties illustrent la séduction de l'univers puéril, tandis que le prosaïsme et la cruauté, le mortifère et le ridicule cernent l'empire adulte. Côté plateau, c'est un vrai conte de fées. Les voix du couple d'enfants se fondent dans une suave osmose : souplesse et délié pour la sensible Gretel de Ruth Ziesak, beauté du timbre et vivacité pour ce « bon petit diable » d'Anke Vondung (Hänsel). Si on regrette de ne pas profiter davantage des récriminations et des plaintes de

Jane Henschel (la Mère), de la mauvaise joie un tantinet mahlérienne de Franz-Josef Kapellmann (le Père), on est comblé par l'irrésistible prestation de Graham Clark en sorcière Grignote de music-hall, changeant de costume et de rôle avec une inénarrable versatilité, et drolatique avec ça, dans son ballet du balai. Côté fosse, l'Orchestre de Paris démontre avec maestria qu'il ne craint personne lorsque la musique sollicite, comme c'est le cas, la qualité intrinsèque de chaque musicien promu soliste.

Que Philippe Jordan soit passé maître dans l'art d'accompagner les voix, voilà ce qu'on savait, qu'il signe là, d'une baguette élégante, sobre et expressive, une belle interprétation (française pourrait-on dire) du chef-d'œuvre allemand, voilà qui est désormais acquis. Dans la salle, au premier rang du balcon, il y avait un père anxieux et ravi, Armin Jordan : la main gauche se soulève et accompagne la ligne mélodique comme une caresse. Ce soir, ce sont les enfants qui triomphent !

Marie-Aude Roux

## CONCERTS

**ensemble**  
inter  
contemporain

Mardi 5 décembre à 20 h

### Orient / Occident

**Claude Vivier**  
**Toshio Hosokawa,**  
création  
**György Kurtág**  
**Qigang Chen**  
**Toru Takemitsu**

Ensemble Intercontemporain  
direction **Markus Stenz**

 **cité de la musique**  
01 44 84 44 84

### Auditorium du Louvre

Jeu 30 novembre à 12h30

**Aurélien Pontier**, piano  
**Alexandra Grot**, flûte  
**Sébastien van Kuijk**, violoncelle  
ROUSSEL, JOLIVET, DEBUSSY  
SAINT-SAËNS, TORTIELER, PIERNÉ  
**LOC : 01 40 20 84 00**

### Auditorium du Louvre

Musique filmée  
D'après l'antique  
01 40 20 51 86 - 30 F

► Samedi 2 décembre

16 h - Stravinski  
G. Balanchine et S. Ozawa  
18 h 30 - Debussy, Ravel,  
Roussel, Saint-Saëns,  
Scriabine, Szymanowski,  
L. Bernstein, S. Celibidache,  
J. Thibaud, A. Cluytens,  
L. Maazel, M. Argerich, C. Abbado

► Dimanche 3 décembre

16 h - Milhaud  
Les Choéphores  
18 h 30 - Debussy Prodomidès  
Les Perses

Théâtre des Champs-Élysées  
Mercredi 6 décembre - 20 heures

**Aldo**  
**CICCOLINI**  
piano  
**Clementi**  
Castelnuovo-Tedesco  
Granados  
Chopin  
Loc. : 01-49-52-50-50  
Valmalette

SALLE PLEYEL

**WOLFGANG SAWALLISCH**  
direction

6, 7 et 8 DÉCEMBRE - 20 H

**ANTONÍN DVORÁK**  
3 Ouvertures  
Symphonie n° 9 « Du Nouveau Monde »

13, 14 et 15 DÉCEMBRE - 20 H

**THOMAS ZEHETMAIR** violon

**ANTONÍN DVORÁK**  
Variations symphoniques  
Concerto pour violon et orchestre  
Symphonie n° 8

20, 21 et 22 DÉCEMBRE - 20 H

**KRYSTIAN ZIMMERMAN** piano

**SERGE RACHMANINOV**  
Concerto pour piano et orchestre n° 2

**ANTONÍN DVORÁK**  
Symphonie n° 7 **LE FIGARO**



DE 60 F à 350 F - TARIF JEUNES : 50 F

**RÉSERVATIONS**  
0 825 000 821 (0,997/mn)  
www.ticketclik.fr

 **cité de la musique**  
musée, concerts,  
centre d'information

### W. Sawallisch

**Orchestre de Paris**  
concert pour les jeunes  
Dvorák, *Symphonie n° 9*  
9 décembre > 11h

**concours**  
**Olivier Messiaen**  
concert des lauréats

**Jonathan Nott**  
**Ensemble**  
**Intercontemporain**  
10 décembre > 16h30

**www.cite-musique.fr**  
**01 44 84 44 84**

### INSTANTANÉ

### L'EXCELLENCE

### D'EVGENY KORIOLOV

Vainqueur du Concours Clara-Hasckil en 1977, détenteur d'un grand nombre de récompenses pour ses enregistrements d'œuvres pour clavier de Bach, adoubé par le compositeur György Ligeti qui a écrit que, s'il ne pouvait emporter qu'un disque sur l'île déserte ce serait son enregistrement de *L'Art de la fugue*, Evgeny Koroliov, cinquante et un ans, Moscovite de Hambourg, se présente sans détours aux mille cinq cents personnes venues, un dimanche matin, à onze heures, l'écouter jouer les *Variations Goldberg*. En chemise bleu pétrole, pantalon gris, lunettes sur le nez, il s'assied devant son piano, posé sur la scène du Châtelet, écrivain intime, chaleureux, patiné, à l'acoustique sonore, mais pas trop.

Sa maîtrise s'impose immédiatement. La ligne des basses sur laquelle repose l'édifice de ces trente variations qui s'ouvrent et se referment sur la célèbre aria, s'élève, non pas soulignée mais phrasée, sentie, intelligible, fondation sur laquelle la

main droite chante, sculpte dans un matériau somptueux. Quel piano ! Rond, gras quand le texte se replie dans des méandres rêveurs ; limpide toujours, net, dessiné et mis en couleurs dans les variations virtuoses. Sans doute, Koroliov ornemente-t-il un peu trop, mais la pression des puristes, ces faibles d'esprits qui s'accrochent à des vérités démenties par chaque nouvelle génération d'interprètes, impose aux pianistes de « faire comme les clavecinistes », de montrer leur savoir afin de pouvoir « passer leur Bach avec mention ». Sans doute aussi, les variations les plus virtuoses ne sont-elles pas assez chorégraphiées quand les mains se répondent ou se croisent, mais la hauteur de vue d'un artiste qui semble jouer pour lui, perdu dans son imaginaire, tendu mais pas trop, vers la résolution finale d'une œuvre qui abolit le temps, s'impose à un public dont l'attention ne faiblit pas pendant une heure vingt. Y compris les bambins qui accompagnent leurs parents. C'est un signe.

Alain Lompech

★ Théâtre du Châtelet, Paris, le 26 novembre.

### NOUVEAU FILM

#### TUVALU

■ Le premier long métrage du jeune réalisateur allemand Veit Helmer conte bizarrement une histoire bizarre. En noir et blanc teinté, avec pour tout dialogue une poignée de formules en sabir multi-européen, il décrit sur un mode burlesque et onirique les tribulations du gardien d'une piscine, confronté à l'avidité destructrice de son frère promoteur et au désir pour une jolie fille de loup de mer détenue d'une carte au trésor. La logique voudrait que *Tuvalu* soit un dessin animé de vingt minutes ; en faire un long métrage en prises de vues réelles relève de l'exercice de style forcé. Une fois cela posé, on

peut admirer le toujours étonnant Denis Lavant (un des rares comédiens modernes qui aurait eu sa place aux temps héroïques du *slapstick*), reconnaître la réussite de certaines compositions graphiques, telles que la scène des clochards rigolards bardés de parapluies sur le toit fouetté par l'orage, ou le cimetière de bateaux sur la mer Noire où sont tournés certains extérieurs. Helmer a montré qu'il savait utiliser les outils cinématographiques, il ne lui reste plus qu'à faire un film. **Jean-Michel Frodon** *Film allemand de Veit Helmer. Avec Denis Lavant, Chulpan Khamatova, Philippe Clay, Terrence Gillespie. (1 h 32.)*

## SORTIR

### PARIS

#### La La La Human Steps

Dans *Salt*, déjà présenté au Théâtre de la Ville en 1998, le chorégraphe québécois Edouard Lock explore la technique des pointes avec une affolante virtuosité. Emportées par une gestuelle qui découpe l'espace avec une rigueur éclatante, les danseuses semblent en permanence soumises à une pression qui les met au bord du gouffre. Heureusement, les hommes sont là pour leur servir de piliers. Une œuvre hypnotique au diapason d'un monde survolté. *Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4<sup>e</sup>. Les 28, 29 et 30 novembre et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.*

#### Zar. b

« Zar. b » est le nom d'un instrument de percussion iranien. *Zar. b* est le titre de la nouvelle pièce du chorégraphe Sylvain Prunecq, qui a choisi, avec la danseuse Anne-Karine Lescop, de se frotter aux rythmes de ce

tambour dont joue Françoise Rivalland. Désir de suspension, souplesse et dynamique de la gestuelle, une pièce en trio qui tente de trouver l'équilibre entre la ligne et la chair. *Louvenciennes (78), salle Camille-Saint-Saëns, 30, avenue du Général-Leclerc. Le 28 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-39-69-78-16. 110 F.*

### LYON

#### La Valse des adieux

Pour cette lecture, ni mimétisme mettant en scène le poète ni décorum. Jean-Louis Trintignant a choisi de présenter le texte de Louis Aragon dans l'extrême dépouillement du théâtre, accompagné par le compositeur et musicien de jazz Daniel Mille, dans une mise en scène d'Antoine Bourseiller. *Théâtre des Célestins, place des Célestins, Lyon (69). Les 25, 28, 29 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre à 20 h 30 ; le 26 à 15 heures ; le 30 à 19 h 30. Tél. : 04-72-77-40-40. 100 F et 190 F.*

## GUIDE

### FESTIVALS CINÉMA

#### Retour de Mémoire

*Rencontres cinématographiques de Seine-Saint-Denis. Cinémas 93, 8, rue Léo-Lagrange, Noisy-le-Sec (93). Du 15 au 28 novembre. 20 F. Tél. : 01-48-10-21-21.*

#### Histoires courtes et longues franco-portugaises

*Accatone, 20, rue Cujas, Paris-5<sup>e</sup>. Du 21 novembre au 5 décembre. Tél. : 01-46-33-86-86.*

#### Festival du film de Dunkerque

*Les salles : AMC Marine 20, Dunkerque (03-28-59-92-92) ; Studio 43, Dunkerque (03-28-66-47-89) ; Fa-Mi-La, Bray-Dunes (03-28-26-65-50) ; Varlin, Grande-Synthe (03-28-21-81-55). Du 24 novembre au 10 décembre.*

#### Les grands auteurs du cinéma japonais

*Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris-5<sup>e</sup>. Du 22 novembre au 12 décembre. Tél. : 01-43-29-79-89.*

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### PHOTOGRAPHIES

#### Paris - Godard

*La ville, la politique, le langage Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3<sup>e</sup>. Du mercredi au dimanche, de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 janvier. Entrée libre. Tél. : 01-42-71-44-50. En marge de l'exposition, la projection des films de Jean-Luc Godard, prévue le 10 décembre de 15 heures à 23 heures, est annulée.*

### VERNISSAGES

#### Friedl Dicker-Brandeis

*Musée d'art et d'histoire du judaïsme, hôtel de Saint-Aignan, 71, rue du Temple, Paris-3<sup>e</sup>. Tél. : 01-53-01-86-60. De 11 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 18 heures. Fermé samedi. Du 15 novembre au 5 mars. 25 F. Gratuit : moins de 18 ans, chômeurs et handicapés.*

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

*Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.*

#### Stéphanie d'Oustrac (soprano), Jérôme Ducros (piano)

*Œuvres de Ravel. Enesco. Français. Menasce. Pierné.*

*Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris-13<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.*

#### Orchestre Colonne

*Malinowski : Kung-fu. Lalo : Symphonie espagnole. Ravel : Alborada del gracioso. Escaich : Symphonie n° 1 « Kyrie d'une messe imaginaire ». Laurent Koria (violon), Edmon Colomer (direction).*

*Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 50 F à 195 F.*

#### The Academy of Saint Martin in the Fields

*Mozart : Symphonie n° 31 « Paris », Airs d'opéras. Haydn : Ariane à Naxos, Symphonie n° 104 « Londres ». Gluck : Paride ed Elena, airs. Magdalena Kozeana (mezzo-soprano), Neville Marriner (direction). *Châtelet-Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1<sup>er</sup>. Le 28 novembre, 20 heures. Tél. : 01-40-28-28-40. De 60 F à 360 F.* *Ensemble William Byrd* Œuvres de Gabrieli. Monteverdi. Cavalli. Croce. Graham O'Reilly (direction). *Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 3, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-70-64-10. 50 F.**

#### Casse-noisette

*Etoiles, premiers danseurs, corps de ballet, chœur et Orchestre de l'Opéra national de Paris. Victor Fedotov : direction. Rudolf Noureev : chorégraphie. Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris-1<sup>er</sup>. Le 28 novembre et le 5 décembre, 19 h 30 ; le 2 décembre, 14 h 30 et 20 heures ; le 10 décembre, 15 heures ; jusqu'au 24 décembre. Tél. : 08-36-69-78-68. De 50 F à 395 F.*

#### Compagnie IDA

*Mark Tompkins : La Vie rêvée d'Aimé. Juy-le-Moutier (95). Centre culturel, 96, avenue des Bruzacs. Le 28 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-34-20-14-14.*

#### Jean-Marc Padovani

*La Maroquinerie, 23, rue Boyer, Paris-20<sup>e</sup>. Les 28, 29 et 30 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-33-30-60. Entrée libre.*

#### Belmondo & Dal Sasso Big Band

*Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Le 28 novembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.*

#### Marc Copland Trio

*Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Les 28 et 29 novembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.*

#### No'Jazz

*Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. Le 28 novembre, 22 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.*

#### Nicolas Cande Quartet

*Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1<sup>er</sup>. Le 28 novembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.*

#### Johnny Dread

*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 21 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41.*

#### Les Ogres de Barbak, les Hurllements d'Élé

*Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00.*

#### Ingrid Caven

*Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudé, Paris-6<sup>e</sup>. Les 28 et 29 novembre, 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 200 F.*

#### Nathalie Choquette

*L'Européen, 3, rue Biot, Paris-17<sup>e</sup>. Les 28 et 30 novembre et les 1<sup>er</sup>, 2, 5, 7, 8, 9 et 12 décembre, 20 h 30, jusqu'au 30 décembre. Tél. : 01-43-87-97-13. De 110 F à 130 F.*

#### Les Poubelles Boys

*Théâtre Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3<sup>e</sup>. Le 28 novembre, 20 h 30, jusqu'au 31 décembre. Tél. : 01-48-87-52-55. Location Fnac. 100 F.*

#### Jean Guidoni

*Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris-19<sup>e</sup>. Du 28 novembre au 2 décembre, 21 heures, jusqu'au 23 décembre. Tél. : 08-03-80-88-03. De 130 F à 160 F.*

#### Nina Morato

*Théâtre des Déchargeurs-La Bohème, 3, rue des Déchargeurs, Paris-1<sup>er</sup>. Du 28 novembre au 2 décembre, 22 heures, jusqu'au 9 décembre. Tél. : 01-42-36-00-02.*

### RÉGIONS

**Orphée aux enfers** Chœur et Orchestre de l'Opéra de Lyon, Mark Minkowski, Sébastien Rouland (direction), Laurent Pelly (mise en scène), Dominique Boivin (chorégraphie).

*Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, Lyon (69). Les 28 et 30 novembre, 20 heures, jusqu'au 15 décembre. Tél. : 04-72-00-45-45. De 70 F à 400 F.*

#### Bernardo Montet, Association Mawguerite







GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 11.10 Le Monde des idées. La politique et la morale. Invités : Arnaud Montebourg et Vincent Peillon. LCI
  - 20.45 et 1.00 Le Club. LCI
  - 21.00 Presse régionale et télévision de proximité. Forum
  - 22.35 L'Écran témoin. Le Tibet, pays oublié. RTBF 1
  - 22.40 Mots croisés. Vache folle : quels sont les responsables ? Invités : François Patriat, Henri Nallet, Jean-François Mattei, François Ewald, François Honorat, Reimer Böge, Jeanne Brugerès Picoux, Daniel Soulez, Jean Duhamel. France 2
- MAGAZINES
- 18.15 et 23.45 Procès Barbie. Histoire
  - 18.30 L'Invité de PLS. Michel Rocard. LCI
  - 18.55 Nulle part ailleurs. Canal +
  - 19.20 Lundi, c'est Julie. France 2
  - 19.55 TV 5 l'Invité. TV 5
  - 21.00 La Route. Invités : Kent, Ignacio Ramonet. Canal Jimmy
  - 21.05 Le Point. Journalistes aux affaires criminelles : pièges et risques. La forêt québécoise. La cueillette des myes. Briser le mur de l'intolérance. TV 5
  - 22.15 Zig Zag café. Invité : Eric Lehmann. TSR
  - 23.30 A notre santé ! La dictature du désir. Invités: Sylvain Mimoun, Lio. France 3

DOCUMENTAIRES

- 0.10 LCA, la culture aussi. Les spectacles pour enfants à la veille de Noël. LCI
- 0.30 Strip-tease. Carte de presse. Diva. Bonne fête maman. Pigeon vole. France 3
- 0.40 Futur antérieur. France, une démocratie inachevée. Invité : Pierre Rosamvallon. France 2

SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Rugby à XIII. Championnat de France (10<sup>e</sup> journée) : Toulouse - Grand Avignon. Pathé Sport

MUSIQUE

- 21.00 Hânsel et Gretel. Mise en scène d'Elijah Moshinski. Par l'Orchestre de l'Opéra de Sydney, dir. Johannes Fritzsche. Muzzik

THÉÂTRE

- 20.55 Le Voyage de monsieur Perrichon. Pièce d'Eugène Labiche. Mise en scène de J.-L. Moreau. TMC

TÉLÉFILMS

- 20.50 Deux femmes à Paris. Caroline Huppert. France 2
- 23.15 Intimidations. Ken Cameron. M 6

SÉRIES

- 21.25 3<sup>e</sup> planète après le Soleil. Proud Dick (v.o.). O. Série Club
- 21.45 New York Police Blues. Tout dans les tripes. O. Canal Jimmy
- 23.00 Bakersfield Pd. Ex-Partner (v.o.). O. Série Club
- 23.25 Taxi. [2/2]. Fantasy Borough (v.o.). O. Série Club
- 23.25 Invasion planète Terre. Vivre libre ou mourir. O. 13<sup>ème</sup> RUE
- 23.45 The Practice. Instinct de survie (v.o.). O. Série Club

FILMS



- 20.50 Le Maître de guerre. Clint Eastwood. Avec Clint Eastwood, Marsha Mason (Etats-Unis, 1986, 145 min) O. M 6
- 20.55 La Vérité. Henri-Georges Clouzot (France, 1960, N., 125 min) O. France 3
- 21.00 San Francisco. W. S. Van Dyke (Etats-Unis, 1936, N., 120 min) O. Histoire
- 21.00 L'Aventure du Poséidon. Ronald Neame (Etats-Unis, 1972, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
- 21.10 Il faut sauver le soldat Ryan. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1998, v.o., 165 min). Cinéstar 2
- 22.20 Voyages. Emmanuel Finkiel (France, 1999, 117 min) O. Canal +
- 22.30 Roulette chinoise. Rainer Werner Fassbinder (Allemagne, 1976, v.o., 85 min). Arte
- 22.45 La Vie de château. Jean-Paul Rappeneau (France, 1965, N., 90 min) O. Cinétoile
- 22.55 Alien, le huitième passager. Ridley Scott (GB, 1979, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
- 23.40 La Fleur de mon secret. Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
- 23.50 Nuits blanches. Luchino Visconti (Italie, 1957, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
- 23.55 1941. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 115 min) O. Cinéstar 2
- 1.50 L'Empire du soleil. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, v.o., 150 min) O. Cinéstar 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.20 Exclusif.
- 18.58 Etre heureux comme...
- 19.00 Le Bigdil. Spécial « Années Folles ».
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.30 Répondez-nous. François Bayrou.
- 20.55 Vérité oblige. Fibre mortelle.
- 22.50 Y a pas photo ! Je vis avec une célébrité.
- 0.20 Exclusif.
- 0.50 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

- 18.00 70's Show.
- 18.30 JAG.
- 19.20 et 1.50 Lundi, c'est Julie.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Deux femmes à Paris. Téléfilm. Caroline Huppert.
- 22.40 Mots croisés.
- 0.15 Journal, Météo.
- 0.40 Futur antérieur. France, une démocratie inachevée.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 C'est mon choix... ce soir.
- 20.55 La Vérité. Film. Henri-Georges Clouzot O.
- 23.00 Météo, Soir 3.
- 23.30 A notre santé ! La dictature du désir.
- 0.30 Strip-tease. Carte de presse. Diva. Bonne fête maman. Pigeon vole.

CANAL +

- En clair jusqu'à 20.35
- 18.00 Daria O.
- 18.30 Nulle part ailleurs (classique). Les religions, suite.
- 18.40 Nulle part ailleurs (musique).
- 18.55 Nulle part ailleurs.
- 20.35 Les Enfants du siècle. Film. Diane Kurys (version courte) O.
- 22.20 Bandé(s) à part. Voyages. Emmanuel Finkiel O.
- 0.20 Les Vacances. Court Métrage. Emmanuelle Bercot O.
- 0.35 La Puce. Moyen Métrage. Emmanuelle Bercot O.

TELEVISION

ARTE

- 20.15 Reportage : l'Adieu aux anges. Aux femmes qui perdaient leur enfant en fin de grossesse, on avait coutume de dire : « Vous êtes jeune, vous en aurez d'autres ! ». Mais si ce bébé mort, avant même d'être venu au monde, n'est pas nommé, si sa mort est entourée de silence, le deuil est impossible. Laurence Serfaty décrit la prise en charge de cette souffrance au CHR Jeanne-de-Flandre, à Lille.

FRANCE 2

- 20.50 Deux femmes à Paris. A l'origine de ce téléfilm, une histoire vraie, celle de Maya, la mère de Nine et de Serge Moati, jeune juive tunisienne qui suit à Paris son mari, journaliste au Populaire de Léon Blum. Nous sommes en 1934. Isolée, la jeune femme se lie d'amitié avec Maud, une modiste habitant son immeuble. Maya est de gauche, Maud a des fréquentations d'extrême droite. Le contexte est connu : Munich, 1939, la débâcle, l'Occupation, Vichy et les

lois anti-juives. L'originalité de cette fiction réside dans le fait qu'il s'agit d'un film essentiellement féminin, écrit par Nine Moati, réalisé par Caroline Huppert, et produit par Françoise Castro. Il raconte une belle histoire d'amitié et de solidarité entre deux femmes appartenant à deux camps ennemis. Romane Bohringer interprète Maya et Julie Depardieu, qui illumine le film, Maud. Une œuvre qui, malgré quelques faiblesses, se révèle très attachante.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 22.00 www.sport et télévision.com. Invités : Patrick Chêne, David Douillet, Hervé Pailliant, Bernard Adriaenssens. Forum
  - 23.00 De l'art de la guerre à l'art de la paix. Forum
- MAGAZINES
- 13.50 Expression directe. PS. France 2
  - 14.35 La Cinquième rencontre... Justice - Société : Le corps, dernier rempart avant l'exclusion. La Cinquième
  - 16.35 Les Ecrans du savoir. Invité : Victor Lanoux. La Cinquième
  - 17.55 Mise au point. Le droit à l'image ; Des scarabées contre des bulldozers ; Le réchauffement de la planète ; le dessin de Plantu. La Cinquième
  - 18.15 La Carte aux trésors. Destination : Loire-Atlantique. TV 5
  - 18.15 et 23.50 Procès Barbie. Histoire
  - 18.30 L'Invité de PLS. Jean-François Mattei. LCI
  - 19.00 Archimède. Soufflerie. Coeurs d'enfants. Portrait : Hannah Monyer. Arte
  - 19.20 Mardi, c'est Julie. France 2
  - 20.50 Fréquentar. Jean-Marie Bigard. M 6
  - 20.55 Vie privée, vie publique. Pédophilie : Silence et dénonciation. Invitée : Ségolène Royal. France 3
  - 21.00 Le Gai Savoir. Les médias en question. Invités : Caroline Pigozzi ; Stéphanie Mesnier ; Philippe Val. Paris Première
  - 21.05 Temps présent. Des pédophiles chez les humanitaires. L'énigme du Koursk. TV 5
  - 22.15 Ça se discute. Les frères et sœurs sont-ils obligés de s'aimer ? TV 5
  - 23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [3/3] : La paix armée. France 3
  - 0.35 Rock Press Club. Les filles du rock. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

- 20.00 Rome secrète. [10/10]. Le Tibre. Odyssee
- 20.15 Reportage. Pitbulls verboten ! Arte
- 20.30 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [11/12]. Archipels de rêve. Planète
- 20.30 Légendes, Mike Tyson. Odyssee
- 20.45 La Vie en face. Massoud, l'Afghan. Arte
- 21.00 Winston Churchill. [2/4]. Vaincre ou mourir - L'heure de gloire 1940-1942. Histoire
- 21.00 Soirée égyptienne. Egyptomania. Mezzo
- 21.30 Mystérieuses civilisations disparues. La citadelle inca. Planète
- 22.05 Paul Morand. [3/4]. Histoire
- 22.16 Thema. Grandeur et décadence d'Oscar Wilde. Une vie, un scandale. Et tout homme pourtant tue la chose qu'il aime. Arte
- 22.20 La Quête du futur. [21/22]. Les nomades du futur. Planète
- 22.50 Artisans du monde. Tunisie : Le potier - Le bois palmier. Odyssee
- 23.30 Le Mystère de Saint-Aubin. Une obsession de justice et de vérité. Odyssee
- 0.05 Notre-Dame de la joie. Planète
- 0.20 La Case de l'oncle Doc. A la recherche du marin inconnu. France 3
- 0.25 L'Egypte. [4/5]. Dieux et démons. Odyssee
- 0.40 Ni un commencement, ni une fin, 1995-1997. Planète

SPORTS EN DIRECT

- 16.00 et 21.00 Tennis. Masters messieurs. Pathé Sport
- 18.00 Football. D 1 (18<sup>e</sup> journée) : Guingamp - Lens. TV 5
- 20.45 Paris-SG - Rennes. Au parc des Princes. Canal +
- 21.00 Boxe. Poids plumes. Cassius Baloyi - Steve Robinson. Eurosport

MUSIQUE

- 17.00 « Symphonie n° 1 et Concerto pour violon », de Prokofiev. Avec Vadim Repin, violon. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, dir. Evgeni Svetlanov. Mezzo
- 18.30 « Ma patrie », de Smetana. Lors du Festival Printemps de Prague, en 1990. Par l'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Rafael Kubelik. Mezzo
- 19.30 Madredeus. Avec Teresa Salgueiro, chant ; Pedro Ayres Magalhães, guitare ; José Peixoto, guitare ; Francisco Ribeiro, violoncelle ; Carlos Maria Trindade, clavier ; Gabriel Gomes, accordéon. Muzzik

TÉLÉFILMS

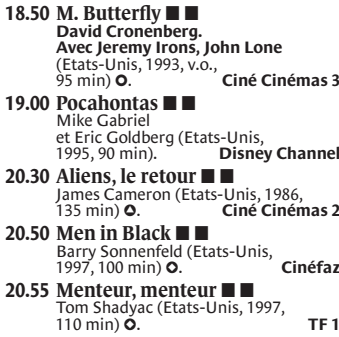
- 21.20 La Petite Fille en costume marin. Marc Rivière [2/2]. RTBF 1
- 22.35 Au plaisir de Dieu. Robert Mazoyer [3/5]. Festival
- 22.50 Meurtre travesti. Rick King. O. M 6
- 0.30 Le Portrait de Dorian Gray. Glenn Jordan. Arte

SÉRIES

- 17.45 Les Craquantes. Les vieux amis. O. Téva
- 18.00 70's Show. Eric se fait virer. O. France 2
- 18.30 Dharma & Greg. Une si jolie secrétaire ! O. M 6
- 19.20 Frasier. Sous la couette. O. Série Club
- 19.30 L'Île aux trente cerceaux. Marcel Cravenne [4/6]. Festival
- 20.15 Friends. Celui qui s'énervait. RTL 9
- 20.45 Invasion planète Terre. Sandoval s'est échappé. O. 13<sup>ème</sup> RUE
- 20.50 La Vie à cinq. Cinq, quatre, trois. Téva
- 21.30 Friends. The One With Ross's Teeth (v.o.). O. Canal Jimmy
- 21.35 First Wave. Les yeux du Gua. 13<sup>ème</sup> RUE
- 22.30 Ally McBeal. Surprise, surprise (v.o.). O. Téva
- 22.55 Sex and the City. Boy, Girl, Boy, Girl (v.o.). O. Téva
- 22.55 Twin Peaks. Episode [1/2] (v.o.). O. 13<sup>ème</sup> RUE
- 23.00 Bakersfield Pd. Bakersfield Madam (v.o.). O. Série Club
- 23.25 Taxi. Louie's Rival (v.o.). Série Club
- 23.45 The Practice. Juge et juré (v.o.). O. Série Club
- 0.30 La Quatrième Dimension. Neuvième étage. O. Série Club
- 1.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Les fossyeurs. O. Série Club

FILMS

- 13.45 eXistenZ. David Cronenberg (Etats-Unis, 1999, 90 min) O. Canal +
- 14.50 L'Aventure du Poséidon. Ronald Neame (Etats-Unis, 1972, 115 min) O. Ciné Cinémas 1
- 15.45 Ludwig van B. Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min) O. Cinéstar 1
- 16.40 Méfie-toi de l'eau qui dort. Jacques Deschamps (France, 1996, 105 min) O. Ciné Cinémas 2
- 17.10 L'homme qui tua la peur. Martin Ritt (Etats-Unis, 1957, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics



- 18.50 M. Butterfly. David Cronenberg. Avec Jeremy Irons, John Lone (Etats-Unis, 1993, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 3
- 19.00 Pocahontas. Mike Gabriel et Eric Goldberg (Etats-Unis, 1995, 90 min). Disney Channel
- 20.30 Aliens, le retour. James Cameron (Etats-Unis, 1986, 135 min) O. Ciné Cinémas 2
- 20.50 Men in Black. Barry Sonnenfeld (Etats-Unis, 1997, 100 min) O. Cinéfaz
- 20.55 menteur, menteur. Tom Shadyac (Etats-Unis, 1997, 110 min) O. TF 1
- 22.10 Un témoin dans la ville. Edouard Molinaro (France, 1959, N., 90 min) O. Ciné Classics
- 22.40 Forrest Gump. Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1994, 140 min) O. Cinéstar 1
- 23.40 Adieux. Robert Siodmak (Allemagne, 1930, N., v.o., 75 min) O. Ciné Classics
- 23.45 Jugatsu. Takeshi Kitano (Japon, 1990, 90 min) O. Canal + Vert
- 0.15 Catch 22. Mike Nichols (Etats-Unis, 1970, v.o., 120 min) O. Cinéfaz



- 0.20 Allemagne année zéro. Roberto Rossellini. Avec Edmund Moeschke, Ernst Pittschau (Fr. - It., 1947, N., v.o., 70 min) O. Cinétoile
- 0.55 Une histoire d'amour. Guy LeFranc (France, 1951, N., 95 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 14.50 Rick Hunter, inspecteur choc.
- 15.45 Les Dessous de Palm Beach.
- 16.35 7 à la maison.
- 17.30 Sunset Beach.
- 18.20 Exclusif.
- 18.58 Etre heureux comme...
- 19.00 Le Bigdil.
- 19.55 Hyper net.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Menteur, menteur. Film. Tom Shadyac O.
- 22.45 Le Temps d'un tournage.
- 22.50 Ciel mon mardi !

FRANCE 2

- 14.50 En quête de preuves O.
- 15.45 Tiercé. A Saint-Cloud.
- 15.55 La Chance aux chansons.
- 16.50 Des chiffres et des lettres.
- 17.20 et 22.40 Un livre.
- 17.25 Qui est qui ?
- 18.00 70's Show O.
- 18.30 JAG O.
- 19.20 Mardi, c'est Julie.
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Meurtre à la Maison Blanche. Film. Dwight H. Little.
- 22.45 On a tout essayé.
- 0.50 Journal, Météo.

FRANCE 3

- 14.50 Le Magazine du Sénat.
- 15.00 Questions au gouvernement.
- 16.05 Les Pieds sur l'herbe.
- 16.35 MNK.
- 17.35 A toi l'actu@.
- 17.50 C'est pas sorcier.
- 18.15 Un livre, un jour.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.10 Tout le sport.
- 20.20 C'est mon choix... ce soir.
- 20.55 Vie privée, vie publique. Pédophilie : Silence et dénonciation.
- 22.55 Météo, Soir 3.
- 23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [3/3] : La paix armée.
- 0.20 La Case de l'oncle Doc. A la recherche du marin inconnu.

CANAL +

- 13.45 eXistenZ. David Cronenberg O.
- 15.15 Cronenberg en chair et en os.
- 16.05 Football. Coupe intercontinentale. Real Madrid - Boca Juniors. 17.45 Championnat D 1 : Guingamp - Lens. 18.00 Coup d'envoi.
- En clair jusqu'à 20.45
- 20.15 Football. Championnat de D 1 (18<sup>e</sup> journée) : Paris-SG - Rennes. 20.45 Coup d'envoi.
- 22.50 Un pur moment de rock'n roll. Film. Manuel Boursinac O.
- 0.35 Le Masque de Zorro. Film. Martin Campbell (v.o.) O.

TELEVISION

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Perspectives contemporaines. Une émission consacrée à Ramon Gomez de La Serna, glorieux Espagnol (1888-1963), auteur prolifique, manieur d'une langue « échevelée, baroque, abrupte et tendre à la fois ». Claire Zalamansky rend à la voix de l'écrivain sa tonalité, son émotion maîtrisée, entre érotisme et obscure nostalgie du nourrissage maternel. Un vrai miracle d'intelligence sensorielle.

TF 1

- 20.55 Menteur, menteur. A la suite d'un vœu émis par son jeune fils, un avocat se voit contraint de ne dire que la vérité. Le comique de l'Américain Jim Carrey (découvert en France dans The Mask, de Chuck Russel) s'assagit un peu dans ce film de Tom Shadyac, sorti en 1997, mais reste toujours étonnant dans l'invention de postures et de mimiques burlesques. C'aurait été mieux de le voir en version originale.

FRANCE 3

- 20.55 Vie publique, vie privée. Mireille Dumas ouvre ce soir un débat sur la pédophilie. Selon les chiffres officiels, environ cinq mille enfants en France sont abusés sexuellement. Un nombre plus important selon les associations. Le magazine revient sur les affaires récemment révélées au sein de l'Eglise et de l'éducation nationale en compagnie d'invités parmi lesquels Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille.

ARTE

- 19.00 Nature. Les Gardiens du paysage.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. L'Adieu aux anges.
- 20.45 L'Ecole de la chair. Film. Benoît Jacquot O.
- 22.25 Court-circuit. Dimanche. Emmanuel Finkiel. 23.55 Avant la nuit. Manno Lanssens.
- 22.30 Roulette chinoise. Film. Clint Eastwood (v.o.).
- 0.30 Le Bateau. Film. Wolfgang Petersen.

M 6

- 18.30 Dharma & Greg O.
- 18.55 Mission 1 million.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Une nounou d'enfer O.
- 20.39 Conso le dis.
- 20.40 Décrochages info, Cinésix.
- 20.50 Le Maître de guerre. Film. Clint Eastwood O.
- 23.15 Intimidations. Téléfilm. Ken Cameron O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. [2/2].
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la nuit. Le jardin secret.
- 0.05 Du jour au lendemain. Roger Pic.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Muses en dialogue. Par Les Talens Lyriques, dir. Christophe Rousset, Monique Zanetti et Françoise Masset, dessus de viole de gambe, Tony Boutte, haute-contre : Le Banquet céleste ; Motets, de Daniélis ; Pièces de viole, de Marais.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. Don't Be That Way.
- 23.00 Le Conversatoire. A Paris.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Made in USA. Fanfare (Short Ride in Fast Machine), d'Adams, dir. S. Rattle ; Œuvres de Copland, Glass, Corigliano, Adams, Nancharrow, Bernstein, Cage, Reich. 22.45 Les Rendez-vous du soir (suite). Symphonie n° 41 Jupiter K 551, de Mozart, par l'Orchestre de chambre d'Europe, dir. Nikolaus Harnoncourt ; Sonate n° 19 D 958, de Schubert.

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.05 et 17.30 100 % question.
- 14.35 La Cinquième rencontre... Justice / Société : Le corps, dernier rempart avant l'exclusion.
- 16.05 Motivés, motivés. [1/6]. Les entrepreneurs.
- 16.35 Les Ecrans du savoir.
- 18.00 Mise au point.
- 18.25 Météo.
- 18.30 Le Monde des animaux. Reptiles et batraciens [2/4].
- 19.00 Archimède. Soufflerie. Coeurs d'enfants. Portrait : Hannah Monyer.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Reportage. Pitbulls verboten !
- 20.45 La Vie en face. Massoud, l'Afghan.
- 22.15 Thema. Grandeur et décadence d'Oscar Wilde. Une vie, un scandale. Documentaire. Annie Paul. 23.15 Et tout homme pourtant tue la chose qu'il aime. Lord Alfred Douglas, poète et amant d'Oscar Wilde. 0.25 Bibliographie. 0.30 Le Portrait de Dorian Gray. Téléfilm. Glenn Jordan (v.o.).

M 6

- 15.20 The Practice O.
- 16.10 et 1.15 M comme musique.
- 17.25 Kid et compagnie.
- 18.30 Dharma & Greg O.
- 18.55 Mission 1 million.
- 19.50 I-minute.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Une nounou d'enfer O.
- 20.39 Conso le dis.
- 20.40 E = M 6 découverte.
- 20.50 Fréquentar. Jean-Marie Bigard.
- 22.50 Meurtre travesti. Téléfilm. Rick King O.
- 0.30 Two O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Perspectives contemporaines. Le xylophoniste des seins : révérie sur Ramón Gómez de La Serna.
- 22.12 Multipistes.
- 22.30 Une nuit entière de frissons avec Harry Potter et Bernard Graudeau. Lecture intégrale par Bernard Graudeau d'Harry Potter à l'école des sorciers, de Joanne Kathleen Rowling.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Un mardi idéal. En direct.
- 22.30 Jazz, suivez le thème.
- 23.00 Le Conversatoire. A Paris.
- 0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Récital de Gianluca Cascioli au Festival piano aux Jacobins. Partita n° 2, de Bach ; Œuvres de Bartok, Debussy, Boulez. 22.05 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de R. Schumann, Brahms, Dvorak, Suk.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films
- On peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants



## En plein manque

par Pierre Georges

VITE, VITE ! Il n'y en aura pas pour tout le monde. Et encore moins, selon l'antique promesse de la crémère, treize à la douzaine. De quoi ? De tout ! De tout ce qui compte et est compté ! Plus d'*Harry Potter*, tome IV. Plus de Playstation2. Plus de Pokémon.

Du principe de pénurie, très éventuelle, organisé en système de promotion. Le marketing revisité camelot ! Plus il y en a, moins il y en a ! Les premiers arrivés, par milliers, centaines de milliers même, seront les premiers servis. Les autres n'auront plus que leurs yeux, ou leurs enfants, pour pleurer.

Ils se seront battus dans les magasins, la nuit. Ils auront joué des coudes, supplié, imploré, tenté de corrompre les vendeurs. Ils auront, les chanceux, les acharnés, les filous, les malins, obtenu le précieux paquet-cadeau, la fameuse console. Et ils fileront comme des acheteurs, comme des voleurs, à la maison, en poussant des longs hululements de triomphe : « *Je l'ai, je l'ai !* ». Satisfaction de l'achat accompli ! Et les autres, ces minables, ces ringards, ces vaincus, ces gros reloux s'en retourneront à la casa, mines défaits, constat d'échec sur la figure. « *N'y en avait plus nulle part. La folie partout !* ».

Une vraie folie, en effet. Une folie organisée sur des bases solides, préparées par les hauts états-majors du marketing qui basillent et quadrillent le terrain, ces Clausewitz des gondoles. Même que cela s'étudie dans les écoles de guerre commerciale. Et que cela s'appelle une stratégie de lancement.

Première cible dans l'ordre des pilonnages, la presse. Tout est dans l'art, assez simple, de convaincre la presse qu'il y a du

nouveau, du neuf. Du nouveau, du neuf ? Preneur, puisque c'est déjà une information en soi. Le journaliste-découvreur, un grand enfant joueur, résiste rarement au sublime appel du neuf. Surtout s'il est le premier, avec quelques milliers d'autres, à pouvoir le décrire, le tester, l'essayer, privilège inouï, en toute tranquillité : j'ai testé pour vous la Playstation2. Ah ! Formidable ! J'ai lu pour vous *Harry Potter IV* ! Oh ! Merveilleux !

Le journaliste fait ce pour quoi il est journaliste : informer. L'attaché de presse fait ce pour quoi il est attaché de presse : informer le journaliste. Et vogue l'information ! Et vogue la promotion ! Playstation2, *Harry Potter IV* arrivent. En France ? Oui, en France ! S'en est vendu des millions. Aux Etats-Unis ? Oui aux Etats-Unis ! Un phénomène de société, vraiment ! Un phénomène d'édition, totalement !

Deuxième cible, l'acheteur-lecteur-téléspectateur-auditeur. Le journaliste a fait son métier, honnêtement. Il a informé. L'acheteur va devoir faire le sien, honnêtement. Il va acheter. Ou ne pas acheter. Et le vendeur va vendre. Mais en laissant croire que l'offre ne pourra suivre la demande, tant cela fut, est, et sera de la folie, partout. En même temps que l'arrivée du produit il en crée déjà le manque.

Et le journaliste refait son métier. Il raconte la folie. Comme ce reportage télévisuel, entrevu l'autre jour, ces centaines de gens se battant au pied d'un mystérieux diamant noir dressé à la gloire de Playstation2. Formidable ! On aurait dit du Steven Spielberg. Ah ! Au fait, le cinéaste aurait envisagé d'adapter *Harry Potter I* ! Et vous qui n'avez pas votre *Potter IV* !

# Les Quinze sont parvenus à un accord sur la taxation de l'épargne en Europe

Seul le Luxembourg tarde à donner son feu vert à cette étape vers l'harmonisation fiscale

BRUXELLES

de notre bureau européen

Trompant les pronostics pessimistes, les ministres des finances des Quinze se sont mis d'accord au petit matin du lundi 27 novembre sur l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne au sein de l'Union européenne. Le Luxembourg doit encore donner son feu vert à l'accord négocié en son nom par Jean-Claude Juncker, premier ministre et ministre des finances du Grand-Duché. Au sein de sa coalition gouvernementale, les Libéraux lui reprochent de brader les intérêts de la place financière du Grand-Duché, devenu le pays le plus réticent sur ce dossier depuis que la Grande-Bretagne a rejoint le rang européen au printemps.

Si le « *paquet fiscal* » sur lequel les Quinze s'empoiignent depuis trois ans est enfin adopté, une nouvelle étape sera franchie sur la voie difficile de l'harmonisation fiscale. Une belle victoire en perspective pour la présidence française de l'UE.

La directive porte sur la taxation des intérêts des obligations des « *non-résidents* » (les intérêts perçus, par exemple, par un citoyen français ayant investi dans des obligations à Londres). Une fois entrée en vigueur, elle permettra de mettre fin au dumping fiscal auquel se livrent les administrations des pays membres pour attirer les épargnants. En portant atteinte au secret bancaire, elle facilitera la lutte contre la fraude fiscale et devrait permettre de parvenir à un rééquilibrage progressif de la taxation de l'épargne (pas suffisante) par rapport à celle du travail (trop lourde).

A Feira, en juin, les chefs d'état et de gouvernement s'étaient enten-

du sur un scénario qu'il convenait de préciser. L'idée était de parvenir au bout d'une dizaine d'années à un régime unique de la taxation de l'épargne, à savoir l'échange d'informations entre les administrations nationales sur les intérêts perçus par les non-résidents.

Le calendrier de Feira était le suivant : les Quinze devaient préciser le contenu de la directive avant la fin 2000, ce qu'ils viennent de faire. Ensuite, pendant deux ans, ils discuteront avec les pays tiers, tels la

déjà) d'une retenue à la source. Mais, à l'issue de sept ans, le système d'échange d'informations sera généralisé.

CONCESSIONS NON NÉGLIGEABLES

Trois pays seulement ont choisi la retenue à la source pendant la période transitoire, à savoir le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche. Le Luxembourg a obtenu des concessions non négligeables de la part de ses partenaires. La Commission européenne, suivie

nistration fiscale luxembourgeoise pourra – s'il est rattrapé par son administration nationale – se voir imposer une taxation supplémentaire.

La directive décrit aussi comment s'opère le partage des recettes fiscales entre le pays de l'épargnant et celui où la taxe est prélevée. La Commission, suivie par la majorité des pays, préconisait une répartition à 90/10. M. Juncker a obtenu une formule plus rémunératrice pour le Grand-Duché : 75/25...

Un sujet de divergence portait sur le champ d'application de la directive, en particulier aux fonds d'investissements. Le Luxembourg, qui en abrite un nombre important, les aurait volontiers exclus. Il n'en sera rien. Cependant, le Conseil a accepté de distinguer parmi les organismes de placement collectif (OPC), si bien que certains d'entre eux pourraient être dispensés de l'impôt.

Plus largement, le « *paquet fiscal* » comporte aussi, à côté de la taxation de l'épargne des non-résidents, un volet visant à éliminer les « *mesures dommageables* », autrement dit les allègements et autres pratiques de faveur qu'appliquent les Etats membres – certains, tels les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande, plus que d'autres – pour attirer des entreprises. Depuis trois ans, les experts des Quinze ont travaillé afin d'identifier les mesures les plus dangereuses qu'il convenait donc de démanteler. Le « *code de conduite* » qu'ils ont défini en dresse une liste de soixante-dix. Le Conseil a décidé que ces mauvaises pratiques devront donc être abrogées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Philippe Lemaître

### Une décision favorable à l'euro ?

L'incapacité des Européens à progresser sur le front fiscal a souvent été mise en avant pour illustrer le manque de cohésion de l'Union. Le « *chacun pour soi* » fiscal était notamment donné comme l'une des explications de la faiblesse de l'euro. Le pas en avant qui vient d'être franchi sur la fiscalité de l'épargne, même s'il doit être suivi d'autres, devrait conforter le marché intérieur et renforcer la crédibilité de l'euro. C'est du moins ce qu'espèrent les ministres des finances européens ainsi que la Commission de Bruxelles, qui souligne que « *le succès de l'UEM exige des États membres non seulement de respecter les disciplines budgétaires, mais aussi d'approfondir et de renforcer la coordination des politiques économiques, y compris dans le domaine fiscal* ». Autre dossier en cours : celui de l'intégration des marchés de capitaux en Europe. Les ministres des finances des Quinze devaient étudier, lundi, le rapport Lamfalussy sur la création d'un marché financier intégré en Europe (Le Monde du 11 novembre).

Suisse et le Liechtenstein, afin de s'assurer que ceux-ci s'alignent sur la législation communautaire. Fin 2002, ils se prononceront sur l'entrée en vigueur de la directive.

En cas de décision positive, s'ouvrira alors une phase transitoire de sept ans durant laquelle les Etats membres pourront choisir entre deux méthodes de taxation : l'échange d'informations ou l'instauration (quand elle n'existe pas

par la majorité des capitales, proposait une retenue à la source de 25 %, Le Luxembourg ne voulait pas initialement aller au-delà de 10 % : ce sera 15 % pendant les trois premières années et 20 % les quatre années suivantes. D'autre part, contrairement à ce que réclamaient les Luxembourgeois, cette retenue à la source ne sera pas « *libératoire* », autrement dit le résident français qui l'aura réglée à l'admi-

## Vache folle : un cas « supernaïf » inquiète les autorités sanitaires françaises

LES SPÉCIALISTES de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) sont confrontés à un cas *a priori* inquiétant d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la vache folle) détecté chez un animal, âgé de deux ans et dix semaines, dans un élevage du Finistère. Cet animal souffrait d'un amaigrissement marqué ainsi que d'une altération de l'état général. Considéré de ce fait comme étant un animal « à risque », il a été abattu et, comme le prévoit la réglementation en vigueur depuis le mois de juin, a fait l'objet d'un test de dépistage rapide à partir de la méthode Prionics. Le résultat positif devait être confirmé par le test Biorad ainsi que par la technique dite de Western Blot mise en œuvre par le laboratoire lyonnais de référence de l'Afssa.

Jusqu'à présent tous les animaux chez lesquels une ESB a été diagnostiquée en France étaient nés avant l'été 1996, période à partir de laquelle de nouvelles mesures de prévention ont été prises vis-à-vis de la fabrication des farines de viandes et d'os. On qualifie ces animaux de

« *naïfs* » (nés après l'interdiction des farines, mesure prise en 1990 pour ce qui concerne les bovins).

EXTINCTION PROGRESSIVE

Les trois cas français les plus récents concernent des bovins nés en janvier 1996 et les pronostics officiellement avancés par Jean Glavany, ministre de l'agriculture, quant à l'extinction progressive de l'épidémie dans les prochaines années se fondent sur l'hypothèse que l'on ne

détectera pas – ou fort peu – de cas chez les animaux nés après l'été 1996.

Soucieux de confirmer l'authenticité de ce cas « *supernaïf* », les responsables de l'Afssa ont cherché à vérifier l'origine des tissus cérébraux dans lesquels le prion pathologique avait été retrouvé. C'est ainsi que des investigations complémentaires ont été menées à partir de la technique des empreintes génétiques afin de comparer les empreintes de

### Polémique en Allemagne après le premier cas d'ESB

L'Allemagne a décidé d'interdire l'usage de farines animales pour la nourriture de tous les animaux à compter de mercredi 29 novembre. Cette décision a été prise à Bonn, samedi 25 novembre, par les ministères fédéraux et régionaux de la santé et de l'agriculture au lendemain de la découverte – confirmée dimanche – du premier cas d'ESB dans le pays (Le Monde daté 26-27 novembre). Les experts réunis à Bonn ont préconisé d'introduire le plus vite possible des tests systématiques sur tous les bovins âgés de plus de trente mois lors de leur abattage. La découverte du premier cas d'ESB a déclenché la panique des consommateurs. Une polémique a éclaté, le gouvernement, l'opposition et la Commission de Bruxelles se rejettent mutuellement la responsabilité de l'extension de la maladie, alors que la ministre (Verts) de la santé, Andrea Fischer, évoque l'« *explosion atomique de l'agriculture industrialisée* ».

Jean-Yves Nau

## Un patriarche syrien nommé à la Curie romaine

VATICAN. Pour la première fois, l'une des principales institutions de la Curie romaine – la congrégation des Eglises orientales – va être présidée par un patriarche oriental. Pour succéder au cardinal Achille Silvestrini, préfet italien de cette congrégation depuis 1991, qui est arrivé en fin de mandat, le pape a nommé M<sup>gr</sup> Ignace Moussa I Daoud, patriarche d'Antioche des Syriens. Né en Syrie en 1930, ayant étudié à Rome à l'université pontificale du Latran, le nouveau préfet – qui sera prochainement créé cardinal – fut successivement évêque du Caire en 1977, puis de Homs-Hama (Syrie), avant d'être élu, en octobre 1998, patriarche de cette Eglise de 150 000 fidèles qui vivent pour les deux tiers au Proche-Orient (Irak, Syrie, Liban) et aux Etats-Unis. Cette nomination répond au reproche souvent adressé au Vatican de vouloir « latiniser » les catholiques orientaux.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 95** effectués samedi 25 novembre. Premier tirage : 2, 5, 15, 16, 30, 46 ; numéro complémentaire : 11. Rapports pour 6 numéros : 7 894 475 F (1 203 504 €) ; 5 numéros et complémentaire : 48 940 F (7 460 €) ; 5 numéros : 7 640 F (1 164 €) ; 4 numéros et complémentaire : 300 F (45,73 €) ; 4 numéros : 150 F (22,86 €) ; 3 numéros et complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €). Second tirage : 3, 23, 27, 31, 32, 49 ; numéro complémentaire : 39. Rapports pour 6 numéros : 15 033 855 F (2 291 896 €) ; 5 numéros et complémentaire : 135 955 F (20 726 €) ; 5 numéros : 7 450 F (1 135 €) ; 4 numéros et complémentaire : 314 F (47,86 €) ; 4 numéros : 157 F (23,93 €) ; 3 numéros et complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €).

Tirage du Monde daté dimanche 26-lundi 27 novembre 2000 : 572 485 exemplaires. 1 - 3

## Au Canada, le favori des élections s'est mis tout seul en danger

MONTREAL

correspondance

Les amis de Michel Laporte savent déjà ce qu'ils feront au lendemain des élections générales de lundi au Canada. « *Nous demanderons un remptage, comme M. Bush et M. Gore* », dit en riant son « conseiller » politique, Pierre Anthian. Michel Laporte est candidat à un poste de député à Ottawa. Sans domicile fixe, il a réuni 100 signatures et 1 000 dollars canadiens pour se présenter dans un quartier huppé de Montréal, contre une ministre en vue du gouvernement de Jean Chrétien, Lucienne Robillard.

Avec ses amis de la chorale de l'Accueil Bonneau – des « *sans-abri* » qui chantent depuis plusieurs années dans le métro sous la direction de Pierre Anthian – cet homme de cinquante-deux ans mène campagne pour envoyer un « *message au gouvernement* », celui des laissés-pour-compte d'une société reconnue pour sa qualité de vie ou d'une économie florissante. Derrière cette belle façade, le Canada cache, disent-ils, un pays où la pauvreté n'a pas vraiment diminué, pas plus que l'écart d'avec les riches. Des enfants vont encore à l'école sans manger, on quête partout dans les centres-villes et les programmes sociaux sont inadaptés pour répondre aux besoins primaires. Ex-

chercheur dans un laboratoire, Michel Laporte a perdu son emploi, puis son amie, avant de « *tout laisser aller* » jusqu'à se retrouver à la rue. C'est là qu'il fait du porte-à-porte électoral dix ans plus tard pour faire passer le message, même s'il n'a aucune chance d'être élu...

MENEUR DE JEU DISCRET

A l'autre bout du spectre électoral, dans les hautes sphères des grands partis canadiens, on songe aussi à l'après-élections. Celui qui les a déclenchées de façon anticipée, le premier ministre libéral Jean Chrétien, a presque joué à quitte ou double dans cette aventure, misant sur un bilan économique largement positif. Il aura certes réussi à couper l'herbe sous le pied de l'ultra-conservateur Stockwell Day, tout nouveau « *chef de l'opposition* » à Ottawa. A la tête de l'Alliance canadienne, parti que les réformistes avaient créé pour élargir leur audience hors des provinces de l'Ouest canadien, Stockwell Day a fait une campagne presque aussi décevante que celle de son adversaire.

L'un a dû se défendre sans arrêt d'avoir un plan « *caché* » de politiques d'extrême droite et n'a pas réussi à faire une percée dans le bastion libéral de l'Ontario, ce qui était son principal objectif.

L'autre – Jean Chrétien – s'est montré d'une discrétion plutôt étonnante pour le meneur de jeu électoral qu'il était censé être. D'autant qu'il avait en quelque sorte convié les Canadiens à un grand débat d'idées et de valeurs en lançant la campagne sur le thème de l'utilisation des surplus budgétaires.

Avant même la réélection – quasi assurée – des libéraux, l'avenir politique de leur chef était curieusement remis en cause à brève échéance. Tout au long de la campagne, M. Chrétien a dû calmer la grogne montante dans les rangs libéraux, alors que sa cote personnelle dans les sondages se trouvait battue en brèche et que grimpaient celle de son ministre des finances, Paul Martin. Et tandis que Stockwell Day concédait déjà samedi la victoire aux libéraux, souhaitant seulement que les Canadiens réduisent leur pouvoir en élisant un gouvernement libéral minoritaire, les supposés vainqueurs s'interrogeaient, eux, sur le sens à donner à un mandat plus ou moins fort des électeurs. Si la majorité est forte, Jean Chrétien restera le temps qu'il voudra, sans doute jusqu'en 2002. Mais si elle est faible, Paul Martin sera à n'en pas douter l'homme providentiel auquel il faudra faire appel au plus vite.

Anne Pélovas

PARIS,  
CAPITALE  
5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1<sup>er</sup>

47, rue de Rennes - Paris 6<sup>e</sup>

60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8<sup>e</sup>

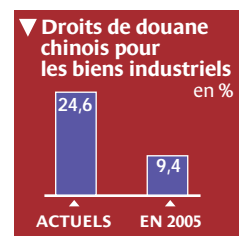
Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13<sup>e</sup>

Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15<sup>e</sup>



### BOUSSOLE

Les préventions occidentales retardent l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce. Le degré réel de libéralisation



des services, en particulier des circuits de distribution, reste une inconnue (page V)

### FOCUS

**2,1 millions.** Le nombre d'étudiants, en 1996, dans les dix pays d'Europe centrale et orientale, où la chute du communisme a ouvert en grand les portes de l'enseignement supérieur. Les pays qui devraient prochainement entrer dans l'Union européenne résistent bien, pour le moment, à la fuite des cerveaux (page VI)

### LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- Un chômeur a une probabilité de décès **2,3** fois plus forte qu'un actif, à diplôme, groupe socioprofessionnel, statut matrimonial et âge égaux, révèle une étude de l'Insee (page VIII)
- De plus en plus nombreux dans le tertiaire, les étrangers restent les salariés les plus vulnérables en France (page IX)



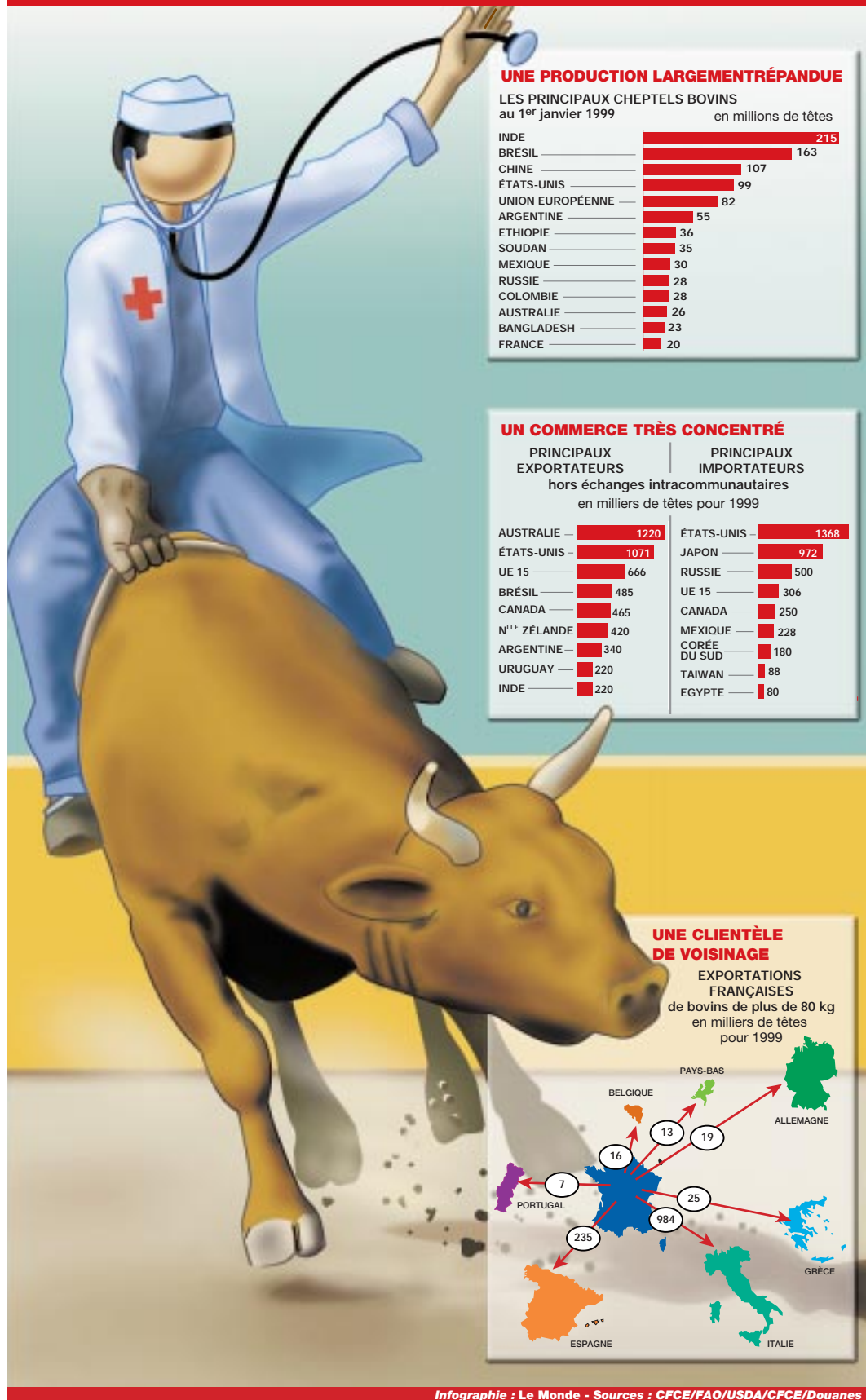
### OFFRES D'EMPLOI

De la page X à la page XXIV

Vache folle, OGM... Le principe de précaution fait une entrée désordonnée dans les règlements nationaux et internationaux

# Sécurité alimentaire : la grande pagaille juridique !

## Un marché jusqu'ici en bonne santé



Dans le doute, abstiens-toi. » Aujourd'hui, la maxime a fait long feu et l'incertitude n'endigue plus l'action. Poussés par leurs opinions publiques, les gouvernements prennent de plus en plus des mesures conservatoires dans le domaine de la santé ou de l'environnement, même en l'absence de preuves suffisantes ou en présence d'analyses contradictoires. L'affaire de la vache folle ou le débat sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) en sont l'illustration.

Au nom du principe de précaution, la France et l'Union européenne ont pris des décisions radicales mais parfois contradictoires. Ainsi Lionel Jospin a décrété, à la mi-novembre, la suspension temporaire des farines animales. Mais il n'a pas été suivi par le conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne le 21 novembre à Bruxelles.

C'est également au nom de ce principe que les Quinze maintiennent un embargo sur la viande de bœuf aux hormones en provenance des Etats-Unis, de même qu'un moratoire sur les cultures transgéniques. Ce qui n'a pas empêché la justice française, via le Conseil d'Etat, d'autoriser dernièrement la culture et la vente de trois variétés de maïs transgénique produites par la firme Novartis-Seeds.

L'idée - devenue exigence - du principe de précaution est apparue au milieu des années 80 dans les questions d'environnement. Elle s'est étendue plus tard aux questions sanitaires après les affaires du sang contaminé obligeant les pouvoirs publics à légiférer. La France s'est dotée, par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998, d'un dispositif renforcé de veille sanitaire et de contrôle de la sécurité des produits alimentaires. Elle dissocie l'expertise du risque, confiée à une agence indépendante, de la décision qui incombe aux pouvoirs publics. La Commission européenne s'apprete à adopter un dispositif similaire : elle vient d'annoncer la création d'une « autorité alimentaire européenne » et a adopté en février une communication sur le principe de précaution.

Mais les Etats et leurs opinions publiques n'ont pas forcément la même appréciation des risques. Le principe de précaution rencontre beaucoup plus de succès en Europe qu'aux Etats-Unis, qui s'en méfient. La négociation du protocole sur la biosécurité, qui régit le commerce des OGM, illustre ces clivages. L'Union européenne et les pays en développement ont finalement imposé leur vision dans les textes

qui prévoient que « l'absence de certitude scientifique due à l'insuffisance des informations et connaissances scientifiques pertinentes (...) n'empêche pas [un pays] de prendre une décision concernant l'importation, pour éviter ou réduire au minimum ces effets défavorables potentiels ».

La bataille continue de se jouer sur la scène internationale au sein de la commission du Codex alimentarius. Cette organisation multilatérale, placée sous l'égide de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), élabore les normes internationales en matière de sécurité alimentaire. C'est sur son expertise que s'appuie l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en cas de conflits commerciaux mettant en jeu des questions alimentaires.

Réunis en avril 2000 à Paris, les membres du Codex ont débattu du principe de précaution, l'Union européenne voulant le faire admettre au rang des principes généraux qui gou-

vernent cette instance. Elle s'est heurtée à de fortes réticences de la part des Etats-Unis, mais aussi des pays du Sud qui y voient un moyen de bloquer leurs exportations. Le débat a été reporté à plus tard. Car si le principe de précaution constitue un progrès en matière de santé publique, sa mise en œuvre est sujette à controverse.

Dans leur rapport sur la question, remis au Premier ministre en novembre 1999, Philippe Kourilsky, professeur au Collège de France, et Geneviève Viney, professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, insistent sur la qualité de l'expertise, qui doit être scientifique et technique d'une part, économique et sociale de l'autre. Car les arbitrages faits au nom du principe de précaution doivent être en connaissance de cause. Le but étant d'éviter « l'écueil d'une démission générale devant toute prise de risque », mais aussi un gaspillage de l'argent public au nom d'un risque non avéré.

Martine Laronce

Jeunes diplômés, Cadres juniors, Expérimentés

Vous avez rendez-vous le lundi 4 décembre\*

dans

Le Monde ECONOMIE

avec

"Le Monde du Net"

Opération spéciale offres d'emploi : retrouvez tous les métiers de l'internet, l'intranet, du e-business, du e-commerce, du multimédia...

\* daté 5 décembre



## SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

## Questions-réponses

**1 Quand est apparu le principe de précaution ?**

Dans les annexes du rapport remis fin novembre 1999 à Lionel Jospin sur le principe de précaution, Mathilde Boutonnet et Anne Guégan en établissent l'historique. Le droit international de l'environnement constitue le berceau de ce principe. Il apparaît sous une forme explicite dans un texte fondateur, adopté en 1987, lors de la deuxième Conférence internationale sur la protection de la mer du Nord : « Une approche de précaution s'impose afin de protéger la mer du Nord des effets dommageables éventuels des substances les plus dangereuses. Elle peut requérir l'adoption de mesures de contrôle des émissions de ces substances avant même qu'un lien de cause à effet soit formellement établi au plan scientifique. »

Le principe de précaution a ensuite été consacré par de nombreux textes internationaux parmi lesquels la déclaration de Bergen sur le développement durable (1990), la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992), la convention sur la diversité biologique (1992)...

Au niveau communautaire, il est pris en compte par le traité de Maastricht de 1992 qui n'en donne toutefois pas une définition et un mode d'emploi précis.

**2 Quand est-il apparu en France ?**

En France, c'est la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, qui définit, dans son article premier, le principe de précaution, en même temps que des principes d'action préventive.

Elle en donne la définition suivante : « Le principe de précaution est le principe selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable. »

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme, s'inspire également de ce principe, sans y faire toutefois explicitement référence. Cette loi vise à mieux gérer l'incertitude scientifique et à faire face aux crises sanitaires. Elle prévoit la création de trois organismes : l'Agence française de sécurité sanitaire des

produits de santé ; l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments ; et un Institut de veille sanitaire.

**3 Depuis quand figure-t-il dans les règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?**

Il n'est pas fait mention expressément du principe de précaution dans les règlements du GATT (accord général sur le commerce et les tarifs) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais le GATT de 1994 (adopté à l'issue du cycle de l'Uruguay) prend en compte, dans son article 20 sur les exceptions générales aux obligations du commerce international, le cas de la santé.

L'article stipule que « sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays où les mêmes conditions existent soit une restriction déguisée au commerce international, rien dans le présent accord ne sera interprété comme empêchant l'adoption ou l'application pour toutes parties contractantes des mesures (...) nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux ». Cet article a été utilisé par l'Union européenne dans l'affaire de l'amiante opposant au Canada.

L'article 5 de l'accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) de l'OMC fait également référence, sans le citer, à un principe de précaution. Il prévoit que « dans les cas où les preuves scientifiques seront insuffisantes, un membre pourra provisoirement adopter des mesures sanitaires et phytosanitaires sur la base des renseignements pertinents disponibles (...) »

**4 Qu'est-ce que le Codex alimentarius ?**

Il s'agit d'un code qui recense les normes internationales dans le domaine alimentaire. Il est établi par la Commission du Codex alimentarius, composée de 165 pays, sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Créée dans les années 60, la Commission du Codex alimentarius se réunit tous les deux ans.

C'est en se fondant sur les normes du Codex alimentarius que l'OMC a décidé de condamner l'Union européenne en raison de l'embargo qu'elle maintient, depuis onze ans, sur la viande de bœuf aux hormones en provenance des Etats-Unis et du Canada.

## L'appréciation du principe de précaution diverge selon les Etats

Le principe de précaution peine à s'imposer dans les règles qui gouvernent le commerce mondial. La principale raison étant que les différents Etats, l'Union européenne et les instances internationales ne s'accordent pas forcément sur sa définition. Ces divergences dans l'interprétation d'un risque non avéré sont à l'origine de conflits dans les échanges. La décision de la France de maintenir l'embargo sur la viande de bœuf britannique en décembre 1999 en est l'illustration. L'affaire du bœuf aux hormones opposant les Etats-Unis et le Canada à l'Union européenne en est une démonstration supplémentaire.

Pour avoir voulu protéger ses consommateurs des risques de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la France est attaquée devant la Cour de justice européenne. Pour justifier sa décision, Lionel Jospin s'était appuyé sur l'analyse de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui relevait la persistance de risques « plausibles mais non quantifiables à l'heure actuelle ». Or les experts du comité scientifique directeur de l'Union européenne avaient eu une interprétation divergente qui avait conduit les Etats membres à décider de lever l'embargo.

Les propositions de réformes sur la sécurité sanitaire soumises au Quinze par la Commission seront-elles de nature à éviter ce genre de couac ? Elles visent à assurer un haut niveau de protection aux ressortissants européens et prévoient la création d'une « autorité alimentaire européenne ». Celle-ci travaillera en réseau avec les organisations nationales existantes comme l'Afssa, afin de permettre une meilleure coordination et d'éviter

## Une « autorité alimentaire européenne » devrait voir le jour

les conflits. Car, avec l'affaire de la vache folle, l'Union a montré ses limites dans la gestion de ce type de crise : les réglementations des Etats membres sont demeurées disjointes et l'inquiétude des consommateurs n'a fait que croître. L'impuissance de la France à obtenir, à l'occasion du conseil des ministres de l'agriculture du 21 novembre, l'interdiction de toute utilisation des farines carnées dans l'alimentation animale montre à nouveau, s'il en était besoin, la cacophonie sur le sujet.

Le nouveau dispositif sanitaire, approuvé le 8 novembre par la Commission, ne pourra entrer en vigueur que dans plusieurs mois, compte tenu d'un processus de codécision entre le Conseil et le Parlement européens. L'objectif est de

mettre en place en 2002 les bases juridiques et administratives qui constitueront la nouvelle autorité alimentaire. Elle se substituera aux différents comités scientifiques de la Commission et procédera à l'évaluation des risques en matière sanitaire. Mais c'est la Commission, en relation avec le Conseil des ministres et le Parlement, qui décidera de mesures appropriées.

L'élaboration de cette réforme s'est accompagnée d'une réflexion sur le principe de précaution qui a abouti, en février, à l'adoption par la Commission d'une communication en la matière. L'idée est qu'en l'absence de certitude absolue sur des risques potentiels, le doute doit profiter au consommateur.

Mais la Commission doit veiller, dans la mise en œuvre de ce principe, à ne pas se heurter aux règlements de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Union européenne a déjà été condamnée, dans le cadre de la procédure de règlement des différends de l'OMC, à lever l'embargo qu'elle maintient depuis 1989 sur le bœuf aux hormones en provenance des

Etats-Unis et du Canada. Cette décision ne veut pas dire pour autant que l'OMC ne se préoccupe pas du principe de précaution. L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (dit accord SPS), conclu dans le cadre du cycle de l'Uruguay, prévoit que des restrictions au commerce peuvent être instituées provisoirement pour prévenir un risque, même s'il n'existe pas encore « de preuves scientifiques pertinentes ». L'OMC met cependant des garde-fous assez restrictifs pour empêcher toute tentative protectionniste masquée derrière des prétextes de santé publique.

## TOUR DE PISTE

La Commission européenne reconnaît qu'au moment de sa condamnation dans l'affaire du bœuf aux hormones, elle n'avait pas conduit les études scientifiques appropriées. Elle estime aujourd'hui les avoir en main pour justifier sa décision sans contrevenir aux règlements du commerce mondial.

Parallèlement, les experts de la Commission européenne ont pris leur bâton de pèlerin pour aller expliquer leur nouvelle version du principe de précaution dans les différentes instances internationales. L'OMC bien sûr, mais aussi l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies (FAO) et le Codex alimentarius, un organisme basé à Genève qui dépend à la fois de la FAO et de l'OMS, et qui édicte les normes internationales en matière alimentaire. Un tour de piste certes indispensable, mais qui risque de ne pas aplanir tous les différends.

M. La.

## Le doute doit profiter au consommateur

La Commission européenne a adopté, le 2 février, une communication sur le recours au principe de précaution qui pourrait faire l'objet d'un avis du conseil des ministres d'ici à la fin de l'année. Ce principe s'applique dans « les cas où les données scientifiques sont insuffisantes, peu concluantes ou incertaines, et où une évaluation scientifique préliminaire montre qu'on peut raisonnablement craindre que des effets potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé humaine, animale ou végétale soient incompatibles avec le niveau élevé de protection recherché par l'Union européenne ».

Ces mesures peuvent alors être prises. Mais elles doivent être « proportionnées », c'est-à-dire adaptées au niveau de protection recherché, ne pas introduire de « discrimination » dans leur application et être « réexaminées à la lumière des nouvelles données scientifiques ». Ces mesures sont donc, par nature, transitoires.

## Les lobbies agricoles pour « la logique de la démonstration »

Agir au bon moment et à bon escient pour infléchir concrètement les décisions des pouvoirs publics : ce credo des lobbies est particulièrement cher aux groupes de pression multiples du monde agricole. Un monde composé certes de syndicats, mais aussi d'entreprises, très influentes dans l'agrochimie ou le secteur phytosanitaire par exemple. Le vin est probablement la branche agricole où les lobbies se veulent les plus influents. Qu'on se souvienne des pégrinations de la loi Evin sur l'alcoolisme en 1991...

Chaque année, à peine 6 000 jeunes choisissent le métier de cultivateur ou d'éleveur, alors que 20 000, voire 30 000 exploitations françaises disparaissent. Le monde agricole donne le sentiment de devoir modifier ses stratégies d'influence, au fur et à mesure que sa place dans la société se réduit et qu'apparaissent de nouvelles préoccupations, comme la préservation de l'environnement et le souci d'une alimentation de qualité.

Jadis, il s'agissait de faire peur aux pouvoirs publics – français d'abord, puis européens à partir des années 80 – pour exiger des aides ou

obtenir le retrait de textes réglementaires considérés comme scélérats. Depuis une dizaine d'années, l'action a changé de forme et de nature. Le monde paysan préfère séduire, mettre en avant les vertus morales des métiers de la terre, les liens intrinsèques entre l'agriculture et l'humanisme. Les lobbies veulent toucher le cœur des Français. Préserver l'agriculture, c'est veiller à ce que l'histoire ne meure pas. Les livres que publient les leaders sont de cette veine socio-ethnographique.

Nathalie Duclos, professeur à l'université de Rennes et spécialiste de la sociologie paysanne et rurale, avance la thèse que les manifestations agricoles seront de moins en moins violentes, car les agriculteurs ont besoin, désormais, de se sentir intégrés au corps social. Il y a tout un travail de reconquête à entreprendre. On parle de contrat avec la société. « C'est la logique de la démonstration qui peu à peu l'emportera sur la logique de l'action directe », pronostique-t-elle.

Mais regagner la confiance des consommateurs, échaudés par les effets d'une agriculture productiviste, n'est pas assuré. L'affaire de la vache folle contribue à entretenir un climat de

défiante. D'autant que les milieux agricoles défendent la filière bovine en faisant monter les enchères. Ainsi, les représentants syndicaux du monde agricole ont-ils rejeté le plan Glavany, jugeant insuffisants les 3,2 milliards de francs d'aides proposés par le ministre de l'agriculture.

## MOMENTS CRITIQUES

Les bonnes vieilles recettes de la pression politique continuent à être employées aux moments les plus critiques. Cet été, le blocage par des tracteurs des dépôts pétroliers a permis aux paysans, en prêtant main-forte aux camionneurs, d'obtenir du gouvernement des aides compensant la hausse du fioul. Il s'agissait de manifestations directement utilitaires. Mais des opérations d'une autre nature ont pour but de prendre l'opinion à témoin, à partir d'un symbole fort, et c'est la démarche d'un José Bové. La cible sera ici les organismes génétiquement modifiés (OGM) et leur pouvoir « empoisonneur », ou McDo, image caricaturale des dérivés alimentaires.

F. Gr. et S. M.

## Le conflit franco-canadien sur l'amiante illustre les combats d'experts

## MONTRÉAL,

de notre correspondant

Jamais on n'aura autant écrit sur un minéral ! Derniers écrits en date dans le dossier de l'amiante : les mémoires du Canada et de l'Union européenne déposés le 16 novembre pour l'un et le 21 novembre pour l'autre devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ottawa y avait porté en 1998 le conflit qui l'opposait à la France et à l'Union européenne à propos de l'interdiction des importations canadiennes d'amiante chrysotile (non friable). En juillet, un groupe spécial de l'organe de règlement des différends de l'OMC a donné raison à la France et à l'Union européenne, jugeant leur décision certes « discriminatoire » d'un point de vue commercial, mais justifiée pour assurer la protection de la santé humaine. Le Canada a fait appel de cette décision, et sa cause sera entendue à la mi-janvier 2001.

Au ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international qui pilote le dossier, « on s'attend à une décision aux environs du 12 mars ». Oussamah Tamim, porte-parole de ce ministère, affirme que le Canada, sans remettre en cause le « droit des

## Ottawa qui estime que l'amiante chrysotile est moins dangereux que certains produits de substitution, fait appel devant l'OMC

pays de protéger la santé de leurs citoyens », juge le bannissement de l'amiante par la France comme une « mesure disproportionnée ».

Insistant pour voir traiter le conflit comme un « différend commercial technique », Ottawa fonde son appel sur plusieurs motifs juridiques. L'OMC est convenue que la mesure française violait les règles d'accès libre aux marchés, mais en retenant une exception de l'accord de l'ex-GATT qui admet l'argument de la protection de la santé publique s'il n'est pas une « restriction déguisée au commerce international » et s'il n'y a « pas d'alternatives raisonnablement disponibles ».

C'est ce point précis que conteste le Canada en affirmant qu'il y a

au contraire une « alternative raisonnable qu'il pratique lui-même, celle de l'utilisation sécuritaire de l'amiante chrysotile », lequel est pour Ottawa un produit beaucoup moins risqué que d'autres qu'on lui a substitués sans tester leurs effets à long terme. Le gouvernement canadien plaide aussi en appel le non-respect de l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, d'ailleurs invoqué pour la première fois dans une cause.

« Pour Ottawa, il s'agit de démontrer que la décision de la France a pour effet de restreindre l'accès à son marché et de favoriser ainsi les marchés domestiques de produits de substitution. » Ottawa a aussi l'intention de plaider, souligne Oussamah Tamim, que le groupe spécial de l'OMC n'avait « pas à statuer sur la sécurité de l'amiante et de ses applications », son mandat étant plutôt de vérifier si la décision française se conformait aux accords commerciaux internationaux.

## TRIBUNE

Une nouvelle fois, Ottawa profitera de la tribune offerte pour faire valoir son point de vue politique et scientifique à propos de l'amiante. C'est ainsi que le Canada a interdit la production d'amiante friable

(trop dangereux), mais non celle de chrysotile dont il est troisième producteur mondial (avec la Chine pour client principal) avec un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de dollars canadiens.

L'amiante chrysotile « doit être produit de façon sécuritaire et utilisé de la bonne manière », explique Oussamah Tamim, ajoutant que les précautions de base sont de « conserver l'amiante à l'intérieur de gaines de ciment ou de résine et non en contact avec l'air », car ce sont les poussières de cette « pierre à coton » qui sont dangereuses à inhaler. Et il pose finalement cette question : pourquoi se priver d'un minéral aux propriétés incroyables – ignifuge, résistant, isolant – qui a fait ses preuves, tant dans les matériaux de friction (plaquettes de freins par exemple) que dans ceux de la construction pour le remplacer par des produits dont on a bien moins étudié les dangers ?

Cette interrogation est partagée par André Lalonde, professeur en sciences de la Terre à l'université d'Ottawa. N'est-on pas, au nom de politiques anti-amiante, de faire empirer les choses ? Les industries de la décontamination profitent ainsi de la situation, soutient-il, au risque parfois de nettoyer des bâti-

ments en libérant de la poussière d'amiante plus nocive que si on l'avait laissée dans ses gaines protectrices.

La « phobie de l'amiante » pousse surtout, selon lui, à utiliser des produits de substitution aux risques toxicologiques mal connus. « Les Etats-Unis sont en train de remplacer le chrysotile par d'autres minéraux, comme le wollastonite, qui a de longues fibres comme l'amiante mais très cassantes. On a toutes les raisons de croire à son potentiel cancérigène ! »

## CONFUSION

Mea culpa pour ses pairs : André Lalonde n'est « pas fier » du fait que les minéralogistes comme lui n'ont « pas souligné assez tôt une erreur fondamentale à propos « des » amiantes, avant que la panique ne s'empare de la population mondiale, précipitant la descente aux enfers du chrysotile, alors qu'il n'est pas cancérigène ».

La phobie a fait son œuvre, mais on ne peut blâmer personne, ajoute-t-il, d'avoir peur face à l'inconnu. Pour l'amiante, explique le chercheur, la confusion est née d'une incompréhension de base sur le mot même, un terme générique utilisé pour décrire plusieurs miné-

raux se présentant sous forme de longues fibres flexibles, mais qui n'ont pas les mêmes formules chimiques ou structures atomiques, ni les mêmes toxicologies.

« C'est comme si on avait proclamé l'interdiction de la « poudre blanche », confondant dans cette même appellation aspirine et héroïne », explique-t-il. Le chrysotile n'est certes pas un produit sans danger si l'on est exposé à la poussière de ses fibres, mais au même titre, ajoute-t-il, que les poussières de céréales, de coton, d'acier ou de charbon provoquent, à fortes doses d'exposition, des maladies pulmonaires connues sous le nom de pneumoconiose.

D'autres minéraux sont toutefois nettement plus dangereux, comme ceux du groupe des « amphiboles » qui peuvent aussi être exploités comme « amiante ». Le plus connu est la riebeckite, exploitée en Afrique du Sud et extrêmement cancérigène, qu'on a ironiquement, rappelle le chercheur, utilisée dans les années 50 pour fabriquer les filtres à goudron des cigarettes Kent aux Etats-Unis. Ceux qui ont fabriqué ces filtres à cigarettes sont tous morts d'un cancer...

Anne Pélouas



Jean-Daniel Gardère, directeur général du Centre français du commerce extérieur (CFCE)

## « L'espace juridique hésite à devenir mondial »

« La nature des conflits commerciaux a-t-elle évolué ? Porte-t-elle davantage sur des questions de santé publique ?

— Non, pas vraiment. Cela peut paraître paradoxal, mais je ne pense pas qu'aujourd'hui nous assistions à une émergence forte de conflits commerciaux, notamment transatlantiques, liés à des questions de santé. Il y a, bien sûr, les cas du bœuf aux hormones, des organismes génétiquement modifiés (OGM), mais le principal conflit actuel reste celui des Foreign Sales Corp qui permet aux sociétés américaines d'alléger leurs charges fiscales et que conteste l'Union européenne. Il porte sur 4 à 5 milliards de dollars. Les conflits proprement sanitaires ne représentent chacun que 100 à 150 millions de dollars.

» Les conflits commerciaux portés devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour des raisons de santé publique ne sont pas beaucoup plus nombreux qu'avant. Mais on fait souvent un amalgame entre ces dossiers et des conflits de nature différente (comme le thon, l'amiante, la banane, etc.). Tout cela n'est pas du ressort du principe de précaution.

» Ce qui est vrai, en revanche, c'est que les gouvernements nationaux et les entités régionales, comme l'Union européenne, sont maintenant directement concernés par les problématiques de santé publique, de santé animale et phytosanitaire. Voilà un phénomène nouveau.

— Ce principe de précaution est-il définitivement admis par le GATT et par l'OMC qui lui a succédé ?

— L'article 20 du GATT stipule qu'un Etat a le droit d'établir la protection sanitaire de ses populations et que cela peut entraîner des mesures de précaution. C'est un principe reconnu pour des raisons de santé et d'environnement. Mais, concrètement, on ne peut pas dire

qu'aujourd'hui il y ait un texte précis de l'OMC stipulant ce qu'est exactement le principe de précaution, ses critères de mise en œuvre, les méthodes d'appréciation du risque. C'est cette imprécision qui explique notamment tout le débat actuel entre les Etats-Unis et l'Europe, et qui tourne autour du degré de qualification de ce qu'on appelle le « doute raisonnable ».

— Mais, en réalité, les Américains ne reconnaissent pas le principe de précaution...

— Ce n'est pas tout à fait vrai. Ils admettent qu'il puisse y avoir des mesures conservatoires durant un certain temps, si celui-ci n'est pas excessif — et non étiré pour des raisons protectionnistes — et que les mesures prises sont adéquates.

» Ils estiment simplement que ces dispositions doivent déboucher sur une évaluation scientifique du risque évoqué et que c'est à partir de là qu'on pourra justifier les mesures prises, ou au contraire, être conduit à les annuler. De leur côté, les Européens considèrent qu'il faut aller vers cette notion d'évaluation du risque mais que, si on n'y parvient pas de manière certaine, on est alors fondé, au nom de ce « doute raisonnable », à perpétuer des mesures de précaution.

— N'y a-t-il pas un risque de s'engager dans un domaine procédurier sans fin ?

— Je répondrai à deux niveaux : le contexte économique dans lequel se place cette notion juridique de principe de précaution ; l'absence de juridiction capable de légiférer sur l'ensemble des problèmes.

» Sur le premier point, le principe de précaution est un peu l'enfant naturel de la mondialisation à travers la multiplication, la densification et la nouvelle structuration des échanges. Quand on multiplie par sept les échanges en une vingtaine d'années et par plus de vingt les investissements directs à l'étranger, on crée un

processus de saturation des barrières traditionnelles en même temps que des porosités et possibilités de les contourner.

» Nous sommes bien dans un système de mondialisation, de recherche de compétitivité, d'échanges démultipliés, délocalisés et déstructurés. Du coup, le suivi, dans une filière donnée, est plus difficile qu'auparavant.

» Avant, pour caricaturer, on vivait à Limoges, on achetait de la viande et des légumes généralement produits dans la région. Les risques et les contrôles étaient localisés et les problématiques de principe de précaution circonscrites. On avait donc un degré de coïncidence assez étroit entre la production d'une part et le droit et la règle



Jean-Daniel Gardère

● Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Daniel Gardère, qui a effectué son concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) en 1963, a été une première fois directeur général du Centre français du commerce extérieur (CFCE) de 1984 à 1987.  
● Ministre-conseiller pour les affaires économiques et commerciales à Washington de 1992 à 1997, il occupe à nouveau, depuis janvier 1998, les fonctions de directeur général du CFCE.

qui lui étaient applicables de l'autre. Aujourd'hui, avec une mondialisation qui s'est considérablement développée, ce n'est plus le cas. C'est cette absence de coïncidence, au niveau national, européen et mondial qui contribue à créer des hésitations, des incohérences, des fautes de communication auxquelles les consommateurs sont particulièrement sensibles.

» Mais le problème le plus grave, et c'est le deuxième point, est que nous n'avons pas aujourd'hui de juridiction et d'instance susceptible de résoudre ces problèmes dans leur ensemble. L'OMC a admis le principe de précaution à l'occasion des accords de Marrakech, mais elle n'en a défini ni les règles d'application ni les effets. Du coup, lorsqu'un cas, lié au principe de précaution, est évoqué devant l'organe de règlement des différends de l'OMC, celui-ci éprouve encore des difficultés à bien gérer le dossier.

— De plus, le Codex alimentarius ne reconnaît pas le principe de précaution...

— Effectivement, c'est là une difficulté supplémentaire. Ainsi, un pays en conflit peut très bien saisir l'OMC sur une question relevant du principe de précaution. Celle-ci va se fonder sur les appréciations du Codex, lequel ne reconnaît pas le principe de précaution et se borne à définir de simples normes.

» L'OMC ne s'est pas dotée d'un corpus de règles permettant de qualifier, de cadrer et de mettre en œuvre le principe de précaution. Nous nous trouvons dans cette situation de non-coïncidence entre l'évolution de l'économie et l'évolution du droit. L'espace économique est devenu mondial, l'espace juridique hésite à le devenir. »

Propos recueillis par Martine Laronche et Serge Marti

## CHRONIQUE

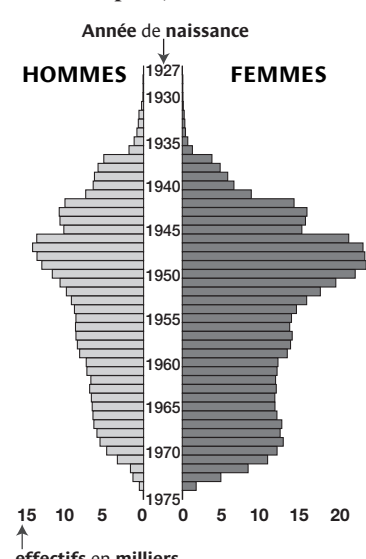
par Alain Lebaube

# L'avenir de la fonction publique

En tirant le premier, pour annoncer un plan de programmation des recrutements sur cinq ans à l'éducation nationale, Jack Lang a-t-il fait preuve d'une capacité d'anticipation ou, plus prosaïquement, confirme-t-il son sens politique ? Dans une hypothèse comme dans l'autre, il pourrait avoir ouvert la boîte de Pandore...

Au point de départ, les données du problème sont d'une évidence clarté. De 2001 à 2008, l'éducation nationale devrait enregistrer 35 000 départs à la retraite par an. Au cours des dix prochaines années, au plus tard, 40 % des enseignants en activité en 1998 seront partis sous l'effet de la démographie. Dans les années 70 et 80, il avait fallu augmenter les effectifs pour faire face à la massification de l'enseignement secondaire et à l'allongement des études.

Dans la perspective de ces échéances, un ministre de l'éducation nationale ne pouvait donc rester sans rien faire. D'où la présentation d'un plan pluriannuel 2001-2003 qui prévoit 33 200 emplois, dont 17 675 créations nettes, et une augmentation



Pyramide des âges des enseignants au 1<sup>er</sup> janvier

Source : ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

annuelle sur cinq ans des postes offerts aux concours. Ainsi peut-on espérer, au moins sur le papier, renouveler le personnel et engager un redéploiement en fonction des besoins. Mais à découvrir cet effort louable de prévision, certes un peu tardif, on peut aussi se demander pourquoi d'autres ministères, dont celui de la fonction publique, n'ont pas encore adopté la même démarche. Car, les mêmes causes produisant les mêmes effets, un phénomène identique de vieillissement est en cours dans d'autres administrations et dans les collectivités territoriales. On y a beaucoup recruté pendant les

années difficiles, et les transferts de responsabilité, dus à la régionalisation, se sont accompagnés d'une tendance certaine à l'emboîtement. Quand il y avait 4,6 millions de fonctionnaires en 1980, on en comptait 5,37 millions en 1996, rappelle le rapport sur les perspectives de la France, rédigé par le Commissariat général du Plan.

De fait, sachant que l'âge moyen des actifs, qui est de 39 ans dans le secteur privé, se situe à 41 ans dans la fonction publique et à 46 ans dans la recherche publique, les projections sont vite faites. Dans les douze prochaines années, 45 % des fonctionnaires de l'Etat, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale auront quitté leur emploi. Une véritable hémorragie, donc, qui pourrait même survenir dès 2005 dans la recherche.

Comme l'écrit le Plan dans son rapport, on peut considérer que « le renouvellement démographique constitue une opportunité qui ne se représentera pas avec une telle ampleur avant une génération ». Si ce choc, attendu, était bien géré, il offrirait en effet l'occasion de revoir la place et le rôle de la fonction publique dans un pays moderne. En France, l'emploi dans les services publics représente 25 % de la population active, contre 13,2 %, en moyenne, dans les pays du G7.

Mais encore faudrait-il lancer un vaste débat sur le sujet, engager une réflexion de fond et élaborer une vraie stratégie. Autrement dit, selon le vœu des experts, il serait temps de conduire une politique active d'adaptation aux évolutions de la société. Ce qui supposerait de faire preuve d'une « capacité ambitieuse d'anticipation et de rénovation » qui se retrouverait dans les méthodes d'évaluation et dans une gestion prévisionnelle des ressources humaines. Or il est clair que nous n'en sommes pas là, le silence sidéral n'étant rompu que par quelques travaux de commissions et de rares rapports.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier l'opération menée par Jack Lang. Si son exemple devait être suivi, les effectifs de la fonction publique seraient remplacés et les syndicats s'appuieraient sur ce précédent qui fera jurisprudence. Mais la conjoncture compliquée aussi la donne : pour embaucher, la fonction publique aura affaire à rude concurrence en période de pénurie de main-d'œuvre.

## Aux Etats-Unis, un cadre administratif et réglementaire un peu opaque

WASHINGTON de notre correspondant  
Quand ils critiquent la gestion européenne de crises comme celle de la vache folle, les Américains ont coutume de citer leur système en exemple, notamment le rôle de l'Administration pour l'alimentation et les médicaments (Food and Drug Administration, FDA). Ils la présentent comme l'autorité unique et indépendante en matière de sécurité alimentaire. Or le système juridico-administratif américain n'est pas aussi clair qu'il y paraît au premier abord.

La FDA partage ses responsabilités avec 11 administrations fédérales sur la base de 35 lois dont la plus ancienne date de 1906. Elle exerce sa juridiction sur les produits alimentaires circulant entre les Etats de l'Union, les médicaments, les cosmétiques et... les aliments pour chiens et chats. Elle est fière, dit-elle, de « réglementer plus d'un trillion (millier de milliards) de dollars de produits, soit le quart des dépenses annuelles des consommateurs américains ».

Mais elle doit compter avec le Service d'inspection de la sécurité alimentaire (FSIS) du département de l'agriculture (USDA) — responsable pour les volailles, la viande, les œufs et les produits contenant plus de 2 % à 3 % de viande —, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) du département de l'environnement — qui réglemente les pesticides et les organismes génétiquement modifiés (OGM) qui en contiennent —, et le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC).

### MOYENS LIMITÉS

La FDA n'est pas non plus un organisme indépendant puisqu'elle dépend du ministère de la santé et que son directeur est choisi par le président. Son manque de moyens la contraint à faire appel à des scientifiques travaillant dans des entreprises. Ceux-ci passent parfois du secteur privé vers le

## L'Administration pour l'alimentation et les médicaments est passée maître dans la gestion médiatique des crises

public : ainsi, plusieurs personnes ayant travaillé pour Monsanto sur l'hormone BST (qui augmente la lactation des vaches) ont été recrutés par la FDA sur le même dossier. Selon Bruce Silverglade, du Centre pour la science et l'intérêt du public (CSPI), la liberté d'action de la FDA dépend aussi du parti au pouvoir à Washington, les républicains étant peu favorables à une réglementation fédérale. De plus, le Congrès peut faire pression sur la politique de la FDA par un vote sélectif des crédits budgétaires.

Les moyens de la FDA sont limités. Elle doit coopérer sur les produits de consommation locale avec des Etats non tenus de suivre sa réglementation. Elle n'a pas les moyens de contrôler les entreprises plus d'une fois tous les dix ans alors que l'USDA exerce une supervision continue des abattoirs. Son contrôle des produits importés est marginal (2 %). Elle n'a pas autorité pour saisir directement les produits impropres à la consommation et doit passer par un tribunal. Les failles administratives et légis-

### Bibliographie

● **Le Principe de précaution**, rapport au premier ministre de Philippe Kourilsky et Geneviève Viney (Odile Jacob, La Documentation française, 2000, 405 p., 140 F, 21,34 €).  
● **Le Siècle biotech : le commerce des gènes dans le meilleur des mondes**, de Jeremy Rifkin (La Découverte, 1998, 347 p., 145 F, 22,10 €).

les comme le chevauchement des compétences gênent par ailleurs son travail. C'est pourquoi des organismes de consommateurs réclament la création d'une agence unique.

Mais les activités de la FDA doivent être comprises dans un cadre américain, pas forcément transposable ailleurs. Ses contrôles se fondent sur l'autorégulation du secteur agroalimentaire, responsable pénalement en cas de faute. L'objectif est de protéger l'industrie et les producteurs, ainsi que les consommateurs. Mais aussi de rassurer ces derniers, auxquels elle répète que les Etats-Unis ont l'alimentation la plus saine au monde, les contrôles les plus stricts, et que toute décision est prise sur une base « scientifique » ; à commencer par le bœuf aux hormones, jugé sain par l'USDA. C'est sur cette affirmation que la science est de son côté que Washington s'appuie pour contester les décisions scientifiques des Européens, prétendant n'y voir que du protectionnisme déguisé.

### COLLABORATION

La FDA compte surtout sur la coopération, comme le « *rappel volontaire* » de produits contaminés par des producteurs soucieux de leur réputation. Elle est enfin passée maître dans la gestion médiatique des crises, et de son image. Quelques cas concrets permettent de mieux comprendre comment fonctionnent ces contrôles :

— Favorable à l'utilisation de la BST, la FDA s'est opposée à ce que  
● **Risques et peurs alimentaires**, sous la direction de Marian Apfelbaum (Odile Jacob, 1998, 288 p., 140 F, 21,34 €).  
● « **Vingt-cinq ans de commerce extérieur agroalimentaire** » (dossier de la revue *Chambres d'agriculture*, association permanente des chambres d'agriculture, septembre 2000, n° 891).

les consommateurs soient informés de sa présence dans le lait.

— En octobre 1998, une enquête du FSIS a révélé la présence de *listeria* dans des hot-dogs de la société Sara Lee. La source de la contamination a été isolée par le CDC en novembre, les produits volontairement rappelés en décembre, et ce n'est que le 20 janvier que l'USDA a annoncé à la fois l'incident — qui avait fait plusieurs morts — et les remèdes apportés. Cet exemple illustre une gestion des relations publiques destinée à rassurer l'opinion et à éviter toute panique. L'USDA a toutefois été critiquée dans cette affaire par les associations de consommateurs pour avoir publié un communiqué trop tardivement.

— Dans l'affaire du maïs génétiquement modifié Starlink, autorisé seulement pour la consommation animale et que l'on a retrouvé dans la chaîne humaine, la société franco-allemande Aventis a décidé volontairement de retirer et de racheter la récolte 2000, tandis que d'autres sociétés comme Kellogs et Taco Bells rappelaient leurs produits.

La solution trouvée par Aventis pour l'avenir est de faire certifier Starlink pour la consommation humaine, ce qui lui éviterait d'être soumise à trop de plaintes et de demandes de dommages-intérêts. Cette affaire met l'accent sur le risque d'une trop étroite collaboration entre l'industrie et l'organisme de contrôle et de régulation. Et rien n'a été prévu pour éviter qu'un tel accident puisse se reproduire.

On peut aussi s'interroger sur l'efficacité d'un système qui, au lieu de s'assurer de la propreté des abattoirs de volailles, préfère tremper celles-ci dans un bain javellisé à la sortie, et qui a empêché l'USDA de faire fermer l'usine de viande hachée Supreme Beef au Texas — l'Etat de George W. Bush — après trois contrôles positifs de salmonelle ; Supreme Beef a depuis déposé son bilan.

Patrice de Beer

### Conservatoire National des Arts et Métiers

INSTITUT DES ETUDES ECONOMIQUES, SOCIALES ET TECHNIQUES DE L'ORGANISATION

Jeunes diplômés (Bac +5), cadres ou ingénieurs,

Vous souhaitez acquérir une expertise dans la conduite de grands projets et l'international vous intéresse

INTÉGREZ NOTRE CYCLE

MASTÈRE EN MANAGEMENT DE PROJET

UNE FORMATION CONTINUE DIRECTEMENT OPÉRATIONNELLE POUR UN MÉTIER D'AVENIR

REUNIONS D'INFORMATION (débouchés, programmes, conditions d'admission, financement) les jeudis 07/12 et 21/12 2000 de 18 à 20 heures  
Rez-de-Chaussée 55, rue de Turbigo - 75003 PARIS  
Métro Arts et Métiers

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE



# La lente marche du Kosovo vers l'économie de marché

PRISTINA

de notre envoyée spéciale

Dix-huit mois après la fin du long et douloureux conflit qu'a vécu le pays, les initiatives économiques reprennent au Kosovo où le président Jacques Chirac a effectué, le 25 novembre, une visite de vingt-quatre heures. La perspective de l'indépendance incite les Kosovars à investir dans le commerce et les services. Le gouvernement intérimaire international s'attelle, lui, à la privatisation des grandes entreprises.

« Quand je suis revenu à Pristina après la guerre, en juin 1999, il y avait juste un bungalow. Cinq mois plus tard, les commerces proliféraient », se souvient cet Albanais de retour au pays. Les centres-villes fourmillent maintenant de restaurants, d'épicerie bien fournies, de bijouteries, de boutiques de vêtements ou de chaussures.

## CHÔMAGE

De nombreux rez-de-chaussée abritent des magasins spécialisés en canapés-lits, en radiateurs ou en luminaires. Près de six cents stations-service kosovares ont surgi dans le paysage. L'immobilier, aussi, a repris. Des maisons de deux ou trois étages se multiplient à vue d'œil dont la construction est financée par les Kosovars.

Selon un sondage réalisé par les militaires de l'OTAN (KFOR) entre avril et juillet 2000, plus de la moitié des ménages possèdent une voiture (18,7 % l'ont acquise l'an passé), un foyer sur cinq détient un téléphone portable et 8 % d'entre eux ont investi dans un ordinateur. Des chiffres élevés pour une province dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant, évalué à 700 dollars en 1989, aurait chuté de moitié depuis, et qui compte le taux de chômage le plus important des Balkans.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 65 % des individus en âge de travailler sont « économiquement inactifs ou sans emploi ». Les 35 % restants participeraient à une « vaste économie

La diaspora, surtout albanaise, joue un rôle primordial dans ce pays de 2,2 millions d'habitants où tout est à reconstruire

souterraine ». Parallèlement, la mafia prospère. Un réseau, dirigé par des Albanais et des Serbes, a été démantelé en octobre dernier. En six mois, celui-ci avait fait entrer 65 000 voitures, provenant surtout d'Europe occidentale.

Mais l'essentiel de l'argent vient de la diaspora, de ces 400 000 Kosovars, essentiellement Albanais, partis étudier et travailler pour la plupart en Allemagne (47 %) ou en Suisse (22 %). En 1999, le groupe de recherche kosovar Riinvet a interrogé 3 500 familles. Sur les 40 % de personnes interrogées ayant déclaré avoir un ou plusieurs membres de leur famille à l'étranger, plus des trois quarts ont affirmé recevoir un revenu annuel compris entre 3 000 marks (9 900 F) et 9 000 marks (29 700 F), la monnaie officielle. Des sommes importantes, si on les compare au salaire moyen inférieur à 200 marks (660 F) par mois. Pendant dix ans, cet argent alimentera l'éco-

nomie parallèle mise en place par les 80 % d'Albanais exclus par la minorité serbe des pouvoirs politique et économique, mais aussi des écoles et des hôpitaux.

Réinjecter cet argent dans l'économie officielle est l'un des principaux objectifs de la Mission des Nations unies au Kosovo (Minuk). L'autorité fiscale centrale, créée en décembre 1999, a commencé à percevoir des droits de douane et des taxes diverses. Mais le budget prévisionnel du Kosovo pour l'an 2000 est encore loin de l'équilibre. La moitié des 430 millions de marks (1,4 milliard de francs) de dépenses annoncées est financée par les dons internationaux.

Ce pays de 2,2 millions d'habitants est, de fond en comble, à reconstruire et à administrer. Mais pas n'importe comment. Dans leurs rapports, l'Union européenne et la Banque mondiale rappellent l'objectif : mettre en place « une économie de marché solide ». Une banque commerciale a ouvert en début d'année, mais elle n'octroie que de petits prêts dans des secteurs géographiques limités. La première chambre de commerce a été créée en juillet 1999 à Prizren, dans le sud du pays, région la plus dynamique actuellement.

Le système judiciaire est à revoir, comme le cadre juridique. Les experts se heurtent, depuis quelques mois, à un problème de propriété qui ralentit le processus

de privatisation des entreprises publiques, auparavant autogérées pour 80 % d'entre elles. Après le départ des hommes de Belgrade, les Albanais sont retournés dans leur ancienne entreprise et plusieurs personnes se sont parfois autoproclamées directeur d'un même établissement. Or les investisseurs détestent ignorer où va leur argent. La parade trouvée ? La concession. En juin 2000, la gestion de l'entreprise de ciment Sharr, près de la frontière macédonienne, a été confiée pour dix ans à un groupe suisse. D'autres vont suivre.

## INVESTISSEMENTS

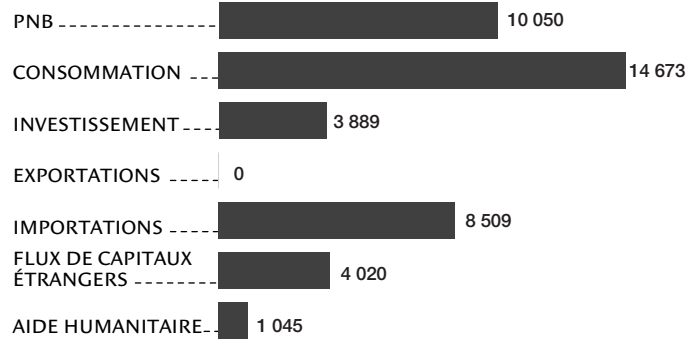
Mais le Kosovo manque d'investissements. Avant 1989, les industries d'exploitation minière (plomb, zinc, nickel) et de production de matières premières ou de biens semi-finis (électricité, métallurgie) représentaient la moitié du PIB de cette province essentiellement rurale. Celles-ci seront mal gérées, voire saccagées par les Serbes. Aujourd'hui, la plupart sont fermées. Le gouvernement intérimaire veut croire que la victoire du parti du « Gandhi des Balkans », Ibrahim Rugova, aux municipales du 28 octobre dernier, attirera les investisseurs étrangers. « La stabilisation politique est un des facteurs nécessaires pour investir », estime Mehmet Hajnizi, un Albanais travaillant en tandem avec l'Anglais Roy Dickinson au « ministère de la reconstruction », dépendant de la Minuk.

« Des investisseurs demandent quel sera l'avenir politique du Kosovo. Peu savent que la province sera indépendante », ajoute-t-il. Le destin des Kosovars est, selon lui, entre les mains de sa jeunesse, « la plus nombreuse et la plus motivée d'Europe ». A condition d'assurer la formation des futurs cadres. « En attendant, la Minuk a décidé de supprimer, pour des raisons budgétaires, 10 % des postes d'enseignants et la moitié des agents de service ».

Aude Carasco

## ▼ La situation en 2000

en millions de francs



Source : Banque mondiale

# Pierre Nothomb, un « ex-yuppy » au service de la défense des actionnaires minoritaires

BRUXELLES

correspondance

C'était, de l'avis du monde financier et peut-être même dans l'esprit de ses fondateurs, une société « pittoresque », sans vraie chance de réussite, basée sur une structure intenable, car non pyramidale. Dix ans après sa création, le cabinet bruxellois Déminor est pourtant devenu une référence en Europe et estime que son premier objectif est atteint : de nombreuses entreprises décident, désormais, de respecter, voire d'écouter, leurs actionnaires minoritaires, et c'est toute la pratique des affaires et de l'épargne publique qui peut s'en trouver modifiée.

Déminor, c'était, au départ, une intuition. Pour Pierre Nothomb, 38 ans, et deux de ses confrères – qui rejoignent à l'époque Eric Coppieters, le fondateur du cabinet –, la défense des minoritaires est un marché comme un autre qui, géré par des professionnels de la finance agissant différemment des avocats, peut rapporter gros.

Venus de l'audit, de la gestion ou de la banque, ces trentenaires qui ont déjà une bonne idée de ce qu'est le capitalisme se sentent mal à l'aise dans un milieu où l'on néglige – voire méprise – les minoritaires. Ils n'ambitionnent pas, pour autant, d'être des « Zorros du petit porteur » et veulent, certes, bâtir une société commerciale, mais ils se basent sur un concept : l'affectio societatis.

## CONFIANCE

En clair, ils veulent restaurer la confiance entre les actionnaires d'une même société. Par la prévention et par la négociation, si possible ; par l'utilisation de l'arme judiciaire, si nécessaire. « Attention : en dix ans, nous avons traité deux cents dossiers de sociétés cotées, et cinq seulement ont fait l'objet d'une action en justice », souligne Pierre Nothomb.

Les jeunes « yuppies », aujourd'hui assagis, ne pourront nier tou-

Dix ans après sa création, le cabinet bruxellois Déminor est devenu une référence en Europe. Ses atouts : la prévention et la négociation, mais aussi l'arme judiciaire

tefois que c'est un procès qui a assuré durablement leur notoriété. En 1991, des minoritaires s'estiment lésés dans le cadre du rachat par Accor de la Compagnie des wagons-lits. En août 1993, la cour d'appel de Bruxelles leur donne raison : elle oblige le groupe hôtelier français à relever son offre de 30 % par titre. Au total, Accor devra déboursier 1 milliard de francs français en plus.

## AFFAIRES RETENTISSANTES

C'est un coup de tonnerre dans le ciel financier, bien au-delà des frontières du royaume. La crédibilité... et les emplois de Déminor s'en trouvent, d'un seul coup, assurés. Sa clientèle n'a plus de doutes sur l'efficacité de sa méthode. Les dossiers vont donc se succéder et aboutir, dans 80 % des cas, à un relèvement de la valeur.

Déminor s'occupe de plusieurs affaires retentissantes (l'offre du groupe d'Albert Frère et d'Havas sur la CLT, la fusion de la banque belge KB-Cera...) et obtient jusqu'à 660 % de majoration par rapport à l'offre initiale dans le rachat d'une imprimerie d'Anvers.

En France, le cabinet se mêle de la faillite frauduleuse de la Banque Pallas Stern et permet aux minoritaires qui détiennent des obligations de récupérer 60 % de la valeur de ces dernières, au lieu des 20 % qu'on leur promettait. Pierre Nothomb et ses collègues inter-

viennent encore dans le dossier Unipierre 5, un certificat foncier du Crédit agricole, et obtiennent une compensation de quelque 80 %.

Au menu d'aujourd'hui : la Banque des règlements internationaux (BRI), dont les actionnaires privés s'estiment spoliés de 730 millions de dollars suite à une offre de rachat ; ou encore Lernout Hauspie, une entreprise phare de la technologie flamande, soupçonnée de malversations. Son titre a chuté très brutalement et, dans cette dernière affaire, Déminor pourrait se retrouver à la tête d'une cohorte de dix mille actionnaires en colère...

Les dirigeants de la société, qui regroupe désormais trente-deux personnes, pourraient se laisser



Pierre Nothomb

● Diplômé en économie appliquée de l'université de Louvain, Pierre Nothomb a été le premier cadre à temps plein de Déminor, société qu'il a rejointe en 1992, et dont il est aujourd'hui l'un des six partenaires.  
● Ancien adjoint de Pierre Driion, numéro un des banquiers d'affaires belges, il s'occupe prioritairement du secteur qui conseille des clients pour lesquels Déminor exerce, en leur nom, un droit de vote lors des assemblées générales.

griser par leurs performances et le montant de leurs gains, calculés « à l'américaine » (un pourcentage sur la plus-value obtenue par l'actionnaire). Après avoir soufflé les dix bougies du beau gâteau de Déminor, ils entendent, au contraire, lancer un signal d'alarme. « Forts de notre expérience, explique Pierre Nothomb, nous avons aujourd'hui le sentiment que certains minoritaires ont la tentation d'aller trop loin, qu'ils pourraient gripper le mécanisme capitaliste qui les porte ».

## IMAGE

Les juristes et les financiers de Déminor sentent que certains de leurs clients voudraient bien en découdre avec les patrons de sociétés dès que leurs actions perdent de la valeur. « Nous sommes quotidiennement sollicités, poursuit Pierre Nothomb. Il est parfois difficile de convaincre nos clients que nous n'agissons que si nous possédons des arguments juridiques ».

Une manière, aussi, pour le cabinet parvenu à l'âge adulte et désormais implanté à Paris, Amsterdam et Francfort, de changer d'image. D'insister sur sa vocation d'organe de prévention (notamment dans les sociétés non cotées) puisqu'on estime que huit entreprises sur dix connaissent des problèmes d'actionnariat. Et de développer l'autre branche de son activité, à savoir le « gouvernement d'entreprise ».

Agissant pour le compte de clients institutionnels, le cabinet scrute 350 grandes sociétés européennes en jugeant leurs performances financières, mais aussi leur mode de gestion, leur transparence, leur organisation « démocratique ». Toujours cette envie d'améliorer le capitalisme, par une société qui force elle-même ses cadres à prendre régulièrement une année sabbatique. Ainsi, Pierre Nothomb fera bientôt un tour du monde en 365 jours.

Jean-Pierre Stroobants

## DROIT ET ÉCONOMIE

par Stéphane Corone

## Concurrence : échec à la Commission

Les pères de l'Europe ont d'abord souhaité faire de la Communauté économique européenne (CEE) une grande zone de libre-échange baignant dans une saine concurrence. Ce principe apparaît dès l'article 3 du traité de Rome. Mais la réalité est plus complexe. Le traité n'interdit pas formellement toutes les entraves à la concurrence. En revanche, il sanctionne, dans son article 85, les entreprises qui passent entre elles des accords pour empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence. Ensuite il interdit aux entreprises qui sont en position dominante sur un marché d'exploiter cette situation de façon abusive (article 86). Mais il existe, entre ces deux garde-fous, toute une gamme de comportements qui sont susceptibles de freiner la concurrence, sans pour autant être contraires au traité de Rome. C'est par exemple le cas d'une entreprise qui réduit ses livraisons, mais n'est pas en position dominante. C'est ce que vient de rappeler le tribunal de première instance des Communautés européennes (TPI) dans un arrêt du 26 octobre 2000 (affaire T-41/96).

Dans la plupart des Etats européens, les prix des médicaments sont directement ou indirectement fixés par les autorités sanitaires nationales. D'où des disparités, qui peuvent être très importantes, entre les prix d'un même médicament, d'un pays à l'autre. Il en allait ainsi de l'Adalat, un médicament destiné à soigner certaines maladies cardio-vasculaires, commercialisé par le groupe Bayer. Entre 1989 et 1993, le prix de vente de l'Adalat était en Grande-Bretagne supérieur de 40 % à celui pratiqué en France et en Espagne. Cette différence de prix a amené certains grossistes français et espagnols à exporter de l'Adalat vers la Grande-Bretagne, entraînant une chute de ventes d'Adalat par la filiale britannique de Bayer, Bayer UK, qui a vu son chiffre d'affaires baisser de 230 millions de marks. Face à cette situation, le groupe Bayer a limité ses livraisons aux grossistes français et espagnols. Ceux-ci ont alors déposé une plainte auprès de la Commission, qui a engagé une procédure d'enquête pour infraction à l'article 85 du traité de Rome.

La Commission a rendu sa décision le 10 janvier 1996 (n° 96/478/CE), dans laquelle elle estime que Bayer a passé avec ses grossistes des accords leur interdisant d'exporter l'Adalat vers la Grande-Bretagne s'ils voulaient continuer à être approvisionnés pour leur marché local, accords qui sont contraires à l'article 85 du traité de Rome. La Commission condamne Bayer à payer une amende de 3 millions d'euros, ainsi qu'une astreinte de 1 000 euros par jour jusqu'à ce que le groupe pharmaceutique cesse son comportement anticoncurrentiel.

Face à cette décision, Bayer a introduit un recours devant le tribunal. Le groupe pharmaceutique plaide qu'il ne maîtrise pas le prix de vente de ses médicaments et que cette situation a amené des grossistes continentaux à faire des importations parallèles d'Adalat en Grande-Bretagne, ce qui leur procurait des profits nettement supérieurs à ceux résultant des ventes réalisées sur leur marché d'origine. Certains grossistes espagnols ont même renoncé à alimenter leur marché national pour revendre la quasi-totalité de leur stock outre-Manche. Le groupe reconnaît avoir alors décidé de n'honorer leurs commandes que sur la base des ventes de l'année précédente, augmentées d'environ 10 %. Mais il soutient qu'il n'a pas interdit à ses grossistes d'exporter et qu'il n'a jamais tenté de passer avec eux un accord en ce sens. Qu'au contraire, il a mis en place une restriction unilatérale de ses livraisons pour limiter les exportations parallèles, restriction qui n'a jamais été agréée par les grossistes. Le groupe en conclut que la Commission ne peut pas lui reprocher une violation de l'article 85 du traité de Rome, dans la mesure où cet article vise à prohiber les accords qui restreignent la libre concurrence, alors qu'il n'y a eu aucun accord dans cette affaire.

De son côté, la Commission soutient qu'il y a bien eu un accord entre Bayer et ses grossistes, dans la mesure où le groupe pharmaceutique n'aurait accepté de continuer à les livrer que s'ils renonçaient à exporter. Pour la Commission, les grossistes ont acquiescé implicitement à l'interdiction d'exporter pour continuer à être livrés, ce qui constitue bien un accord à ses yeux. Elle plaide enfin, dévoilant le fond de sa pensée, que les exportations parallèles sont une bonne chose, car elles vont amener progressivement une harmonisation des prix.

Le tribunal, après avoir rappelé que l'article 85 du traité de Rome ne vise que les accords passés entre entreprises lorsqu'ils restreignent la concurrence, tente de définir ce qu'est un accord. Il reconnaît que celui-ci peut être caractérisé bien qu'il n'ait pas donné lieu à la rédaction en bonne et due forme d'un document, mais il rappelle qu'il faut une volonté commune d'aboutir à un résultat.

L'analyse du tribunal distingue également une mesure de restriction véritablement unilatérale sans accord, même tacite, du partenaire – qui ne relève pas de l'article 85 –, d'une mesure dont le caractère unilatéral n'est qu'apparent car le partenaire y aurait tacitement acquiescé – qui, elle, serait passible de l'article 85. Il ressort donc de la décision du tribunal, favorable à Bayer, que la Commission n'a pas pu prouver l'existence d'un acquiescement, même tacite, des grossistes.

En conclusion, le tribunal estime qu'un fabricant qui n'occupe pas une position dominante peut adopter la politique de livraison qu'il estime nécessaire, même si son objectif est source d'entraves à la concurrence. Il semble bien que la Commission tente de forcer l'harmonisation des prix dans le marché des médicaments en élargissant le champ d'application de l'article 85 du traité de Rome, alors que cette harmonisation doit nécessairement passer par un traitement politique de la question. La règle juridique ne peut – et ne doit – pas être torturée pour lui faire dire ce qu'elle ne dit pas, même si c'est pour pallier un manque de décision politique. A ces considérations juridiques, s'ajoute ici l'équité : on ne voit pas pourquoi cette disparité des prix profiterait à des grossistes plutôt qu'au fabricant du produit.

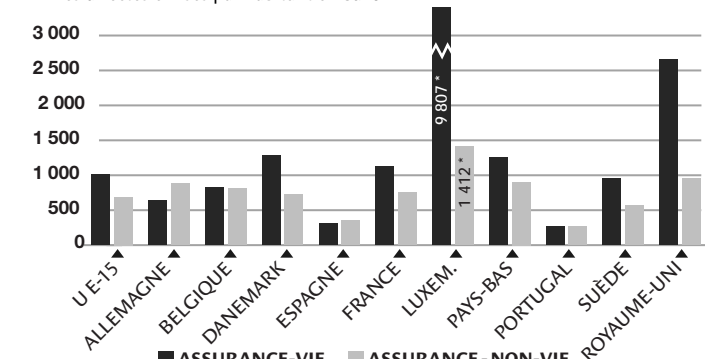
Agence Juris Presse



## EUROPE

## L'assurance-vie est en plein essor

Primes directes émises par habitant en euro



\* sont incluses les primes émises à l'étranger Source : Eurostat

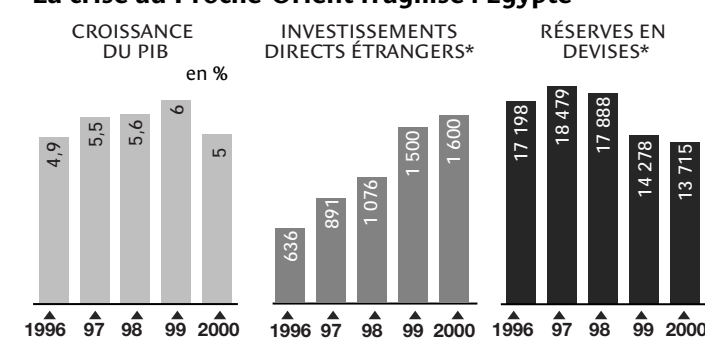
■ EN 1998, le secteur de l'assurance a réalisé, au sein de l'Union européenne, un chiffre d'affaires (primes brutes émises) de 680 milliards d'euros, en augmentation d'un tiers par rapport à 1995. Alors que le marché de l'assurance - non-vie est presque saturé (+12% de 1995 à 1998), celui de l'assurance-vie croît fortement (+70% sur la même période) et devrait continuer sur sa lancée, car celle-ci est perçue comme un revenu complémentaire aux pensions de retraite.

■ PAR HABITANT, les primes d'assurance-vie se sont élevées, en 1998, à 1 000 euros contre 690 pour celles d'assurance - non-vie. En 1993, elles étaient quasiment à égalité, autour de 550 euros.

■ LES DISPARITÉS sont grandes pour l'assurance-vie au sein des quinze : les primes varient de 73 euros par habitant en Grèce à 2 652 euros au Royaume-Uni. Le Luxembourg constitue un cas particulier, car le Grand-Duché comptabilise aussi les primes émises à l'étranger.

## PAYS ÉMERGENTS

## La crise au Proche-Orient fragilise l'Égypte



\* en millions de dollars E.U. Source : Nord-Sud Export, Groupe « Le Monde »

■ EN RAISON DE LA TENSION dans la région, l'Égypte est confrontée à une baisse de ses revenus touristiques. Israël et les États-Unis, notamment, recommandent à leurs ressortissants de ne pas se rendre au Proche-Orient. La forte hausse des prix du pétrole ainsi que l'augmentation des revenus du canal de Suez limitent néanmoins la portée de cette chute.

■ LE PAYS est confronté à une crise de liquidités, certaines entreprises se plaignant à la fois des mesures prises par le gouvernement pour limiter les importations - et destinées à redresser la balance commerciale - et des difficultés qu'elles ont à se faire payer. Les autorités misent sur le programme des privatisations, qui avance plus lentement que prévu, pour dynamiser les investissements directs étrangers. (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde »)

## Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
<b>PRODUCTION INDUSTRIELLE (août 00, en %)</b>											
Sur un an .....	5,5	6,3	7,2	3,9	6,3	2,9	7,9	2,3	0,9	6,1 (juin)	6,4 (juin)
Sur un mois .....	0,4	0,2	0,3	-0,7	2,5	0,0	1,2	-1,2	0,6	0,5 (mai)	0,2 (mai)
<b>PRIX À LA CONSOMMATION (oct. 00, en %)</b>											
Sur un an .....	2,4*	2,7*	2,4	3,7	4,0	2,1	2,7	3,2*	1,0	3,4	-0,8 (sept.)
Sur un mois .....	0,0*	0,0*	-0,3	-0,2	0,2	-0,1*	0,3	0,4*	-0,1	0,2	-0,3 (sept.)
<b>PIB EN VOLUME (2<sup>e</sup> trimestre 00, en %)</b>											
Sur un an .....	3,6	3,7	3,6	4,5	3,9	3,4	2,6	4,2	3,2	6,1	0,8
Sur trois mois .....	0,8	0,8	1,2	0,2	0,9	0,7	0,3	0,7	0,9	1,4	1,0
<b>DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)</b>											
1999 .....	-0,7	-1,3	-1,4	-0,7	-1,1	-1,8	-1,9	1,0	1,3	1,0	-7,6
<b>DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)</b>											
1999 .....	68,1	72,2	61,1	116,1	63,7	58,9	115,1	62,9	45,7	59,3	105,4
<b>SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, août 00)</b>											
1999 .....	-8,6*	-1,0*	2,3	-0,2	-3,2 (juil.)	-2,3	1,2	1,0	-4,2	-38,7 (mai)	5,9 (mai)
<b>INVESTISSEMENT (FBCF) (2<sup>e</sup> trimestre 00, en %)</b>											
Sur trois mois .....	0,8	0,7	-1,2	2,7	2,4 (1 <sup>er</sup> trim.)	1,7 (1 <sup>er</sup> trim.)	1,6	2,0	-1,0	2,0	1,4
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

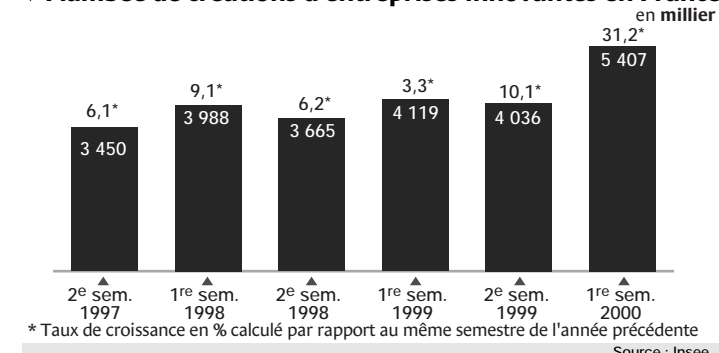
Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

## Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>CONSOMMATION DES MÉNAGES</b> (en produits manufacturés)	+1,5% (octobre)	+3,3%
<b>TAUX D'ÉPARGNE</b>	15,5% (1 <sup>er</sup> trim. 00)	-0,9
<b>POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES</b>	+0,3% (1 <sup>er</sup> trim. 00)	+1,8
<b>COMMERCE EXTÉRIEUR</b> (en milliards de francs) (CVS, CJO) (solde cumulé sur 12 mois)	+0,3 (sept 00) +42,6 (00/99)	-11,5 -79
<b>ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*</b>	-4 (octobre)	-2**
<b>ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*</b> opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+23 (octobre)	+35**
<b>CRÉATIONS D'ENTREPRISES</b>	23 200 (octobre)	+1,16%
<b>DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***</b>	2 378 (août)	-18,5%
* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes		

## INNOVATION

## Flambée de créations d'entreprises innovantes en France



\* Taux de croissance en % calculé par rapport au même semestre de l'année précédente Source : Insee

■ L'AUGMENTATION des créations d'entreprises innovantes en France devient une réalité, à en croire les résultats du dernier tableau de bord de l'innovation, publié en octobre par la direction générale de l'industrie.

■ CES CRÉATIONS ont dépassé les 5 400 unités. Ce chiffre regroupe les firmes créées dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des nouveaux matériaux et des biotechnologies. L'informatique tire cette croissance. Près de deux entreprises innovantes créées sur trois le sont dans ce secteur.

■ LES EFFECTIFS des entreprises innovantes (qu'elles soient ou non nouvellement créées) continuent également de croître, mais à un rythme moindre. L'augmentation a été de 1,4% au premier semestre 2000.

## Les préventions occidentales retardent l'entrée de la Chine dans l'OMC

L'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est décidément bien difficile. Il y a un an, le 15 novembre 1999, l'accord bilatéral fixant les concessions que la Chine consentait aux États-Unis pour entrer dans l'OMC était finalement signé. Le 19 mai 2000, c'était au tour de l'Union européenne de signer son accord bilatéral avec la Chine, avec une liste spécifique de concessions chinoises à l'Union.

Au printemps 2000, même si la Chine devait encore négocier des accords bilatéraux avec ses autres principaux partenaires commerciaux, la plupart des observateurs croyaient à une entrée de ce pays dans l'OMC pour la fin de l'année. Ce sentiment reposait sur la conviction que la Chine avait fait des concessions majeures.

## ULTIMES MANŒUVRES

Concernant les biens industriels, la Chine s'est engagée à abaisser la moyenne de ses droits de douane de 24,6% de nos jours à 9,4% en 2005. Cette moyenne cache une baisse considérable des droits de douane dans certains secteurs, comme l'automobile, les textiles et l'habillement, ou les produits liés aux technologies de l'information. Ces baisses sont accompagnées de l'élimination, généralement dès l'entrée de la Chine dans

Le degré réel de libéralisation des services chinois, en particulier des circuits de distribution, reste une inconnue

l'OMC, des restrictions quantitatives, comme les quotas à l'importation dans l'automobile, dans l'équipement médical ou la construction aéronautique. La libéralisation chinoise aura donc un effet considérable sur toute la production industrielle du pays : produits exportés (habillement), produits importables (automobile) ou qui tiennent de l'une et l'autre catégorie (produits liés aux technologies de l'information selon que l'on considère le haut ou le bas de gamme).

La baisse des droits de douane des produits agricoles est moindre, de 31,5% de nos jours à 14,5% en 2004. Mais le futur niveau de protection est faible, comparé à celui des pays industrialisés.

Enfin, le volet de la libéralisation des services est, lui aussi, impressionnant : possibilité pour les firmes étrangères de posséder

des circuits de distribution et de distribuer des produits faits hors de Chine ; ouverture des marchés des télécommunications mobiles, des services financiers, juridiques et comptables à la concurrence étrangère dans des délais de trois à six ans ; ouverture partielle du capital des entreprises chinoises aux investisseurs étrangers.

Pourquoi, dès lors, l'entrée de la Chine dans l'OMC connaît-elle tant de difficultés de dernière minute ?

La lenteur à conclure s'explique, certes, par d'ultimes manœuvres d'arrière-garde des entreprises d'État chinoises menacées par la libéralisation, mais aussi des industries américaines et européennes de l'habillement, de l'acier et autres produits intensifs en travail peu ou moyennement qualifié, menacées par la concurrence chinoise.

Mais il y a une autre raison bien particulière à la Chine : quel sera le degré réel de libéralisation des services chinois, en particulier des circuits de distribution ? Car, sans cette dernière, la libéralisation des biens peut être une illusion.

Le problème ne s'était guère posé lors de l'effondrement des économies planifiées d'Europe : deux ans après la chute du mur de Berlin, la plupart des circuits de distribution étaient devenus privés en Europe centrale.

Mais la croissance chinoise crée un tout autre contexte : les entreprises chinoises sont potentiellement des acteurs considérables sur les marchés nationaux et internationaux ; le soutien qu'elles peuvent recevoir de leur gouvernement peut être décisif. En choisissant une politique du « ni-ni » (ni planification protectrice, ni ouverture libérale aux grands vents de la concurrence), le gouvernement chinois incite les négociateurs occidentaux à revoir au peigne fin les accords existants pour obtenir un maximum de garanties d'ouverture.

Pour compréhensible qu'il soit, ce verrouillage a un défaut majeur : il empêche d'inclure dans les accords des dispositions « récompensant » les efforts de

libéralisation chinois au fur et à mesure qu'ils sont faits. Sans un tel soutien, les forces chinoises en faveur de la libéralisation seront rapidement submergées par celles qui restent accrochées au passé. C'est ainsi que des aspects apparemment techniques des accords bilatéraux entre la Chine et les pays industrialisés constituent une menace à terme pour une entrée réussie de la Chine dans l'OMC.

Par exemple, les accords bilatéraux actuels permettent, pour quinze longues années, de dénier le statut d'économie de marché aux industries chinoises, accusées de dumping par des Américains ou des Européens, et de leur imposer de fortes taxes à l'importation.

Or les procédures juridiques utilisées dans ces actions sont défavorables aux exportateurs. Ainsi, des entreprises chinoises d'habillement, privées pour l'essentiel, et incapables de faire du dumping

(l'analyse économique permet de le montrer), seront soumises à ces procédures particulièrement injustes. Cette loi d'airain a été imposée par les industries américaines et européennes de l'habillement, protégées, elles, par des barrières élevées contre les importations d'Asie. Il y a là tous les ingrédients de conflits majeurs, avec le risque d'une défaite des exportateurs chinois, par définition les principaux soutiens de la libéralisation chinoise.

## ÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE

L'obsession du verrouillage légal obscurcit aussi la vision nécessaire pour apprécier les conséquences de l'entrée de la Chine dans l'OMC. La vision politique d'abord : une entrée réussie est une condition nécessaire de l'évolution démocratique de ce pays, donc de la paix en Asie et dans le monde. La vision économique ensuite, avec cette question : la

Chine acceptera-t-elle de commencer à négocier un nouveau round au moment même où elle devra mettre en œuvre un programme de libéralisation considérable ?

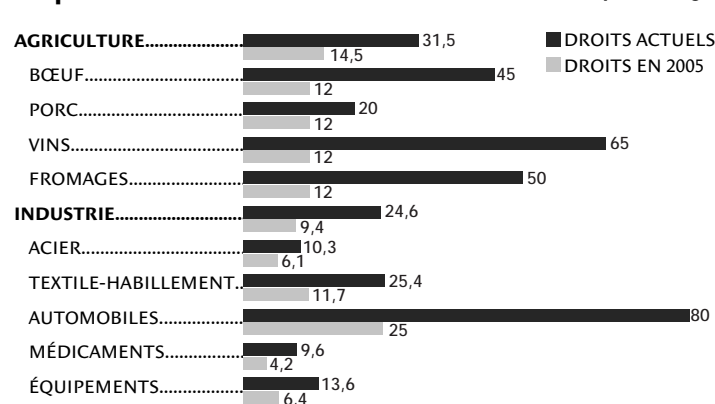
A notre avis, la réponse est non : la Chine voudra attendre les années 2004-2005 (la fin de son programme de libéralisation d'entrée dans l'OMC) pour commencer à négocier un nouveau round.

Une fois de plus, 2004-2005 apparaît donc comme la date la plus vraisemblable pour le début d'un round complet. Cela ne veut pas dire que des progrès limités ne pourront pas être accomplis d'ici là. Et cela ne veut pas dire non plus que l'OMC est épuisée : elle a toujours su attendre que ses pays membres soient aptes à accepter ses règles. C'est ce qui a fait sa force.

Patrick Messerlin

Directeur du groupe d'économie mondiale de Sciences-Po (GEM)

## La baisse des droits de douane chinois après l'entrée à l'OMC



Source : ministères du commerce extérieur chinois (MOFTEC) et américain (USTR)

**Vous n'avez aucune raison de changer de travail, ça tombe bien.**

Sur [www.cadresonline.com](http://www.cadresonline.com), premier site d'emploi en ligne, vous trouverez plus de 7000 offres, des outils d'alerte et d'information personnalisés. De quoi être prêt à saisir toutes les opportunités. Partenaire de 23 titres de presse référents et du Monde.

**CADRES ONLINE**

Personne n'est à l'abri d'une opportunité.



# L'Europe de l'Est résiste à la fuite de ses cerveaux, même dans la perspective de l'élargissement

**CRACOVIE**  
de notre envoyé spécial

L'Ouest, les entreprises de nombreux secteurs, en particulier dans le domaine des technologies de l'information, souffrent de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont prêtes à offrir des salaires élevés pour satisfaire leurs besoins. A l'Est, les jeunes diplômés sont nombreux et très bien formés, en particulier dans les domaines scientifiques et technologiques : les régimes communistes ont financé à fonds perdus un système de formation et de recherche de haut niveau, tout entier orienté vers la production de personnels qualifiés pour les besoins de l'industrie, surtout dans les secteurs de pointe vitaux pour le domaine militaire tels que l'informatique, l'électronique, l'aérospatiale, la mécanique...

Et l'élargissement prochain de l'Union à plusieurs pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République tchèque, pays Baltes, Slovaquie, Roumanie) va faire sauter le dernier obstacle - réglementaire - aux vases communicants du marché des qualifications.

Le départ vers l'Ouest des diplômés capables d'accompagner la mutation de la vieille industrie vers les nouvelles technologies serait un désastre pour les économies de l'Est. Mais, lorsqu'on les interroge sur ce sujet, les responsables universitaires de ces pays, réunis les 26 et 27 octobre à Cracovie, à l'initiative de la Conférence des recteurs européens (CRE), ont l'air plutôt sereins.

« Immédiatement après la chute des régimes communistes, un certain nombre de chercheurs et de diplômés sont partis à l'Ouest », reconnaît Ivan Wilhelm, recteur de l'université Charles, à Prague. Certaines universités japonaises ou américaines avaient organisé une véritable fuite des cerveaux, mais elle n'a concerné que des spécialités déterminées : par exemple les

Les jeunes diplômés, dont le nombre a été multiplié par deux ou trois en dix ans, bénéficient du plein emploi

mathématiciens de l'université de Budapest, les informaticiens de celle de Kiev...

Bien qu'il n'existe aucune statistique en la matière, le phénomène serait resté, de l'avis unanime, quantitativement très limité, du moins dans les pays de l'élargissement. Car si la situation catastrophique des économies bulgare, roumaine et serbe a maintenu un flux d'émigration permanent vers l'Ouest, les investissements occidentaux et la croissance économique des autres pays ont offert aux diplômés des emplois et des salaires élevés sur place.

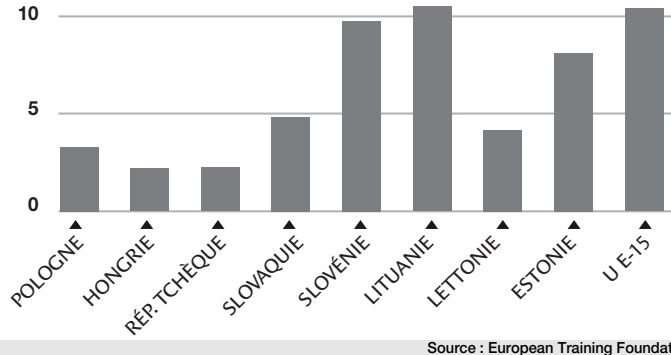
Le taux de chômage des jeunes diplômés est résiduel, ce qui est un exploit lorsqu'on sait que leurs effectifs ont été multipliés par deux ou trois en dix ans et qu'ils ont dû faire face à la concurrence

de milliers d'ingénieurs, cadres et techniciens contraints à la reconversion par la fermeture des industries traditionnelles, surtout militaires. « Même les diplômés de droit ou de littérature trouvent du travail dans le commerce, la banque, constate Franciszek Ziejka, recteur de l'université de Cracovie, a fortiori ceux qui ajoutent à leur diplôme une langue, l'allemand ou l'anglais, ou l'informatique. »

Certes, mais les salaires ne restent-ils pas très inférieurs à ceux de l'Ouest ? « C'est bien le cas, mais la politique des entreprises occidentales est de recruter sur place pour remplacer des expatriés extrêmement coûteux ; elles n'ont pas intérêt à proposer des emplois à l'Ouest, car elles y perdraient justement ce différentiel de salaire », note Jean-Yves Alquier, responsable du réseau d'Europe orientale du cabinet de recrutement Arthur Hunt, particulièrement actif grâce à son implantation dans chaque capitale d'Europe de l'Est. La publication de pleines pages de publicité de recrutement de sociétés informatiques allemandes dans la presse tchèque et polonaise, l'annonce par le gouvernement allemand de l'attribution de 30 000 cartes vertes à des informaticiens, n'ont curieusement pas attiré les foules.

## Un taux de chômage souvent résiduel

Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur de 25 à 29 ans en 1997, en %



« Nos diplômés et nos chercheurs préfèrent bénéficier du prestige social de leur titre en restant ici - dans la mesure où le niveau de vie a considérablement progressé en dix ans -, plutôt que de devenir des "émigrés polonais" en Allemagne ou aux Etats-Unis », note Franciszek Ziejka. En Europe centrale, l'université a été, dans une histoire tourmentée, un lieu de résistance et de conservation des valeurs culturelles nationales : la chute du communisme lui a rendu tout son prestige, en même temps qu'elle redonnait aux diplômés l'espoir de construire leur avenir individuel en restant sur place.

## SALAIRES

Mais cet arbitrage entre bénéfices économiques et attachement au pays, pour l'instant favorable à ce dernier, pourrait être modifié. Jusqu'à aujourd'hui, la création d'emplois qualifiés et la hausse du niveau de vie - par comparaison avec la période communiste - a retenu les diplômés d'émigrer massivement. Mais que se passera-t-il dans trois ou quatre ans, s'interroge Jean-Yves Alquier, lorsque les investissements occidentaux auront atteint leur étiage, juste au moment où l'explosion des effectifs étudiants aura produit ses pleins effets sur le marché de l'emploi ?

D'autant que les firmes occidentales ne cachent pas que, si les salaires approchent les niveaux de l'Ouest, elles cesseront de recruter pour aller s'implanter un peu plus loin à l'est, en Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie. Les usines automobiles, en Pologne, commencent déjà à licencier... Mais, prévient Jean-Yves Alquier, « si les firmes occidentales ne sont pas capables d'offrir un autre modèle social que celui qui mène au chômage des diplômés, l'attrait de l'élargissement européen sera perdu, ce qui peut ouvrir la voie à de graves crises politiques ».

Antoine Reverchon

# Des établissements universitaires grands ouverts depuis la chute du communisme

**CRACOVIE**  
de notre envoyé spécial

Dans les dix pays d'Europe centrale et orientale, le nombre total d'étudiants est passé de 1,3 million en 1989 à 2,1 millions en 1996. Et les quatre dernières années du siècle ont vu une accélération de cette tendance, aboutissant dans certains pays comme la Pologne à un triplement des effectifs. Si les pays de l'Ouest, confrontés à un boom démographique équivalent, avaient réussi à l'absorber sur trente ans, les régimes communistes avaient dans les années 80 refusé de les imiter pour au moins deux raisons : ils ne voulaient pas renforcer des institutions à la pointe de la résistance idéologique ; ils voulaient produire dans chaque discipline le nombre de diplômés exactement nécessaire aux besoins de l'économie planifiée.

## DROITS DE SCOLARITÉ

Mais la chute du communisme a ouvert en grand les portes de l'enseignement supérieur. Pour les familles et les jeunes, l'accès à l'Université, lieu par excellence de la défense de la culture contre toutes les oppressions, était le symbole de la liberté et de la nation retrouvée. Pour les gouvernements démocratiques, il s'agissait de rattraper le retard de qualification sur les pays occidentaux. Pour les universitaires, la hausse des effectifs justifiait le maintien de leurs postes : seuls 10 % des enseignants, trop compromis avec le communisme, ont dû céder la place.

Si le système a pu encaisser un tel choc démographique, c'est parce qu'il disposait, à la chute d'un ancien régime qui le finançait à fonds perdus, de capacités d'accueil et d'encadrement très supérieures aux besoins. Sur l'ensemble des dix pays d'Europe centrale, a calculé Peter Scott, professeur à la Kingston University (Royaume-Uni), dans l'ouvrage *Ten Years After and Looking Ahead : a Review of the Transformations of Higher Educa-*

Les effectifs étudiants dans les dix pays d'Europe centrale et orientale sont passés de 1,3 million en 1989 à 2,1 millions en 1996

tion in Central and Eastern Europe (édité par le Centre européen pour l'enseignement supérieur - Cepes, bureau décentralisé de l'Unesco à Bucarest - , 2000, 410 p., 22 €), le taux d'encadrement est ainsi passé de 1 enseignant pour 8 étudiants en 1989 à 1 pour 10,6 en 1996, soit des taux encore très supérieurs à ceux de la plupart des établissements occidentaux !

En revanche, les budgets, rongés par l'inflation et par les cures d'austérité, n'ont pas suivi. « Les universités de l'Est sont aujourd'hui en très mauvais état, et l'insuffisance des salaires des enseignants les pousse vers le privé », estime Klaus Hüfner, professeur à l'Université libre de Berlin et expert auprès du Cepes.

Les universités ont alors eu recours à plusieurs palliatifs. Elles ont institué des droits de scolarité pour tous les étudiants souhaitant s'inscrire au-delà des quotas finan-

cés par le gouvernement sur la base du taux de réussite à l'examen d'entrée à l'université. A ce contingent s'est ajouté celui, tout aussi payant, des jeunes ou des adultes venus s'inscrire en masse dans des programmes spécialisés (en informatique, en management, en langues) ou à temps partiel, créés par les universités à la faveur de leur autonomie retrouvée depuis la chute du communisme.

Autre source d'économie, la fusion entre les institutions de recherche (les académies) et d'enseignement, séparées sous les régimes précédents. En contraignant les chercheurs à enseigner, en créant des cursus de type PhD américains (alors que le diplôme terminal était auparavant au niveau master), dont les étudiants sont eux aussi priés de participer à l'enseignement, les universités ont renforcé leurs capacités d'accueil et la qualité des programmes.

Bon an mal an, elles ont ainsi pu honorer leur mission. Mais les limites physiques et financières semblent aujourd'hui atteintes, alors que la pression démographique reste forte. Une situation d'autant plus inquiétante qu'elle affecte inégalement les disciplines.

Alors que, en 1989, près de 40 % des étudiants étaient inscrits en sciences, cette proportion n'était plus que de 30 % en 1996, tandis

que la part des lettres et des sciences humaines et sociales augmentait de 27 % à 43 %.

Peter Scott explique ce phénomène par le fait que la culture et les sciences économiques et sociales représentaient pour les étudiants des disciplines enfin délivrées des dogmes marxistes, alors que les sciences « dures » et les technologies (sauf l'informatique, parée d'une aura « occidentale ») symbolisaient l'utilitarisme planificateur. Parce que l'Université était soumise aux diktats de l'économie (planifiée), la liberté retrouvée l'a plutôt écartée des chemins de l'économie (libérale). Bien des universités privées et/ou étrangères se sont alors engouffrées dans la brèche : il existe ainsi 140 écoles privées de management en Pologne !

Mais, aujourd'hui, ces écoles peinent à survivre, les universités ayant créé à leur tour des programmes payants, de bien meilleure qualité, pour répondre à la demande des étudiants et des gouvernements soucieux de former les « managers » de l'économie de transition. « Notre seule crainte est que des universités occidentales de renom viennent s'implanter ici et débauchent nos enseignants par des salaires très supérieurs », s'inquiète Franciszek Ziejka, recteur de l'université de Cracovie.

Reste qu'il est de moins en moins sûr que le marché du travail puisse absorber les bataillons de juristes, de sociologues, de psychologues, de littéraires, d'historiens, qui sortent de plus en plus nombreux chaque année des universités.

« Les universités de l'Est risquent de connaître, comme leurs homologues de l'Ouest, les difficultés de l'université de masse, lorsque les étudiants, pour l'instant respectueux de l'institution, se rendront compte qu'ils se sont engagés dans des filières qui ne débouchent par sur des emplois », conclut Guy Haug, expert auprès de la Conférence des recteurs européens.

A. R.

## PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

# Jevons, mathématicien, et fier de l'être

L'économie, si elle veut être une vraie science, doit être une science mathématique. Cette phrase n'a pas été prononcée au cours des débats récents entre économistes dont « Le Monde Economie » s'est fait l'écho, mais vers 1850, par l'un des esprits les plus originaux de la pensée économique, l'un des pères de ce qui deviendra l'économie néoclassique, l'Anglais William Stanley Jevons. Il naît en 1835 à Liverpool.

Son père est un riche industriel du textile et une personnalité marquante du port britannique. La récession de 1847, qui plonge l'Europe dans le chômage et la révolution, ruine la famille. Le jeune Jevons, élève pourtant doué, se voit fermer pour raisons financières les portes des prestigieuses universités d'Oxford et de Cambridge, et doit même renoncer, à dix-neuf ans, à l'University College de Londres. Il gagne l'Australie, où il espère faire fortune. Vivant de petits métiers à Sydney, il consacre ses loisirs à la lecture.

Il accumule les connaissances les plus diverses, même s'il se passionne pour trois matières a priori très différentes : la logique, la météorologie et l'économie. Il finit par devenir professeur de philosophie. William Stanley Jevons commence alors la publication d'une œuvre abondante et très éclectique, dont l'essentiel concerne l'économie. Cette œuvre - qui aura du mal à se faire reconnaître, et même à se faire connaître, car il publie depuis l'Australie - marque une rupture dans une pensée économique alors acquise aux thèses de David Ricardo sur la théorie de la valeur fondée sur le travail. William Stanley Jevons va révolutionner les méthodes de l'économie, ainsi que, en termes de contenu, les idées sur la valeur.

Très influencé par le positivisme d'Auguste Comte, il soutient que les économistes doivent formuler des relations mathématiques entre les grandeurs caractéristiques de l'économie et les vérifier par le calcul statistique, de façon que leurs assertions ne relèvent pas de la simple intuition ou d'une démarche politique préétablie. Il pose en fait les bases de ce qui deviendra l'économétrie. Son ouvrage le plus célèbre en la matière paraît en 1879, sous le titre *Les Crises commerciales et les Taches du Soleil*. Mettant en parallèle une série chiffrée de la production anglaise et une chronologie des éruptions solaires, il établit un lien mathématique entre les deux et en déduit que l'agitation du Soleil, en perturbant le climat, modifie les récoltes et fixe les rythmes d'évolution de la production.

Pour cet admirateur d'Auguste Comte, les économistes doivent formuler des relations mathématiques entre les grandeurs caractéristiques de l'économie et les vérifier par le calcul statistique, de façon que leurs assertions ne relèvent pas de la simple intuition ou d'une démarche politique préétablie

Cet ouvrage suscitera une vive polémique, certains le prenant comme exemple de raisonnement farfelu s'appuyant sur des résultats mathématiques hâtivement interprétés. Pourtant, les physiciens d'aujourd'hui, qui connaissent mieux les cycles qui caractérisent l'activité solaire et leurs conséquences climatiques, ne sont pas loin de donner raison à Jevons, après un siècle de sarcasmes sur son livre, présenté comme la caricature des abus de la modélisation.

En tant que théoricien, William Stanley Jevons s'illustre par son analyse de la formation des prix. Quand il commence à étudier le problème, la théorie dominante est celle de la valeur-travail défendue par les économistes classiques ; pour eux, la valeur d'un objet et son prix représentent la quantité de travail nécessaire à sa fabrication. Pourtant, à la fin de ses jours, Ricardo lui-même, un des plus illustres défenseurs de la valeur-travail, s'était ému de constater que la valeur d'une bouteille de vin déposée dans une cave augmente. S'appuyant sur ce phénomène, Jevons affirme que le prix d'un objet ne représente pas le travail nécessaire à sa fabrication, mais le plaisir qu'il procure à son acheteur ou, pour reprendre son expression, son utilité.

Pour William Stanley Jevons, cette utilité est quantifiable. Chaque consommateur peut affecter, au moment de l'échange, à chaque quantité de bien achetée un nombre qui en mesure l'utilité. En outre, il constate que plus on a consommé un bien, moins on retire de plaisir de la consommation d'une unité supplémentaire de ce bien. L'utilité de la dernière unité consommée, qu'il appelle le degré final d'utilité, décroît avec l'augmentation de la quantité totale consommée. Le degré final d'utilité est, mathématiquement parlant, la dérivée première de la fonction liant l'utilité totale d'un bien à la quantité consommée. Toujours en termes mathématiques, ce qu'établit Jevons, c'est que la dérivée seconde de cette fonction est négative. Poursuivant son raisonnement, il écrit que lorsqu'un acheteur est sur un marché, s'il acquiert une unité supplémentaire de bien, son plaisir est égal au degré final d'utilité et son déplaisir au prix qu'il paie. Tant que le plaisir est supérieur au déplaisir, il achète. Il s'arrête lorsque le degré final d'utilité, en décroissance régulière, rejoint le prix.

En conclusion, la hiérarchie des prix ne représente pas les différentes quantités de travail incorporées dans la production des biens, mais la hiérarchie des satisfactions que procure aux consommateurs l'acquisition d'une unité supplémentaire de chacun des biens disponibles sur le marché.

William Jevons développe cette idée dans un livre paru en 1871 sous le titre *Théorie de l'économie politique*. Ce livre n'a aucun succès, ne se vendant qu'à mille exemplaires et suscitant les critiques des économistes officiels, qui l'accusent d'ignorer le rôle du travail. Déçu, Jevons se consacre à la monnaie et propose en 1875, dans un essai intitulé *La Monnaie et le Mécanisme de l'échange*, de remplacer l'or par un panier de marchandises comme référent monétaire. Il connaît alors un début de notoriété qui lui permet d'obtenir la chaire d'économie de l'University College en 1876, revenant avec les honneurs dans cette université que les revers de fortune familiaux l'avaient contraint à quitter. Trop excentrique pour faire carrière et pas assez pour susciter un groupe de disciples enthousiastes et résolu à se faire remarquer grâce à ses idées, il est vite dégoûté de la vie universitaire et démissionne en 1880, pour se consacrer à l'écriture et à la politique. Il n'en a guère le temps car, en 1882, il se noie en voulant profiter de la mode naissante des bains de mer. Il laisse une œuvre inachevée mais porteuse, bien qu'il ait été plus un précurseur qu'un inspirateur.

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.



# Réformer les institutions de microfinance ? Oui, mais sans entraver leur développement

par Jean-Michel Servet

L'ouverture d'un débat public autour du rôle actuel et du devenir des organisations de microfinance en France devient urgente et nécessaire alors que le Sénat a ouvert, en octobre, une discussion autour du projet de loi sur les nouvelles réglementations économiques, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 2 mai dernier.

Ce projet de loi comporte deux articles relatifs aux organisations de finance de proximité. L'article 6 propose de modifier l'article 15 de la loi du 24 janvier 1984 réglementant en France l'activité et le contrôle des établissements de crédit en indiquant que, « pour fixer les conditions de son agrément, le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement peut prendre en compte la spécificité de certains établissements de crédit appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire. Il apprécie notamment l'intérêt de leur action au regard des missions d'intérêt général relevant de la lutte contre les exclusions ou de la reconnaissance effective d'un droit au crédit ».

Quant à l'article 13 de ce même projet de loi, il prévoit de compléter l'article 11 de la loi bancaire de 1984 par un alinéa indiquant que l'interdiction relative aux opérations de crédit ne s'applique pas « aux associations sans but lucratif faisant des prêts pour la création et le développement d'entreprises par des chômeurs ou titulaires des minima sociaux sur ressources propres et sur emprunts contractés auprès d'établissements de crédit ou des institutions ou services ».

Jusqu'à-là, selon cette même loi de 1984 (article 11), les organismes sans but lucratif ne pouvaient, dans le cadre de leur mission et pour des motifs d'ordre social, n'accorder que sur leurs ressources propres des prêts à conditions préférentielles à certains de leurs ressortissants. Dans un souci de protection affirmée des épargnants, les établissements financiers avaient été soucieux de maintenir le niveau très élevé de capital ou de dotation permettant à un établissement de collecter des fonds pour les reprêter. On constate que l'Allemagne, par exemple, connaît des restrictions analogues pour les opérations de crédit.

Les modifications proposées par le projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques

paraissent aller dans le sens de revendications d'organisations – telles que la Nouvelle Economie fraternelle ou l'Association pour le droit à l'initiative économique – d'agir comme des établissements de crédit autonomes dans le secteur particulier qui est le leur.

Ce projet de modification de la loi de 1984 sur les établissements de crédit paraît avoir aussi l'approbation pleine et entière de l'Association française des banques (AFB), d'habitude très soucieuse de la protection des conditions dites « concurrentielles », en particulier à l'encontre des Caisse d'épargne ou de La Poste.

Si ce projet de loi était approuvé en l'état, les banques pourraient se trouver à bon compte largement déchargées d'une quelconque responsabilité en matière de lutte contre l'exclusion financière. Elles en reporteraient désormais la responsabilité sur l'Etat et les milieux supposés spécialisés dans la lutte contre l'exclusion et pour l'intégration économique. A la dynamique des institutions de l'économie sociale et solidaire et au soutien de l'Etat et des collectivités territoriales, sans doute aussi de certaines formes de mécénat privé et de fondations, incomberait alors l'essentiel de la prise en charge du financement de la création d'entreprises par des chômeurs ou par des bénéficiaires de minima sociaux, par exemple.

Le développement d'établissements de crédit pour « les pauvres » risque de réorienter fortement l'articulation développée au cours des dix dernières années entre les mouvements associatifs de terrain, certains établissements financiers et l'Etat dans ses structures locales et nationales, en particulier à travers des dispositifs type EDEN (Encouragement au développement d'entreprises nouvelles). Là où émergent des pratiques innovantes mariant des mécanismes de solidarité et des logiques de l'intérêt privé, le législateur français contemporain paraît trancher pour l'institution dans ce domaine d'une opposition entre logique sociale et logique privée, cela à l'encontre des analyses et recommandations des études menées dans sept pays développés, dont la France, par l'Organisation internationale du travail (OIT) et présentées fin mai à Bonn.

Jusqu'à maintenant, le milieu associatif jouait, en matière financière, un rôle de médiateur entre

les porteurs de projet et le milieu bancaire. Le recours aux établissements financiers n'avait pas seulement une incidence technique mais aussi un caractère symbolique fort d'intégration à la communauté des acteurs économiques. Le fait d'être, pour ces nouveaux entrepreneurs, clients de ce qui apparaîtra nécessairement comme des « banques pour pauvres » risque d'être facteur de stigmatisation à l'encontre même du projet d'intégration par « l'économique »...

Toutefois, les quelques lignes du projet de loi relatif aux nouvelles réglementations économiques consacrées aux organismes financiers de finance solidaire appellent l'explicitation d'un nouveau cadre d'intervention dans le domaine ; d'où des opportunités. Cette possibilité offerte à des organisations ayant des finalités sociales de se livrer directement à des opérations de collecte de l'épargne et de prêt, qui apparaît comme une déréglementation ou une dérégulation – mais qui est, en fait, une réglementation nouvelle – rend nécessaire la définition de critères d'évaluation de leurs activités, leur labellisation et donc un contrôle spécifique de leurs activités.

Enfin, le nouveau cadre légal proposé n'implique pas, sous réserve de dispositions légales complémentaires, que la communauté financière dans son ensemble soit aussi rapidement et à bon compte dédouanée de toute responsabilité en matière de lutte contre l'exclusion financière. Il est possible, en ce domaine, de s'inspirer notamment de l'expérience développée en Amérique du Nord à travers le Community Reinvestment Act (CRA), pour compléter le projet de loi sur les nouvelles réglementations économiques en définissant les obligations de tous les acteurs de la communauté financière.

Dans le cas français, il est possible d'imaginer une évaluation de la contribution directe et indirecte de chacun des établissements financiers dans la lutte contre l'exclusion financière, et leur taxation positive ou négative venant abonder des fonds de garantie, de prêt ou de participation. Une telle disposition pourrait permettre de réamorcer de façon dynamique – à condition de disposer des ressources financières nécessaires – l'articulation des établissements financiers avec l'ensemble des organisations de l'économie sociale et solidaire impliquée dans la lutte contre l'exclusion financière.

Jean-Michel Servet est professeur de sciences économiques, directeur du Centre Walras Institut (université Lumière-Lyon-II).

**Les banques pourraient se trouver à bon compte largement déchargées d'une quelconque responsabilité en matière de lutte contre l'exclusion financière**

## DEUXIÈME ÉDITION

### DU « PRIX DU MEILLEUR JEUNE ÉCONOMISTE DE FRANCE »

● « Le Monde Economie » et le Cercle des économistes, qui regroupe vingt-six universitaires engagés dans la recherche et l'enseignement et qui exercent également des activités de conseil ou de direction de services économiques, lancent la deuxième édition du Prix du meilleur jeune économiste de France.

Doté d'une récompense de 3 000 euros, ce prix, qui s'inspire de la John Bates Clark Medal attribuée par l'American Economic Association aux meilleurs jeunes économistes américains, sera décerné au printemps 2001 à un économiste français de moins de quarante ans. Son objectif est double : d'une part, promouvoir et moderniser le débat sur la science économique à travers des contributions jugées originales ; de l'autre, permettre à des jeunes chercheurs de s'insérer dans un monde jugé parfois trop académique.

Les candidats doivent envoyer d'ici au 31 janvier 2001 (au secrétariat de Jean-Paul Betbèze, direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais, 81, rue de Richelieu, 75002 Paris) une liste de leurs travaux, ainsi que deux textes qui résument le mieux leur approche. Le jury, composé de représentants du « Monde Economie » et du Cercle des économistes, procédera ensuite à la sélection des meilleures contributions.

Créé en 1992 et présidé par Jean-Hervé Lorenzi, le Cercle des économistes est composé de Michel Aglietta, Patrick Artus, Jean-Paul Betbèze, Jean-Pierre Boisvion, Christian de Boissieu, Anton Brender, Jean-Michel Charpin, Jean-Marie Chevalier, Elie Cohen, Michel Didier, Pierre Docqès, Henri Guillaume, Marc Guillaume, Pierre Jacquet, Bertrand Jacquillat, Jean-Dominique Lafay, Jean-Hervé Lorenzi, Charles-Albert Michalet, Jacques Mistral, Olivier Pastre, Jean-Paul Pollin, Dominique Roux, Christian Saint-Etienne, Christian Sautter, Christian Stoffaës, Daniel Vitry.

● Parallèlement, le Cercle des économistes publie son ouvrage *Espérances et menaces de la nouvelle économie*, qui fait suite à celui intitulé *Espérances et menaces de l'an 2000*, présenté l'année dernière à la même époque.

Il s'agit, cette fois-ci, d'examiner « ce qui se trame derrière les termes de la nouvelle économie ». Ce recueil contient une vingtaine de contributions rédigées par les membres du Cercle des économistes (dont Patrick Artus, Christian Sautter, Bertrand Jacquillat, Maurice Levy) couvrant des domaines divers : nouvelle économie et pays émergents ; la force vive des nouveaux continents ; nouvelle économie, nouvelle communication ; comment valoriser les entreprises de la nouvelle économie ; nouvelle économie et nouveaux rapports au travail ; nouvelle économie, nouvelles méthodes éducatives, etc. (Descartes et Cie, 477 p., 140 F, 21,34 euros).

● Un autre ouvrage, *Les Chroniques économiques 2000*, compile les chroniques du Cercle des économistes diffusées sur Radio-Classique (Descartes et Cie, 221 p., 120 F, 18,30 euros).

## PARUTION

● **LE PLAISIR DE TRAVAILLER**, de Maurice Thévenet  
Réfutant « la fin du travail », l'ouvrage montre que le travail est un lieu d'engagements forts. Il ne donne pas de recettes pour susciter l'implication des salariés, mais cherche à comprendre ce que les personnes mettent derrière cette notion. Car si l'implication ne se décrète pas, l'entreprise peut créer les conditions qui la favorisent (Editions d'Organisation, 2000, 269 p., 145 F, 22,11 euros).

**Lionel TACCOEN**  
Professeur associé (histoire des idées économiques)  
Université de Troyes

## COURRIER

Le dossier du « Monde Economie » daté du 31 octobre, intitulé « L'économie s'est-elle dissoute dans les mathématiques ? », a suscité de nombreuses réactions de la part des partisans de la modélisation et de ceux qui contestent ses excès. Nous poursuivons le débat avec la publication d'une première série de lettres que nous avons reçues.

### DES COURS D'ÉCONOMIE PERTINENTS : CHICHE ?

Les enseignants d'économie se sont donc rendu compte que quelque chose n'allait pas dans les universités. Nous nous réjouissons de cette prise de conscience, même tardive. Mais nous sommes malgré tout perplexes devant la tournure que prennent les événements. Avons-nous centré nos critiques sur les maths ? Non. Avons-nous remis en cause la pratique de l'économétrie, pratique empirique qu'il importe de bien distinguer des modèles formels ? Non. En revanche, comme l'indiquait clairement notre « Lettre ouverte », nous nous inquiétons de la construction permanente de « mondes imaginaires », c'est-à-dire ces constructions intellectuelles (les fameux « modèles ») dont la pertinence reste à démontrer. Nous avons également remis en cause l'absence manifeste de « pluralisme », reconnue par l'appel des enseignants qui nous ont soutenus et contestent eux aussi la domination presque sans partage de la théorie dite « néoclassique », dont la portée mais aussi les limites doivent être clairement présentées. (...)

Ce que nous demandons est simple : d'avoir les outils empiriques et théoriques qui nous permettent de comprendre le monde dans lequel nous vivons. Les cours actuels parlent-ils de l'entreprise, de l'Etat ou même du marché ? Non. Nous enseignent-ils le fonctionnement de l'économie de la France, de l'Europe, du Japon ? Non. Les cours proposés permettent-ils de comprendre la récente crise asiatique, les fluctuations de l'euro ou les réformes en cours de l'Unedic ? Non. Etc. Pour les économistes rédacteurs du contre-appel, tout cela peut

être abordé à partir d'une seule et unique méthode « scientifique », c'est-à-dire celle qui procède exclusivement par la construction d'hypothèses, la rédaction des équations qui en découlent, puis leur test empirique qui conduit normalement à réfuter certaines théories et à en accepter d'autres. A vrai dire, cette économie idéale est bien cachée, puisque aucun d'entre nous n'a encore eu la chance de la rencontrer : manuels et cours se contentent de répéter des litanies de modèles, sans que leur remise en cause empirique soit présentée. (...)

Comme toutes les autres sciences humaines, l'économie doit rendre compte de ses origines intellectuelles, et des projets politiques et idéologiques de ses scientifiques. Et ne pas se fermer aux autres sciences humaines, sous prétexte de scientificité. Qu'on cesse donc de prendre les étudiants pour des imbéciles qui ne veulent plus faire de mathématiques. Le débat est maintenant présent au sein des économistes : mesdames et messieurs, vous voulez nous convaincre de la pertinence de vos théories, de la pertinence de votre science ? Nous ne demandons que cela. Chiche ?

### Mouvement des étudiants pour la réforme de l'enseignement de l'économie, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris

autisme-economie@ifrance.com  
www.respublica.fr/autisme-economie

### UN DÉBAT D'UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ

(...) Il est évident que les mathématiques sont indispensables à l'économie. Elles permettent, entre autres, la comparaison avec la réalité, comme le rappelle dans votre dossier Amartya Sen. Elles obligent à la rigueur et on ne peut que souhaiter un approfondissement des recherches dans leur utilisation. Cela étant posé, chacun sait que les économistes sont incapables de prévoir le moyen terme et qu'il leur arrive de se tromper sur le court terme. Quant au long terme, Keynes a rappelé qu'il sera précédé de notre mort à tous. Bref, l'économie a aujourd'hui des limi-

tes qui doivent ramener les économistes à beaucoup d'humilité. Ces limites peuvent être repoussées dans l'avenir, mais ce serait se tromper lourdement que d'espérer l'apparition d'une science exacte. (...)

Comme je comprends la frustration de certains étudiants ! Ce sont les concepts et les hypothèses qu'ils veulent connaître. Evidemment, enseigner les bases des différents courants d'idées est

plus difficile. Il faut d'abord bien les comprendre, faire preuve d'objectivité en faisant abstraction de ses propres préférences et s'attendre à des réactions de l'auditoire plus vives que lors d'un cours de mathématiques appliquées. (...)

Lionel TACCOEN  
Professeur associé (histoire des idées économiques)  
Université de technologie de Troyes  
Lionel.TACCOEN@wanadoo.fr

## LIVRES

par Annie Kahn

# L'économie, c'est formidable !

LIFE, LOVE AND ECONOMICS,  
de Gavin Sinclair, Robert Taylor et Dee Cuttall  
Pearson Custom Publishing, 342 p., 50 \$, 389 F, 60 €

Pour Jason et Samantha, la vie est formidable. Fraîchement diplômés de leurs universités respectives, ils se rencontrent chez l'épicier. Dès lors, leur vie est un véritable roman à l'eau de rose. Amour, mariage, et beaucoup (trois) d'enfants. L'histoire ne mériterait pas d'être contée si Samantha n'avait pas une réelle passion pour l'économie, sa religion dans la vie. Tous ses faits et gestes, et ceux de Jason qu'elle a converti, sont analysés à la lumière de cette discipline.

Au fil des chapitres, le lecteur est plongé dans un véritable cours d'économie. Macro, micro... Tous les grands principes y passent : l'offre et la demande (et leur point d'équilibre) voisinent avec la définition du PNB ; la théorie monétariste de Milton Friedman devient un jeu d'enfant. Jason s'avise-t-il de délaïsser Samantha pour Susie ? Le coût d'opportunité d'un tel choix le fera vite revenir au bercail. Quant à savoir si c'est lui ou Samantha qui doit rester à la maison pour s'occuper des enfants, il suffit d'appliquer la méthode des avantages comparatifs pour prendre la décision la plus juste.

Les auteurs, trois professeurs d'économie de l'université de Purdue (Indiana), aux Etats-Unis, connaissent bien leur sujet. Et si l'histoire, assez primaire, fait sourire, la méthode pédagogique est remarquable. Le langage utilisé est celui de tous les jours ; tout terme technique est prohibé à moins qu'il n'ait été clairement expliqué auparavant.

Ce manuel de cours est à même d'intéresser tout citoyen curieux de mieux comprendre les notions évoquées quotidiennement dans les médias. Elles se comprennent sans effort, aucune connaissance mathématique n'est requise. Les rudiments essentiels à la vie de tous les jours, comme le fait de choisir une solution optimale entre achat ou location d'une maison, la différence entre location et crédit-bail, sont également mis à la portée de tous. Les bases du marketing et celles d'un business plan sont aussi évoquées, Jason ayant décidé, après quelques années d'expérience professionnelle, de créer sa société.

C'est parce qu'il se sentait frustré d'enseigner à des étudiants qui n'ouvraient pas leur manuel d'économie que Gavin Sinclair aurait entrepris la rédaction de cet ouvrage, raconte le *Wall Street Journal*. Ce professeur, ancien directeur d'une entreprise de produits chimiques, trouvait aussi que les livres existants (aux Etats-Unis...) ne traitaient pas de ce qu'il avait appris dans l'industrie.

L'ouvrage est en vente exclusivement à la librairie de l'université de Purdue. Si l'on réside aux Etats-Unis, on peut le commander en se connectant sur le site de l'université ([www.purduebookstore.com](http://www.purduebookstore.com)). Depuis la France, le système de commande électronique ne fonctionne pas. Mieux vaut envoyer un mail à [univbook@purdue.com](mailto:univbook@purdue.com). Attention aux frais d'envoi qui doublent le prix de l'ouvrage...

“Et la mondialisation... c'est bon ou mauvais pour l'emploi ?”

L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options...  
Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ?  
Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :  
• 640 pages  
• 320 illustrations  
• 800 articles

195 F  
29, 68 €

Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !

LAROUSSE Le Monde



A diplôme, groupe socioprofessionnel, statut matrimonial et âge égaux, un chômeur a une probabilité de décès 2,3 fois plus forte qu'un actif, révèle une étude de l'Insee. A la base, l'instabilité financière et psychologique, dont les effets se font d'autant plus sentir que la situation de non-emploi perdure

# Des chercheurs mettent en évidence la « surmortalité » des chômeurs

On savait déjà que plus un individu s'enlisait dans le chômage, plus il lui était difficile de s'en sortir. L'issue peut être plus fatale encore : selon des travaux récents de la division Enquêtes et études démographiques de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la mortalité d'un chômeur est trois fois supérieure à celle d'un actif occupé du même âge, celle d'une chômeuse deux fois supérieure. Certes, comme le souligne d'emblée Annie Mesrine, l'auteur de l'enquête, ce constat est en partie lié à un effet de structure. Car le chômage touche davantage les non diplômés et les ouvriers, populations dont la mortalité est supérieure à la moyenne.

Néanmoins, même lorsqu'on tient compte de la situation socio-professionnelle et matrimoniale des individus, cette inégalité face à la mort entre actifs occupés et chômeurs subsiste : à diplôme, groupe socioprofessionnel, statut matrimonial et âge égaux, un chômeur a une probabilité de décès 2,3 fois plus forte qu'un actif. Concernant les femmes, la statistique reste identique. Cette surmortalité des chômeurs peut s'expliquer par un état de santé déficient, lequel peut être à l'origine même du chômage. Cette raison est néanmoins loin de tout expliquer. Si tel était le cas, la surmortalité des chômeurs devrait diminuer au fur et à mesure que le chômage se développe, ce fléau touchant en pre-

mier les individus les moins qualifiés et les plus fragiles, mais affectant à mesure qu'il s'étend des catégories moins exposées. Or, si on observe bien un recul de la mortalité relative des chômeurs durant la décennie 1975-1985, celle-ci s'est accrue au début des années 90, alors même que le chômage s'étendait aux cadres. Dans chaque catégorie socioprofessionnelle, la surmortalité des chômeurs est au moins aussi élevée entre 1990 et 1995 qu'entre 1982 et 1987. Ce constat s'explique, bien sûr, par la sélectivité croissante du marché du travail, laquelle s'exerce notamment sur des critères de santé. « Les actifs présentant des inaptitudes physiques au travail ont une probabilité plus forte de se

retrouver au chômage », souligne Annie Mesrine. Ce processus d'éviction touche surtout les ouvriers, et particulièrement ceux qui effectuent des travaux pénibles. Il se vérifie plus difficilement pour les autres catégories socioprofessionnelles. La chercheuse remarque aussi qu'au cours de la décennie 1985-1995 le chômage de longue durée s'est étendu et que ses conséquences psychologiques et financières se sont accrues. C'est également au cours de cette période, insiste-t-elle, que fut mise en place l'allocation unique dégressive : plus restrictive, l'indemnisation du chômage devient nettement moins favorable aux salariés qui ont peu cotisé. Et, lorsque les chômeurs retrouvent du travail, c'est plus souvent un emploi temporaire. Leur insertion est plus incertaine, et le niveau de revenus plus faible. Toutes ces évolutions, qui se traduisent par une aggravation des conditions de vie des chômeurs, ne sont pas sans conséquence sur leur santé. La diminution des moyens financiers résultant de la baisse des revenus, combinée à l'isolement social et à la perte d'estime de soi, tend à restreindre l'accès aux soins des demandeurs d'emploi. Le chômage s'accompagne également souvent de troubles psychologiques, qui peuvent amener à des comportements à risque (alcoolisme, tabagisme...) et, dans les cas extrêmes, au suicide.

menée au Royaume-Uni, prenant en compte l'état de santé initial et l'existence de facteurs de risques (tabagisme, consommation d'alcool, poids), qui montre que, même lorsque l'on élimine l'effet de ces facteurs et des caractéristiques socio-économiques des personnes, la surmortalité des chômeurs demeure plus élevée. Ces conséquences du chômage sur la santé s'observent aussi bien sur des chômeurs atteints d'une maladie cardio-vasculaire que sur ceux malades d'un cancer. Ainsi, l'effet psychologique sur le rythme de développement d'un cancer fait l'objet de débat au sein de la communauté médicale.

**RÔLE DE CATALYSEUR**  
« Le chômage, au-delà de son effet direct sur la santé, observe Annie Mesrine, peut aussi jouer le rôle d'un catalyseur. L'instabilité financière et psychologique qui l'accompagne peut mettre au jour ou raviver des fragilités latentes. Cette fragilité psychologique peut être sans conséquences majeures en période de travail et de vie stable, mais risque, en cas de rupture comme le chômage, d'empirer jusqu'à la maladie. » Le chômage est un catalyseur au sens où il n'altère la santé qu'en liaison avec la composante personnelle que sont les histoires familiale, sociale et médicale du chômeur. « Ce rôle de catalyseur du chômage se révèle d'autant plus fort, insiste Annie Mesrine, si, comme durant les années 90, le chômage est suivi par des emplois temporaires, et donc des situations précaires, ou s'il devient récurrent. On assiste alors à des effets cumulatifs où des risques en appellent d'autres. » Un décès prématuré pouvant en être la résultante.

## La médecine du non-travail a du mal à s'imposer

Le docteur Jean Bertran, ancien président de la Fédération française de la médecine du travail, se bat depuis longtemps pour mettre en place « une visite médicale de fin d'emploi qui serait une sorte de visite d'embauche dans le chômage ». Aujourd'hui président de la Fédération des associations pour la santé du non-travail en France (Asnotra-France, créée en 1997), son constat est clair : « C'est au moment où on en a le plus besoin qu'on perd l'accès à la médecine préventive. »

**SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**  
La perte d'un emploi constitue un véritable « choc psychologique » qui devrait donner lieu, en tout cas pour les personnes les plus fragiles, à un soutien psychologique à la manière de celui octroyé aux témoins d'accidents graves. « Ce choc se déroule en trois temps, explique Jean Bertran. Il y a une première phase de deuil psychologique qui peut se déclencher dès l'annonce d'un plan social ou du départ, avant même la perte de l'emploi ; puis il y a une période d'euphorie, de latence, quand le nouveau chômeur se dit

« Je me retournerai » ; puis enfin la phase de déprime, où il peut se déconnecter complètement de la société, passer dans l'exclusion, dans la grande pauvreté, et qui peut aboutir dans certains cas au passage à l'acte funeste. » L'Asnotra revendique à ce jour deux structures, mises en place à Strasbourg et à Clermont-Ferrand, pour répondre à ce « problème sérieux » de médecine du non-travail, peu souvent pris en compte par les pouvoirs publics. La première est un relais Emploi-Santé-Insertion créé à Strasbourg à partir d'un réseau spécialisé dans la médecine du travail temporaire. Dans ce cadre, cinq médecins ont effectué cette année plus de cent cinquante consultations par an, bénévolement, en dehors de leurs heures de travail, « afin de remédier au système ». Ils organisent aussi par le biais des associations d'insertion des réunions d'information sur les sujets les plus divers : nutrition, drogue, alcoolisme, tabagisme, etc. « Face aux personnes qui se retrouvaient en fin de contrat et ne se voyaient pas renouveler leur emploi et que, malgré leur fragilité, nous ne pou-

vions plus suivre, il fallait faire quelque chose », constate le docteur Jean-Marie Eber, qui a vu la situation des intérimaires se dégrader gravement à partir de 1991-1992.

**ÉTABLIR UN BILAN**  
Dans le Puy-de-Dôme, le professeur Pierre Catalina, qui dirige le service de médecine du travail du CHU de Clermont-Ferrand, a constaté qu'« il manquait une véritable médecine susceptible d'aider à trouver son chemin professionnel ». Il a donc mis en place, depuis un an, une consultation spécialisée dans l'orientation professionnelle en direction des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans pour « leur permettre de ne pas se désocialiser, d'établir un bilan, et les aider à découvrir leurs capacités et leurs limites ». Car pour tous ces médecins, il reste indiscutable qu'il est au moins aussi nécessaire de proposer un suivi médical adapté aux membres actifs de la société qu'à ceux qui ne le sont pas.

Anne Proenza

## Un handicap pour la vie conjugale

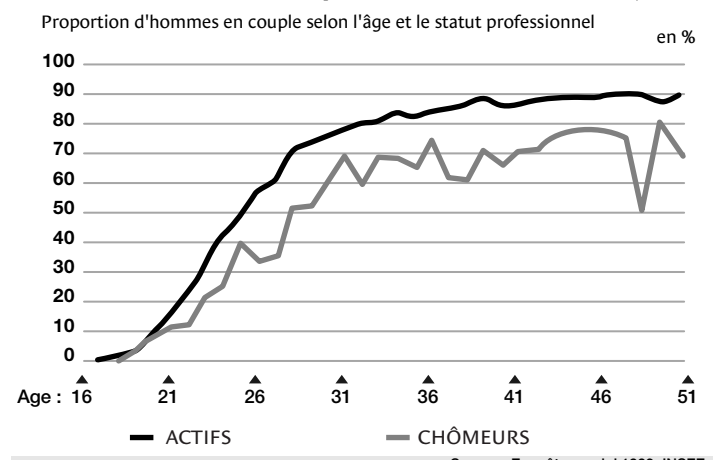
A-t-on moins de chances de vivre en couple quand on est chômeur ? Quel lien y a-t-il entre l'accès au travail et l'accès à la vie conjugale ? Jusqu'ici, les économistes s'étaient surtout intéressés aux liens famille-travail sous le seul angle de la charge familiale, des conséquences en termes d'activité féminine et de choix de carrière. Mais la forte progression du chômage au cours des vingt dernières années a déplacé les approches. Et le fort taux de célibat observé parmi les chômeurs a conduit à s'interroger sur les effets du chômage sur la formation du couple et, plus largement, de la famille. Pour la démographe Anne Solaz, la réponse est sans ambiguïté : quel que soit l'âge, un chômeur a une probabilité moindre de former un couple. Et les hommes sont plus que les femmes confrontés à cette « inégalité » puisque « un emploi est généralement une condition nécessaire à l'entrée dans la vie conjugale ». Le statut professionnel a moins d'impact sur les femmes. « L'identité sociale des hommes reste principalement extérieure à la famille, avance-t-elle. L'homme est valorisé par son activité marchande. Au sein même de la famille, il a toute sa place s'il est pourvoyeur de revenus. » Anne Solaz, dont la revue de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), *Recherches et prévisions*, publie un article consacré « au lien famille-chômage et à la constitution

Quel que soit son âge, un chômeur a une probabilité moindre de former un couple. Celle-ci est encore plus faible pour les hommes

du couple », est parvenue à ces conclusions en exploitant les résultats de l'enquête « Situation familiale et emploi », réalisée conjointement par l'Institut national d'études démographiques (INED) et par l'Insee en 1994. Première constatation : chez les jeunes, l'emploi semble une priorité pour les célibataires arrivant sur le marché du travail. 82,5 % des hommes ont accès au premier emploi avant de connaître la vie maritale, quand un peu plus de 7 % seulement commencent leur vie maritale avant de trouver un emploi. Cette tendance se vérifie aussi pour les femmes mais dans des proportions différentes : 67 % connaissent en premier l'emploi et 20 % la vie maritale. Dans quelle mesure la situation professionnelle influence-t-elle la vie amoureuse ? La discrimination entre actifs et chômeurs est perma-

nente, observe la démographe. « A partir de 21 ans, il existe un écart significatif entre ceux qui ont un emploi et les autres, et cet écart ne se réduit pas avec l'âge. A 30 ans, 58 % des hommes chômeurs sont en couple contre 75 % des hommes avec un emploi. Dix ans plus tard, la différence est maintenue puisque 64 % des chômeurs sont en couple contre 86 % des actifs occupés. » Cette discrimination ne joue pas simplement sur les chances de trouver une âme sœur, elle influence aussi la probabilité de « tomber » sur un chômeur ou sur un salarié avec un emploi stable. Et malheureusement pour les chômeurs, l'étude montre qu'ils trouvent moins souvent que les autres un partenaire avec des revenus stables, capables de compenser leur propre précarité. Ainsi moins de la moitié des chômeurs se mettent en couple avec une femme qui a un emploi stable, contre 66 % pour les hommes qui ne connaissent pas de problèmes professionnels. Cette situation est de nouveau beaucoup moins pénalisante pour les femmes, puisque près de 80 % des chômeuses vivant en couple ont un partenaire avec un emploi stable. La précarité est-elle fatale à la solidité du couple ? Cette question ne reçoit pas de réponse tranchée. Selon les travaux auxquels Anne Solaz fait référence sans conclure, pour les uns, le chômage n'a aucune incidence sur la dissolution des couples ou, pour les autres, au contraire, il introduit un niveau d'instabilité beaucoup plus fort. Quoiqu'il en soit, cette étude montre bien qu'exclusion du marché du travail rime souvent avec exclusion du marché matrimonial. Et qu'en dépit de l'évolution des discours sur l'égalité des sexes, de la multiplication des couples bi-actifs et du développement de l'activité féminine, la prégnance de vieilles croyances sur la répartition des rôles entre les sexes reste forte. A l'inverse, aucun lien ne semble pouvoir être fait entre la situation maritale et l'accès à l'emploi. Il ne suffit pas de se marier pour trouver un travail !

### Les chômeurs trouvent plus difficilement une conjointe



Laurence Caramel

## Manière de voir LE MONDE diplomatique

Le bimestriel édité par



# Pourquoi la nouvelle Intifada

Engrenages, par **Ignacio Ramonet**. ■ Le risque d'une perpétuelle soumission, par **Edward W. Said**. ■ Comment la paix fut manquée, par **Alain Gresh**. ■ Israël a besoin d'un Etat palestinien, par **Shimon Pérès**. ■ D'abord le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, par **Monique Chemillier-Gendreau**. ■ Maale Adumim, une bombe à retardement, par **Eitan Felner**. ■ Le piège du sommet de Camp David, par **Amnon Kapeliouk**. ■ Sept ans pour rien ? par **Eric Rouleau**. ■ Du sionisme au postsionisme, par **Zeev Sternhell**. ■ Israël, une société se déchire, par **Dominique Vidal** et **Joseph Algazy**. ■ Pourquoi le mouvement pacifiste peine à mobiliser les Israéliens, par **Uri Avnery**. ■ La Palestine en quête de démocratie, par **Graham Usher**. ■ Réfugiés, un lancinant rêve de retour, par **Alain Gresh**. ■ Vers une « paix armée » au Proche-Orient, par **Geoffrey Aronson**. ■ L'Union européenne à la recherche d'un rôle actif, par **Miguel Angel Moratinos**. ■ L'abcès syrien, par **Alain Gresh**. ■ Quand le Liban se libéra, par **Hana Jaber** et **Mounzer Jaber**. ■ Guerre non déclarée contre l'Irak, par **Denis Halliday**. ■ Le monde arabe orphelin de la démocratie, par **Gilbert Achcar**. ■ Ces Frères musulmans saisis par la modernité, par **Wendy Kristianasen**.

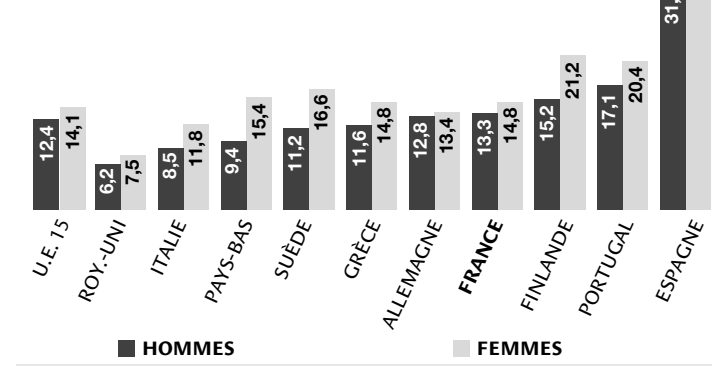
Avec la chronologie d'un siècle de conflit, six pages de cartes détaillées, les textes-clés (1947-2000) et les meilleurs sites Internet

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €



## EUROPE

## ▼ 13 % de salariés en contrat à durée déterminée en pourcentage



Source : Eurostat

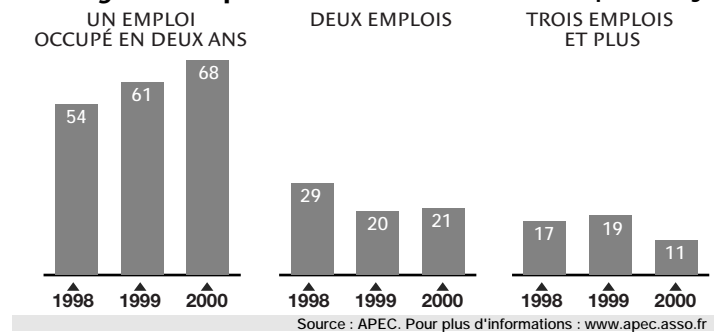
■ **AU PRINTEMPS 1999**, 13 % des salariés européens étaient en contrat à durée déterminée (CDD). Ce pourcentage varie considérablement d'un Etat membre à l'autre. L'Espagne, qui est en train de modifier les règles de son marché du travail, affiche le taux le plus élevé (33 %), suivie par le Portugal (18 %) et la Finlande (17 %).

■ **LES FEMMES** sont plus nombreuses que les hommes à être en CDD (14,1 % contre 12,4 %). Cette différence est plus marquée encore aux Pays-Bas et en Finlande (6 points).

■ **MAIS LA POPULATION** la plus concernée par les CDD reste celle des moins de 25 ans : 38 % pour l'ensemble de l'Union européenne et 70 % pour l'Espagne. En revanche, seuls 6 % des salariés entre 50 ans et 64 ans sont embauchés avec un contrat précaire. Les CDD sont plus fréquents dans trois secteurs : l'agriculture, la construction et l'hôtellerie-restauration.

## FLASH APEC / « LE MONDE »

## ▼ De moins en moins de jeunes diplômés changent d'emploi



Source : APEC. Pour plus d'informations : www.apec.asso.fr

■ **LES DEUX TIERS** des jeunes diplômés (68 % précisément) occupent un seul emploi au cours des deux premières années de leur vie professionnelle. Ils étaient seulement 54 % dans ce cas, il y a deux ans. La moitié d'entre eux occupait alors deux ou trois emplois, voire un plus grand nombre.

■ **CETTE STATISTIQUE** confirme le changement opéré par les entreprises dans leur mode de recrutement. Il y a encore deux ou trois ans, elles proposaient volontiers aux jeunes diplômés des contrats à durée déterminée. Les tensions actuelles sur le marché du travail les incitent à moins jouer la carte de la précarité.

■ **QUI PLUS EST**, 60 % des jeunes déclarent occuper un poste en adéquation avec leur projet professionnel.

## Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
<b>ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)</b>	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 <sup>e</sup> trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
<b>TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)</b>											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	62	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	49	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
<b>DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1999 (h/semaine)</b>											
	40,4	39,7	40,1	38,4	40,6	39,6	38,5	39	43,6	N. D.	N. D.
<b>ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 2<sup>e</sup> trim. 2000</b>											
	+3,9	+3,7	+3,4	+1,8	+2,6	+5,4	+2,9	+2,9	+5,1	+4,6	N. D.
<b>TAUX DE CHÔMAGE SEPT. 2000 (en %)</b>											
Hommes + femmes....	8,2	9	8,3	8,6	14,4	9,5	10,5	2,7	5,3	4	4,7
Moins de 25 ans.....	16,8	17,5	9,4	23,6	26,3	20,1	31,8	5,4	11,8	8,9	9,3
<b>PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)</b>											
	46	49	52	61	46	39	61	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

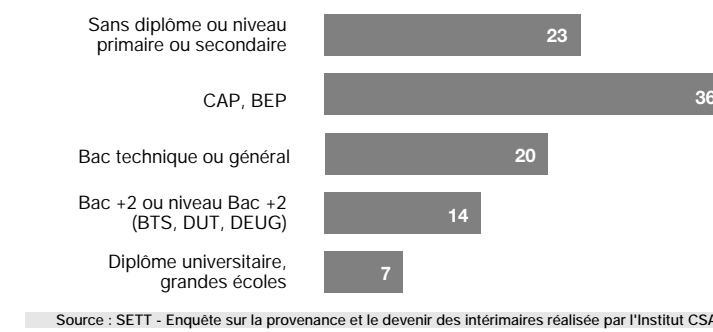
## Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES</b>	17,0 % (sept)	-3,4
<b>PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE</b>	34,4 % (sept)	-3,2
<b>EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :</b>		
CDD.....	975	+9,2 %*
INTÉRIM.....	550	+23,1 %*
APPRENTIS.....	285	+3,2 %*
CONTRATS AIDÉS.....	462	+8,8 %*
<b>SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)</b>		
Femmes.....	7 000 (mars)	+0,9 %*
Hommes.....	8 666 (mars)	+0,6 %*
<b>SMIC (en francs)</b>		
Horaire.....	42,02 (juillet)	+3,2 %
Mensuel.....	7 101 (juillet)	+3,2 %
<b>NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)</b>	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

\* variation sur quatorze mois (mars 00 / janv.99) \*\* chiffres semestriels \*\*\* variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

## FLASH SETT / « LE MONDE »

## ▼ 36 % des intérimaires ont un CAP ou un BEP en pourcentage



Source : SETT - Enquête sur la provenance et le devenir des intérimaires réalisée par l'Institut CSA

■ **PLUS D'UN TIERS** des intérimaires ont un CAP ou un BEP. Ils travaillent essentiellement dans le BTP (46 %) et dans l'industrie (37 %), et occupent des postes d'ouvriers qualifiés. Les travailleurs temporaires détenteurs d'un diplôme égal ou supérieur au bac (41 %) sont surtout présents au sein des services et du commerce.

■ **LES HOMMES** sont majoritaires parmi les sans diplôme et les titulaires d'un CAP ou BEP, tandis que les femmes sont plus nombreuses à détenir un diplôme bac à bac +2. La prolongation de la scolarité et le développement des formations techniques et professionnelles expliquent que l'on trouve parmi les intérimaires les plus diplômés surtout des moins de 25 ans. 26 % des CAP ou BEP accèdent à un contrat à durée indéterminée (CDI) après leur passage en intérim.

## De plus en plus nombreux dans le tertiaire, les étrangers restent les salariés les plus vulnérables

Le paysage de l'emploi des salariés étrangers – ils sont actuellement 1,2 million contre presque 1,3 million en 1985 – a beaucoup changé en quarante ans. Comme l'indique une étude que vient de publier l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee, *Premières informations*, novembre 2000), son évolution reflète l'histoire économique de la France.

Pendant les années 60, l'industrialisation bat son plein. Les entreprises de l'Hexagone font alors appel à la main-d'œuvre étrangère dans les secteurs de la construction, de l'automobile, etc. « En mars 1985, indique Alice Tanay, de la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail et auteur de l'étude en collaboration avec Pierre-Alain Audirac, 73 % des salariés étrangers du privé travaillaient comme ouvriers et 18 % comme employés ».

## ÉVOLUTION

Mais petit à petit, les évolutions technologiques et les crises successives ont modifié cette répartition : en mars 2000, on ne recensait plus que 58 % d'ouvriers pour 26 % d'employés. La construction mise à part, les services aux particuliers (services personnels et domestiques, hôtellerie-restauration) et le commerce sont « désormais au premier rang des secteurs qui emploient le plus d'étrangers ».

## Inégaux aussi face au chômage

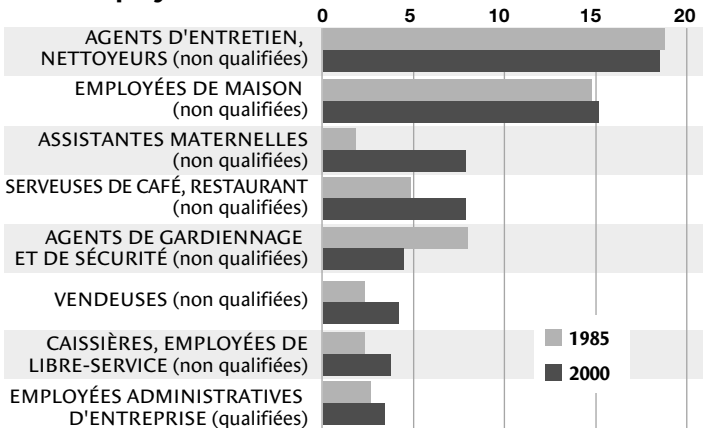
En janvier 1999, selon l'enquête « Emploi » de l'Insee, le taux de chômage des non-nationaux s'élevait à 23 %, contre 11 % pour les Français. Les ressortissants des pays de l'Union européenne, plus qualifiés et bénéficiant souvent d'un solide réseau personnel, retrouvent un travail plus rapidement que les autres étrangers. Rien d'étonnant donc à ce que ces derniers soient particulièrement vulnérables, avec un taux de chômage de plus de 30 %.

L'accès à la nationalité française ne fait pas disparaître les obstacles sur le marché du travail. Qu'ils aient ou non accédé à la nationalité française, ces chômeurs reçoivent bien moins de propositions d'embauche que les autres, et les emplois qu'ils retrouvent sont plus souvent atypiques.

Près de la moitié de la main-d'œuvre étrangère est non qualifiée (46 %), contre à peine plus d'un quart des Français

Si la structure de l'emploi a changé, en revanche ses caractéristiques ne varient guère : les étrangers demeurent des salariés peu qualifiés, et sont donc plus vulnérables sur le marché du travail. Les statistiques avancées par la Dares sont sans appel. Près de la moitié des salariés étrangers sont non qualifiés (46 %) contre à peine plus d'un quart des Français, même si cette proportion a diminué de six points en quinze ans. Ce handicap, note l'enquête, est particulièrement aigu chez les employés (4 sur 5 sont non qualifiés) et moins marqué pour les ouvriers (44 % de non-qualifiés). Quant aux femmes, elles sont 69 % à occuper un emploi non qualifié (38 % pour les femmes françaises). On les retrouve concentrées dans cinq professions : agents d'entretien, employées de maison, assistantes maternelles, agents de gardiennage et de sécurité, serveuses de café ou de restaurant.

## ▼ Les femmes sont surtout agents d'entretien ou employées de maison



Champ : ensemble des salariés des entreprises privées, publiques ou nationales Source : Insee, enquête Emploi 1985 et 2000

Cette réalité se traduit évidemment par une plus grande marginalisation des salariés étrangers. A double titre. Comme le note Alice Tanay, « leur condition professionnelle les éloigne des secteurs porteurs. La position du nettoyeur est infiniment moins valorisée dans la culture ouvrière que celle de l'ouvrier d'usine. Autrefois, les ouvriers accédaient à une conscience de classe qui prenait le pas sur la conscience communautaire initiale et se révélait être un puissant moyen d'intégration pour les étrangers. Aujourd'hui, cette intégration par l'emploi est plus délicate. Les étrangers sont, de ce fait, plus vulnérables à la précarité et au chômage ».

L'étude précise que, même si la loi n'autorise pas les nouveaux arrivants de nationalité étrangère à accéder à l'emploi par le biais d'un contrat précaire, ils sont pourtant nombreux dans cette situation (contrat à durée déterminée, intérim). En réalité, des adaptations légales permettent d'employer un étranger en CDD pour une période suffisamment longue, ou dans un secteur où le recours au CDI n'est pas d'usage.

En mars 2000, 13,4 % des étrangers sont en mission d'intérim ou en CDD contre 9,6 % des Français.

Parmi les contrats courts occupés par les non-nationaux, plus de 40 % sont des missions d'intérim. En ce qui concerne les CDD, la différence entre les nationalités joue encore plus, car les cadres et les professionnels intermédiaires étrangers sont davantage concernés par ces statuts. Les étrangers travaillent aussi plus souvent à temps partiel (19 % contre 16 %). Ce pourcentage atteint 34,5 % chez les employés (37,5 % pour les Français) et 24 % chez les ouvriers non qualifiés (17 % pour les Français).

Même si l'enquête note que la reprise actuelle bénéficie aussi aux salariés étrangers, dont le taux de chômage est en baisse (20,9 % en mars 2000 contre 23,3 % en 1997), elle met aussi en évidence les obstacles structurels à leur accès à l'emploi : problèmes de maîtrise de la langue ; difficultés à obtenir des permis de travail – exception faite des ressortissants de l'Union européenne qui bénéficient du principe de la libre circulation des travailleurs ; et aussi la discrimination à l'embauche. L'Insee souligne juste ce dernier point, mais est impuissante à en mesurer précisément la portée.

Marie-Béatrice Baudet

## AGENDA

● **EXPOSITION.** Soixante-dix artistes allemands, belges, britanniques et français exposent, du 4 octobre au 18 décembre à Paris, leurs œuvres (peintures, vidéos, photographies, sculptures, textes...) sur le thème de l'usine, sous la forme d'un parcours d'événements visuels et sonores recréant cet univers de travail. L'exposition voyagera ensuite à Roubaix, Bruxelles et Oberhausen (Allemagne). Renseignements : 01-40-21-81-88.

● **E-BUSINESS.** Les acteurs du monde du « wap », des « start-up » et des « dotcoms » se voient proposer une énième grand-messe : le Salon Internet World France 2000, du 28 au 30 novembre à Paris, « exclusivement dédié aux solutions Internet et e-commerce pour les entreprises ». Renseignements : [www.internetworldfrance.com](http://www.internetworldfrance.com)

● **NOUVELLES TECHNOLOGIES.** Bien que de moins en moins « nouvelles », les technologies de l'Internet suscitent toujours les interrogations des entreprises. Le 29 novembre à Paris, le secteur de la grande distribution, avec Daniel Bernard, président de Carrefour, entouré d'experts de Microsoft et de Price Waterhouse, s'interrogera sur « nouvelles technologies et stratégie d'entreprise : révolution ou évolution ? ». Renseignements : 01-55-93-39-21.

● **INSERTION.** « Plein emploi » ? Mais « ça change quoi », concrètement, pour les jeunes les plus éloignés de l'insertion ? C'est la question que pose la mission locale de Caen dans une conférence, le 30 novembre, dans cette ville. Avec la participation du Medef, de la Région, du sociologue Bernard Eme et de Hubert Peurichard, délégué interministériel à l'insertion des jeunes. Renseignements : 02-31-94-76-21.

● **GESTION.** Dans le domaine de la gestion, les établissements d'enseignement supérieur se livrent une véritable compétition au niveau mondial, en particulier par le canal de l'offre de formations à distance par Internet. C'est le thème retenu par les XIII<sup>e</sup> journées nationales de la Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion (Fnege), les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre à Lyon. Renseignements : 01-44-29-93-60.

● **EMPLOI.** La Commission européenne s'est convaincue depuis longtemps que les politiques en faveur de l'emploi s'exercent avec plus de succès à l'échelle des territoires. La présidence française de l'Union organisée, les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre à Strasbourg, au Parlement européen, un colloque « Stratégies territoriales en faveur de l'emploi », où quinze territoires européens présenteront leurs initiatives et échangeront leurs expériences. Renseignements : [www.sante.gouv.fr/presidente/fr/actu/novembre/strat\\_empl/001130\\_fr.htm](http://www.sante.gouv.fr/presidente/fr/actu/novembre/strat_empl/001130_fr.htm)

● **FEMMES.** L'association « Dirigeantes » organise sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les 1<sup>er</sup> et 2 décembre à Paris, la manifestation « Maillage 2000 », carrefour d'opportunités et d'échanges pour les femmes entrepreneurs. Au programme, des tables rondes sur la situation des femmes entrepreneurs aux Etats-Unis, au Canada et en France. Renseignements : 01-41-38-81-30.

● **ILLETTRISME.** La lutte contre l'illettrisme tarde à être reconnue comme une priorité. Un colloque « illettrisme, idées reçues et réalités », organisé par la Fondation Vivendi avec le parrainage des ministères de l'éducation nationale et de la défense, se tiendra à Paris le 4 décembre, avec la participation d'Alain Bentolila et de l'association Saint-Exupéry Formation, qui initie de nouvelles pratiques de lutte contre l'illettrisme. Renseignements : 01-71-71-16-15.